PLAN CLIMAT

de la Polynésie française

PLAN D'ACTION 2024-2030

2024
2030

Index

Pilier 1 : Développer des territoires de proximité résilients 9

Orientation : 1.1 - Promouvoir les aménagements et l'urbanisme de proximité 10
Mettre en œuvre le SAGE en favorisant sa cohérence avec la stratégie climatique 10
Établir des P.G.A. compatibles avec le SAGE et la stratégie climatique 18
Concevoir des espaces publics de qualité favorisant l'adaptation au changement climatique 22
Élaborer un projet d'agglomération sur la Presqu'île 25

Orientation : 1.2 - Montrer l'exemple en décentralisant les services publics 26
Dématérialiser les démarches administratives 26
Développer des espaces de coworking pour les agents publics 28
Réorganiser les horaires scolaires pour limiter la congestion routière sur l'île de Tahiti 30

Orientation : 1.3 - Développer les filières de proximité de l'économie circulaire partout sur le territoire 32
Élaborer une stratégie de gestion et de développement des zones d'activités économiques (ZAE) 32
Développer un second pôle d'activité économique de Tahiti 35
Moduler le temps de travail et semaine de 4 jours 36
Développer le télétravail en entreprise 38

Orientation : 1.4 - Élaborer une stratégie, les infrastructures et les offres de mobilités alternatives 40
Évaluer et mettre à jour le schéma directeur des transports terrestres 40
Déployer un TCSP sur la zone urbaine de Tahiti 43
Construire des "hubs" multi-modaux entre la route de ceinture et l'entrée des vallées 46
Renforcer les services de mobilités (vélo libre-service, autopartage, etc.) 48
Déployer un système d'information multimodal 50
Réaliser un schéma directeur des modes actifs de Tahiti 52
Développer et améliorer les infrastructures liées aux modes actifs 55
Élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur cyclable de Punaauia 59

Orientation : 1.5 - Construire un bâti sobre et résilient 62
Mettre en œuvre et suivre la politique de l'habitat (PPH) 62
Définir et mettre en œuvre un référentiel de qualité de l'habitat et de la construction 64
Renforcer la Réglementation énergétique des bâtiments (REBPF) 67
Renforcer la filière bois de construction (source & traitement) 69
Proposer des taux de financement bonifiés pour les démarches d'écoconstruction & écorénovation 71
Développer des fare OPH avec des matériaux biosourcés/locaux 72
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale avec rénovation bioclimatique des bâtiments publics du Pays (dont vacants) 73
Réaliser un audit énergétique des bâtiments de la DGEE 75
Mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments de la DGEE 77
Élaborer et mettre en œuvre la stratégie patrimoniale de l'État 79

Orientation : 1.6 - Renforcer & améliorer les infrastructures énergétiques 80
Refondre des règles de placement de l'électricité en privilégiant le solaire en journée et l'hydroélectricité la nuit 80
Renforcer le stockage de l'électricité d'origine renouvelable 81
Étudier le déploiement de solutions d'hydrogène vert 83
Encadrer réglementairement l'installation et le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) 84
Renforcer l'utilisation des installations électriques du port autonome de Papeete par les navires à quai 86

Pilier 2 - Connaitre, préserver, restaurer & valoriser les richesses naturelles ... 88

Orientation : 2.1 - Appréhender, caractériser et gérer les risques climatiques 89
Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt) 89
Appréhender le risque climatique actuel et futur à toutes les échelles de la PF 93
Réaliser un état des lieux du niveau d'adaptation de la Polynésie française 95
Passer des solutions à une trajectoire d'adaptation 97
Rendre les politiques publiques plus flexibles face au changement climatique 99
Co-construire une trajectoire d'adaptation au CC avec un territoire volontaire dans le cadre de FUTURISKS 101
Contribuer à la mise en œuvre et au suivi du programme CLIPSSA 2021 - 2024 103
Mettre en place un observatoire territorial du climat 105
Mettre en fonctionnement le réseau climatologique de Polynésie française 108
Mettre en œuvre un programme de recherche sur l'insularité et le changement climatique 109
Élaborer des Schémas de gestion des risques naturels (ex PPRN) 110
Suivre et anticiper les risques vectoriels favorisés par le changement climatique 112
Actualiser les plans communaux de sauvegarde et plus globalement la planification en renforçant le volet adaptation au changement climatique 116
Pérenniser les travaux du comité polynésien de sécurité civile en vue d'offrir une réponse opérationnelle des services de secours 119

Orientation : 2.2 - Préserver les écosystèmes terrestres et d'eau douce 121
Développer les zones d'expansion de crues (ZEC) à l'amont des espaces urbanisés 121
Mettre en œuvre et suivre/évaluer la politique de l'eau 124
Mettre en cohérence la politique de l'eau avec le PCPF 126
Consolider la réglementation sur l'eau 127
Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et sur son évolution future 128
Rénover les réseaux d'eau potable 130
Caractériser les lentilles d'eau douce des atolls habités, et émettre des recommandations de gestion de cette ressource 133
Analyser les spécificités des atolls en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement (avec les différents éléments à déployer : eaux pluviales, toilettes sèches, eaux usées) 136
Réaliser un guide méthodologique sur les modalités de gestion des eaux pluviales 139
Mener une campagne de communication sur la récupération d'eau de pluie 142
Réaliser une cartographie des leviers de préservation de la biodiversité en Polynésie 147
Élaborer une stratégie biodiversité 148
Préserver, gérer et restaurer les forêts afin de maintenir les services écosystémiques 153
Conserver et restaurer les forêts polynésiennes 155
Assurer un renouvellement durable des forêts 157

Orientation : 2.3 - Préserver les écosystèmes littoraux 160
Caractériser les zones d'aléa littorale en fonction des évolutions du trait de côte 160
Mettre en place d'une politique "conservatoire du littoral" par une politique foncière 162
Élaborer une stratégie globale de gestion des littoraux polynésiens qui permette le renforcement des capacités d'adaptation des territoires 163
Restaurer et valoriser les écosystèmes littoraux 167
Décliner et s'approprier les Solutions d'adaptation côtière fondées sur la Nature d'ADAPTOM 169
Développer une plateforme digitale des ressources numériques de la zone littorale (projet TAHATAI) 170

Orientation : 2.4 - Préserver les écosystèmes marins 171
Mettre en œuvre le plan de gestion 2023-2037 de l'aire marine gérée (Tainui Atea) 171
Développer la gestion communautaire des ressources marines lagonaires 173
Renforcer la régulation et la coordination des activités marines 174
Développer des protocoles d'évaluation des pressions anthropiques sur les récifs frangeants. 175
Développer une stratégie de régénération des récifs frangeants et créer un label "jardin corallien adapté aux changements climatiques" 176

Pilier 3 - Vivre et consommer durable 177

Orientation : 3.1 - Maîtriser la consommation de biens et de services 178
Faire évoluer la TEAP vers une taxe d'environnement à part entière 178
Favoriser les échanges commerciaux avec la région Pacifique pour limiter l'impact carbone des importations 181
Réglementer les enseignes commerciales et publicités 184
Allonger la durée de garantie légale de conformité des produits 185

Orientation : 3.2 - Faire évoluer les comportements alimentaires 188
Mettre en œuvre et suivre le Plan de transition alimentaire (PTrA) 188
Repenser démocratiquement la nomenclature des PPN pour favoriser les produits sains/locaux . 195
Favoriser la consommation de protéines animales de bonne qualité et diversifier les sources de protéines 196
Apporter une meilleure visibilité des produits locaux et bio dans les grandes surfaces 198
Développer une plateforme numérique pour faciliter le "manger local" 200
Éduquer à la nutrition dans les écoles 202
Proposer des repas végétariens dans la restauration collective 205
Limiter le gaspillage dans la restauration scolaire du 1er et du 2nd degré 206

Orientation : 3.3 - Développer la transformation et distribution locale 208
Développer l'agrotransformation des produits vivriers et leur intégration dans la consommation locale dans le cadre du projet TAVIVAT 208
Développer l'utilisation de produits locaux dans la restauration scolaire 211
Développer la transformation et l'industrialisation des plantes locales pour usages matériaux (biosourcés local), cosmétiques et pharmaceutiques 213
Créer une formation BAC +2/3 (licence pro) en agro-transformation 214

Orientation : 3.4 - Maîtriser la demande en énergie 215
Mettre en place un dispositif incitatif à la maitrise de la demande en énergie 215
Analyser les consommations électriques par type d'habitat (DPE Polynésien) 217
Engager une révision du FRPH en faveur d'un meilleur ciblage des aides 218
Réformer la fiscalité pour favoriser les appareils électroménagers les moins énergivores 220
Gérer les flux des bâtiments du Pays 222
Mettre en place une stratégie d'extinction des équipements de bureautique dans l'administration la nuit 223
Optimiser l'éclairage public 225
Optimiser l'efficacité énergétique des pompages d'eau 228

Orientation : 3.5 - Optimiser l'efficacité des transports 230
Développer une plateforme de covoiturage 230
Inciter à l'utilisation de transport scolaire (matériel roulant ou naviguant) moins polluants 232
Utiliser des titres de transport scolaire moins polluants 234
Finaliser et mettre en œuvre le programme d'Optimisation Énergétique des NAVires de Pêche en Polynésie française - POENAV. (diffusion des enseignements et bonnes pratiques, accompagnement pour les équipements) 236
Décarboner la flotte des navires polynésiens 237
Étudier la faisabilité pour l'utilisation de l'hydrogène en tant que source d'énergie pour les transports (maritimes et terrestres) 238

Orientation : 3.6 - Maîtriser la production et valoriser les déchets 241
Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD) 241
Développer le cadre réglementaire et les mécanismes de prévention des déchets avec un focus sur une REP recyclage des batteries lithium (PV+véhicule, etc.) 244
Durcir et appliquer la réglementation (renforcement des contrôles) sur les déchets professionnels 246
Accompagner la réhabilitation des décharges en Polynésie 247
Mettre en œuvre/suivre le schéma directeur de Fenua Ma 250
Développer des plateformes (inter)communale de compostage 251
Construire une composterie à Moorea 254
Valoriser les produits résiduaires organiques des exploitations agricoles et des agro-industries 256
Valoriser les biodéchets des restaurateurs 260
Étudier la faisabilité pour le retraitement des huiles usagées 262

Pilier 4 - Produire local et décarboné 265

Orientation : 4.1 - Accélérer les transitions des productions alimentaires locales 266
Mettre en œuvre et suivre le Schéma directeur agricole 2021 - 2030 266
Développer la production agroécologique des produits vivriers dans le cadre du projet TAVIVAT 270
Développer les syndicats agricoles pour accélérer la production alimentaire locale 273
Encourager l'agroforesterie et accompagner les acteurs dans leur transformation culturale 274

Développer l'utilisation de ressources locales pour l'alimentation animale 276
Favoriser la plantation des arbres fruitiers en zone urbaine 280
Convertir en agriculture biologique 35 ha (ananas + canne à sucre) 282

Orientation : 4.2 - Réduire la dépendance du Fenua par une économie circulaire 284
Élaborer, mettre en œuvre et suivre la stratégie de développement économique 2023-2033 284
Favoriser la durée de vie des produits par une TVA réduite sur les produits reconditionnés 287
Favoriser l'économie circulaire via des appels à projet 289
Développer une règlementation sur les emballages consignés 290
Développer un réseau de ressourcerie et recyclerie 291
Soutenir financièrement le développement des ressourceries/recycleries 295
Normaliser les matériaux bois issus de la production locale 297

Orientation : 4.3 - Accompagner la transition des activités et une politique emploi/formation 300
Mettre en œuvre et suivre la Stratégie de l'innovation 2030 300
Réaliser un état des lieux des formations existante et leur prise en compte des enjeux écologiques 301
Intégrer les enjeux de transition écologique dans chaque formation, chaque secteur, chaque métier 304
Réaliser un schéma directeur des formations (enseignement secondaire et supérieur) 307
Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire pour la transition écologique 308
Développer des cartes de formations en vue de construire les compétences humaines nécessaires aux activités de production locale et décarbonée. 310
Organiser une formation certifiante pour réaliser des Bilans carbone 312
Réinventer l'enseignement supérieur en cohérence avec les besoins du fenua et de ses transitions (projet Nārua) 314
Créer un IUT/Licence « Génie écologique » (eau/biodiversité) 316
Publier les données sur le besoin en main d'œuvre, la GPEC et les ressources en formation des activités de production locale et décarbonée 317
Former les salariés du privé aux enjeux de la transition écologique 319
Animer la Convention des Entreprises pour le Climat Pacifique 321
Produire des données et faire de la prospective en termes d'emploi 324
Promouvoir les clauses environnementales et clauses de référence du CPMP 326
Soutenir une industrie navale éco-responsable (entretien, réparation, déconstruction) 328

Orientation : 4.4 - Déployer les énergies renouvelables locales 330
Adopter et mettre en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 330
Optimiser le parc hydroélectrique existant et développer de nouveaux ouvrages hydroélectriques 333
Renforcer le développement de la filière solaire (photovoltaïque et thermique) 335
Réaliser une étude "Vers l'autonomie énergétique en zone non interconnectée en Polynésie française" 338
Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens 341
Développer la filière biomasse Bois Energie 344
Favoriser l'utilisation locale d'agrocarburants 347
Fabriquer des biocarburants par la valorisation d'effluants à Moorea 348

Orientation : 4.5 - Développer un tourisme durable et inclusif 350
Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27 350
Concevoir et mettre en œuvre un programme de compensation carbone (Action 3-2.3 FM27) 352
Développer la randonnée touristique (Action 2-20.1 FM27) 354
Sensibiliser et former au tourisme durable (Action 3-6 FM27) 356
Circuits touristiques et agro-touristiques liés aux productions locales (Action 3-9 FM27) 358
Améliorer la gestion des déchets touristiques (Action 3-16 FM27) 360
Réduire les émissions de l'aéroport de Faa'a 362
Favoriser le tourisme local des résidents 364
Augmenter l'importance de Green Criteria 366
Mettre en place un Green Invest 368
Mettre en place un passeport tourisme durable pour les touristes internationaux 370
Développer un label "Tourisme durable" made in Fenua 372
Élaborer et mettre en œuvre la stratégie bas carbone du groupe Pacific Beachcomber 374

Pilier 5 - Déployer une gouvernance transversale 375

Orientation : 5.1 - Piloter le PCPF en transversalité 376
Piloter, animer et suivre la mise en œuvre du PCPF 376
Suivre annuellement les émissions de GES du territoire avec le CITEPA 379
Créer un réseau d'acteurs de la transition écologique (cercle cœur) 381
Créer une Agence Polynésienne de l'Énergie (APE) 383
Créer une association de suivi de la qualité de l'air (AASQA) 385
Renforcer l'engagement régional et international de la Polynésie française sur les enjeux climatiques 388
Structurer les fonctions support des associations 390
Intégrer la dimension de l'héritage nucléaire dans le plan d'action de lutte contre le changement climatique de la Polynésie française 391

Orientation : 5.2 - Accompagner au changement 393
Réduire l'empreinte carbone du gouvernement et des services du Pays 393
Organiser un parcours de séminaires et d'ateliers sur l'adaptation, la résilience, et la robustesse face au changement climatique 395
Former les élus de l'APF et les membres du CESEC aux enjeux de la transition écologique 397
Former les agents du Pays aux enjeux de la transition écologique 399
Former les communes à la transition écologique et à l'aménagement durable 401
Déployer la sensibilisation/formation dans les îles via les associations 402
Organiser et animer des défi-jeux sectoriels (défi énergie/défi déchets/100% local/etc.) dans les archipels 405
Accompagner des équipes d'écoles pédagogiques pour mobiliser les familles aux enjeux écologiques 407
Créer des fiches pédagogiques "Décrypter la transition énergétique" à destination du corps enseignant 409
Sensibiliser par le Serious game à l'empreinte carbone et aux consommations énergétiques 410
Créer un kit d'animation des éco-délégués (énergie puis toutes thématiques) 411
Développer les sciences participatives sur les enjeux de transition écologique 413
Développer les sciences participatives à l'école 414
Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication globale pour accompagner et promouvoir la démarche PCPF 417
Recenser et diffuser les techniques culturelles et sociétales low tech et résilientes ancestrales adaptées aux enjeux énergétiques et climatiques 419

Orientation : 5.3 - Dégager les leviers financiers pour la transition 420
Établir une méthode d'évaluation climat du budget du Pays pour favoriser son verdissement 420
Surveiller les dispositifs financiers pour la transition énergétique en Polynésie Française 423
Donner de la visibilité aux outils financiers de la transition écologique (fond de transition énergétique, fond vert, etc.) 425
Diversifier les modes de financement pour accélérer l'adaptation du territoire aux changement climatiques 426
Mettre en place de taux bonifié pour les projets "climato-compatible" soutenus par la DGAE 428
Réduire l'empreinte carbone de la SOCREDO 429
Soutenir les associations œuvrant pour la protection de l'environnement 432

Pilier 1 : Développer des territoires de proximité résilients

En 2050, avec des territoires de proximité forts, le Fenua offrira de meilleures conditions de vie tout en préservant son environnement riche mais vulnérable. Cela permettra une meilleure résilience face aux impacts du changement climatique et aux risques accrus.

La mixité fonctionnelle permettra de rapprocher les activités, les services publics et les lieux de vie. La meilleure connectivité du territoire entre ses différents pôles facilitera le déploiement des alternatives de mobilité : modes actifs de déplacement, transports en commun, covoiturage, etc.

Le bâti y sera plus sobre et résilient, que ce soit le patrimoine public (Pays, État, Communes) ou le secteur privé (tertiaire, résidentiel, etc.). L'accent sera mis à la fois sur la construction et la rénovation.

Orientation : 1.1 - Promouvoir les aménagements et l'urbanisme de proximité

Mettre en œuvre le SAGE en favorisant sa cohérence avec la stratégie climatique

Cible(s) : Collectivités, Citoyens, Entreprises

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Organiser et formaliser la gouvernance pour le suivi et la mise en œuvre du SAGE
- Consolider l'observatoire de la mise en œuvre du SAGE
- Mettre en œuvre le SAGE
  - Décliner les orientations dans les documents et outils de gestion locaux
  - Préciser et territorialiser les politiques sectorielles, en compatibilité avec le SAGE
  - Concrétiser les projets d'équipements structurants d'intérêt territorial
- Définir les modalités d'ajustements et d'évolution du SAGE

OBJECTIF(S)

- Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE
- Mettre en œuvre les orientations et les équipements structurants définis par le SAGE
- Assurer la cohérence et la convergence des politiques sectorielles, en particulier la stratégie climatique

DESCRIPTION

Le SAGE, adopté par la loi du Pays n° 2020-21 du 24 août 2020 est un document stratégique qui définit le projet de développement de la Polynésie française et de ses cinq archipels sur 20 ans. Il énonce des objectifs stratégiques et propose des orientations pour un développement durable. Il a vocation à être le pivot des politiques sectorielles des territoires de Polynésie française puisqu'il aborde une diversité de thématiques (mobilité, habitat, environnement, agriculture, ...) et revêt plusieurs fonctions :

- il traduit un modèle de développement basé sur des principes et des valeurs (cohésion, résilience, équilibre, ...)
- il définit les orientations fondamentales à moyen terme
- il prend en compte les programmations du Pays, de l'État, des communes et de leurs établissements publics

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Fenua, document central, repose sur les 6 grands principes suivants :

- Favoriser le rayonnement régional et mondial du Fenua à partir de sa capitale renouvelée et de polarités secondaires,
- Favoriser un développement équilibré de ses cinq archipels fondé sur leurs spécificités ou atouts propres, pour que chaque habitant puisse y réaliser l'essentiel de son parcours de vie,
- Organiser un meilleur fonctionnement des archipels basé sur des liaisons renforcées entre la capitale et les pôles secondaires,
- Aménager le Fenua pour le rendre plus habitable tout en préservant son environnement exceptionnellement riche mais fragile,
- Renforcer la cohésion sociale et culturelle de la société polynésienne,
- Préparer le Fenua aux impacts du changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité et améliorer sa résilience face aux catastrophes naturelles.

Le PADD se décline en cinq schémas d'archipel qui comprennent : un document d'orientations générales, un schéma d'implantation des équipements d'intérêt territorial et une trame verte et bleue.

Il constitue un document central pour la mise en place du dispositif de suivi, en ce sens qu'il incarne la philosophie globale du projet. Il est structuré autour de trois "domaines stratégiques" faisant écho aux caractéristiques essentielles du Fenua (l'insularité, l'habitabilité et la vulnérabilité), qui regroupe une série de thématiques.

INSULARITE Désenclaver les îles et tirer parti de la mer	HABITABILITE Développer le territoire de manière soutenable	VULNERABILITE Réduire les risques et améliorer la résilience
• Liaisons & désenclavement • Economie bleue • Gestion du littoral • Endémisme faune et flore	• Urbanisme et logement • Activités économiques • Transports & déplacements • Voiries, réseaux & énergies • Equipements & services publics • Services environnementaux • Culture & patrimoine	• Risques naturels et/ou technologiques • Milieux naturels

Le suivi de sa mise en application et la mise en œuvre en tant que telle sont donc complexes à appréhender puisque le SAGE aura des incidences de différents ordres selon les thématiques, temporalités et cadres géographiques étudiés.

De par sa transversalité en termes de thématiques et d'échelles, et par le rapport de compatibilité qui s'impose aux documents d'urbanisme et aux politiques sectorielles, la mise en œuvre du SAGE nécessite une très bonne articulation entre les différentes politiques sectorielles à l'échelle du Pays et des communes.

C'est pour répondre à cette problématique de dialogue et de compréhension mutuelle en matière de planification et de stratégie territoriale entre le niveau Pays, les archipels et le bloc communal, que l'agence Opua a été créée. Du fait de son fonctionnement associatif et partenarial, elle constitue un acteur clef de la gouvernance opérationnelle du SAGE.

En appui au Pays, et en particulier à la DCA, elle pourra être tantôt en assistance à maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'œuvre pour les actions de suivi et de mise en œuvre.

La nécessaire adaptation des territoires aux changements climatiques, les dynamiques locales intercommunales, les volontés de partenariats nouveaux entre les communes et le Pays sont autant d'opportunités de mettre en place une gouvernance dynamique.

Gouvernance, suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE :

La loi organique, dans son article 49-1 indique "*qu'au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de la date d'approbation, l'APF procède à une analyse du schéma, notamment du point de vue de l'environnement, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur une mise en révision complète ou partielle*."

Le code de l'aménagement ne prévoit pas de modalités de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du SAGE, si ce n'est la réalisation d'une évaluation annuelle, transmise au CESEC et à l'APF, qui peut être saisie par le gouvernement et délibérer sur une mise en révision, sans que les conditions et les modalités de cette révision ne soient précisées.

Dans une note sur la gouvernance du SAGE, annexé au SAGE lors de son adoption, les auteurs proposaient **les modalités de suivi suivantes** :

- Sur le suivi et l'évaluation :
  - un bilan d'exécution annuel
  - une évaluation à 5 ans
  - une évaluation à 10 ans qui devra permettre de décider des suites à donner au SAGE en matière de modification ou de révision, et du dispositif de gouvernance.

- Sur la gouvernance :
  - un Comité de pilotage (COPIL)
  - une instance de suivi
  - des groupes de travail le cas échéant

- l'agence Opua, identifiée comme acteur clef de la gouvernance, pour assurer la coordination et pour appuyer techniquement le Pays dans la mise en œuvre du SAGE.

Un seul COPIL a été réuni depuis l'adoption du SAGE pour valider le bilan d'exécution de la période 2020-2022, précédé d'un COTECH.

L'instance de suivi est composée de la DCA et l'agence Opua.

En réalité, le système de gouvernance reste à préciser pour assurer un fonctionnement dynamique.

Le suivi doit également reposer sur un référentiel commun composé d'indicateurs pour comprendre comment chaque objectif s'applique sur le territoire et quels impacts sont-ils susceptibles de générer. Les auteurs du SAGE recommandent donc la création d'un observatoire de la mise en œuvre du SAGE, piloté par l'agence Opua (suivi-actualisation, analyses, création, etc.)

Les premiers indicateurs identifiés par les auteurs (indicateurs de contexte, indicateurs de résultat et indicateurs de mise en œuvre) devront être réinterroger pour évoluer, voire être remplacés ou complétés en fonction des données nouvelles ou identifiées comme pertinentes par les instances de gouvernance.

Mise en œuvre du SAGE

Elle repose sur cinq axes principaux qui devraient se décliner de façon simultanée et interactive :

1. la déclinaison des orientations dans les documents d'urbanisme aux échelles locales : archipel, intercommunalités, communes

Il s'agit de concrétiser la convergence des actions du Pays et des collectivités en faveur de la mise en œuvre concrète du SAGE.

Les documents d'urbanisme locaux existants sont les PGA et les PAD.

Afin de décliner au mieux le SAGE, qui est peu prescriptif et peu territorialisé, il conviendrait de réfléchir à un document d'urbanisme intermédiaire à l'échelle des intercommunalités, entre le SAGE et les PGA afin de faciliter l'élaboration de ces derniers. Ce dispositif, pour être prescriptif devra être intégré dans le code de l'aménagement.

Les différents documents de planification établis pourront donner lieu à des contrats de développement locaux, nouveau dispositif contractuel à mettre en place, dont l'objectif serait de fixer sur une période de 3 à 5 ans renouvelables un programme d'actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire concerné (commune, intercommunalité) et ses modalités de financement partenarial. Ils associeraient le Pays, les structures communales et potentiellement l'État.

2. Déclinaison des orientations dans les outils de prévention, de gestion ou de préservation : PPR, PGEM, ZPR, AMP, ...

3. la cohérence et la convergence des politiques sectorielles du Pays et des autres collectivités locales

4. la mise en œuvre des projets structurants d'intérêt territorial

Ce sont au total une centaine de projets à réaliser sur 20 ans, qui devront être confirmés, précisés et priorisés.

Il est également nécessaire d'améliorer le cadre opérationnel des opérations d'aménagement d'envergure : outils techniques, juridiques et financiers.

5. La valorisation et la diffusion de la mise en œuvre du SAGE

Les actions de communication autour du SAGE sont essentielles pour impliquer tous les acteurs concernés et renforcer la visibilité du document. Elles permettront de faire vivre le schéma tout au long de son application et de s'assurer de son appropriation et de son identification auprès des acteurs locaux.

La mise en œuvre du SAGE comprend ainsi plusieurs volets qui devront être traités simultanément :

- *Volet règlementaire : gouvernance, évolutions du SAGE, hiérarchie des normes, outils d'aménagement, documents d'urbanisme intercommunaux, contrats de développement locaux, etc.*

- *Volet de mise en œuvre des orientations : approfondissements thématiques pour préciser et territorialiser les orientations et/ou déclinaison dans des documents de planification locaux*

- *Volet de mise en œuvre des projets d'équipements structurants : faisabilité, priorisation, et mise en œuvre opérationnelle*

- *Volet communication / animation : dynamisme de la gouvernance, visibilité et appropriation par l'ensemble des acteurs*

CONTENU

Gouvernance, suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE

2024 :

- Préciser les modalités de gouvernance et les organiser concrètement pour créer une réelle dynamique autour de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE : COPIL, COTECH, groupes de travail thématiques, etc.
- Réaliser le bilan d'exécution de l'année 2023 (à discuter et valider en COPIL à la fin du 1er semestre 2024)
- Définir des modalités d'ajustements, modification ou révision du SAGE pour pouvoir prendre en compte les travaux sur sa mise en œuvre, et les intégrer au code de l'aménagement

2025 :

- Préparer et réaliser l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE sur la période 2020-2025 : conclusion d'un marché d'étude entre la DCA et un bureau d'études spécialisé, avec AMO de l'agence Opua. Cette évaluation permettra également de s'assurer du bon fonctionnement du système de gouvernance et de valider le cadre juridique d'évolution du SAGE.

2026-2029 : Mettre en œuvre le SAGE selon les modalités définies précédemment / Faire vivre le dispositif

2030 : Réaliser une évaluation de la mise en œuvre du SAGE sur la période 2020-2030, qui permettra de juger des incidences du SAGE sur le territoire et ses habitants, d'éclairer la décision des élus sur les suites à donner au SAGE en matière de modification ou de révision, et du dispositif de gouvernance associé.

2021-2030 : création et consolidation d'un ou des observatoire(s) permettant le suivi de la mise en œuvre, correspondant au volet Observation du programme d'activités de l'agence Opua.

Mise en œuvre du SAGE

1. la déclinaison des orientations dans les documents d'urbanisme aux échelles locales : archipel, intercommunalités, communes

- Préciser les schémas d'archipel
- Élaborer des schémas d'aménagement infra-archipel à l'échelle intercommunale : Tereheamanu, agglomération de Papeete, Raiatea
- Élaborer ou réviser les PGA des communes de plus de 1000 habitants

2. Déclinaison des orientations dans les outils de prévention, de gestion ou de préservation : PPR, PGEM, ZPR, AMP, ...

- Décliner la trame verte et bleue du SAGE dans des outils de prévention et/ou de gestion existants (PGEM, ZPR, sites classés, etc.) ou à créer

3. la cohérence et la convergence des politiques sectorielles du Pays et des autres collectivités locales

- Animer le dispositif de gouvernance pour assurer la compatibilité des politiques sectorielles avec le SAGE, les faire converger entre elles, et préciser le SAGE sur ses orientations.
- Préciser et territorialiser les politiques sectorielles du Pays dans les schémas directeurs concernés et/ou dans les documents et outils de déclinaison locaux (cf. supra)
- Définir le cadre juridique de l'articulation entre le SAGE et les politiques sectorielles du Pays (hiérarchie des normes)

4. la mise en œuvre des projets structurants d'intérêt territorial

- Réaliser des études pré-opérationnelles : confirmer la faisabilité des projets et leur compatibilité avec les objectifs du SAGE
- Prioriser les projets structurants et les territorialiser
- Définir le cadre technique, juridique et financier de réalisation des projets structurants

5. La valorisation et la diffusion de la mise en œuvre du SAGE

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

2/18 tâches réalisées (soit 11 %)

RÉALISÉE	Créer l'Agence d'aménagement et de développement durable des territoires (AADDT-PF), acteur fondamental du dispositif de suivi et de gouvernance du SAGE à la fois par ses missions et par son propre mode de gouvernance interne qui associe l'ensemble des acteurs institutionnels Marquée comme réalisée le 21-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE	Réaliser le bilan d'exécution annuel 2020 - 2022 COPIL du 18/01/2023 Marquée comme réalisée le 22-03-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
EN COURS	Créer et alimenter un observatoire de la mise en œuvre du SAGE 2021-2030
EN COURS	Définir, organiser et animer le système de gouvernance du suivi et de la mise en œuvre du SAGE. Modifier le code de l'aménagement le cas échéant. 2024
À FAIRE	Réaliser le bilan d'exécution annuel 2023 : Intégrer les données du recensement 2022 COPIL prévu en fin de semestre 2024
À FAIRE	Définir un document d'urbanisme intermédiaire de déclinaison du SAGE à l'échelle intercommunale (type schéma directeur

	d'urbanisme et d'aménagement), et modifier le code de l'aménagement en conséquence. 2024-2025
À FAIRE	Définir le cadre juridique des contrats de développements locaux
À FAIRE	Définir des modalités d'ajustements, modification ou révision du SAGE pour pouvoir prendre en compte les travaux sur sa mise en œuvre, et les intégrer au code de l'aménagement 2024-2025
À FAIRE	Définir le cadre juridique de l'articulation entre le SAGE et les politiques sectorielles du Pays
À FAIRE	Préciser et territorialiser les politiques sectorielles du Pays
À FAIRE	Suivre la mise en œuvre opérationnelle des projets d'équipements structurants d'intérêt territorial : études de faisabilité, études pré-opérationnelles, études opérationnelles, réalisation, etc.
À FAIRE	Réaliser une évaluation de la mise en œuvre du SAGE 2020-2025 : Marché d'études à lancer par la DCA, avec une AMO de l'agence Opua
À FAIRE	Réaliser le bilan d'exécution annuel 2025
À FAIRE	Réaliser le bilan d'exécution annuel 2026
À FAIRE	Réaliser le bilan d'exécution annuel 2027
À FAIRE	Réaliser le bilan d'exécution annuel 2028
À FAIRE	Réaliser le bilan d'exécution annuel 2029
À FAIRE	Réaliser l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE 2020-2030

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	10 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MSF** Coordinateur(s) : **DCA** Responsable(s) : **Laura UGOLINI (Laura), Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC)** Partenaires : **Communes, SPC PF, État, Gouvernement, Agence Opua** Équipe projet : DCA : • Timeri SOMMERS, directrice de la construction et de l'aménagement • Émilie CHAPELIER, responsable la cellule études et conseils en aménagement	Budget - complément : Financement du programme d'activités de l'agence Opua à définir dans la convention pluriannuelle 2025-2027 Budget interne à la DCA à préciser

• Laura UGOLINI, cheffe de projet SAGE OPUA : équipe projet à préciser	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
1 Nb	2023	Nombre de PGA élaborés ou révisés depuis l'approbation du SAGE
0 Nb	2023	Nombre de schémas d'archipel précisés
0 Nb	2023	Nombre de contrats de développement local engagés

Établir des P.G.A. compatibles avec le SAGE et la stratégie climatique

Cible(s) : Collectivités

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Disposer de Plans généraux d'aménagement (PGA) compatibles avec la stratégie climatique dans les communes de plus de 1 000 habitants :

- Aux îles du Vent : Arue, Faa'a, Hitia'a o te Ra, Mahina, Moorea-Maiao, Paea, Papara, Papeete, Pirae, Punaauia, Taiarapu est, Taiarapu ouest, Teva i Uta
- Aux îles sous le Vent : Bora Bora, Huahine, Maupiti, Tahaa, Taputapuatea, Tumara'a, Uturoa
- Aux Marquises : Hiva Oa, Nuku Hiva, Ua Pou
- Aux Australes : Rurutu, Tubuai
- Aux Tuamotu-Gambier : Arutua, Fakarava, Gambier, Makemo, Manihi, Rangiroa, Takaroa

OBJECTIF(S)

Construire le projet communal et organiser un développement équilibré qui permet de :

- Améliorer la qualité du cadre de vie
  - Répondre aux besoins des habitants
  - Organiser les centralités urbaines et leurs extensions futures
  - Préserver les zones naturelles et agricoles, et les paysages

- Programmer et assurer la cohérence des projets

DESCRIPTION

Les Plans généraux d'aménagement (PGA) sont des documents d'urbanisme qui permettent de planifier un projet de territoire partagé sur environ 10 ans dans l'objectif d'améliorer la qualité du cadre de vie en :

- répondant aux besoins du territoire et de ses habitants,
- organisant les espaces urbanisés et leurs extensions futures,
- en préservant les espaces naturels et agricoles, et les paysages.

Ils peuvent s'appliquer "*à des parties ou groupements de subdivisions, de commune et communes associées*" (art. D.111-2 du code de l'aménagement).

Même si le code de l'aménagement prévoit déjà que les P.G.A. doivent prendre en compte les incidences de leur mise en œuvre sur l'environnement, le code de l'environnement prévoit depuis fin 2021 qu'ils fassent l'objet d'une évaluation environnementale (Art. LP. 1310-1 et suivants).

En tant que documents de planification urbaine, ils encadrent le droit des sols (cadre règlementaire des autorisations de travaux immobiliers), et intègrent la programmation de la

réalisation de projets structurants. Ils constituent ainsi un projet d'ensemble stratégique, opérationnel et règlementaire.

A ce titre, les P.G.A. sont un outil privilégié de déclinaison locale des orientations du SAGE, mais aussi des autres politiques publiques du Pays, notamment le Plan Climat.

Aujourd'hui, 16 communes sont couvertes totalement ou partiellement par un plan d'aménagement (15 P.G.A. et 1 P.A.D.). Le cadre règlementaire posé par le code de l'aménagement, puis la loi du Pays adoptant le SAGE impliquent d'élaborer des P.G.A. dans toutes les communes de plus de 1 000 habitants (soit 33 communes réparties sur 54 îles, dont 31 habitées), et d'envisager des révisions pour les P.G.A. de plus de 10 ans et/ou la mise en compatibilité des P.G.A. existants avec le SAGE.

Le délai fixé pour atteindre les objectifs du SAGE est de 5 ans suivant son adoption, impliquant le lancement de 25 élaborations ou révisions de P.G.A. d'ici 2025. Cet objectif paraît irréaliste au regard d'une part des moyens humains et financiers nécessaires sur un délai court, et d'autre part des risques d'incohérence qui pourraient en résulter.

L'engouement actuel pour créer ou mettre à jour les P.G.A. constitue une dynamique positive pour répondre aux enjeux des territoires et aux besoins de développement futur, mais il amène à se questionner sur la disponibilité des ressources humaines pour accompagner ou mener à bien ces différentes démarches.

En tant que documents d'urbanisme et de programmation, les P.G.A. requièrent une attention particulière et une ingénierie de qualité car ils constituent le cadre réglementaire pour les futurs projets d'aménagement et de construction. Ils peuvent ainsi avoir un impact fort, positif ou négatif, sur l'action des acteurs économiques, la satisfaction des usagers et le travail des agents chargés d'instruire les demandes d'autorisation. C'est pourquoi leur réalisation doit s'appuyer sur une véritable stratégie.

Un travail est actuellement en cours sur la priorisation des communes nécessitant un P.G.A., en collaboration avec l'agence OPUA, afin de proposer un plan d'actions ambitieux et équilibré qui permette au Pays de poursuivre les objectifs qu'il s'est fixé en avançant progressivement sur les différents champs d'étude nécessaires pour les atteindre, et de doter la DCA des moyens d'assurer ses missions pour pouvoir programmer des études sur le court, moyen et long terme.

CONTENU

A compléter lorsque la stratégie de priorisation sera validée.

Les études de P.G.A. (élaboration ou révision) en cours sont les suivantes :

Commune (par ordre alphabétique)	**Maîtrise d'ouvrage des études**	**Maîtrise d'œuvre des études**	**Avancement (janvier 2024)**
ARUE (Élaboration)	Commune de Arue	BET Pae Tai Pae Uta	Phase Études (Orientations d'aménagement)

FAA'A (Élaboration)	D.C.A., appuyée par commune de Faa'a	Agence Opua	Phase Études (traduction règlementaire)
MOOREA-MAIAO (Révision)	Commune de Moorea-Maiao	Agence Opua	Phase Études (Orientations d'aménagement)
PIRAE (Révision)	Commune de Pirae	BET ATHANOR NC	Phase Approbation
PAPEETE (Révision)	Commune de Papeete	BET VE2A	Phase Études (Diagnostic territorial)
PUNAAUIA Élaboration du P.A.D. de la Punaruu	Commune de Punaauia	BET ATHANOR NC	Phase Approbation
PUNAAUIA (Révision)	Commune de Punaauia	BET Citta Up	Phase Études (Diagnostic territorial)
UTUROA (révision)	Commune de Uturoa	D.C.A.	Phase Études (Définition des objectifs de la révision)
Archipel des Marquises (Élaboration)	CODIM	D.C.A.	Phase Études (démarrage)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
06-07-2020	n.c.	n.c.	20 %

Les P.G.A. sont des documents dynamiques quoi doivent être actualisés régulièrement (tous les 10 ans environ) pour s'adapter aux évolutions des territoires et de leurs besoins.

Il est donc difficile de définir une date de fin.

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
42%	2023	Part de la population vivant dans un territoire couvert par un plan d'aménagement (PGA ou PAD)
6Nb	2023	Nombre de communes couvertes par un PGA. de moins de 10 ans
51%	2023	Part des terres émergées couvertes par un plan d'aménagement (PGA ou PAD)

Concevoir des espaces publics de qualité favorisant l'adaptation au changement climatique

Cible(s) : Aménageurs, Collectivités, Professionnels de la construction, maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre, Architectes, Élus, Porteurs de projets

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Élaborer un **outil d'aide à la conception**, à destination des élus et techniciens, des aménageurs et promoteurs, en charge de la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics, afin d'assurer une cohérence d'aménagement tout en répondant aux objectifs en termes de cohésion sociale, de mobilités, de transition écologique et de mise en valeur du patrimoine paysager et bâti.

- **Traduire** les principes d'aménagement définis dans les **documents de planification (PGA, PAD)**

- **Appliquer** les principes d'aménagement définis dans les projets opérationnels futurs

OBJECTIF(S)

- **Renforcer la cohésion sociale** : offrir des lieux d'échange et de partage, permettre l'accessibilité de toutes et tous, améliorer la sécurité, renforcer la citoyenneté,...

- **Développer une offre de mobilité efficace comme alternative à la voiture individuelle** : développer les mobilités actives, apaiser les zones urbaines,

- **Favoriser la transition écologique** : préserver et/ou restaurer la biodiversité, mieux gérer le cycle de l'eau, améliorer la qualité de l'air, diminuer la dépendance énergétique,...

- **Promouvoir le développement durable** : privilégier la multifonctionnalité des espaces et la diversité des usages, prendre en compte le coût global d'aménagement (conception, réalisation, entretien), favoriser des aménagements durables,...

- **Préserver les paysages et le patrimoine** : adapter les aménagements aux spécificités des lieux, respecter et valoriser l'identité des territoires, valoriser le patrimoine culturel,...

DESCRIPTION

L'aménagement d'espaces publics de qualité est au croisement des enjeux et objectifs fixés dans les différents documents cadres, principalement le SAGE et le Plan Climat, et constitue ainsi une question centrale de par les multiples problématiques qu'il aborde et les différentes solutions qu'il doit apporter.

Une conception efficace et durable des espaces publics devrait permettre de répondre à des enjeux liés au projet urbain (renforcement des centralités urbaines, appropriation et lisibilité des lieux et de leur identité), à la cohésion sociale ("vivre ensemble", sécurité, citoyenneté,...), à la mobilité (accessibilité, mobilités actives, partage de l'espace,...), à la transition écologique (biodiversité, gestion de l'eau,...) et au paysage, dans le respect de l'identité et des besoins des territoires.

La question de la place des espaces publics et de leur aménagement concerne de nombreux acteurs publics et privés, à des échelles variées (du projet d'aménagement à la parcelle au projet d'aménagement d'une voirie concernant plusieurs communes), entraînant des logiques de conception et de mise en œuvre diverses et souvent peu cohérentes.

En général mis en œuvre par des acteurs aménageurs, l'aménagement des espaces publics laissent souvent peu de place aux dimensions sociétales et environnementales.

CONTENU

L'élaboration d'un guide d'aménagement des espaces publics polynésiens devrait en premier lieu être l'occasion de construire une culture partagée entre des acteurs et des situations diverses.

Proposer une méthode de co-construction d'une vision commune et partagée sur les espaces publics polynésiens

Élaborer un guide en plusieurs étapes techniques :

- préciser des principes d'aménagement
- donner des éléments de méthode pour conduire les projets d'espaces publics
- aboutir à des recommandations, voire des prescriptions techniques

Vu l'étendue du territoire et des contextes différents en fonction des archipels, il pourrait également s'intéresser progressivement à l'ensemble des territoires, avec en priorité les IDV et ISLV.

Un exemple de ce à quoi pourrait ressembler ce guide : https://www.audiar.org/publication/urbanisme-et-planification/espaces-publics-et-morphologie-urbaine/guide-damenagement-des-espaces-publics

Le contenu précis, ainsi que les tâches, doivent encore être définis.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Élaboration d'un guide d'aménagement des espaces publics polynésiens : préciser les principes d'aménagement
À FAIRE	Donner des éléments de méthode pour conduire les projets d'espaces publics
À FAIRE	Aboutir à des recommandations, voire des prescriptions techniques
À FAIRE	Diffuser le guide d'aménagement (à préciser)
À FAIRE	Traduire les principes d'aménagement dans les documents de planification
À FAIRE	Appliquer les principes d'aménagement définis

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-07-2024	31-12-2028	n.c.	0 %

A définir avec l'agence OPUA.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MSF** Coordinateur(s) : **DCA** Responsable(s) : **Laura UGOLINI (Laura), Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC)** Partenaires : **DCA, DEQ, DTT, SDT, DJS, PAP, Communes** Équipe projet : Proposition de mettre comme coordinateur OPUA car sujet transversal et multi-partenarial. Nécessité d'échanger hors des cadres des services administratifs, et d'aboutir à une vision partagée. Groupes de travail spécifiques à définir lien avec DEQ, DTT, SDT, DHV, SDE, DIREN, Communes, groupements de communes, promoteurs, architectes, satellites du Pays et des communes (SEM, EPIC), associations, etc.	Budget - complément : Reste à définir. Convention pluriannuelle Pays / OPUA 2025-2027

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

Élaborer un projet d'agglomération sur la Presqu'île

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **G2P** Responsable(s) : **G2P**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●●●	●○○

Orientation : 1.2 - Montrer l'exemple en décentralisant les services publics

Dématérialiser les démarches administratives

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

- Réduire les déplacements et la consommation de carburant par les usagers ;
- Améliorer l'accessibilité et la proximité du Service Public.

DESCRIPTION

Encourager la dématérialisation des démarches administratives tout en évitant les risques suivants :

- donner le sentiment que l'administration se déshumanise, s'éloigne des citoyens et de certains territoires, cherche surtout à faire des économies ;
- complexifier les démarches, lorsque le parcours sur internet a été mal conçu, et qu'il est très difficile de joindre un agent pour se faire assister ;
- éloigner encore davantage du service public les usagers ayant des difficultés avec l'utilisation des outils numériques parce qu'ils n'ont pas accès aux équipements, parce qu'ils ont du mal à s'en servir, parce que leur zone est mal couverte en réseau internet, parce qu'ils maîtrisent mal la langue française.

CONTENU

- Déployer "Mes démarches"
- Dématérialiser les SI et formulaires de démarches

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	Dématérialiser les démarches
EN COURS	Faciliter l'accès aux services publics numérique avec Polynésie Connect

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-06-2016	n.c.	n.c.	40 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MFT** Coordinateur(s) : **DMRA** Responsable(s) : **Eric DEAT (DMRA)** Équipe projet : DSI, Services et établissements publics	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Développer des espaces de coworking pour les agents publics

Cible(s) : Pays, Administrations, Agents publics

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Créer des espaces de coworking dans les bâtiments administratifs occupés par les services du Pays.

OBJECTIF(S)

- Réduire les besoins de déplacements et la perte de temps dans la congestion automobile des agents publics
- Améliorer le cadre de travail des agents publics

DESCRIPTION

Profiter de la rénovation et de la construction de bâtiments administratifs pour créer des espaces de coworking.

CONTENU

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	Expérimenter les espaces de coworking
EN COURS	Évaluer le besoin en espaces
À FAIRE	Créer les espaces
À FAIRE	Organiser leur gestion

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
20-11-2023	31-12-2030	n.c.	10 %

Expérimentation en cours au sein du Fare Ora de Taravao - 4 places
Évaluation en cours

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MFT** Coordinateur(s) : **DMRA** Responsable(s) : **Eric DEAT (DMRA)** Partenaires : **DGRH**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●○○	●●○	●●○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0%	2023	Taux de travail en espace de coworking

Réorganiser les horaires scolaires pour limiter la congestion routière sur l'île de Tahiti

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Définir les horaires et dispositifs d'accompagnement qui pourraient être mis en place afin de tirer profit de la réforme des rythmes pour atténuer l'impact des déplacements scolaires sur la congestion routière de l'île de Tahiti.

DESCRIPTION

Déterminer pour chaque établissement scolaire les mesures de l'aménagement horaire et de mesures connexes permettant d'étaler les flux de déplacements :

- aux habitudes et contraintes de déplacement des personnes récupérant les élèves qui seront enquêtés par le biais d'un questionnaire qui sera diffusé par la DGEE, certains parents étant par exemple amenés à fréquenter plusieurs établissements successivement (déplacements chaînés maternelle-primaire) ;
- à la logique d'axe, un phénomène de congestion à Papeete se diffusant à sa périphérie en quelques minutes en heure de pointe ;
- aux capacités de mutualisation des services de transport scolaire.

CONTENU

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Tahiti**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	1. Diagnostic mobilité liée au motif scolaire 1er et 2nd degré
À FAIRE	2. Accompagnement de la concertation avec la communauté éducative, les parents d'élèves, les employeurs (publics et privés) sur la souplesse d'organisation horaire
À FAIRE	3. Préconisations générales de cadencement horaire par établissement
À FAIRE	4. Application des principes d'aménagements horaires
À FAIRE	5. Analyse des résultats, préconisations et dispositifs d'accompagnement

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2023	01-08-2026	n.c.	0 %

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

Orientation : 1.3 - Développer les filières de proximité de l'économie circulaire partout sur le territoire

Élaborer une stratégie de gestion et de développement des zones d'activités économiques (ZAE)

Cible(s) : Aménageurs, Acteurs économiques, Entreprises, Collectivités

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Élaborer un schéma stratégique de développement des zones d'activités économiques existantes

- Réaliser un diagnostic stratégique des zones existantes : positionnement stratégique et concurrentiel, capacités d'accueil, conditions d'accessibilité et de sécurité, potentiel de requalification, adéquation entre les types d'activités et l'organisation de la zone, etc.
- Vérifier l'adéquation de l'offre existante avec la demande
- Définir une stratégie de développement de l'offre : requalification des zones existantes, extensions, création de nouvelles zones
- Élaborer un programme d'actions sur l'ensemble du territoire pour chaque type d'accueil et à plusieurs échelles

OBJECTIF(S)

Planifier le développement des zones d'activités économiques (ZAE) pour répondre aux besoins en foncier économique, en rééquilibrant l'implantation des activités sur le territoire, en rapprochant les zones d'emplois des zones d'habitat pour diminuer les besoins en déplacements et en favorisant l'adaptation aux changements climatiques.

DESCRIPTION

Cette action s'inscrit dans une convergence entre le plan climat et le SAGE, avec une volonté de rééquilibrer l'implantation des activités économiques sur le territoire.

Le SAGE prévoit le renforcement ou la création de centralités secondaires sur Tahiti (Taravao) ou dans les archipels afin d'éviter la concentration des activités et de la population dans l'agglomération de Papeete.

En parallèle et pour permettre le développement des activités artisanales, il préconise d'identifier et de viabiliser des sites propices à l'implantation de petites zones d'activités.

Les zones d'activités principales issues initialement d'opérations d'aménagement sont vieillissantes et les entreprises font face à une saturation du foncier économique qui amène à des extensions de zones, ou l'implantation de nouvelles zones d'activités sans réelle cohérence des aménagements et de leur insertion dans l'armature urbaine.

Dans le cadre des ambitions de rééquilibrage du développement économique, et afin de répondre aux besoins des acteurs économiques, aux exigences nouvelles de conception urbaine et environnementale, et d'adaptation aux changements climatiques, l'action vise à réaliser un schéma stratégique des zones d'activités économiques qui doit traduire une stratégie à long terme d'aménagement du territoire.

CONTENU

L'étude doit permettre :

- d'analyser la situation actuelle des zones d'activités et leur place dans la stratégie de développement du territoire, et de conclure à la nécessité ou non de travaux de requalification de ces zones,
- de déterminer l'opportunité de créer de nouvelles zones d'activités organisées sur d'autres communes de Tahiti et dans les archipels, en définissant leurs caractéristiques en fonction du besoin auquel elles doivent répondre,
- de définir les cadres opérationnels de réalisation de l'ensemble de ces opérations d'aménagement (outils techniques, financiers et juridiques).

Par son caractère transversal et multi-partenarial, cette étude pourrait être réalisée par l'agence Opua, qui a d'ailleurs déjà démarré la réalisation d'un état des lieux des zones d'activités existantes.

Le contenu précis reste à préciser.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Réaliser un diagnostic stratégique des zones existantes et vérifier l'adéquation de l'offre existante avec la demande
À FAIRE	Définir une stratégie de développement de l'offre : requalification des zones existantes, extensions, création de nouvelles zones, etc.
À FAIRE	Élaborer un programme d'actions sur l'ensemble du territoire pour chaque type d'accueil et à plusieurs échelles
À FAIRE	Mettre en œuvre la stratégie

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

AMO ou maîtrise d'œuvre Agence OPUA

Mission à définir dans le cadre de la convention pluriannuelle d'activités de l'agence Opua 2025-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MSF** Coordinateur(s) : **DCA** Responsable(s) : **Laura UGOLINI (Laura), Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC)** Partenaires : **Agence Opua, Acteurs économiques, CCISM, DGAE, Port autonome de Papeete, Communes, DEQ**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●○	●●●	●●○

Développer un second pôle d'activité économique de Tahiti

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Déconcentration de l'activité économique et des services publics de Tahiti.

Nouvel hôpital, arrivée de Google à la Presqu'île, industrialisation de Faratea, centre administratif voire délocalisation de services, ...

Lien avec l'orientation 1.2

Réalisation d'une étude en 2024 (budget initial de 20 millions de francs)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **G2P** Partenaires : **DMRA, DS, DCA**	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

Moduler le temps de travail et semaine de 4 jours

Cible(s) : Pays, Entreprises

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Encourager la signature d'accords d'entreprises pour mettre en place la modulation du temps de travail.

OBJECTIF(S)

Réduire les besoins de mobilité par le regroupement des périodes de travail : les salariés sont mobilisés sur plus d'heures de travail sur certaines périodes et ne travailleraient pas lors des périodes creuses ou en réduisant le nombre de jours travaillés dans la semaine (semaine de 4 jours).

DESCRIPTION

A la demande des employeurs du secteur de l'hôtellerie, le code du travail a fait l'objet d'une modification en janvier 2023 pour permettre à une entreprise de moduler son temps de travail à l'année, au mois et par conséquent à la semaine.

Cette modulation ne peut se mettre en place que dans le cadre de la signature d'accords d'entreprises.

Les enjeux indirects de sont également :

- réduction du temps passé dans les transports, la diminution de la fatigue et du stress liés aux déplacements et enfin la réduction du nombre d'accidents ;
- économies d'échelle pour les entreprises en réduisant le coût des heures supplémentaires et disposer d'une meilleure gestion du temps de travail ;
- entreprises plus attractives en ayant des conditions de travail plus intéressante.

CONTENU

Attention acceptabilité

Exemple de Grande Synthe en métropole : https://www.ville-grande-synthe.fr/deliberation/projet-dapplication-de-la-semaine-de-4-jours-1607-heures/

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MFT** Coordinateur(s) : **DT** Équipe projet : DT & DGRH	Budget - complément : La Direction du travail est en sous-effectif et ne dispose pas aujourd'hui de moyens humains pour travailler à aider les entreprises à la mise en place d'accords d'entreprises sur la modulation du temps de travail

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●○○	●●○	●●○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0%	2023	**Taux d'emplois à 4 jours par semaine**

Développer le télétravail en entreprise

Cible(s) : Pays, Entreprises

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Développer des espaces de coworking à Tahiti avec des espaces dédiés aux services du Pays, des espaces dédiés à la Commune hôte et des espaces dédiés aux entreprises privées dont l'incubation de nouveaux projets, etc.

- Encourager la signature d'accords d'entreprises pour développer le télétravail en entreprise.

OBJECTIF(S)

- Réduire les besoins de mobilité par le développement du travail de proximité ;

- Réduire le temps passé dans les transports et diminuer en conséquence la fatigue et le stress liés aux déplacements et à la circulation et réduire le nombre d'accidents de trajet ;

- Permettre des économies d'échelle pour les entreprises en réduisant la taille de ses locaux ;

- Disposer d'un outil de prévention des épidémies et d'amélioration de l'insertion des travailleurs handicapés qui se heurtent souvent à l'insuffisance d'aménagements adaptés ;

- Permettre à une femme enceinte de continuer à travailler à domicile si les déplacements lui sont contre-indiqués ;

- Disposer d'une meilleure gestion du temps de travail, une plus grande autonomie dans la gestion des tâches, une meilleure concentration entraînant une meilleure productivité, un meilleur équilibre vie personnelle-vie professionnelle ;

- Améliorer la qualité de vie des salariés au travail et, par conséquent, d'accroître leur motivation et leur implication, de faire baisser l'absentéisme.

DESCRIPTION

Le télétravail est aujourd'hui un outil peu utilisé par les entreprises. Plusieurs raisons principales sont invoquées par les employeurs qui sont dans un domaine d'activité télétravaillable :

- La crainte des employeurs de voir leur responsabilité engagée en cas d'accident du travail (à domicile) ;
- La difficulté pour les employeurs de pouvoir contrôler leurs salariés en situation de travail à domicile.

Aussi, il convient de mettre en place des actions de sensibilisation des employeurs et développer des actions de formations des cadres sur la thématique du management.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

Absence d'instructions ministérielle pour engager cette action

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MFT** Coordinateur(s) : **DT** Équipe projet : DT & DGRH	Budget - complément : La Direction du travail est en sous-effectif et ne dispose pas aujourd'hui de moyens humains pour travailler à convaincre les employeurs de développer le télétravail

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Orientation : 1.4 - Élaborer une stratégie, les infrastructures et les offres de mobilités alternatives

Évaluer et mettre à jour le schéma directeur des transports terrestres

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Réviser le schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti pour intégrer la démarche de mobilité durable sur l'ensemble de la Polynésie française

OBJECTIF(S)

Développer l'usage des mobilités alternatives à la voiture individuelle à Tahiti et sur l'ensemble du territoire pour limiter la congestion des axes routiers, les consommations d'énergie et les émissions de GES

DESCRIPTION

A ce jour, la Polynésie française dispose d'une feuille de route inscrite dans le SDTCDD, adopté par délibération n° 2017-73 APF du 17 août 2017 par l'Assemblée de la Polynésie française. Ce schéma directeur constitue le cadre de la politique des transports publics et présente des objectifs et orientations jusqu'en 2035.

Quatre grands axes déterminent le programme d'actions qui se déploie sur vingt ans :

- Axe 1 : engager un projet de transport public viable et répondant au besoin de la population ;
- Axe 2 : engager les aménagements nécessaires à la réalisation du projet de transport ;
- Axe 3 : mettre en place les dispositifs et matériels facilitant l'usage régulier des services de transport public ;
- Axe 4 : programmer, suivre et accompagner la mise en œuvre du SDTCDD.

Animé et suivi trop partiellement par la DTT faute de moyen suffisant, ce schéma permet d'initier une politique publique structurante autour du transport public terrestre de personnes et de la mobilité douce. Néanmoins, l'ensemble de la thématique des transports terrestres

(véhicules individuels, les activités et services de transports) n'y est pas abordé et le schéma directeur se concentre uniquement sur l'île de Tahiti ne touchant donc pas l'ensemble du territoire polynésien.

De plus, l'enjeu de la prise en compte de l'autonomie énergétique, de la lutte contre le changement climatique et les engagements de la Polynésie française en la matière nécessitent de réduire la forte contribution des transports dans le bilan carbone de la Polynésie française, comme le souligne le Plan climat de la Polynésie française.

CONTENU

1. Évaluation du schéma directeur des transports terrestres
2. Mise à jour du schéma directeur des transports terrestres
3. Élargissement du schéma directeur sur trois composantes :
    a. Mobilité durable (intégrer tous les modes, ne pas rester uniquement sur les offres de transports et équipements mais sur l'organisation socio-spatiales des déplacements)
    b. Étendre le périmètre à l'ensemble de la Polynésie française
    c. Intégrer une composante consultation citoyenne

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Évaluation du schéma directeur des transports terrestres
À FAIRE	Mise à jour du schéma directeur des transports terrestres en élargissant à l'ensemble de la mobilité durable et pour l'ensemble de la PF
À FAIRE	Mise en œuvre du schéma directeurs des mobilités
À FAIRE	Suivi et évaluation du Schéma directeur

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-06-2024	01-06-2026	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **DTT** Responsable(s) : **Karynn, Lucien POMMIEZ (POMMIEZLUCIEN), Sandra FORLINI (DTT_btc), sforlini** Partenaires : **Communes, Agence Opua**	Budget (en millions XPF) : **40**

Équipe projet : DTT / DEQ / DPE	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●○	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
5%	2014	**Part modale des transports en commun à Tahiti**
12millions de voyages par an valeur précédente : 1,57285 (663%)	2020	**Nombre de passagers sur le réseau de TC routier régulier sur l'île de Tahiti**
100% valeur précédente : 68 (47%)	2020	**Part de véhicules à la norme EURO 5 ou supérieure dans le réseau de transport public routier régulier sur l'île de Tahiti**
25Nombre de véhicules valeur précédente : 19 (32%)	2020	**Nombre de véhicules électriques et hybrides dans le réseau de transport public routier régulier sur l'île de Tahiti**
132,729kTep valeur précédente : 126,039 (5%)	2022	**Quantité de carburant consommée du transport routier**

Déployer un TCSP sur la zone urbaine de Tahiti

↖ Projet parent : **Évaluer et mettre à jour le schéma directeur des transports terrestres**

Cible(s) : Habitants

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Élaboration d'un projet de territoire partagé centré sur un nouveau schéma de transport et de mobilité durable dont le TCSP sur le corridor Punaauia - Arue est la pierre angulaire ;
- Mise en place d'une gouvernance forte dans le domaine des transports assorti d'un réel partenariat avec l'opérateur du réseau de transport et élaboration d'un système de financement pérenne du futur système de transport ;
- Restructuration du réseau visant une meilleure desserte des quartiers ;
- Amélioration de la lisibilité du réseau et de l'information voyageurs ;
- Création d'un système de transport collectif unifié pour la zone urbaine et hiérarchisé dans sa réponse à la demande, attractif en termes de qualité de service ;
- Adaptation des véhicules aux types de desserte à réaliser ;
- Déploiement d'aménagements incitant à un changement des comportements de déplacements en faveur des transports publics et des modes actifs.

OBJECTIF(S)

L'objectif à terme est que les transports collectifs puissent structurer l'agglomération principale de l'île de Tahiti et répondre aux enjeux de déplacements d'une île durable et agréable pour les usagers des transports collectifs comme pour les piétons.

La mise en place d'un système de "transport en commun en site propre" (TCSP) et le développement des mobilités alternatives à la voiture particulière et notamment des mobilités douces sont donc au cœur d'un véritable projet de territoire phasé.

DESCRIPTION

L'opération de TCSP vise à mettre en œuvre une réorganisation du fonctionnement de l'agglomération du Grand Papeete par l'implantation de l'armature des transports collectifs et des autres services de mobilité autour d'un axe bénéficiant de voie réservée, de priorité de passage aux carrefours, de pôles d'échanges multimodaux, de parkings relais permettant un report modal efficace au profit d'une mobilité durable et accessible au plus grand nombre.

Ce projet de TCSP passe notamment par un réaménagement de l'espace public et l'implantation de divers équipements en faveur des transports collectifs et services associés.

CONTENU

Afin de répondre au besoin de déplacement de la population de l'île de Tahiti, le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) et le Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti (SDTC) ont réaffirmé la nécessité de mettre en place un Transport en commun en site propre (TCSP) dans l'agglomération de Papeete, véritable projet de territoire permettant d'améliorer les conditions de déplacements des habitants et touristes sur l'île de Tahiti.

Ce projet nécessite une étude de faisabilité qui apportera une réponse aux questions liées aux modes soulevées par le Conseil économique, social environnemental et culturel (CESEC) et aux décideurs pour la mise en œuvre d'un nouveau projet de territoire sur l'agglomération du Grand Papeete.

Grand projet de territoire estimé au total à environ 20 milliards XPF.

Priorité : **haute** / Échelle : **Tahiti**

TACHES PROGRAMMEES

0/11 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	1. Étude de définition
À FAIRE	2. Groupe de travail interne DTT-DEQ-Agence Opua
À FAIRE	3. Élaboration du CDC de l'étude de faisabilité
À FAIRE	4. Appel d'offre étude de faisabilité
À FAIRE	5. Attribution du marché public
À FAIRE	6. Étude de faisabilité TCSP
À FAIRE	7. Gouvernance et financement
À FAIRE	8. Étude de conception du TCSP
À FAIRE	9. Travaux TCSP
À FAIRE	10. Exploitation TC
À FAIRE	11. Nouvelle DSP

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-03-2024	01-01-2034	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT**	Budget (en millions XPF) : **20 000** Budget - complément :

Coordinateur(s) : **DTT**
Responsable(s) : **Sandra FORLINI (DTT_btc), Karynn, Lucien POMMIEZ (POMMIEZLUCIEN), sforlini**
Équipe projet : DEQ / DAF / G2P /

Liste des tâches	Nat	Montant	Début (mois)	Durée (mois)	Fin (mois)	%
1 Etude de définition	ED		07/23	6		24%
2 Groupe de travail interne DTT-DEQ-Agence Opu'a	ED		07/23	6		24%
3 Elaboration du CDC de l'étude de faisabilité	D		01/24	2		
4 Appel d'offres	AO		03/24	3		
5 Attribution marché public	D		06/24	2		
6 Etude de faisabilité TCSP	ED	40 000 000	08/24	18	08/24	
6.1 Phase 1	ED	13 000 000	08/24	5	08/24	
6.1.1 Levés topo et analyse VRD	ED	5 000 000	08/24	4		
6.1.2 Diagnostic socio-économique et urbain	ED	8 000 000	08/24	5		
6.2 Phase 2	ED	17 000 000	12/24	5	12/24	
6.2.1 Scénarios et choix corridors TCSP	ED	15 000 000	12/24	5		
6.2.2 Choix du mode de TCSP	ED	2 000 000	12/24	3		
6.3 Phase 3	ED	6 000 000	05/25	9	05/25	
6.3.1 Elaboration du programme du TCSP	ED	5 000 000	05/25	6		
6.3.2 Validation du programme	D	1 000 000	11/25	3		
6.4 Aléas	ED	4 000 000	11/25	3		
7 Gouvernance et financement	ED		08/24	47	08/24	
7.1 Gouvernance	D		08/24	47		

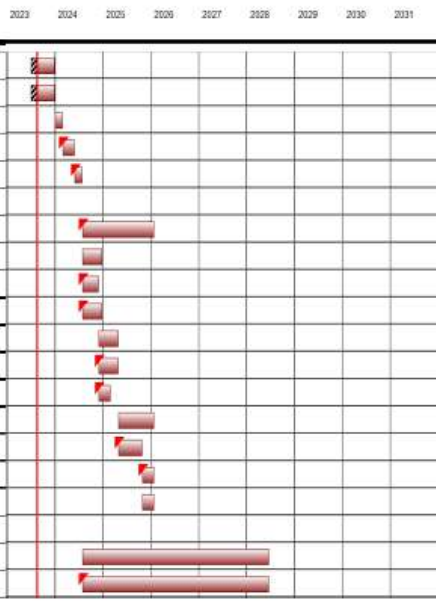

Liste des tâches	Nat	Montant	Début (mois)	Durée (mois)	Fin (mois)	%
7.2 Financement	D		01/25	19		
8 Etude de conception du TCSP	E		02/26	37	02/26	
8.1 APS	E		02/26	9	02/26	
8.2 APD	E		11/26	12	11/26	
8.3 Enquête publique	E		11/27	5	11/27	
8.4 PRO	E		11/27	11	11/27	
8.5 DCE	E		08/28	7	08/28	
9 Travaux TCSP	AO		03/29	58	03/29	
9.1 AO	AO		03/29	6	03/29	
9.2 Attribution	D		09/29	4	09/29	
9.3 Travaux TCSP Infra	T		01/30	48	01/30	
10 Exploitation TC	AO		09/31	28	05/29	
10.1 Préparation nouvelle convention Cadre	D		09/31	16	05/29	
10.2 AO & Négociation DSP	AO		01/33	12	01/33	
11 Nouvelle DSP	AO		01/34	84	05/29	

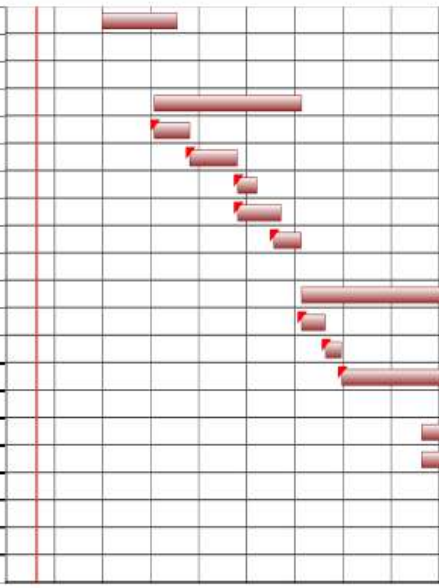

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●○○	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
5%	2014	Part modale des transports en commun à Tahiti

Construire des "hubs" multi-modaux entre la route de ceinture et l'entrée des vallées

↖ Projet parent : **Évaluer et mettre à jour le schéma directeur des transports terrestres**

Cible(s) : Habitants

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Créer des infrastructures des pôles d'échanges multimodaux (PEM) pour intégrer les correspondances entre service de transport public, les modes de transports alternatifs (vélo, covoiturage, véhicule en libre-service...) et les modes de transports individuels de personnes (voiture, deux-roues motorisés) afin de traiter les ruptures de charge et faciliter le traitement du dernier kilomètre dans les vallées et hauteurs.

DESCRIPTION

Développer un système de transport complet et alternatif à la voiture individuelle nécessite de mettre en place des infrastructures de transport dédié comme les voies réservées et des pôles d'échanges.

Créer des infrastructures des pôles d'échanges multimodaux (PEM) permet d'intégrer les correspondances entre service de transport public, les modes de transports alternatifs (vélo, covoiturage, véhicule en libre-service...) et les modes de transports individuels de personnes (voiture, deux-roues motorisés) afin de traiter les ruptures de charge et faciliter le traitement du dernier kilomètre dans les vallées et hauteurs.

Les PEM permettent facilitent l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes transport et permettant d'assurer le report modal du mode de transport individuel vers des modes de transports collectifs ou partagés.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Tahiti**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Identifier les besoins en mobilité des habitants et des activités
À FAIRE	élaborer un système de transport et de mobilité intermodal
À FAIRE	Identifier les sites et programmer les réserves foncières
À FAIRE	Réaliser les PEM
À FAIRE	Exploiter les PEM, dont certains pourront s'adosser à des services complémentaires (commerces, réparation de véhicules lié au P+R...)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-03-2024	01-03-2032	n.c.	0 %

Moyen terme

- Études PEM (2024-2025) hors du projet de TCSP ou à moyen terme (5 ans)
- 2026-2028 : travaux PEM

Long terme

- Étude de faisabilité d'un TCSP (2024-2025) : PEM à l'horizon du TCSP (5 à 10 ans)
- 2026-2028 : Ingénierie de projet TCSP et PEM (APS, APD, Enquête Publique, PRO, DCE)
- 2028-2032 : Travaux TCSP et PM

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **DTT** Responsable(s) : **Karynn, Lucien POMMIEZ (POMMIEZLUCIEN), Sandra FORLINI (DTT_btc), sforlini** Équipe projet : DTT / DEQ / DAF + DAC, DPAM et PAP en cas de PEM avec interface interinsulaire sur Tahiti (Aéroport de Faa'a et Gare Maritime de Papeete)	Budget (en millions XPF) : **1 000** Budget - complément : Ajouter les éventuelles acquisitions foncières

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
5%	2014	Part modale des transports en commun à Tahiti
0Nb	2023	Nombre de déplacements effectués dans les pôles d'échanges multimodaux (PEM)

Renforcer les services de mobilités (vélo libre-service, autopartage, etc.)

↖ Projet parent : **Évaluer et mettre à jour le schéma directeur des transports terrestres**

Cible(s) : Porteurs de projets, Habitants

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Déployer des services de mobilité en Polynésie française cohérents pour constituer une offre multimodale adaptée aux besoins des polynésiens et déployé dans une stratégie servicielle coordonnée.

OBJECTIF(S)

Développer les alternatives aux mobilités réalisées au moyen d'un véhicule individuel en créant/ renforçant les services de mobilités disponibles en Polynésie française (vélo libre-service, autopartage, covoiturage, réparation de vélo, transport à la demande notamment des PMR, service de mobilité solidaire, box à vélo sécurisé...).

DESCRIPTION

Définir une politique de déploiement des services de mobilité en vue de proposer aux usagers un panel de service permettant une mobilité alternative au véhicule individuel :

- vélo libre-service,
- réparation de vélo,
- box à vélo sécurisé,
- autopartage,
- covoiturage,
- transport à la demande notamment des PMR,
- service de mobilité solidaire...

Priorité : **basse** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Développement d'un service de covoiturage
À FAIRE	Déploiement de vélo libre-service

À FAIRE	Développement d'ateliers de réparation de vélo
À FAIRE	Aménagement de box à vélos sécurisés
À FAIRE	Déploiement d'une solution d'autopartage
À FAIRE	Développement d'un transport à la demande (notamment pour les personnes à mobilité réduites)
À FAIRE	Déployer un service de mobilité solidaire

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-03-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

Déployer un système d'information multimodal

↖ Projet parent : **Renforcer les services de mobilités (vélo libre-service, autopartage, etc.)**

Cible(s) : Particuliers, professionnels

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Proposer un site et une application pour l'information multimodale.

OBJECTIF(S)

Assembler l'offre multimodale afin de répondre aux recherches d'itinéraires par un plan de solutions de mobilité et augmenter ainsi la part des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

DESCRIPTION

En vue de développer l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, un système d'information multimodal (ou "MaaS" qui signifie "*Mobility as a service*") contribuera efficacement à l'attractivité du transport en commun. Ces derniers concourent à renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre de transport, permettent d'informer les usagers des moyens de transport à leur disposition tout en optimisant leurs déplacements, ils représentent un outil pour favoriser la politique de mobilité des autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

En vue d'améliorer l'attractivité et l'efficience des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, un système d'information multimodale contribuera efficacement à l'attractivité du transport en commun. Ces derniers concourent à renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre de transport, permettent d'informer les usagers des moyens de transport à leur disposition tout en optimisant leurs déplacements, ils représentent un outil pour favoriser la politique de mobilité des autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Déployer un système d'information multimodal
À FAIRE	Développement d'une plateforme d'information multimodale

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **DTT** Responsable(s) : **Karynn, Lucien POMMIEZ (POMMIEZLUCIEN), sforlini**	Budget (en millions XPF) : **400**

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
5%	2014	**Part modale des transports en commun à Tahiti**
12 millions de voyages par an valeur précédente : 1,57285 (663%)	2020	**Nombre de passagers sur le réseau de TC routier régulier sur l'île de Tahiti**

Réaliser un schéma directeur des modes actifs de Tahiti

Cible(s) : Habitants, Communes

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Coordonner les projets de pistes cyclables de la Polynésie française [Consultation pour une étude préliminaire d'aménagement d'un réseau de pistes cyclables sur les routes territoriales autour de la zone urbaine initiée en novembre 2023 (AO de la DEQ)] et les schémas directeurs des communes sur le réseau viaire sous gestion communale afin d'offrir une continuité.

OBJECTIF(S)

L'objectif principal de ce schéma directeur des liaisons à mobilité douces est de favoriser, organiser et sécuriser les modes de déplacements actifs.

Le but est de créer un ensemble cohérent de liaisons douces à l'échelle intercommunale sur l'île de Tahiti reliant les pôles générateurs de mobilités «utilitaires» (écoles, centre administratif, les commerces, résidentielles, touristiques, loisirs). Il s'agit aussi de proposer des actions en faveur de ces mobilités actives douces (voie sécurisées, stationnements, services, aides financières...).

La mobilité active recouvre diverses formes de mobilité au périmètre assez large de la marche à pied en passant par la trottinette et par le vélo.

Déclinaison de la fiche action n°2.6.2 du Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti (SDTCDD) adopté à l'Assemblée de Polynésie par délibération n° 2017-73 APF du 17 août 2017.

DESCRIPTION

Il devra intégrer aussi les besoins futurs comme les aménagements à mobilité douces pour les prochains générateurs de trafic et grands projets d'aménagement.

Il devra aussi intégrer le schéma directeur des transports en commun qui recommande les déplacements à mode doux et devra intégrer les pôles d'échange multimodaux avec notamment la mise en place de TCSP.

Il s'agira aussi de développer l'aspect loisirs et touristiques de ces nouvelles mobilités (traversière Papenoo, Mont Marau, etc.).

Ce schéma directeur devra intégrer les enjeux urbanistique, SAGE, transition énergétique, santé et le développement économique.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Tahiti**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Diagnostic de l'existant
À FAIRE	choix des itinéraires dits «prioritaires» à intégrer au schéma dans la continuité du SDTCDD
À FAIRE	Choix des aménagements et de l'ensemble des actions en faveur des modes doux
À FAIRE	Planification des actions dans le temps
À FAIRE	Adoption du schéma directeur

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-09-2024	31-12-2029	n.c.	0 %

- Recrutement ingénieur "modes actifs" 09/2024
- Dossier de consultation bureau d'études 10/2024
- Diagnostic de l'existant 12/2024
- Liaisons prioritaires 01/2025
- Choix des actions et des aménagements 02/2025
- Planification des actions dans le temps 05/2025
- Vote à l'APF 07/2025
- Intégration dans les projets de voirie et mise en œuvre

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **DTT** Responsable(s) : **Karynn, Lucien POMMIEZ (POMMIEZLUCIEN), sforlini** Partenaires : **Communes, Agence Opua** Équipe projet : DTT/DEQ	Budget (en millions XPF) : **40**

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Développer et améliorer les infrastructures liées aux modes actifs

↖ Projet parent : **Réaliser un schéma directeur des modes actifs de Tahiti**

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Aménager des voies dédiées aux piétons et aux cyclistes pour assurer leur sécurité et encourager leur utilisation.

OBJECTIF(S)

Le développement des infrastructures liées aux modes actifs vise à promouvoir des environnements urbains et ruraux favorables à la marche, au vélo et à d'autres formes de déplacements actifs. Les objectifs principaux incluent :

- la réduction de la dépendance à l'égard des véhicules motorisés et la réduction de la congestion routière,
- l'amélioration de la santé publique en encourageant l'activité physique,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

DESCRIPTION

L'action consiste en la conception, la construction et la maintenance d'infrastructures spécifiquement dédiées aux modes actifs, telles que des pistes cyclables, des trottoirs élargis, des passerelles piétonnes et des zones de stationnement sécurisées pour les vélos.

Dans un contexte de croissance urbaine rapide et de préoccupations croissantes concernant les questions de santé et d'environnement, le développement des infrastructures liées aux modes actifs est devenu une priorité pour de nombreuses collectivités à travers le monde. Les villes cherchent à réduire la congestion routière, à améliorer la qualité de l'air et à promouvoir des modes de vie sains en offrant des alternatives de transport efficaces et sûres.

Les enjeux associés au développement des infrastructures liées aux modes actifs comprennent la nécessité de trouver un équilibre entre les différents usages de l'espace urbain, les défis liés au financement et à la planification des projets, ainsi que la résistance potentielle des automobilistes et des commerçants. De plus, il est essentiel de tenir compte de la diversité des besoins des utilisateurs, y compris les personnes à mobilité réduite et les familles avec enfants, pour garantir une accessibilité et une inclusivité maximales.

CONTENU

- Conception et construction d'infrastructures : Concevoir et construire des infrastructures adaptées aux modes actifs, telles que des pistes cyclables sécurisées,

des trottoirs larges et bien entretenus, des passages piétons sûrs et des stations de vélo partagé.

- Évaluation et suivi : Évaluer régulièrement l'efficacité des infrastructures et des programmes liés aux modes actifs, en recueillant des données sur l'utilisation, la sécurité et la satisfaction des utilisateurs, et en ajustant les stratégies en conséquence.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

1/7 tâches réalisées (soit 14 %)

EN COURS	Étude préliminaires pour l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables sur les communes de Faa'a, Papeete, Pirae et Arue
À FAIRE	Études MOE Pistes cyclables en vue d'un DCE Travaux
À FAIRE	Passerelle et voie piétonne à Tipaerui sur front de mer – études MOE
À FAIRE	Passerelle et voie piétonne à Tipaerui sur front de mer – travaux
EN COURS	Reconstruction de la passerelle piétonne à l'embouchure de la rivière Fauoro – Tiirahi à Teahupoo
RÉALISÉE	Reconstruction de la passerelle piétonne sur la rivière Tefaahiti à Mahaena Marquée comme réalisée le 19-03-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
À FAIRE	Construction d'une passerelle piétonne sur la rivière Tita'aviri à Papeari

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2023	31-10-2024	n.c.	14 %

Étude préliminaires pour l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables sur les communes de Faa'a, Papeete, Pirae et Arue	Décembre 2023	Mi 2024	50 %
Études MOE Pistes cyclables en vue d'un DCE Travaux	Mi 2024	Fin 2024	0%
Passerelle et voie piétonne à Tipaerui sur front de mer – études MOE	Mars 2024	Août 2024	0%

Passerelle et voie piétonne à Tipaerui sur front de mer – travaux	Fin 2024	Fin 2025		0%
Reconstruction de la passerelle piétonne à l'embouchure de la rivière Fauoro – Tiirahi à Teahupoo	Mai 2022	Juin 2024		90%
Reconstruction de la passerelle piétonne sur la rivière Tefaahiti à Mahaena	Décembre 2023	Février 2024	Février 2024	100 %
Construction d'une passerelle piétonne sur la rivière Tita'aviri à Papeari	Août 2023	Octobre 2024		0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **DEQ** Responsable(s) : **Jean-Alain DI JORIO (jdijorio)** Équipe projet : Coordinateur : Marc Pasquier	Budget (en millions XPF) : **735** Budget - complément : AP 260.2024 : Études générales et MOE routes et ouvrages d'art - 2024 pour les études préliminaires de pistes cyclables : XXX M XPF AP 254.2024 : Amélioration et sécurisation des cheminements piétons de Tahiti – Études : 20 M XPF AP 408.2023 : Études de la mise en œuvre d'une circulation piétonne et cycliste entre l'Uranie et le pont de Motu Uta : 20 M XPF AP 250.2024 : Construction d'une passerelle sur le littoral à Tipaerui et d'une voie piétonne et cycliste jusqu'à Motu Uta : 400 M XPF AP 234.2022 : Reconstruction de la passerelle piétonne à l'embouchure de la rivière Fauoro – Tiirahi à Teahupoo (3IF 2022) : 175 M XPF

	AP 221.2023 : Reconstruction de la passerelle piétonne sur la rivière Tefaahiti à Mahaena : 120 M XPF AP 191.2022 : Construction d'une passerelle piétonne sur la rivière Tita'aviri à Papeari (3IF 2022)

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●○○	●●○	●●○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur cyclable de Punaauia

↖ Projet parent : **Développer et améliorer les infrastructures liées aux modes actifs**

Cible(s) : Habitants

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- dresser un état des lieux des aménagements à l'échelle du périmètre d'étude ;
- proposer des solutions concrètes pour dynamiser les pratiques de déplacements piétons et cyclistes dans un souci de bonne répartition et de sécurisation des usages des différents modes de déplacements sur le secteur d'étude, accompagnées d'un échéancier de programmation technique et financière ;
- associer les différents acteurs concernés et créer une dynamique (institutionnels, associations, commerçants, habitants…) ;
- proposer des préconisations en vue de la révision prochaine du PGA de la commune.

OBJECTIF(S)

Étudier les pratiques de mobilités existantes puis inciter et sécuriser les déplacements doux (piétonnes, cyclistes) sur une partie du territoire de la commune de Punaauia. Le périmètre opérationnel de cette étude est restreint à la plaine littorale entre le PK7 (l'entrée de ville côté Faa'a) et le PK15 (Pointe des pêcheurs).

La commune souhaite avoir à disposition un programme pluriannuel d'investissement opérationnel et réaliste afin de proposer des solutions d'aménagement cohérentes.

DESCRIPTION

La commune de Punaauia est située dans l'agglomération du Grand Papeete à moins d'une dizaine de minutes de la commune de Papeete. Cette dernière concentre la plus grande offre d'emplois de l'île de Tahiti et de services (hôpital, administration du Pays…). La circulation est donc dense le matin dans le sens Punaauia vers Papeete et le soir en sens inverse.

Punaauia est coupée en deux par la RT1 puis Route des Plaines, une route en 2x2 voies reliant Punaauia à Papeete. Cet axe de circulation est fortement fréquenté aux heures de pointe du matin, midi et soir ce qui occasionne fréquemment des bouchons. Les possibilités de traversée de cette route sont limitées. La grande majorité des axes routiers appartient au Pays ou à des privés ; la part du réseau viaire appartenant à la commune est très réduite.

Punaauia a connu une croissance exponentielle entre les années 1950 et les années 2000. Les aménagements qui ont pu être faits à cette période ont pallié une demande forte en axes de

transports et de logements autour de Papeete. Ces aménagements se sont faits autour de la voiture au détriment d'autres modes de déplacements.

Frein : une des difficultés principales rencontrées est le manque de voiries publiques, et en particulier communales, limitant la capacité d'action de la commune.

CONTENU

L'étude est composée de 2 phases :

- Une 1re phase de **diagnostic** dont l'objectif est de dresser un état des lieux de l'existant en termes d'aménagement, de voiries et d'usages sur l'ensemble du territoire de la commune et du secteur opérationnel, selon des approches quantitative (recueil de données chiffrées, analyse du terrain) et qualitative (observations de terrain, entretiens avec les usagers...).

- Une 2e phase dont l'objectif est de proposer à la Commune **un scénario d'aménagement** permettant un maillage hiérarchisé du réseau sur le secteur d'étude opérationnel, accompagné d'un détail des actions à entreprendre pour parvenir à sa réalisation. Plus précisément, il s'agira de proposer un réseau maillé et hiérarchisé, de faire des préconisations réglementaires (notamment pour dans le cadre de la révision du PGA) et d'inventorier et hiérarchiser les actions concrètes à mener (y compris la mise en place d'aménagements temporaires pour expérimenter dans une logique d'urbanisme tactique).

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Tahiti**

TACHES PROGRAMMEES

1/4 tâches réalisées (soit 25 %)

RÉALISÉE	Réaliser la phase diagnostic de l'étude Marquée comme réalisée le 29-04-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
EN COURS	Prendre en compte les préconisations de l'étude en matière réglementaire (révision du PGA)
À FAIRE	Élaborer un programme d'aménagement
À FAIRE	Mettre en œuvre les aménagements

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2022	28-06-2024	n.c.	25 %

1re phase de l'étude : décembre 2022 à octobre 2023

2e phase de l'étude : octobre 2023 à juin 2024

Puis mise en œuvre des solutions d'aménagement

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **Ville de Punaauia** Équipe projet : Gwendolyne FOUACHE	Budget (en millions XPF) : **10** Budget - complément : 9 623 374 XPF TTC Sources de financement : • ADEME 60% • AFD 25,7%

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Orientation : 1.5 - Construire un bâti sobre et résilient

Mettre en œuvre et suivre la politique de l'habitat (PPH)

Cible(s) : Consommateurs, Entreprises, Architectes, Communes, Professionnels de la construction

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en œuvre les 23 fiches action de la politique publique de l'habitat d'ici 2030.

OBJECTIF(S)

La PPH répond à plusieurs objectifs dont :

- planifier et organiser des réponses à l'évolution des modes de vie polynésiens sur tout le territoire ;
- repenser les modèles et les pratiques de construction et d'aménagement dans une approche plus résiliente ;
- favoriser l'accès à un habitat digne pour toute la population polynésienne.

DESCRIPTION

La Politique Publique de l'Habitat (PPH) se construit autour d'un programme de 23 actions regroupées en 4 axes stratégiques (piloter, anticiper, accompagner, réguler).

Son objectif est d'améliorer le cadre de vie des polynésiens et leur permettre l'accès à un logement digne.

Elle s'appuie sur la mise en place d'une gouvernance pérenne et d'un outil de suivi pour évaluer les dispositifs mis en place.

CONTENU

Actions du programme de la PPH qui concernent le Plan Climat :

- favoriser la montée en qualité de la construction neuve en partenariat avec les opérateurs (charte qualité de la construction, définition d'un référentiel)

- mener à bien les PRU et assurer la diffusion d'un modèle d'intervention partenarial sur les poches d'insalubrité
- proposer une nouvelle offre d'accompagnement à la réhabilitation
- réhabiliter le parc dégradé de l'OPH

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Favoriser la montée en qualité de la construction neuve en partenariat avec les opérateurs (charte qualité de la construction, définition d'un référentiel)
À FAIRE	Mener à bien les PRU et assurer la diffusion d'un modèle d'intervention partenarial sur les poches d'insalubrité
À FAIRE	Proposer une nouvelle offre d'accompagnement à la réhabilitation
À FAIRE	Réhabiliter le parc dégradé de l'OPH

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-12-2030	n.c.	0 %

Voir fiches actions détaillées

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MSF** Coordinateur(s) : **DHV** Responsable(s) : **Nafissa Boutkhil (nafissa)** Équipe projet : Voir fiches actions détaillées	Budget - complément : Voir fiches actions détaillées

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	●○○	○○○

Définir et mettre en œuvre un référentiel de qualité de l'habitat et de la construction

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre la politique de l'habitat (PPH)**

Cible(s) : Professionnels de la construction, Consommateurs, Architectes

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Pour le guide qualité de l'habitat polynésien :

- caractériser les différents modes de vie polynésiens
- aboutir à la formulation de propositions pour mieux intégrer ces modes de vie dans les opérations de construction

Pour le référentiel de la construction :

- améliorer la qualité et la durabilité de la construction
- offrir une meilleure protection juridique de la population et des entreprises en cas de sinistres
- faciliter les partenariats avec les territoires voisins (import/export de matériaux et techniques de construction)
- favoriser le développement et la normalisation de procédés et matériaux de construction locaux

OBJECTIF(S)

- Élaborer un guide qualité de l'habitat polynésien
- Élaborer un référentiel de la qualité de la construction

DESCRIPTION

Cette action s'inscrit dans les projets menés par la DHV dans le cadre de la PPH. Elle s'appuie sur l'opportunité des Assises de la Construction Durable en Outre-Mer pour lancer une dynamique.

Le guide qualité de l'habitat s'attache à qualifier le contexte environnemental, culturel, historique et social de l'habitat en Polynésie. Il est pensé comme un outil incitatif pour

encourager la conception d'opérations de logements avec une meilleure prise en compte des usages, des besoins et des modes de vie de la population locale.

Le référentiel de la construction vise à créer un cadre normatif sur tous les aspects techniques liés à la construction : qualité des matériaux et des procédés de mise en œuvre, assurabilité des ouvrages, qualification des entreprises. Il sera pensé en lien avec le guide qualité de l'habitat, de manière à définir des normes qui soient adaptées au contexte polynésien.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Guide qualité : concertation avec les acteurs professionnels de la construction pour proposer des solutions afin d'intégrer les modes d'habiter polynésiens dans la conception des opérations de logement
À FAIRE	Référentiel de la construction : constitution d'un groupe de travail composé de professionnels et de représentants associatifs
À FAIRE	Référentiel de la construction : identification des référentiels de la construction à créer ou à adapter au contexte polynésien
À FAIRE	Référentiel de la construction : définition et mise en place d'un circuit de normalisation adapté à la Polynésie
À FAIRE	Référentiel de la construction : réforme de l'assurance construction
À FAIRE	Guide qualité : rédaction et promotion du guide
EN COURS	Guide qualité : caractérisation des modes d'habiter polynésiens via une étude bibliographique et une consultation citoyenne

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2027	n.c.	0 %

janvier 2024 - juin 2025 : conception du guide qualité de l'habitat polynésien

septembre 2024 : plan d'actions finalisé pour le référentiel, intégrant le livre blanc des Assises de la Construction Durable

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

0Nb	2023	Taux de participation à la consultation citoyenne référentiel de qualité de l'habitat et de la construction
0Nb	2023	Nombre de logements créés intégrant les principes de la charte qualité
0Nb	2023	Taux de participation au groupe de travail référentiel de qualité de l'habitat et de la construction
0Nb	2023	Formation des entreprises au référentiel de qualité de l'habitat et de la construction

Renforcer la Réglementation énergétique des bâtiments (REBPF)

Cible(s) : Particuliers, Collectivités, Entreprises, Architectes, Concepteurs

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Vote et mise en application d'un nouveau texte (2ème version) à l'horizon 2030.

OBJECTIF(S)

Améliorer la conception des bâtiments neufs et des projets de rénovation pour en améliorer le confort et en diminuer les consommations énergétiques.

DESCRIPTION

La REBPf actuelle ne cible que les constructions neuves faisant l'objet d'un permis de construire. Elle définit pour un certain nombre de constructions un panel de thématiques à respecter, fonction de la typologie de bâtiment construite et de son lieu d'implantation. Compte tenu de l'évolution du secteur de la construction et des enjeux énergétiques, économiques et environnementaux de celui-ci, ce texte nécessitera d'être toiletté dans quelques années.

A priori, les objectifs de cette nouvelle mouture seront de :

- Prendre en compte les retours terrains pour améliorer la rédaction et l'application de la REBPf ;
- Prendre en compte l'évolution des procédés constructifs, des matériaux de construction et des équipements disponibles sur le territoire ;
- Renforcer la prise en compte des aspects énergétiques dans la construction de bâtiments neufs : réévaluation du périmètre d'application (ex : intégration des magasins), réévaluation des thématiques (ex: ajout ou suppression de thématiques), des seuils (ex : facteurs solaires plus performants) et des règles de calcul (ex: ventilation naturelle traversante) ;
- Intégrer les projets de rénovation au champ d'application du texte afin d'en étendre la portée (ex : réfection d'une toiture).

Cette deuxième mouture reposera sur l'évaluation du dispositif réglementaire initial et sur la concertation des acteurs locaux pour son évolution.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Évaluation des impacts de la REBPf sur le secteur de la construction (2023-2028) : impacts énergétiques, économiques, administratifs, ...
À FAIRE	Identification des évolutions à apporter (périmètre d'application, thématiques, seuils, méthodes de calcul, dérogations, contrôles, ...)
À FAIRE	Identification des paramètres du texte transposables aux opérations de rénovation
À FAIRE	Concertations avec les professionnels du secteur
À FAIRE	Rédaction et vote des différents projets réglementaires (LP, délib, AT)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2027	01-01-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **Émilie, eparant** Partenaires : **OAPF, ADEME, MEDEF, CSEBTP, BET** Équipe projet : • Services en charge de l'énergie et de la construction ; • Ministères en charge de l'énergie et de la construction ;	Budget (en millions XPF) : **35**

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Renforcer la filière bois de construction (source & traitement)

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **DAG** Partenaires : **DHV**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
3 500m3/an valeur précédente : 2 500 (40%)	2020	**Volume de bois de pins local commercialisé**
41 715m3 valeur précédente : 38 123 (9%)	2022	**Importations de bois de construction (résineux)**
stable ou en hausse valeur précédente : stable ou en hausse	2020	**Évolution de la construction en bois**

2 600m3 valeur précédente : 2 600	2020	**Consommation de bois de pinus local dans la commande publique**
0	2023	**Volume de logements réalisés par l'utilisation de bois local**
non	2023	**Adoption de nouvelles normes et procédés de construction en bois local**

Proposer des taux de financement bonifiés pour les démarches d'écoconstruction & écorénovation

Cible(s) : Propriétaires immobiliers

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **SOCREDO, Établissements bancaires** Partenaires : **DHV**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●○	●○○

Développer des fare OPH avec des matériaux biosourcés/locaux

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MSF** Coordinateur(s) : **OPH** Partenaires : **DHV, ADEME**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale avec rénovation bioclimatique des bâtiments publics du Pays (dont vacants)

Cible(s) : Agents publics, entreprises de construction, Administrations

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Disposer d'un état des lieux et d'une stratégie patrimoniale pour les bâtiments du Pays
- Mettre en œuvre la stratégie
- Construire ou rénover les bâtiments publics en s'appuyant sur une approche bioclimatique

OBJECTIF(S)

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale (SDIS) avec rénovation bioclimatique des bâtiments publics du Pays.

DESCRIPTION

Élaborer l'état des lieux puis une stratégie patrimoniale et à partir de celle-ci engager la construction ou la rénovation des bâtiments du Pays dans des modalités bioclimatiques.

L'enjeu est notamment de favoriser la mutualisation, l'optimisation et la décentralisation des bâtiments du Pays.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	Disposer d'un état des lieux pour les bâtiments du Pays
EN COURS	Construction du bâtiment A3
À FAIRE	Élaborer et adopter une stratégie patrimoniale
À FAIRE	Mettre en œuvre la stratégie
À FAIRE	Construire ou rénover les bâtiments publics avec une dimension bioclimatique

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
15-11-2023	30-06-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MFT** Coordinateur(s) : **DMRA** Responsable(s) : **Eric DEAT (DMRA)** Partenaires : **MEF, DPE** Équipe projet : DMRA, DAF, DBF, MGT, MFT, OPUA	Budget (en millions XPF) : **30**

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●●○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
10nb valeur précédente : 7 (43%)	2020	**Audits énergétiques de bâtiment conduits (pouvoirs publics)**
2 600m3 valeur précédente : 2 600	2020	**Consommation de bois de pinus local dans la commande publique**
791MWh	2019	**Économies d'énergie « programmées » suite aux diagnostics publics**

Réaliser un audit énergétique des bâtiments de la DGEE

Cible(s) : Personnels de l'éducation

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Réaliser un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments de la DGEE.

OBJECTIF(S)

Comprendre et optimiser la consommation énergétique des bâtiments de la DGEE pour réduire les coûts, minimiser l'impact environnemental et améliorer le confort thermique des agents.

DESCRIPTION

Les 3 sites de la DGEE ont des localisations géographiques différentes. Le site de Tuterai Tane, du Taaone et du CIO comptent respectivement : 15, 6 et 1 bâtiments.

Le confort thermique des bâtiments est directement lié aux caractéristiques du bâti et aux équipements de climatisation. L'action consiste à évaluer les performances énergétiques de chaque bâtiment en se basant notamment sur sa constitution, la réalisation de mesures in situ et l'analyse des consommations liées au confort thermique.

CONTENU

Aucun bâtiment de la DGEE n'a encore fait l'objet d'un audit énergétique.

Les données à fournir au préalable à l'auditeur sont les plans des bâtiments, les factures d'électricité, les caractéristiques des matériaux de construction, les informations relatives à l'utilisation du bâtiment (heures d'occupation, activités réalisées, exigence de confort des occupants…).
A l'issue de l'audit, la DGEE obtiendra :

- un audit énergétique exhaustif et détaillé du patrimoine, agrémenté d'indicateurs pertinents.
- un programme priorisé et entièrement chiffré de travaux d'amélioration énergétique du patrimoine.

La création d'une Autorisation de Programme lors de la préparation du budget primitif 2025 qui se tiendra en juillet 2024. Une fois les crédits obtenus, une consultation pourra être lancée auprès des bureaux d'études techniques.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Création d'une Autorisation de Programme lors de la préparation du budget primitif 2025
À FAIRE	Réalisation des audits

À FAIRE | Mise en œuvre des préconisations des audits

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
08-07-2024	31-07-2025	n.c.	0 %

Fin des audits mi 2025 mais mise en œuvre des préconisations sur les années suivantes.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEE** Coordinateur(s) : **DGEE** Responsable(s) : **Catherine LEFOC (DGEE)** Équipe projet : L'équipe identifiée pour cette action est le bureau de la logistique (LOG) - Ariitai ESTALL	Budget (en millions XPF) : **7** Budget - complément : 7 millions XPF en budget d'investissement pour la réalisation de l'audit.

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●●○	○○○

Mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments de la DGEE

↖ Projet parent : **Assurer l'entretien et la réhabilitation des bâtiments de la DGEE en s'assurant du confort thermique (ventilation naturelle, protection solaire, végétalisation, isolation, etc.).**

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en place de panneaux solaires photovoltaïques placés sur les toits des bâtiments de la DGEE sur le site de Tuterai Tane.

OBJECTIF(S)

Produire de l'énergie électrique d'origine solaire et l'auto-consommer, contribuant à diminuer la consommation d'électricité d'origine majoritairement fossile provenant du réseau électrique d'EDT et favorisant ainsi le recours aux énergies renouvelables.

DESCRIPTION

Le site comporte 6 compteurs électriques d'EDT.
Le compteur électrique référencé 726EN01 du site de la DGEE alimente les bâtiments du centre administratif et fait état de la plus grande consommation électrique avec 180 554 kWh consommés durant l'année 2023.
82% de cette consommation s'est déroulée dans la journée, 18% le soir.
La consommation d'électricité s'opérant majoritairement durant la journée, l'utilisation de panneaux solaires photovoltaïques est opportune car l'électricité solaire est produite uniquement durant la journée en présence de soleil.
L'équipe identifiée pour cette action est le bureau de la logistique (LOG).

CONTENU

Aucun bâtiment de la DGEE n'est actuellement équipé de panneaux solaires photovoltaïques.

L'action consiste à mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments où il est intéressant de poser des panneaux solaires : état correct de la toiture, inclinaison adéquate, ensoleillement optimal.
Dans le centre administratif, seuls les bâtiments A et B ont été identifiés pour être équipés de ce matériel.
L'espace disponible en toiture pourra accueillir une puissance d'environ 60 kWc de panneaux solaires photovoltaïques, représentant une production annuelle approximative de 90 000 kWh.
La création d'une Autorisation de Programme lors d'un collectif budgétaire sera nécessaire au préalable. Une fois les crédits obtenus, une consultation pourra être lancée auprès des professionnels.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	01-06-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **Ministère de l'éducation** Responsable(s) : **Catherine LEFOC (DGEE)** Équipe projet : Coordinateur(s) : Jimmy GARDAN Responsable(s) : Ariitai ESTALL Équipe projet : Bureau de la logistique	Budget (en millions XPF) : **10** Budget - complément : Budget d'investissement sur 2024-2025 : 10 millions XPF

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

Élaborer et mettre en œuvre la stratégie patrimoniale de l'État

Cible(s) : Bâtiments publics État

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **HC** Coordinateur(s) : **HC** Responsable(s) : **Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)** Partenaires : **ADEME**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●●○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
10nb valeur précédente : 7 (43%)	2020	**Audits énergétiques de bâtiment conduits (pouvoirs publics)**
791MWh	2019	**Économies d'énergie « programmées » suite aux diagnostics publics**

Orientation : 1.6 - Renforcer & améliorer les infrastructures énergétiques

Refondre des règles de placement de l'électricité en privilégiant le solaire en journée et l'hydroélectricité la nuit

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Modifier les règles de placement des EnR (suppression de la PGHM - puissance garantie hydro) afin de laisser la place en journée au solaire (fatal et fermes).

L'objectif de cette approche est de minimiser les besoins en investissement dans des dispositifs de stockage de l'énergie tout en assurant un maximum de pénétration aux EnR (périmètre Tahiti)

DESCRIPTION

.

Priorité : **haute** / Échelle : **Tahiti**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
07-01-2024	05-01-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **TEP, EDT** Responsable(s) : **yann wolff (yann_wolff_edt)** Équipe projet : TEP/EDT/DPE	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

Renforcer le stockage de l'électricité d'origine renouvelable

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Étudier le potentiel d'intégration d'une STEP sur différents ouvrages hydroélectriques de Tahiti (3 sites identifiés) puis réaliser les études et travaux sur les sites identifiés comme pertinents.

OBJECTIF(S)

Intégrer des STEPs (Station de Transfert d'Energie par Pompage) dans des vallées déjà dotées d'ouvrages hydroélectriques pour faciliter la pénétration des EnR dans le réseau.

DESCRIPTION

L'essor des moyens de production d'énergie renouvelable conduira à des moments où la production d'électricité sera supérieure à la demande. Les STEP représentent un moyen particulièrement intéressant (retombées économiques locales, durée de vie, résilience aux importations extérieures, etc.) de répondre à ces situations. Le surplus d'énergie serait utilisé pour pomper l'eau de la retenue aval et la stocker dans la retenue amont, et pouvoir ainsi la turbiner ultérieurement.

3 sites sont pour le moment étudiés : Titaaviri, Papenoo et Vaihiia/Faatautia. La faisabilité d'une STEP pilote sur un premier ouvrage pourrait confirmer la pertinence de ces ouvrages.

CONTENU

- Étudier la faisabilité pour l'intégration d'une STEP sur les concessions hydroélectriques actuelles de l'île de Tahiti.

- Réaliser un ouvrage pilote

- Réaliser une étude de faisabilité pour l'intégration d'une STEP sur l'ouvrage de TITAAVIRI.

Priorité : **haute** / Échelle : **Tahiti**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	Réaliser une étude de faisabilité pour l'intégration d'une STEP sur l'ouvrage de TITAAVIRI.
À FAIRE	Si la faisabilité de l'intégration d'une STEP sur l'ouvrage de TITAAVIRI est avérée, réaliser les travaux.
À FAIRE	Étudier la faisabilité pour l'intégration d'une STEP sur les concessions hydroélectriques de l'ile de Tahiti
À FAIRE	Si la faisabilité de l'intégration d'une STEP sur les ouvrages étudiés, réaliser les travaux.

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE, Marama Nui** Responsable(s) : **Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant** Partenaires : **Marama Nui, EDT, TEP**	Budget - complément : à préciser après les études de faisabilité

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0MW	2023	**Capacité de turbinage des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP)**
35,91% valeur précédente : 28,25 (27%)	2022	**Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité**

Étudier le déploiement de solutions d'hydrogène vert

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

-

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **Direction recherche** Responsable(s) : **Tea FROGIER (TFrogier)**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●○	●●○	●●●

Encadrer réglementairement l'installation et le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Promulguer une loi du pays autorisant et encadrant le développement des IRVE sur le territoire.
- Favoriser l'installation de bornes de recharge, prioritairement alimentées par des énergies renouvelables, tout en préservant la stabilité des réseaux électriques.

OBJECTIF(S)

Autoriser le développement des IRVE sur le territoire tout en l'encadrant permet potentiellement de diminuer la dépendance aux hydrocarbures.

DESCRIPTION

A Tahiti et pour la majorité des réseaux en délégation de service public, il est interdit de soutirer de l'électricité du réseau pour le rétrocéder à un tiers, gratuitement ou onéreusement. Cette loi du pays crée une exception à ce principe, pour les IRVE.

Il a été décidé de favoriser un développement naturel des IRVE, tout en protégeant les réseaux contre les appels de puissance d'IRVE trop importants.

CONTENU

Le projet d'arrêté d'application établit une grille de détermination des infrastructures de recharge autorisées, par réseau. Il s'agit des limites de puissance de bornes de recharge, sur les 5 prochaines années, sans être pour autant des objectifs de développement.

Le nombre d'autorisations permettra de connaître le développement des IRVE très puissantes sur le territoire.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	Rédaction de la loi du pays et de l'arrêté d'application autorisant et encadrant le développement des IRVE sur le territoire
À FAIRE	Adoption de la loi du Pays et de l'arrêté d'application

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-12-2022	01-10-2024	n.c.	0 %

L'objectif est de faire adopter la loi du pays ainsi que l'arrêté d'application au cours du premier semestre 2024.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Renforcer l'utilisation des installations électriques du port autonome de Papeete par les navires à quai

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Mise à niveau des installations électriques du Port Autonome de Papeete pour pouvoir répondre aux besoins électriques des différents navires à quai afin d'éviter l'utilisation de leurs moteurs thermiques.

OBJECTIF(S)

Fournir l'énergie électrique à tous les navires à quai et proscrire l'utilisation des moteurs polluants afin de réduire l'utilisation des hydrocarbures et donc les rejets de fumées et suies polluantes et toxiques.

DESCRIPTION

CONTEXTE

Les grands navires maintiennent leurs moteurs thermiques en marche à quai et rejettent des fumées dont certaines sont chargées d'oxyde de soufre, d'azote et de particules fines.

Ces rejets sont néfastes pour l'environnement mais aussi et surtout pour la santé.

ENJEUX

Il s'agit d'arrêter les rejets toxiques des moteurs thermiques lorsque les navires sont à quai et les inciter/obliger à utiliser les bornes électriques du Port autonome.

CONTRAINTES

Il s'agit d'installer ou de mettre à niveau les installations électriques pour pouvoir répondre à la demande de ces navires en puissance et en qualité car il faut assurer la fourniture sans interruption ni baisse de tension. La tarification devra être adaptée aux coûts d'exploitation.

Une partie des rejets des fumées se déplacera vers l'usine de production électrique de Punaruu. La part d'énergie renouvelable produite à Tahiti captera le reste des rejets. Cette part représente le tiers environ de la production électrique.

EMPLOIS

La phase de mise en œuvre des installations sera sans doute la plus créatrice d'emploi pendant la durée du chantier.

OPPORTUNITE

Indirectement, les énergies renouvelables seront mises à contribution.

L'installation de panneaux photovoltaïques serait sans doute une opportunité supplémentaire à saisir compte tenu de l'emprise générale dont le Port autonome dispose sur son domaine.

Exemple : l'immense toiture de la gare maritime ou les nombreux hangars du PAP.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Lancer une consultation pour une assistance à maitrise d'ouvrage (AMO)
À FAIRE	Établir une feuille de route pour la mission de l'AMO
À FAIRE	Lancer une consultation pour l'étude de mise à niveau suivie par AMO
À FAIRE	Travaux d'installations électriques ou de mise à niveau

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2025	02-01-2026	n.c.	0 %

1. Lancer une consultation pour une assistance à maitrise d'ouvrage (AMO). Délai : 1 à 2 mois
2. Établir une feuille de route pour la mission de l'AMO. Délai : 1 à 2 mois
3. Lancer une consultation pour l'étude de mise à niveau suivie par AMO. Délai : 1 à 2 mois
4. Travaux d'installations électriques ou de mise à niveau. Délai : 3 à 6 mois

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **Port autonome de Papeete** Responsable(s) : **Bran QUINQUIS (BranQUIN.)** Équipe projet : MGT, PAP, DPE, DIREN, DPAM, GIE Tourisme, Tahiti Tourisme, Otia	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Pilier 2 - Connaitre, préserver, restaurer & valoriser les richesses naturelles

En 2050, la Polynésie française sera un territoire exemplaire en matière de préservation, de restauration et de valorisation de sa biodiversité. Les écosystèmes terrestres, aquatiques d'eau douce, littoral et marin (lagonaire et océanique) seront protégés et valorisés de manière durable. La résilience du territoire face aux risques climatiques sera renforcée grâce à une politique ambitieuse de protection de la biodiversité et de restauration des espaces dégradés et fragilisés par les perturbations anthropiques.

La protection et la conservation des espaces naturels et des espèces végétales et animales (plus particulièrement celles endémiques à la Polynésie française et donc uniques au monde) s'appuiera sur la limitation des pressions exercées par les activités humaines (déforestation, feux, pollutions, introduction d'espèces envahissantes, etc.). La réglementation des activités qui impactent les espaces naturels sera renforcée, notamment en élargissant le réseau d'aires protégées ou gérées pour qu'il soit robuste et résilient face aux changements globaux. La sensibilisation des populations aux impacts sur terre et en mer sera également renforcée.

La limitation de l'anthropisation sera au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Les espaces dégradés et fragilisés seront restaurés, tout en assurant la préservation des espèces les plus vulnérables (endémiques notamment).

En 2050, la Polynésie française sera donc un modèle de préservation, restauration et valorisation de son patrimoine naturel, tout en renforçant la résilience du territoire face aux risques climatiques.

Orientation : 2.1 - Appréhender, caractériser et gérer les risques climatiques

Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

La traduction de Fenuadapt en actions concrètes devra permettre de :

- Protéger les personnes et les biens face aux risques climatiques ;
- Protéger les écosystèmes en privilégiant, quand c'est possible, les solutions fondées sur la nature ;
- Servir de cadre afin de préparer le modèle économique et les filières d'activités les plus climato-sensibles aux impacts du changement climatique.

OBJECTIF(S)

D'ici 2030, la Polynésie renforce ses connaissances sur le risque climatique et son niveau d'adaptation actuel (mesures sur le terrain et politiques publiques) pour identifier les meilleures combinaisons de solutions possibles, aujourd'hui et pour demain, et ce à diverses échelles territoire/îles.

Ensemble, ces éléments permettent de définir des priorités d'actions actuelles et une "vision pour le futur" (quelle Polynésie voulons-nous d'ici à la fin du siècle ?), et enfin une feuille de route pour la mise en œuvre ("trajectoire d'adaptation" post-2030).

En parallèle, d'ici 2030, l'ensemble des décideurs, acteurs économiques et populations locales de Polynésie sont formés/sensibilisés aux enjeux de l'adaptation au changement climatique en Polynésie française, afin qu'ils soient en mesure, après 2030, de mettre en œuvre ensemble la trajectoire d'adaptation.

DESCRIPTION

D'ici 2030, la Polynésie renforce ses **connaissances sur le risque climatique** (diverses échelles territoire/îles) ; réduit sa **vulnérabilité** (politiques publiques + mise en œuvre d'actions ciblées) ; identifie des **combinaisons de solutions** ; et sur cette base, se dote d'une **trajectoire d'adaptation** robuste (scientifiquement fondée), concrète (objectifs et priorités clairs), de long

terme (horizon de la fin du siècle) et trans-échelles (Territoire, archipels, îles). Pour cela, 4 objectifs :

- Appréhender le risque climatique actuel et futur à toutes les échelles de la Polynésie française
- Caractériser le niveau d'adaptation actuel
- Définir les "solutions d'adaptation" pour la Polynésie et leur(s) combinaison(s) sur le long terme
- Améliorer la flexibilité des politiques publiques de gestion du risque climatique

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	1.1. Évaluation scientifique de scénarios de risque climatique présent-futur Méthode : sur la base de la méthode développée par Duvat et al. (2021), réunir un groupe d'experts (scientifiques locaux et extérieurs) pour déterminer des niveaux de risques pour différents types d'îles, par exemple : 2 îles urbaine/rurale de la Société ; 2 îles urbaine/rurale des Australes ; 2 îles urbaine/rurale des atolls Tuamotu/Gambier ; 2 îles aux caractéristiques contrastées aux Marquises. 1.2. Ateliers scientifiques-décideurs-populations (1 par archipel, I au niveau du Territoire) pour identifier collectivement les principales implications des scénarios de risques climatiques. 1.3. Campagne de sensibilisation et de formation des décideurs, acteurs économiques et populations locales sur les résultats de 1.1 et 1.2.
À FAIRE	2.1. Évaluation scientifique du niveau actuel d'adaptation de la Polynésie française. Méthode : sur la base de la méthode, réunir un groupe d'experts (scientifiques, décideurs, acteurs économiques, représentants de la population) pour mettre en œuvre la méthode GAP-Track développée par Magnan et al. (2023), à l'échelle du Territoire et sur la base de l'analyse de cas locaux dans les 5 archipels. 2.2. Atelier science-décision (1 au niveau du Territoire) pour identifier, sur la base des résultats de 1.1. et 2.1, des priorités d'action qui structureront la trajectoire d'adaptation. 2.3. Sur la base des résultats 1.1 et 2.1, ateliers de concertation avec les décideurs et la population locale. Plusieurs ateliers devront se tenir sur chacun des archipels, et également au niveau du Territoire. Objectif : définir un cap général à l'échelle de la Polynésie française,

	et des objectifs plus sectoriels (social, économie, biodiversité, etc.) et territoriaux (par ex. pour chacun des 5 archipels).
À FAIRE	3.1. État des lieux des mesures de réponse aux risques climatiques mises en place au niveau local, sur le terrain (protection lourde du rivage, solutions fondées sur la nature, systèmes d'alerte, etc.) Méthode : synthèse des documents existants, entretiens semi-directifs, observations de terrain et entretiens semi-directifs, appui des experts ayant élaboré des bases de données sur les « solutions » (LIENSs, V. Duvat) 3.2. Évaluation de l'efficacité de ces mesures pour faire face aux enjeux de l'adaptation, à la croisée d'éléments scientifiques et de l'expertise des praticiens et décideurs locaux. Méthode : sur la base de la méthode d'évaluation des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature de V. Duvat (projet ADAPTOM), et en fonction notamment des spécificités contextuelles (différents archipels et types d'îles). 3.3. Ateliers de co-construction réunissant décideurs, acteurs économiques et populations locales. Méthode : utiliser les résultats de travaux scientifiques récents (trajectoires d'adaptation "génériques" pour divers types d'îles) pour initier une discussion multi-acteurs autour de l'ajustement de ces trajectoires génériques en fonction des spécificités territoriales de la Polynésie française. Ici, diverses méthodes participatives comme les jeux sérieux pourraient être mobilisées. Exemple d'approche : Duvat et al. (2023). 3.4. Campagne de sensibilisation et de formation des décideurs, acteurs économiques et populations locales sur ces combinaisons de solutions en fonction des archipels/types d'îles.
À FAIRE	4.1. Diagnostic de la compatibilité des politiques publiques par rapport à l'enjeu d'adaptation, et en considérant pour une diversité d'outils/documents règlementaires et de planification/mise en œuvre, deux dimensions : le niveau d'intégration du risque climatique actuel/futur, et le degré d'ajustabilité des outils/documents. Méthode : Analyse documentaire et entretiens semi-directifs, sur la base de la méthode développée par Magnan et al. (2022). 4.2. Formation des personnels permanents et temporaires des institutions publiques concernées par les risques climatiques : environnement, urbanisme, transport, santé, éducation, activités économiques. Plusieurs sessions étalées dans le temps (travaux en salle et sur le terrain) 4.3. Élaborer un protocole de suivi de la compatibilité des politiques publiques par rapport à l'adaptation.

	Méthode : sur la base de 4.1, développer un outil simplifié (donc plus appropriable et facilement utilisable) de suivi des dimensions "intégration du risque" et "ajustabilité".
À FAIRE	5.1. Poser les bases d'un observatoire du changement climatique en Polynésie française, sur les volets suivants : - Impacts (observés) et risques (non réalisés) —en lien avec 1.1 - Suivi des efforts d'adaptation —en lien avec 2.1, 3.1 et 4.1 5.2. Rapport annuel aux instances de décision de Polynésie française de la mise en œuvre de la stratégie Fenuadapt

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DDC, DIREN** Équipe projet : Proposé par Alexandre Magnan (IDDRI) Coordinateur à trouver (DIREN ? DDC ?)	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Appréhender le risque climatique actuel et futur à toutes les échelles de la PF

↖ Projet parent : **Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt)**

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Analyse systématique du risque climatique (aléas + exposition + vulnérabilité) à diverses échelles : le Territoire, les archipels, le niveau insulaire (au travers de l'étude d'îles représentatives de la diversité polynésienne), en considérant 3 pas de temps : l'actuel, la moitié et la fin du siècle

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	1.1. Évaluation scientifique de scénarios de risque climatique présent-futur Méthode : sur la base de la méthode développée par Duvat et al. (2021), réunir un groupe d'experts (scientifiques locaux et extérieurs) pour déterminer des niveaux de risques pour différents types d'îles, par exemple : 2 îles urbaine/rurale de la Société ; 2 îles urbaine/rurale des Australes ; 2 îles urbaine/rurale des atolls Tuamotu/Gambier ; 2 îles aux caractéristiques contrastées aux Marquises
À FAIRE	1.2. Ateliers scientifiques-décideurs-populations (1 par archipel, 1 au niveau du Territoire) pour identifier collectivement les principales implications des scénarios de risques climatiques
À FAIRE	1.3. Campagne de sensibilisation et de formation des décideurs, acteurs économiques et populations locales sur les résultats de 1.1 et 1.2

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2026	n.c.	0 %

1.1 2024-2026

1.2 2025-2026

1.3 2026

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DDC, DIREN** Équipe projet : 1.1 Partenaires scientifiques locaux et extérieurs 1.2 Portage institutionnel, Mise en œuvre multi-partenaires (scientif., associations locales, etc.) 1.3 Portage institutionnel, Mise en œuvre multi-partenaires (scientif., associations locales, etc.)	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Réaliser un état des lieux du niveau d'adaptation de la Polynésie française

↖ Projet parent : **Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt)**

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Appréhender le niveau d'adaptation actuel du territoire au travers de six grandes dimensions : la connaissance des risques ; la planification ; la pertinence des actions mises en œuvre ; les capacités institutionnelles, humaines (expertise) et financières ; la réduction effective du risque ; la mise en place d'une vision de long terme (échelle du siècle).

Définir des objectifs concrets d'adaptation sur le long terme, à atteindre au travers de la trajectoire d'adaptation.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2.1. Évaluation scientifique du niveau actuel d'adaptation de la Polynésie française. Méthode : sur la base de la méthode, réunir un groupe d'experts (scientifiques, décideurs, acteurs économiques, représentants de la population) pour mettre en œuvre la méthode GAP-Track développée par Magnan et al. (2023), à l'échelle du Territoire et sur la base de l'analyse de cas locaux dans les 5 archipels
À FAIRE	2.2. Atelier science-décision (1 au niveau du Territoire) pour identifier, sur la base des résultats de 1.1. et 2.1, des priorités d'action qui structureront la trajectoire d'adaptation.
À FAIRE	2.3. Sur la base des résultats 1.1 et 2.1, ateliers de concertation avec les décideurs et la population locale. Plusieurs ateliers devront se tenir sur chacun des archipels, et également au niveau du Territoire. Objectif : définir un cap général à l'échelle de la Polynésie française, et des objectifs plus sectoriels (social, économie, biodiversité, etc.) et territoriaux (par ex. Pour chacun des 5 archipels)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2028	n.c.	0 %

2.1	2024-2026
2.2	2026
2.3	2026-2028

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DDC, DIREN** Équipe projet : 2.1 Partenaires scientifiques locaux et extérieurs 2.2 Portage institutionnel, Mise en œuvre multi-partenaires (scientif., associations locales, etc.) 2.3 Portage institutionnel, Mise en œuvre multi-partenaires (scientif., associations locales, etc.)	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Passer des solutions à une trajectoire d'adaptation

↖ Projet parent : **Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt)**

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Analyser l'efficacité potentielle de diverses mesures visant la protection (lourde et par les écosystèmes), l'accommodation (Fare sur pilotis, abris anti-cycloniques, système d'alerte, etc.) et la relocalisation. Lesquelles de ces mesures sont des "solutions" pour la Polynésie ?

Appréhender les combinaisons possibles de solutions dans le temps, à l'interface science-décision-praticiens-populations. Ces combinaisons forment une stratégie de long terme qui caractérisera la "trajectoire d'adaptation" de la Polynésie.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	3.1. État des lieux des mesures de réponse aux risques climatiques mises en place au niveau local, sur le terrain (protection lourde du rivage, solutions fondées sur la nature, systèmes d'alerte, etc.) Méthode : synthèse des documents existants, observations de terrain et entretiens semi-directifs, appui des experts ayant élaboré des bases de données sur les « solutions » (LIENSs, V. Duvat)
À FAIRE	3.2. Évaluation de l'efficacité de ces mesures pour faire face aux enjeux de l'adaptation, à la croisée d'éléments scientifiques et de l'expertise des praticiens et décideurs locaux. Méthode : sur la base de la méthode d'évaluation des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature de V. Duvat (projet ADAPTOM), et en fonction notamment des spécificités contextuelles (différents archipels et types d'îles)
À FAIRE	3.3. Ateliers de co-construction réunissant décideurs, acteurs économiques et populations locales. Méthode : utiliser les résultats de travaux scientifiques récents (trajectoires d'adaptation "génériques" pour divers types d'îles) pour initier une discussion multi-acteurs autour de l'ajustement de ces trajectoires génériques en fonction des spécificités territoriales de la Polynésie française. Ici, diverses méthodes participatives comme les jeux sérieux pourraient être mobilisées.

À FAIRE	3.4. Campagne de sensibilisation et de formation des décideurs, acteurs économiques et populations locales sur ces combinaisons de solutions en fonction des archipels/types d'îles.

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

3.1	2024-2026
3.2	2024-2029
3.3	2030
3.4	2030

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DDC, DIREN** Équipe projet : 3.1 organismes compétents en matière de gestion des ouvrages de protection ? 3.2 Partenaires scientifiques locaux et extérieurs 3.3 Portage institutionnel, Mise en œuvre multi-partenaires (scientif., associations locales, etc.) 3.4 Associations locales ?	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Rendre les politiques publiques plus flexibles face au changement climatique

↖ Projet parent : **Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt)**

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Mieux intégrer le risque climatique dans les documents et outils de planification qui existent déjà (PPR, PGA, Etc. ; voir document d'État des lieux). Renforcer la capacité de ces documents et outils à être ajustables au fil de l'évolution des connaissances sur les risques climatiques (par exemple sur le niveau marin ou sur les cyclones) et des retours d'expérience sur des événements qui surviennent et sur le potentiel offert par différentes solutions d'adaptation. Par exemple : révision des standards/normes/règlementation, amélioration des processus participatifs, etc.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	4.1. Diagnostic de la compatibilité des politiques publiques par rapport à l'enjeu d'adaptation, et en considérant pour une diversité d'outils/documents règlementaires et de planification/mise en œuvre, deux dimensions : le niveau d'intégration du risque climatique actuel/futur, et le degré d'ajustabilité des outils/documents. Méthode : Analyse documentaire et entretiens semi-directifs, sur la base de la méthode développée par Magnan et al. (2022).
À FAIRE	4.2. Formation des personnels permanents et temporaires des institutions publiques concernées par les risques climatiques : environnement, urbanisme, transport, santé, éducation, activités économiques. Plusieurs sessions étalées dans le temps (travaux en salle et sur le terrain)
À FAIRE	4.3. Élaborer un protocole de suivi de la compatibilité des politiques publiques par rapport à l'adaptation. Méthode : sur la base de 4.1, développer un outil simplifié (donc plus appropriable et facilement utilisable) de suivi des dimensions "intégration du risque" et "ajustabilité".

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)

01-01-2024	31-12-2025	n.c.	0 %

4.1 2024-2025
4.2 2024-2025 puis pérennisation jusqu'en 2030
4.3 2025

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **DDC, DIREN** Équipe projet : 4.1 Partenaires scientifiques locaux et extérieurs 4.2 Portage institutionnel, Mise en œuvre organisme agréé 4.3 Portage institutionnel => coordinateur(s) et responsable(s) au niveau institutionnel	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Co-construire une trajectoire d'adaptation au CC avec un territoire volontaire dans le cadre de FUTURISKS

↖ Projet parent : **Élaborer une trajectoire climatique d'adaptation (FenuAdapt)**

Cible(s) : Communes

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Le projet PPR FUTURISKS (2022-2028) est coordonné par Virginie Duvat et regroupe 17 laboratoires, 50 chercheurs permanents, 10-12 thèses.

Recherche de territoires volontaires pour co-construire des trajectoire d'adaptation au changement climatique. Il est proposé qu'un territoire polynésien volontaire s'inscrive dans cette démarche pour développer un démonstrateur (une application concrète) qui permettrait de tester la démarche, de sensibiliser-former et d'impliquer les parties prenantes locales, et donc d'avancer en ayant en 2028 une trajectoire d'adaptation pour un territoire concret.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2022	31-12-2028	n.c.	0 %

Ajouter indicateurs ci-dessous (avec valeur initiale et objectif 2030) :

•

Vu LS : trouver un coordinateur Pays et finaliser le remplissage (gouvernance, budget)

Niveau de remplissage : 1 (des bribes à compléter)

Effets potentiels : fondamental pour l'adaptation mais pas d'atténuation

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **DPE, DIREN** Responsable(s) : **Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste)** Partenaires : **SPC PF** Équipe projet : Coordination et accompagnement par Virginie Duvat Référents du Pays : Tess U-Fa et Baptiste Sureau en lien avec le SPC pour trouver une commune volontaire	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Contribuer à la mise en œuvre et au suivi du programme CLIPSSA 2021 - 2024

↖ Projet parent : **Appréhender le risque climatique actuel et futur à toutes les échelles de la PF**

Cible(s) : Pays, Porteurs de projets, Communes

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Exploiter efficacement les résultats des projets CLIPSSA
- Aider au développement d'outils de partage des résultats adaptés à tous

OBJECTIF(S)

Développer des outils d'aide à la décisions adaptés au changement climatique, en termes d'agriculture, de préservation de la ressource en eau, de l'aménagement, etc.

DESCRIPTION

CLIPSSA est un programme de modélisation du climat futur (horizon 2100) et de simulation des risques terrestres et atmosphériques, entre autres sur les domaines de l'agriculture et de la ressource en eau. Il est mis en œuvre et piloté par l'AFD, l'IRD, Météo France.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Suivi des réalisations des modélisations futurs
À FAIRE	Participation au COPIL et aux phases de concertation prévues pour le1er semestre 2024
À FAIRE	Suivi et contribution au développement d'outils de partage des résultats adaptés à tous

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
31-03-2021	31-12-2024	n.c.	50 %

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Mettre en place un observatoire territorial du climat

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Élaboration ou participation à un observatoire territorial, comme appui de la démarche climat de la Polynésie servant tant le suivi des efforts d'atténuation que la vigilance face aux risques avec l'adaptation.

DESCRIPTION

Les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans le Pacifique insulaire sont encore plus prégnants qu'ailleurs, notamment en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna et en Polynésie française. Les pays et territoires du Pacifique Sud accueillent une multitude de sociétés vulnérables aux effets du changement climatique, dont les conséquences sur les filières et secteurs économiques des territoires français (telles que le tourisme, la perliculture et la pêche) seraient considérables. Face à ces multiples risques en interrelations, il semble essentiel de préparer les territoires et les organisations qui les composent, en améliorant les services climatiques et en promouvant des politiques publiques mieux informées des risques associés au dérèglement du climat.

C'est en ce sens qu'œuvrent un nombre significatif d'organisations locales, régionales et internationales : instituts ou programmes de recherche fondamentale (Universités, IRD, Météo-France et services météorologiques nationaux voisins etc.) ; Projets d'adaptation territoriale (CLIPSSA, KIWA, PROTEGE…) portés par des agences de développement comme l'AFD, des plateformes de coopérations (CPS, PROE) en appui aux gouvernements locaux, aux OSC etc.

Pour renforcer cette connaissance et notamment renforcer sa diffusion/valorisation, l'ADEME, en co-construction avec de nombreux acteurs du Pacifique Sud, étudie la faisabilité d'un observatoire des effets du changement climatique (OBSECC) commun aux trois territoires français et intégré à l'écosystème d'acteurs du Pacifique Sud.

A l'issue de ces travaux, il s'agira de positionner le territoire de la Polynésie française comme contributeur ou porteur d'un observatoire du climat.

CONTENU

Dans la continuité des travaux de l'ADEME (OBSECC) et en lien avec la stratégie FenuAdapt, l'élaboration ou la participation à un observatoire territoriale (régional ou spécifique polynésien) servira :

- pour capitaliser sur les connaissances des données relatives au Climat et son évolution (en Polynésie ou à l'échelle régionale) - *en lien avec 1.1 de FenuAdapt* :

- données numériques, physiques, qui caractérisent la situation climatique | *Marqueurs climatiques*

- impacts sur les milieux naturels, le littoral, le trait de côte, les aménagements, et plus indirectement sur la ressource en eau, les incendies de brousse- forêts, agricultures, santé | *Marqueurs impacts*

- d'analyses, de modèles, et issues de différents niveaux d'interprétation jusqu'à la vulgarisation / *Objectivation – Outils de la communication*

- pour référencer, valoriser les initiatives locales ou régionales (- *en lien avec 2.1, 3.1 et 4.1 de FenuAdapt*):

- stratégies engagées et les dynamiques territoriales en | *Stratégie et Projets*

- démarches portées par les acteurs et les publics | *Démarches et actions*

- aménagements, restructurations, solutions techniques fondées sur la nature, … | *Réalisations*

- pour mobiliser et appuyer les politiques publiques locales en charge des problématiques relative au climat.

Il peut être envisager de procéder en 2 temps, pour monter en puissance tout en commençant le plus tôt possible avec les moyens existants :

1/ une préfiguration locale pour rassembler les données déjà existantes (constitutives du diagnostic du Plan Climat, études en cours menées par le Professeur Virginie Duvat, l'UPF, Météo France, l'IRD …) mais aussi des projets réalisés localement avec l'analyse de son déploiement et son fonctionnement (retours d'expérience, bonnes pratiques...) pour voir la reproductibilité.

Ce travail pourrait être mené avec l'appui de l'Agence OPUA, des services du Pays concernés et des opérateurs de l'État (ADEME, OFB, AFD, Caisse des dépôts), pour leurs compétences (en termes de connaissance et expertise).

2/ Continuité sur l'élaboration ou participation à un Observatoire présenté ci-dessus, permettant éventuellement l'animation et le portage des stratégies du Pays et/ou contrôle (vigie des politiques publiques vis-à-vis du climat). Ce travail induit tant une démarche de stockage/archivage de données que d'établissement de référentiels/de suivis sur les différents impacts en collaboration avec les ministères et services concernés. Il pourrait ainsi permettre le suivi régulier de la mise en œuvre de FenuAdapt.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Préfiguration locale pour rassembler les données déjà existantes
À FAIRE	Continuité sur l'élaboration ou participation à un Observatoire permettant éventuellement l'animation et le portage des stratégies du Pays et/ou contrôle

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	n.c.	n.c.	0 %

L'élaboration ou participation à un observatoire devra être dans la continuité des conclusions de la restitution (prévue au 2nd semestre 2024) des travaux en cours porté par l'ADEME sur la faisabilité d'un observatoire des effets du changement climatique (OBSECC) commun aux trois territoires français du Pacifique Sud.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **ADEME** Responsable(s) : **Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)** Partenaires : **VP** Équipe projet : Co-construction en cours avec de nombreux acteurs du Pacifique Sud + ADEME Nouvelle-Calédonie.	Budget (en millions XPF) : **3** Budget - complément : Envisageable : Appui par un chargé de mission consacré à l'élaboration/participation (cofinancé ADEME)

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	○○○	○○○

Mettre en fonctionnement le réseau climatologique de Polynésie française

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Mettre en œuvre un programme de recherche sur l'insularité et le changement climatique

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **UPF**	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Élaborer des Schémas de gestion des risques naturels (ex PPRN)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Souplesse et objectivité du nouveau dispositif
- Information claire, accessible et transparente du public sur les risques naturels, les mesures de prévention et les dispositions constructives adaptées à chaque situation
- Implication et soutien des maires
- Dispositif établi à l'échelle des archipels

OBJECTIF(S)

Pour répondre aux difficultés d'acceptabilité rencontrées dans l'adoption des PPR, la Direction de la Construction et de l'Aménagement prévoit la création d'un nouvel outil juridique basé sur la connaissance du risque, permettant d'adapter certains projets vis-à-vis du niveau d'aléa auquel ils sont exposés, et d'accompagner une éventuelle autorisation de travaux immobiliers de préconisations associées à la sécurisation et à la pérennisation desdits projets.

DESCRIPTION

Les PPR seraient à terme abrogés et remplacés, sur l'aspect règlementaire, par des Schémas de Gestion des Risques Naturels (SGRN) et sur l'aspect cartographique, par un Atlas des risques naturels. Ces deux volets possèderont un contenu et une procédure de mise en place indépendants.

Le fil directeur de cette réforme est d'assouplir la procédure de révision et de permettre un ajustement réactif de la cartographie.

Sur la base de ces préconisations, un projet de loi du pays accompagné d'un arrêté d'application sont en cours de finalisation.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	Rédaction d'un projet de texte et réalisation de son étude d'impact
À FAIRE	Avis du SGG sur le projet de texte
À FAIRE	Présentation du projet de texte au CESEC et avis

À FAIRE	Adoption du texte à l'APF
À FAIRE	Déploiement et adoption du 1er SGRN
À FAIRE	Déploiement et adoption de nouveaux SGRN

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-08-2022	01-01-2029	n.c.	20 %

Calendrier prévisionnel (susceptible d'évolution) :

1er trimestre 2024 : Finalisation étude d'impact du projet de texte

2ème trimestre 2024 : Avis du SGG

3ème trimestre 2024 : Présentation au CESEC

4ème trimestre 2024 : Passage à l'APF => Adoption

2025 : Déploiement et adoption du 1er SGRN

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MSF** Coordinateur(s) : **DCA** Responsable(s) : **Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC)** Équipe projet : Bureau PPR / CECA / DCA	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
3Nb valeur précédente : 3	2023	Nombre de de PPRN ou Schémas de gestion des risques naturels approuvés

Suivre et anticiper les risques vectoriels favorisés par le changement climatique

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Améliorer la connaissance du risque
- Améliorer la surveillance
- Améliorer la lutte

OBJECTIF(S)

Anticiper les risques pour mieux les prévenir/gérer et ainsi mieux protéger la santé de la population.

DESCRIPTION

Du fait de la mondialisation et de la multiplication des échanges, le risque d'introduction de nouveaux vecteurs est accru. En outre, avec le changement climatique et la modification des conditions climatiques, certains vecteurs peuvent coloniser de nouvelles zones ou se multiplier plus rapidement.

Plus de vecteurs, c'est plus de risques de transmission de maladies vectorielles.

Le changement climatique peut également pousser les populations ou les vecteurs à migrer vers des zones jusqu'alors « sauvages », pouvant aboutir à l'apparition de nouvelles maladies.

Cette action consiste à suivre et anticiper les risques vectoriels favorisés par le changement climatique afin de mieux les prévenir/gérer et ainsi mieux protéger la santé de la population.

A l'échelle des Pays du Pacifique, la Polynésie française dispose de nombreuses compétences en la matière. Avec l'Institut Louis Malardé, les diagnostics sont possibles et rapides. Des études de séroprévalence également. En outre, avec son centre Innoventomo, l'ILM dispose de ressources (entomologistes médicaux) et de technologies (Technique de l'insecte stérile, Wolbachia…). Le Centre de santé environnementale assure également encore de la

surveillance aux frontières et dispose de matériel pour les actions de pulvérisation. Certaines communes sont également très volontaires pour mener des actions de terrain.

Enfin, l'isolement du territoire est également un atout puisqu'il permet de restreindre l'introduction de nouveaux vecteurs (bien que cela reste toujours possible).

Néanmoins, au sein de chacune de ces structures, le nombre de personnes ressources reste faible. En période de crise, cela reste largement insuffisant. Le turn over des agents est également un frein, avec souvent la perte des connaissances au fil des années.

Enfin, les études (séroprévalence, surveillance…) et les nouvelles techniques de lutte (technique de l'insecte stérile, Wolbachia…) coûtent chers et ne sont plus compatibles avec les réductions des budgets. En outre, les appareils utilisés dans la lutte périfocale sont vieillissants, leur entretien est complexe et leur rachat est coûteux.

Il est donc essentiel de disposer de suffisamment de personnel ressource (création de postes) et de moyens financiers.

Les risques vectoriels sont permanents et peuvent également émerger rapidement. Aussi, la vigilance doit être sans relâche et les moyens déjà prêts à intervenir rapidement.

CONTENU

Pour mener à bien cette action, il faut notamment :

Améliorer la connaissance du risque :

- assurer une veille documentaire
- former les personnes ressources
- participer aux réseaux d'échange (région Pacifique) = ROSSP, PacMOSSI
- créer un comité de suivi pour promouvoir les échanges entre les acteurs locaux (ILM, BVSO, CHPF, Hôpitaux périphériques, Ports et aéroports, Communes/PCS…)

Améliorer la surveillance :

- identifier et cartographier les densités de population des vecteurs déjà présents sur le territoire (zones à risque accru)
- identifier l'introduction de nouveaux vecteurs (règlement sanitaire international)
- réaliser des études de séroprévalence et des études épidémiologiques
- s'assurer que le diagnostic des nouvelles pathologies est possible dans nos laboratoires

Améliorer la lutte :

- Maintenir les actions de pulvérisation dans les avions à l'arrivée
- Mener des actions de lutte contre les nuisibles et notamment de dégîtage :
  - aux frontières pour limiter l'implantation de nouveaux vecteurs introduits
  - dans les établissements sensibles (écoles, crèches-garderies, établissements de santé…) et de façon générale dans les zones à forte densité de population
- Développer les moyens de lutte alternatifs (technique de l'insecte stérile, Wolbachia…)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

2/11 tâches réalisées (soit 18 %)

À FAIRE	Créer un comité de suivi pour promouvoir les échanges entre les acteurs locaux (ILM, BVSO, CHPF, Hôpitaux périphériques, Ports et aéroports, Communes/PCS…)
EN COURS	Assurer une veille documentaire sur les risques vectoriels
EN COURS	Former les personnes ressources
EN COURS	Participer aux réseaux d'échange (région Pacifique) = ROSSP, PacMOSSI
EN COURS	Identifier et cartographier les densités de population des vecteurs déjà présents sur le territoire (zones à risque accru)
EN COURS	Identifier l'introduction de nouveaux vecteurs (règlement sanitaire international)
EN COURS	Réaliser des études de séroprévalence et des études épidémiologiques
EN COURS	Mener des actions de lutte contre les nuisibles et notamment de dégîtage
EN COURS	Développer les moyens de lutte alternatifs (technique de l'insecte stérile, Wolbachia…)
RÉALISÉE	S'assurer que le diagnostic des nouvelles pathologies est possible dans nos laboratoires Marquée comme réalisée le 02-05-2024 (durée de réalisation : 2 mois)
RÉALISÉE	Maintenir les actions de pulvérisation dans les avions à l'arrivée Marquée comme réalisée le 02-05-2024 (durée de réalisation : 2 mois)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)

01-01-2024	31-12-2030	n.c.	18 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MSP** Coordinateur(s) : **DSP-CSE** Responsable(s) : **mareva.vigneron - CSE** Équipe projet : Noémie PIIVAI (CSE) BVSO (ARASS) ILM	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Actualiser les plans communaux de sauvegarde et plus globalement la planification en renforçant le volet adaptation au changement climatique

Cible(s) : Communes, Services de secours, DCA, DIREN, DEQ

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Accompagner les communes pour la mise à jour de leur PCS ;
- Installer des groupes de paires pour la mise à jour des PCS (Maires, DGS, chef de corps, …) ;
- Relier la planification de sauvegarde des populations à la planification générale des communes ;
- Faire intervenir les services compétents et du pays dans la démarche de mise à jour.

OBJECTIF(S)

Prendre en compte les risques émergents engendrés par le changement climatique dans la planification de sauvegarde des populations et plus globalement dans la planification des risques et de l'aménagement du territoire (gestion des risques naturels, document d'urbanisation, organisation de la réponse de secours, organisation de la sauvegarde des populations, document d'aménagement du territoire).

DESCRIPTION

Si la mise à jour des PCS est une contrainte réglementaire, elle n'intervient régulièrement que rarement. Elle est souvent réalisée sur la base des risques connus qui ont impacté les communes. Les PCS ne prennent que très peu en compte les risques émergents résultants du changement climatique (érosion du trait de côte, salinisation des eaux potables, élévation du niveau de la mer ou des lagon, menaces des infrastructures de secours, …).

La mise à jour des risques considérés permet de mieux répondre aux besoins des populations en cas de sinistre majeurs et d'accélérer la résilience et le relèvement du territoire après une crise. L'harmonisation et le partage des données liées aux PCS (centre d'hébergement, moyens à mobiliser en cas de crise) devient un atout pour les autorités des communes mais également pour les autorités du Pays et de l'État. La mutualisation de certaines ressources rares peut aussi être envisagé entre commune qui dispose d'une continuité territoriale.

CONTENU

Rassembler les communes, à travers notamment le comité polynésien de sécurité civile (CPSC) et ses travaux sur le schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR), pour engager une modernisation des PCS de concert, en évoquant les effets à venir et liés au changement climatique. Faire intervenir les services compétents sur le domaine du changement climatique. Faire témoigner des communes d'ores et déjà frapper par les effets du changement climatique et celle qui ont déjà intégrer ces risques à leur PCS. Faire intervenir les services du

Pays qui installe la planification en matière de gestion des risques naturels et de l'aménagement du territoire.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Rassembler 4 fois par an les communes, à travers notamment le comité polynésien de sécurité civile (CPSC) pour engager une modernisation des PCS globale sur l'ensemble du territoire.
À FAIRE	Présentation du sujet & cadrage des risques à prendre en compte
À FAIRE	Mise à jour et livraison des plans
À FAIRE	Mettre à jour les PCS

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-03-2025	31-12-2026	n.c.	0 %

Présentation du sujet début premier semestre 2025,

Cadrage des risques à prendre en compte fin premier semestre 2025,

Mise à jour des plans, second semestre 2025 à premier semestre 2026,

Livraison des plans à jour fin 2026.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **HC** Coordinateur(s) : **HC** Responsable(s) : **Cédric RIGOLLET (cedric.rigollet)** Équipe projet : DPC, DIREN, Communes	Budget - complément : Mobilisation des moyens des services

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
6,25%	2020	**Part de PCS de moins de 5 ans**

valeur précédente : 8 (-22%)		

Pérenniser les travaux du comité polynésien de sécurité civile en vue d'offrir une réponse opérationnelle des services de secours

Cible(s) : Communes, Services de secours, Ministère de la santé, CGF, HC (DPC)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Intégrer les préoccupations liées aux changements climatiques dans les travaux du schéma d'analyse et de couverture opérationnel porté par le comité polynésien de sécurité civile. Proposer une analyse croisée des risques de sécurité civile pour toute la Polynésie française. Intriquer les différentes politiques publiques concernées par les effets des risques climatiques (aménagement du territoire, santé, incendie et secours, protection de l'environnement, sauvegarde des populations et des biens). Rapprocher les centres de traitement des appels 18 (SIS) du centre de réception et de régulation des appels du 15 (SAMU).

OBJECTIF(S)

Rassembler les décideurs politiques et les acteurs concernés à propos des compétences de sécurité civile pour dialoguer sur la nécessité de moderniser le modèle polynésien de sécurité civile. Offrir une tribune aux parties prenantes et envisager les grandes orientations stratégiques et politiques qui concernent le continuum de réponse de sécurité civile (prévention, protection, intervention, résilience du territoire).

DESCRIPTION

Continuer à tenir des réunions régulières des parties prenantes dans le domaine de l'incendie et du secours et plus globalement de la sécurité civile. Proposer une formalisation des orientations stratégiques et politiques des acteurs et engager les premiers travaux du schéma d'analyse et de couverture des risques du territoire.

CONTENU

Présenter les enjeux de sécurité civile du territoire, l'intérêt de la solidarité communale pour les communes disposant d'une continuité territoriale et les capacités de renfort sur lesquels les autres communes pourront compter.

Provoquer des visites et des activités de découverte sur d'autres territoires déjà doté de structure de coordination et de mutualisation.

Présenter les intérêts de la mutualisation et donner des gages quant à la gouvernance locale et partagée de la compétence.

Envisager un mode de financement en soutien des communes et des contributions externes.

Provoquer l'engagement des parties et fixer des échéances temporelles pour les décisions arrêtées au sein du comité polynésien de sécurité civile.

Élargir le comité aux autres acteurs en présence et parties prenantes du continuum de sécurité civile (services du Pays, DCA, DIREN, …).

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Présenter les intérêts de la mutualisation et donner des gages quant à la gouvernance locale et partagée de la compétence.
À FAIRE	Formaliser les orientations stratégiques et politiques des acteurs
À FAIRE	Engager les premiers travaux du schéma d'analyse et de couverture des risques du territoire.

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-06-2024	27-12-2030	n.c.	0 %

Réunion du CPSC en juin 2024 (3ème réunion), prochaine réunion en octobre 2024, puis en janvier 2025 (une réunion par trimestre).

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **HC** Coordinateur(s) : **HC** Responsable(s) : **Cédric RIGOLLET (cedric.rigollet)** Équipe projet : Approche tripartite, HC, Communes, Pays DPC secrétariat des sessions	Budget - complément : Mobilisation des moyens des services, des communes, du Pays.

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Orientation : 2.2 - Préserver les écosystèmes terrestres et d'eau douce

Développer les zones d'expansion de crues (ZEC) à l'amont des espaces urbanisés

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Trouver de véritables solutions à long terme pour la gestion des crues dans les îles hautes, afin de protéger les biens et les personnes grâce à des Solutions fondées sur la Nature.

DESCRIPTION

Les débordements des cours d'eau menant à des inondations dans les plaines littorales sont de plus en plus fréquents, et donc préoccupants. L'occupation humaine s'est en effet largement développée au cours des dernières décennies dans les îles hautes de Polynésie française. La recherche d'espace pour les constructions a poussé les aménageurs à gagner toujours plus de terrain sur le champ d'écoulement des rivières, menant à imperméabilisation des sols et à la canalisation des eaux et donc la disparition quasi totale des méandres naturels des rivières, qui sont devenues très rectilignes.

Les zones de plaines présentent, par définition, une pente faible vers le lagon ou l'océan, ce qui ralentit considérablement l'écoulement. En cas de crue importante, lorsque les zones d'expansion de crues ont été urbanisées, l'eau n'a plus d'espace pour s'étendre au-delà de son lit moyen. La conséquence est une montée du niveau d'eau dans le chenal d'écoulement et des débordements inévitables, entrainant des inondations potentiellement dévastatrices. Or, les inondations des zones urbanisées causent 40% des accidents mortels dus aux catastrophes naturelles dans le monde, et les prospectives en cours dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques montrent que les inondations pourraient être exacerbées dans les années à venir, y compris du fait de l'élévation du niveau de la mer.

Les réponses apportées jusqu'à présent aux problèmes d'inondation s'appuient sur une stratégie « classique » cherchant à évacuer l'eau le plus vite possible vers les embouchures, stratégie qui a montré ses limites. Les lits des rivières sont curés, creusés et parfois totalement canalisés dans des structures bétonnées, occasionnant des travaux colossaux et très onéreux qui nécessitent un volume énorme de matériaux (ciment, sable, granulats) prélevés dans des îles (alors que ces ressources s'épuisent). En outre, ces structures entrainent des dégâts encore

plus importants à l'aval, car l'accélération de l'écoulement dans un lit de béton génère une énergie décuplée. Le côté temporaire que représente une action de curage doit également être souligné, du fait de la continuité et de l'importance du transport sédimentaire dans les rivières polynésiennes. Enfin, d'un point de vue écologique, ces solutions « grises » sont désastreuses car elles éliminent les habitats des espèces aquatiques amphihalines et l'ensemble des services écosystémiques qui y sont associés.

Face à ce sombre constat (aggravation de la gravité et de la fréquence des inondations en aval, érosion des berges, surcreusement ou au contraire envasement des cours d'eau nécessitant de fréquents et coûteux curages, sécheresse induite par une ruissellement trop important qui empêche l'eau de s'infiltrer dans les nappes, pollution des lagons...), et la perspective de phénomènes météorologiques toujours plus intenses, il est urgent de réfléchir à des solutions alternatives.

Une **zone d'expansion de crue (ZEC)** est un lieu où a crue des cours d'eau peut s'étendre rapidement avec un très faible risque pour les personnes et les biens, permettant d'atténuer l'impact d'une inondation dans d'autres lieux plus sensibles situés en aval. Ce sont souvent des zones naturelles ou agricoles qui peuvent être entourées d'ouvrages type noues, digues et retenues d'eau temporaire.

La création de ZEC est la solution efficace et pérenne aux problèmes d'inondations dans les îles hautes urbanisées de Polynésie française. Dans les zones très urbanisées, il est difficilement envisageable d'augmenter la largeur du lit sans passer par des expropriations, incompatibles avec la pression foncière. Il conviendrait alors d'évaluer la **mise en place de ZEC à l'amont des secteurs habités,** permettant de délimiter des espaces de débordement contrôlés pour que l'eau s'étende et perde son énergie afin d'atténuer l'onde de crue. Les niveaux de débordement et de remplissage de ces espaces laissés vierges peuvent être contrôlés, comme le débit qui rejoint la rivière vers l'aval.

Ces zones ne sont pas perdues pour les activités humaines, on peut tout à fait envisager d'y développer une agriculture à cycle court (ex : pâturages inondables, tarodières, roselières...) qui sera ponctuellement inondée, mais qui s'appuiera sur des terres fertiles nourries par les apports alluvionnaires de la rivière, ou bien des itinéraires touristiques, par exemple si l'on recrée des zones humides favorables à la biodiversité. Elles peuvent également faire fonction de corridors biologiques en recréant des habitats favorables à certaines espèces protégées. Ces zones peuvent enfin être aménagées de manière à fixer les polluants afin qu'ils ne s'insèrent pas en aval du cours d'eau.

CONTENU

Cette action vise à évaluer de manière stratégique la possibilité de mettre en place des ZEC dans les îles hautes. Des études intégrant l'évaluation des flux, les zones inondables, les études de risques et les outils réglementaires doivent être menées dans un premier temps, afin d'identifier l'emplacement et la succession géographique possible des ZEC. Lorsque des espaces sont disponibles à l'amont des secteurs urbanisées, des modélisations hydrauliques pourraient être réalisées afin d'apprécier l'intérêt de transformer ces sites en ZEC. Ces études permettront d'envisager des alternatives aux approches purement mécaniques, qui permettront d'améliorer la résilience du Pays aux évènements climatiques à venir.

Ces considérations pourraient être ensuite intégrées dans la réglementation urbaine, de manière à systématiser cette approche.

Une fois les sites sont identifiés, il s'agira d'aménager les ZEC et de mettre en place une gestion sur le long terme de ces zones.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Identifier les rivières à enjeux où il sera possible d'aménager des ZEC
À FAIRE	Mener les études hydrologiques incluant des modélisations hydrauliques pour évaluer et comparer différentes solutions de gestion des crues
À FAIRE	Communiquer sur les recommandations auprès des décideurs et des habitants, afin d'encourager une évolution du cadre réglementaire
À FAIRE	Aménager les ZEC en sécurisant le foncier
À FAIRE	Développer les compétences localement pour aménager et gérer ces sites
À FAIRE	Adopter un plan stratégique à horizon 2050 pour gérer le risque inondation

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	○○○	○○○

Mettre en œuvre et suivre/évaluer la politique de l'eau

Cible(s) : Pays, Communes

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Mesurer le suivi de chaque action et la performance de la Politique de l'eau (PdE), au travers d'indicateurs chiffrés, par rapport aux 3 grandes orientations de la PdE :

A - Développer des services publics de l'eau axés sur la qualité de la ressource en eau

B - Préserver les fonctionnalités du grand cycle de l'eau pour bénéficier durablement de l'or bleu

C - Définir une gouvernance de l'eau adaptée

OBJECTIF(S)

Assurer l'objectif du Pays d'aller vers une gestion intégrée de l'eau, basée sur le grand cycle de l'eau, avec pour objectif non plus la qualité de l'eau distribuée au robinet mais la qualité de la ressource en eau.

DESCRIPTION

Il s'agit d'élaborer un plan de suivi et de mesure de la performance de la PdE, avec un travail de concertation avec les pilotes de chaque action. Cette action donne lieu à l'organisation de comités techniques et de COPIL annuels et de renseignements de l'avancée de chaque indicateurs.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Élaboration des fiches actions, du tableau de suivi des indicateurs des fiches actions de la PdE et du tableau de suivi du plan d'actions de la PdE
À FAIRE	Élaboration des outils de mesure de la performance de la PdE
À FAIRE	Mise en œuvre de ces outils

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
31-12-2021	31-12-2030	n.c.	0 %

2023 : Élaboration des fiches actions, du tableau de suivi des indicateurs des fiches actions de la PdE et du tableau de suivi du plan d'actions de la PdE 2024 : élaboration des outils de mesure de la performance de la PdE 2024 - 2030 : mise en œuvre de ces outils

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)** Équipe projet : Cellule eau de la DIREN	Budget - complément : Difficilement budgétable même par an

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	●○○	○○○

Mettre en cohérence la politique de l'eau avec le PCPF

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre/évaluer la politique de l'eau**

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Consolider la réglementation sur l'eau

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre/évaluer la politique de l'eau**

FINALITES

☐ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
9 000m3/jour valeur précédente : 9 150 (-2%)	2020	**Quantité d'eau usée traitée dans l'agglomération de Papeete**
1communes valeur précédente : 1	2020	**Nombre de communes ayant mis en place leur service public d'assainissement non collectif (SPANC)**
5ICPE valeur précédente : 5	2020	**Nombre d'exploitants d'ICPE transmettant leurs autocontrôles en matière d'eaux industrielles traitées**

Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et sur son évolution future

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre/évaluer la politique de l'eau**

Cible(s) : Pays, Communes

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Adapter la règlementation

DESCRIPTION

Cette action permet d'améliorer les connaissances sur la ressource en eau de la PF afin d'adapter sa préservation au travers de la règlementation

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Acquisition de données
À FAIRE	Interprétation des données
À FAIRE	Adaptation de la règlementation

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
31-12-2023	31-12-2030	n.c.	0 %

2023 - 2026 : Acquisition de données
2027 - 2028 : Interprétation
2029 - 2030 : Adaptation de la règlementation

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)** Équipe projet : DIREN/DEQ/Communes	Budget (en millions XPF) : **23** Budget - complément : 23 200 000 XPF pour année 2024

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	○○○	○○○

Rénover les réseaux d'eau potable

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre/évaluer la politique de l'eau**

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Recenser auprès de chaque commune le rendement de son réseau de distribution et son indice linéaire de perte (ILP) ;
- Recenser auprès de chaque commune l'objectif d'amélioration inscrit dans son schéma directeur
- Compiler les données pour aboutir à des indicateurs de performance globale sur les communes polynésiennes ;
- Évaluer la marge d'amélioration dans les 10-15 prochaines années ;
- Effectuer les travaux.

La Polynésienne des eaux peut effectuer ce travail pour les communes non-membres du SPCPF.

OBJECTIF(S)

Améliorer la connaissance du rendement des réseaux de distribution d'eau potable des communes de Polynésie française pour améliorer son entretien.

DESCRIPTION

L'entretien et la rénovation des réseaux d'eau potable est essentielle pour maintenir et garantir dans le temps une qualité de service indispensable avec les principaux enjeux : la continuité du service public, la garantie de la qualité de l'eau, la lutte contre le gaspillage de la ressource couplée à des surconsommations d'énergie.

Les réseaux de distribution d'eau potable sont vétustes en PF et présentent de nombreuses fuites. Leurs rendements (volume consommé / volumes mis en distribution) sont médiocres et varient de 75% (pour les meilleurs) à 20% dans les cas les plus catastrophiques. Toutefois, par manque de sectorisation des réseaux et par manque de compilation de la donnée, cet indicateur de performances est mal connu.

Il s'agit ici d'effectuer un travail de recueil et de compilation de la donnée auprès de tous les exploitants de réseaux AEP publics, tant sur l'état que sur les objectifs stratégiques.

Freins :

- Dispersion des données auprès de multiples exploitants (régies / délégation de service publics / SEM…) ;
- Existence de la donnée par les exploitants ;
- Volonté de communiquer la donnée ;
- Commune en régie ;
- Coût exorbitant de la rénovation.

Opportunités :

- Fédérer toutes les communes / exploitants autour d'un projet commun en faveur de la préservation de la ressource en eau.

CONTENU

Actions en 2 phases :

1. Recensement des données

Le SPCPF contacte les exploitants (mail, téléphone, réunion) pour identifier la donnée disponible et la collecter (rendement global, rendement par tronçon, ILP global, ILP par tronçon, cibles fixés par les schémas directeur pour ces mêmes indicateurs)

2. Compilation de la donnée

- Compilation de la donnée pour aboutir à des indicateurs globaux à différentes échelles (ensemble PF, par archipel)
- Mesure du manque de données disponibles. Analyse du pourquoi du manque de données.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Recensement des données
À FAIRE	Compilation de la donnée

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
28-03-2024	27-09-2024	n.c.	0 %

Mars à mai 2024 (3 mois): recueil des données

Juin à septembre 2024 (4 mois): analyse et compilation des données.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DDC** Responsable(s) : **Amaury COROLLEUR (Amaury)** Équipe projet : Département eau potable du SPCPF	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	○○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0MW	2023	Capacité de turbinage des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP)
0Nb	2023	Nombre de communes ayant communiqué ses données de réseau d'eau potable

Caractériser les lentilles d'eau douce des atolls habités, et émettre des recommandations de gestion de cette ressource

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Analyser les lentilles d'eau douce des atolls habités.

OBJECTIF(S)

Accroître les connaissances sur la ressource en eau dans les atolls habités en étudiant les lentilles d'eau douce (caractérisation, spécificités) afin d'émettre des recommandations d'utilisation et de gestion, prenant en compte les trajectoires climatiques et de développement économique.

DESCRIPTION

Les atolls coralliens disposent de deux sources d'eau douce :

- la pluie qui, bien qu'aisément accessible, peut devenir rare lorsque les périodes de sècheresse se prolongent sur plusieurs semaines voire mois ;
- les lentilles d'eau, aquifères souterrains présents sous certains îlots.

Les îlots élevés sur des formations récifales abritent des aquifères souterrains qui représentent des réserves d'eau douce. Dans les régions océaniques, où l'eau douce est précieuse et rare, la lentille souterraine représente une ressource substantielle (voire essentielle) pour des populations dont les besoins augmentent. Une lentille d'eau est le résultat d'un équilibre des pressions hydriques dans le sol, que l'eau soit douce ou salée. Les pompages n'ont pas d'influence sur les volumes d'eau disponibles (ensemble de l'eau douce, de l'eau saumâtre et de l'eau salée). Ils peuvent, par contre, modifier l'équilibre entre eau douce et eau salée en faisant remonter la zone de transition et en augmentant sa proportion face à l'eau douce

Théoriquement, la présence et le volume de ces lentilles d'eau douce dépendent de l'étendue de l'îlot. La nature du sol, la végétation en surface et l'usage anthropique participent également à leurs caractéristiques. Cependant, la caractérisation physique des lentilles d'eau et leur dynamique sont mal connues alors qu'elles pourraient devenir vitales pour la survie des habitants lors des crises à venir.

Les enjeux sont importants, tant pour le développement de la présence humaine que pour l'agriculture sur atoll ou la préservation d'une biodiversité unique. Il est aujourd'hui urgent,

dans un contexte de changement climatique et de montée du niveau des océans, d'acquérir une meilleure connaissance de cette ressource en eau douce souterraine, autant dans sa caractérisation physique que dans l'étude de sa dynamique face aux pressions multiples qu'elle peut subir. Certains travaux ont déjà été initiés (ex : Fakarava, Tikehau) ; dans la perspective des évolutions climatiques il est vital de poursuivre ces travaux et de les mener sur l'ensemble des atolls habités.

La pression anthropique est la principale, presque la seule, raison d'une dégradation de la qualité de l'eau dans la lentille des atolls. Des prélèvements d'eau trop fréquents et en trop grandes quantités font inexorablement monter le niveau de salinité. En analysant les usages, il est possible de développer un protocole simple pour permettre à la fois de disposer raisonnablement de cette ressource souterraine précieuse sans trop modifier son équilibre. Mais il faut avant tout équilibrer besoins et ressources. C'est évidemment en jouant sur les deux aspects de la question qu'il sera possible d'assurer la présence humaine avec des communautés résilientes sur ces terres éloignées.

CONTENU

Cette action consiste à réaliser des mesures et analyses quantitatives pour caractériser les lentilles d'eau douce des atolls habités, afin d'en estimer les volumes, d'évaluer les échanges hydriques, de décrire la dynamique de recharge de la lentille et de produire des recommandations de gestion durable de la ressource (fréquence et volume maximaux de prélèvement, utilisation du sol etc.). Ces études permettront de bien comprendre le fonctionnement de cette ressource en eau afin de connaître avec précision la limite maximale de prélèvement possible. Il s'agit de trouver l'équilibre entre ressources disponibles et finies faces aux usages humains, au sens large en considérant les besoins agricoles et la conservation indispensable de la biodiversité indigène.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Identifier les atolls prioritaires
À FAIRE	Mener les études hydrologiques de caractérisation des lentilles d'eau dans ces atolls (avec recommandations de gestion)
À FAIRE	Communiquer sur ces recommandations auprès des décideurs et habitants
À FAIRE	Adopter un plan stratégique de gestion de la ressource en eau des atolls de Polynésie française fondé sur ces études, afin de garantir une utilisation durable de la ressource en eau

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	31-12-2029	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens

Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **UICN, Vai-Natura** Responsable(s) : **Anne Caillaud (Anneca)** Équipe projet : Coordination potentielle par la DAG avec partenariat UICN et Vai-Natura	Budget (en millions XPF) : **80** Budget - complément : 8 millions XPF par étude environ (en fonction des atolls concernés)

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Analyser les spécificités des atolls en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement (avec les différents éléments à déployer : eaux pluviales, toilettes sèches, eaux usées)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Recenser les pratiques actuelles
- Analyser les risques sanitaires
- Faire de la veille technologique (nouveautés ?) et réglementaire
- Définir les prescriptions techniques à respecter : encadrement réglementaire
- Aider à l'acquisition du matériel pour un déploiement rapide
- Réaliser des outils de communication grand public

OBJECTIF(S)

Mieux gérer la ressource en eau dans le contexte particulier des atolls tout en protégeant la santé de la population.

DESCRIPTION

Du fait de leur géologie, les atolls ne disposent que de peu de ressources en eau.

L'eau de mer est abondante mais elle ne peut être utilisée qu'après un traitement dont la technologie est complexe et très coûteuse.

L'eau de la lentille d'eau douce est quant à elle très vulnérable aux pollutions (assainissement des eaux usées, infiltration des eaux après lessivage des sols) et aux intrusions d'eau saline (remontée du biseau d'eau salée). Il est important de la protéger en réduisant le volume d'eau prélevé et en limitant les rejets d'eaux usées traitées. Le recours aux toilettes sèches ou la réutilisation des eaux usées traitées pourraient par exemple être autorisés dans certaines conditions et sous réserve du respect des prescriptions permettant de protéger la santé de la population.

Il apparaît qu'afin d'alimenter en eau la population, l'eau de pluie reste la ressource en eau la plus simple à utiliser. Néanmoins, outre le fait que celle-ci n'est pas potable et que ces eaux stagnantes peuvent représenter un risque de développement de gîtes à moustiques, le changement climatique tend à augmenter les périodes de sécheresse, ne permettant plus de garantir la continuité de l'alimentation en eau.

CONTENU

Cette action consiste à mieux gérer la ressource en eau dans le contexte particulier des atolls tout en protégeant la santé de la population.

Les communes sont pleinement compétentes en matière de distribution d'eau potable et de collecte et traitement des eaux usées. Le Pays fixe les normes à respecter et encadre les contrôles à mettre en œuvre par les communes.

Une réglementation obsolète peut représenter un frein à la mise en œuvre de nouvelles technologies mais l'absence de réglementation peut également porter préjudice à la santé des populations si les prescriptions ne sont pas définies.

La mise à jour ou la création de texte représente une part importante dans cette action.

L'éloignement des atolls et l'absence d'agents sur place peuvent représenter des freins à la bonne connaissance du terrain.

Par ailleurs, les technologies sont parfois novatrices. Elles peuvent être complexes et il y a un faible retour d'expérience sur leur mise en œuvre dans le contexte des atolls.

D'autre part, l'encadrement réglementaire au niveau national est également en cours pour ce qui est de la réutilisation des eaux usées. Difficile de bénéficier d'un retour d'expérience.

Enfin, le partage des compétences avec les communes qui ne se sont pas toutes appropriées la thématique des eaux usées notamment peut rendre l'action complexe.

Il est donc essentiel de disposer de suffisamment de personnel ressource (création de postes, juriste), des compétences techniques (formation, création de services communaux d'assainissement) et de moyens financiers pour faire des zones pilotes par exemple.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Recenser les pratiques actuelles (réaliser des missions sur le terrain, échanger avec les autres Pays du Pacifique)
À FAIRE	Analyser les risques sanitaires (échanger avec des instances d'expertise : ANSES en particulier)

À FAIRE	Faire de la veille technologique et réglementaire (assurer une veille documentaire, former les personnes ressources, développer des échanges avec d'autres entités d'expertise telles que l'ANSES)
À FAIRE	Définir les prescriptions techniques à respecter = encadrement réglementaire (réunir les experts, rédiger les prescriptions techniques à respecter)
À FAIRE	Aider à l'acquisition du matériel pour un déploiement rapide (prévoir des financements/aides)
À FAIRE	Réaliser des outils de communication grand public (guides d'utilisation/recommandations, spots télévisés/FB/Tiktok)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MSP** Coordinateur(s) : **DSP-CSE** Responsable(s) : **mareva.vigneron - CSE** Partenaires : **DIREN, SPC PF, DCA, SIVMTG**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
1 communes valeur précédente : 1	2020	**Nombre de communes ayant mis en place leur service public d'assainissement non collectif (SPANC)**

Réaliser un guide méthodologique sur les modalités de gestion des eaux pluviales

Cible(s) : maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre, entreprises de construction, Particuliers, Communes

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Éditer un guide pratique sur les modalités de gestion des eaux pluviales en Polynésie française pour s'adapter aux précipitations qui seront potentiellement plus brusques et intenses dans le futur et préserver les milieux aquatiques.

OBJECTIF(S)

- Réduire l'aléas inondation en améliorant la prise en compte du risque pluvial
- Favoriser une meilleure gestion des eaux pluviales afin de s'adapter aux précipitations qui seront potentiellement plus brusques et intenses dans le futur et préserver les milieux aquatiques.

DESCRIPTION

Les phénomènes liés à une mauvaise gestion des eaux pluviales sont :

- augmentation des vitesses d'écoulement et réduction des temps de concentration ;
- augmentation des débits de pointe ;
- dégradation de la qualité des eaux de ruissellement.

Le contexte Polynésien présente des spécificités qui rendent indispensable une gestion efficace de eaux de pluie :

- Un climat tropical caractérisé par une saison humide et cyclonique ;
- Une forte pression démographique, ayant conduit à un rythme de développement urbain très rapide ;
- Des milieux naturels de grande qualité (cours d'eau, lagon) qui constituent les exutoires des eaux ruisselées ;

- Un régime hydrologique torrentiel, exposant à des risques élevés d'inondation les habitants riverains des cours d'eau.

CONTENU

Élaborer un guide à destination des aménageurs afin de les aider dans la démarche de conception des aménagements de gestion des eaux pluviales.

Compléter les méthodes et réglementations nationales par une approche intégrant les caractéristiques polynésiennes, notamment sur :

- la définition des paramètres hydro logiques à prendre en compte dans la gestion des eaux pluviales;
- la synthèse des réglementations locales à intégrer dans la conception des aménagements;
- l'identification des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales adaptées au contexte polynésien.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 T1 – Élaboration du cahier des charges
À FAIRE	2025 T2 – consultation et contractualisation avec le prestataire retenu
À FAIRE	2025 T3 - Élaboration du guide et validation
À FAIRE	2025 T4 – Impression et diffusion du guide aux professionnels de la construction, aux institutions, campagne de communication

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	01-01-2026	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **DEQ** Responsable(s) : **Jean-Alain DI JORIO (jdijorio)** Équipe projet : GEGDP	Budget - complément : A définir

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Mener une campagne de communication sur la récupération d'eau de pluie

↖ Projet parent : **Réaliser un guide méthodologique sur les modalités de gestion des eaux pluviales**

Cible(s) : Pays, Communes, Citoyens, agriculteurs

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Recenser les pratiques actuelles

- réaliser des missions sur le terrain
- échanger avec les autres Pays du Pacifique

Analyser les risques sanitaires

- échanger avec des instances d'expertise = ANSES

Faire de la veille technologique (nouveautés ?) et réglementaire

- assurer une veille documentaire
- former les personnes ressources
- développer des échanges avec d'autres entités d'expertise = ANSES

Définir les prescriptions techniques à respecter = encadrement réglementaire

- réunir les experts
- rédiger les prescriptions techniques à respecter

Aider à l'acquisition du matériel pour un déploiement rapide ?

- prévoir des financements/aides

Réaliser des outils de communication grand public

- guides d'utilisation/recommandations
- spots télévisés/FB/Tiktok

OBJECTIF(S)
Mieux gérer la ressource en eau en privilégiant la récupération d'eau de pluie pour des usages ne nécessitant pas de l'eau potable, dans des conditions permettant de protéger la santé de la population.

DESCRIPTION
Certains usages ne nécessitent pas de l'eau potable, notamment :

- la chasse d'eau ;
- l'arrosage des plantes et espaces verts ;
- le nettoyage des véhicules/bateaux/équipements réalisés sur l'extérieur.

Dans la majorité des cas, le réseau d'alimentation en eau potable est utilisé pour ces usages, mobilisant ainsi des ressources souterraines et des traitements coûteux pour rendre l'eau potable inutilement.

Cette action consiste à mieux gérer la ressource en eau en privilégiant la récupération d'eau de pluie pour des usages ne nécessitant pas de l'eau potable.

Néanmoins, attention la récupération d'eau de pluie peut générer des risques pour la santé des populations. En effet, en multipliant les zones de stockage, on favorise le développement de gîtes à moustiques, qui plus est à proximité des habitations.

En outre, l'eau de pluie n'est pas potable et il y a donc des risques de contamination directe ou indirecte. Soit par l'utilisation inappropriée volontairement ou non des eaux de pluie pour des usages nécessitants de l'eau potable, soit par retour d'eau des eaux de pluies dans les réseaux (intérieurs ou collectifs) d'eau potable. Il est donc nécessaire d'encadrer cette pratique.

Par ailleurs, le changement climatique pourrait causer des périodes de sécheresse plus intenses. Pendant ces périodes-là, la continuité de l'alimentation en eau (pour la chasse d'eau par exemple) devra être assurée. Ce qui nécessite dans tous les cas des connexions entre réseau potable et réseau non potable (ce qui représente un facteur de risque) et le dimensionnement des réseaux collectifs devra suivre également. Les réseaux collectifs risquent de devenir surdimensionnés en période de pluie (puisque la population utilise les eaux

récupérées, ce qui pourra générer des bras-morts et ainsi favoriser le développement de microorganismes dans les réseaux. A l'inverse les réseaux seront sous-dimensionnés en période de sécheresse, lorsque tout le monde utilisera alors l'eau du réseau.

Avant de toucher à la population, les agriculteurs semblent être la cible principale. Les gestionnaires des parcs et jardins, parcs à matériels, de stades, de jardins partagés, etc. également. Il faut que cela reste simple et sans risques.

La mise à jour ou la création de texte peut permettre d'encadrer cette action. La réalisation de guides « de bonnes pratiques » également.

Le coût d'achat des équipements (citerne, pompe) peut représenter un frein.

Par ailleurs, dans la pratique, il apparaît que l'eau de pluie se conserve difficilement (croupissement, formation de boue faisant rapidement dysfonctionner les pompes…).

Il est donc essentiel de peser le bénéfice / risques sanitaires de cette action.

Il est important de rappeler que le gaspillage de l'eau ainsi que la non-réparation des fuites sur les réseaux et au sein des habitations, représentent la principale cause de gaspillage des ressources en eau potable.

CONTENU

Pour mener à bien cette action, il faut notamment :

Recenser les pratiques actuelles

- réaliser des missions sur le terrain
- échanger avec les autres Pays du Pacifique

Analyser les risques sanitaires

- échanger avec des instances d'expertise = ANSES

Faire de la veille technologique (nouveautés ?) et réglementaire

- assurer une veille documentaire

- former les personnes ressources
- développer des échanges avec d'autres entités d'expertise = ANSES

Définir les prescriptions techniques à respecter = encadrement réglementaire

- réunir les experts
- rédiger les prescriptions techniques à respecter

Aider à l'acquisition du matériel pour un déploiement rapide ?

- prévoir des financements/aides

Réaliser des outils de communication grand public

- guides d'utilisation/recommandations
- spots télévisés/FB/Tiktok

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/9 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Recenser les pratiques actuelles en réalisant des missions sur le terrain.
À FAIRE	Recenser les pratiques actuelles en échangeant avec les autres Pays du Pacifique
À FAIRE	Analyser les risques sanitaires en échangeant avec des instances d'expertise (par ex. l'ANSES)
EN COURS	Faire de la veille technologique (nouveautés ?) et réglementaire en assurant une veille documentaire.
À FAIRE	Faire de la veille technologique (nouveautés ?) et réglementaire en développant des échanges avec d'autres entités d'expertise (par ex. l'ANSES)
À FAIRE	Définir les prescriptions techniques à respecter (encadrement réglementaire) en réunissant les experts.
À FAIRE	Définir les prescriptions techniques à respecter (encadrement réglementaire) en rédigeant les prescriptions techniques à respecter.
À FAIRE	Aider à l'acquisition du matériel pour un déploiement rapide en prévoyant des financements/aides.
À FAIRE	Réaliser des outils de communication grand public : guides d'utilisation/recommandations, spots télévisés/FB/Tiktok

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : Coordinateur(s) : Responsable(s) : Équipe projet : DIREN, DAG, DCA, DSP-CSE, SPCPF, SIVMTG	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	●○○	○○○

Réaliser une cartographie des leviers de préservation de la biodiversité en Polynésie

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Renforcer le PCPF avec des leviers complémentaires de préservation de la biodiversité selon les attentes nationales

DESCRIPTION

-

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **OFB** Équipe projet : Pilotage OFB/Pays (DIREN)/HC	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	○○○	○○○

Élaborer une stratégie biodiversité

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Sept objectifs opérationnels ont été identifiés, ces objectifs visent à contribuer à atteindre l'objectif fixé de « zéro extinction ».

1. **Diagnostic complet (2024 – 2025)**

La première étape consiste à réaliser un diagnostic de la biodiversité polynésienne. Ce diagnostic prendra en compte le contexte unique et les spécificités polynésiennes, en s'appuyant sur des données scientifiques pour identifier les espèces et habitats. Ce document contiendra des éléments nécessaires à l'élaboration d'une stratégie biodiversité adaptée.

2. **Outil cartographique (2024 – 2026)**

Entre 2024 et 2026, un outil cartographique sera développé en regroupant toutes les données environnementales disponibles. Cet outil servira de base de référence pour la planification de la conservation et l'évaluation des impacts environnementaux des projets de développement (EIE) et d'autres activités humaines (ICPE) sur la biodiversité. Cela fournira une vue d'ensemble des zones sensibles et des espèces protégées.

3. **Plan d'action des espèces marines emblématiques (EME) (2022 – 2030)**

Le plan d'action pour les espèces marines emblématiques (EME) de la Polynésie française, couvrant la période de 2022 à 2030, revêt une importance capitale au sein de notre stratégie globale de conservation. En ciblant spécifiquement les espèces maritimes clés (mammifères marins, tortues marines, oiseaux marins, etc.), ce plan vise à assurer leur protection et leur conservation. Ces espèces sont reconnues pour leur importance écologique et économique mais également pour leur symbolique dans la culture polynésienne.

L'objectif majeur de ce plan est d'assurer la protection et la conservation de ces espèces à travers une série d'actions coordonnées, étayées par des données scientifiques fiables. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une collaboration active avec un réseau local d'acteur engage dans la préservation de la biodiversité marine. Cette initiative découle directement du plan d'action du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), illustrant notre engagement envers les objectifs plus vaste de la région en matière de conservation et protection marine.

4. **Programmes d'Actions pour les espèces terrestres protégées (2022 – 2030)**

En parallèle du plan d'action EME, des programmes spécifiques ont été mis en œuvre pour la conservation des espèces terrestres protégées. Ces programmes élaborés avec des opérateurs locaux et étrangers : Partula (Zoo de Londres, fare natura), Oiseaux (Birdlife international), Plantes (EGAT, EPIC Vanille) ainsi qu'avec l'accompagnement du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) dans le cadre du PILN (Pacific Invasive learning network).

5. **Gestion des espaces**

Un travail important sera réalisé pour clarifier et formaliser la gestion des espaces naturels en Polynésie française. Cela inclut la création et le maintien d'un réseau d'aires protégées, avec des gestionnaires clairement identifiés pour chaque site.

6. **Diagnostic environnemental afin d'augmenter les capacités et compétences en matière de contrôle environnemental**

Il est essentiel de réaliser un diagnostic approfondi des contrôles environnementaux dans le cadre de la stratégie de biodiversité en Polynésie française. Pour garantir l'efficacité de ces contrôles, ce diagnostic est impératif afin d'évaluer précisément les différents besoins (ressources humaines, financiers, logistiques, etc.). Cette analyse permettra d'identifier les diverses tâches, responsabilités et compétences nécessaires à la mise en œuvre des contrôles environnementaux. En intégrant cette démarche dans notre stratégie de biodiversité, l'ensemble des efforts de conservation seront porté par une équipe qualifiée et en effectif suffisant. Cela permettra de répondre de manière adéquate aux exigences complexes liées à la protection et à la gestion de la biodiversité en Polynésie française.

7. **L'adoption de la stratégie biodiversité pour la Polynésie française (2028 – 2030)**

Cette étape a pour but l'adoption de la stratégie de biodiversité par les élus de l'assemblé de la Polynésie française. Elle vise à intégrer les objectifs de conservation dans le cadre législatif et politique de la Polynésie française.

OBJECTIF(S)

L'objectif global est celui fixé pour l'ensemble des programmes de conservation des espèces à savoir « zéro extinction ».

Pour y parvenir, l'objectif spécifique se concentre sur le développement d'une stratégie de biodiversité adaptée aux spécificités de notre territoire. Cette stratégie s'appuiera sur des outils et méthodes éprouvés, tout en intégrant les expériences polynésiennes en matière de conservation sur l'archipel. Elle englobera la mise en œuvre de programmes de conservation basés sur des données scientifiques robustes, la gestion adaptative, et le renforcement des capacités locales pour une gestion durable.

La stratégie se construira également autour de l'identification et de la mise en œuvre de solutions innovantes, adaptées aux défis écologiques spécifiques de nos îles, en s'appuyant sur une approche collaborative qui implique les communautés dans les efforts de conservation.

(Article LP 2000-3 du code de l'environnement Les objectifs de protection, de conservation et de gestion du patrimoine commun de la Polynésie française sont définis dans une stratégie qui comporte les dispositions relatives au classement, et à la protection de sites ou d'espèces menacées ou d'intérêt patrimonial, à la lutte contre les facteurs menaçant la biodiversité, à l'élaboration d'outils servant ces objectifs, ainsi qu'au financement de ces actions par la créations de taxe ou d'affectation de recettes

DESCRIPTION

Le contexte repose sur des enjeux en matière de biodiversité fortes pour la Polynésie française où le nombre d'opérateurs reste limité et l'organisation très différente de ce qui existe en métropole notamment. Ainsi, l'élaboration d'une stratégie adaptée et réfléchie est nécessaire, car elle permet d'assurer une approche qui prendra compte du contexte unique et des spécificités environnementales, culturelles et socio-économiques de la Polynésie française.

L'élaboration de cette stratégie devra s'appuyer sur la réalisation d'un diagnostic précis de la biodiversité, le développement d'outils cartographiques pour la gestion des données environnementales, et des plans d'action ciblés pour la protection des espèces marines emblématiques et terrestres protégées.

La mise en œuvre de ces programmes repose en grande partie sur des partenariats stratégiques avec des acteurs locaux et internationaux (Zoo de Londres, Birdlife international, fare natura…), mettant en lumière la nécessité d'une collaboration étroite entre diverses entités pour la réussite de la stratégie.

Enfin, il est nécessaire d'évaluer rigoureusement les besoins financiers et en ressources humaines qualifiées afin d'atteindre les objectifs visés.

CONTENU

Du fait des différents objectifs opérationnels, les contenus sont assez diversifiés.

Il s'agit de :

- Évaluer, synthétiser, faire valider, rédiger (diagnostic, stratégie …)
- Poursuivre de multiples actions de conservation, améliorer les connaissances, sensibiliser, communiquer. Le contenu des actions repose sur de nombreux programmes existants dont les plus anciens datent des années 80. Ceux-ci s'inscrivent dans des programmes régionaux et s'appuient sur des partenaires locaux et

internationaux. De nouveaux partenariats à cadrer durant la période 2022-2030 ne sont pas à exclure.

- Structurer la gestion des espaces en Polynésie française.
- Développer de nouveaux outils (cartographie) sur la base de supports solides et pérenne
- Renforcer les volets règlementaires des actions.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/8 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Diagnostic complet
À FAIRE	Développement d'un outil cartographique
À FAIRE	Mise en œuvre du plan d'action EME (révision 2026)
À FAIRE	Mise en œuvre des programmes d'actions en faveurs des espèces terrestres protégées
À FAIRE	Clarifier la gestion des espaces en Polynésie française
À FAIRE	Diagnostic environnemental afin d'augmenter les capacités et compétences en matière de contrôle environnemental
À FAIRE	Mettre en place une équipe de 10 gardes nature
À FAIRE	Rédiger et faire adopter une stratégie biodiversité polynésienne

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

Début du projet	Fin estimée	Objet	Réalisation (en %)
2024	2025	Diagnostic	0 %
2024	2026	Développement d'un outil cartographique	
2022	2030	Mise en œuvre du plan d'action EME (révision 2026)	
2022	2030	Mise en œuvre des programmes d'actions	

		en faveurs des espèces terrestres protégées
2025	2030	Clarifier la gestion des espaces en Polynésie française
2025	2029	Mettre en place une équipe de 10 gardes nature
2028	2030	Rédiger et faire adopter une stratégie biodiversité polynésienne

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)** Partenaires : **UICN** Équipe projet : A noter que le Cf-UICN a un programme dédié aux collectivités et accompagne depuis des années celles-ci à élaborer leur stratégie biodiversité. L'UICN a par exemple appuyé la réalisation de la 1ère stratégie biodiversité de Mayotte, et elle est identifiée pour co-élaborer la prochaine de La Réunion.	Budget - complément : A minima création de 2 postes de garde nature chaque année entre 2025 et 2029

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
64 000TeqCO2 valeur précédente : 64 000	2023	**Estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone**

Préserver, gérer et restaurer les forêts afin de maintenir les services écosystémiques

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Adopter une programme d'actions spécifique pour la préservation des forêts.

OBJECTIF(S)

Consolider une réflexion régulière sur les forêts, sur la base d'expertises locales, afin de prendre en compte les spécificités écologiques des forêts polynésiennes (menaces, pressions, endémisme et biodiversité, services rendus, moyens de gestion…) sous forme d'une 'Taskforce forêt'.

DESCRIPTION

La surface boisée des 120 îles océaniques de Polynésie française est estimée à 140 000 ha dont 30 à 50 000 ha de forêts primaires. Ces forêts sont aujourd'hui gravement menacées par l'urbanisation, les travaux d'aménagement, let surtout les espèces envahissantes (ongulés herbivores, rongeurs prédateurs de graines, plantes envahissantes, pathogènes, arthropodes…). Avec le dérèglement climatique, la forêt fait également face depuis plusieurs années à une succession de catastrophes naturelles, souvent de grande ampleur, comme les tempêtes, les incendies et des crises sanitaires (dépérissements liés aux infestations de pathogènes et de ravageurs comme sur le plateau de Temehani à Raiatea). Pour préserver la santé et la diversité des forêts, il est donc urgent d'intégrer les fonctions écologiques et sociétales des forêts au même titre que les fonctions économiques liées à la production de bois dans les stratégies de gestion forestière. La biodiversité forestière a en effet un rôle clé à jouer en temps de crise climatique. Une gestion favorable à la biodiversité forestières contribue non seulement à la préservation des espèces mais aussi à la résilience des forêts vis-à-vis es changement globaux. Pour cela, il est nécessaire de construire un dialogue ouvert, approfondi et intégré entre les forestiers, les écologues botanistes, les gestionnaires et les citoyens.

CONTENU

Cette action consiste à mettre en place une instance collégiale de décision autour de la gestion des forêts polynésienne (par exemple sous forme de « Taskforce ») afin de faire converger les expertises en rassemblant institutions publiques compétentes, gestionnaires, associations environnementales, scientifiques et experts afin de produire des préconisations et d'adopter un plan d'actions adapté. L'objectif est d'endiguer la déforestation pour limiter l'érosion des sols, lutter contre les tensions sur la ressource en eau, et protéger une exceptionnelle biodiversité associée. Cette instance permettra de faciliter la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques, d'apporter un appui dans la réalisation et la mise en œuvre des préconisations, et d'assurer un suivi/évaluation de leur prise en compte dans les politiques publiques, dans un esprit similaire à celui des comités locaux mise en place dans le cadre de l'IFRECOR pour les récifs coralliens.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Identifier les animateurs/coordinateurs (ex HC/VP) ainsi que les membres de la Taskforce
À FAIRE	Fixer la composition de la Taskforce et ses orientations (convention ou arrêté)
À FAIRE	Co-construire un plan stratégique de gestion des forêts de Polynésie française ainsi qu'un plan d'actions
À FAIRE	Mettre en œuvre les actions identifiées

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-10-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

en continu au-delà de 2030

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●○	●●○

Conserver et restaurer les forêts polynésiennes

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Contrôler les plantes envahissantes et réintroduire des espèces indigènes et endémiques,
- Aménager la vallée pour créer la première forêt éducative en Polynésie Française,
- Sensibiliser à la richesse de la biodiversité polynésienne et l'importance de la conserver,
- Former des jeunes sans qualification et créer des emplois,
- Développer une forme d'agroforesterie de restauration et diffuser des savoir-faire en matière d'agriculture durable.

OBJECTIF(S)

Protéger et restaurer la biodiversité polynésienne

DESCRIPTION

Au cœur de l'océan Pacifique, les îles de Polynésie française sont connues pour héberger une biodiversité exceptionnelle spécifique à chaque archipel. Cette diversité du vivant, qu'elle soit terrestre ou aquatique, fonctionne en écosystèmes nécessaires à la (sur)vie de l'Homme en lui offrant de nombreux services (de fournitures, de régulation, culturels).

La forêt native polynésienne comptait plus de 880 espèces dont 62% d'endémiques. On estime qu'en 1 000 à 1 500 ans les 2/3 de la surface boisée qui couvraient les îles ont été détruits ou transformés par l'homme. Aujourd'hui, près de 1 800 espèces ont été introduites sur le territoire et 42% des espèces indigènes sont menacées.

AOA est la première initiative polynésienne qui s'engage sur le long terme à restaurer la biodiversité et l'état écologique des forêts polynésiennes.

CONTENU

AOA Polynesian Forests intervient sur un domaine de 250 ha s'inscrivant dans un grand bassin versant de plus de 1 500 hectares au bord du lagon d'Atimaono.

Au sein de ce grand bassin versant, les premières parcelles du domaine AOA sont accessibles par un chemin forestier suivant la rivière jusqu'au trois-quarts de sa longueur dans le sens sud-nord.

La végétation est majoritairement constituée d'espèces invasives (comme c'est le cas presque partout en Polynésie française). Le taux d'espèces indigènes croît cependant un peu avec l'altitude.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **AOA**	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●○○	○○○

Assurer un renouvellement durable des forêts

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Schéma directeur agricole 2021 - 2030**

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

L'objectif est de reboiser les parcelles forestières des domaines publics après exploitation. Cette gestion durable de la ressource forestière implique à terme le reboisement de 25 hectares par an, réparti sur 6 îles (Rurutu, Tubuai, Moorea, Raiatea, Hiva Oa et Nuku Hiva).

1. Assurer la pérennité de la ressource en bois et par conséquent celle de la filière forêt/bois local
2. Débuter les plantations, en 2024
3. Entretenir les plantations en gestion durable

OBJECTIF(S)

- Reconstituer une ressource forestière de production pour répondre aux besoins en bois de la Polynésie française en GESTION DURABLE
- Fixer du carbone avec la croissance des arbres
- Fixer les sols et lutter contre l'érosion
- Améliorer les réserves en eaux
- Utilisation du bois local dans la construction afin de sécuriser les débouchés de la production locale
- Réduire les importations (et réduire le bilan carbone dû au transport international)
- Création d'emplois dans les Archipels
- Réduire la part du béton (ciment) dans la construction (et réduire le bilan carbone lié au la fabrication du ciment)
- Réduire le prélèvement des agrégats dans les rivières en augmentant la part de bois dans la construction
- Améliorer la balance économique de la Polynésie française

DESCRIPTION

Depuis 2016 environ, la politique forestière de la Polynésie française a été centrée autour de l'appui du secteur forêt/bois local afin de réduire les dépendances sur les importations (actuellement environ 85%) et de créer des emplois durables dans les îles. Cette politique est motivée par l'arrivée à maturité des quelques 5 000 hectares de pinus caribaea et le besoin d'assurer son exploitation et par la suite son reboisement.

En 2023, le secteur privé local a produit près de 4 500m3 de sciages de pins (en provenance de Hiva Oa, Rapa, Rurutu et Tahiti) soit environ 15% des besoins annuels du Pays. L'objectif d'ici 2025 est d'atteindre 55% des besoins. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, l'installation d'au moins une unité de sciage est prévue dans chacune des 8 îles suivantes : Nuku Hiva, Hiva Oa, Raiatea, Tahiti, Moorea, Rurutu, Tubuai et Rapa.

Dans la continuité de ce développement de la filière bois, en amont, le renouvellement de la ressource est une priorité pour assurer la pérennité de la filière. Ce renouvellement passe par la reconstitution des massifs forestiers de production après exploitation.

CONTENU

Contribue aux piliers du PCPF :

- Pilier 1.3 Développer les filières de proximité de l'économie circulaire
- Pilier 2.4 Préserver les écosystèmes marins
- Pilier 3.3 Développer la transformation et la distribution locale
- Pilier 4.2 Réduire la dépendance du Fenua par une économie circulaire

Schéma directeur de la Direction de l'agriculture : Orientation : 261 - Soutenir le développement du secteur forestier et de la filière bois

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

2/7 tâches réalisées (soit 29 %)

RÉALISÉE	Récolter des graines sur les semenciers Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE	Cultiver des plants forestiers Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
À FAIRE	Définir les itinéraires techniques à suivre
EN COURS	Plantation des parcelles forestières
À FAIRE	Entretenir régulièrement les plantations
À FAIRE	Former des pépiniéristes forestiers
À FAIRE	Former des sylviculteurs

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2030	n.c.	29 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **DAG** Responsable(s) : **DAG** Équipe projet : Pole forêt de la DAG	Budget (en millions XPF) : **50**

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●○	●●○	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Orientation : 2.3 - Préserver les écosystèmes littoraux

Caractériser les zones d'aléa littorale en fonction des évolutions du trait de côte

Cible(s) : Aménageurs, Propriétaires fonciers, Pays

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Disposer d'une connaissance technique complémentaire pour aider l'autorité compétente à déterminer l'opportunité d'accorder ou non une autorisation d'occupation du domaine public maritime, notamment en cas de projet d'aménagement modifiant substantiellement l'état du bien.

OBJECTIF(S)

Prendre en compte les risques climatique (érosion, montée du niveau de la mer, submersion) dans les projets d'aménagement du littoral.

DESCRIPTION

Conformément à l'article 6 de la délibération 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée, nul ne peut sans autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente, effectuer aucun remblaiement, travaux, extraction, installation et aménagement quelconque sur le domaine public, occuper une dépendance dudit domaine ou l'utiliser dans les limites excédant le droit d'usage qui appartient à tous.

En tant que service gestionnaire par défaut des biens du Pays, la DAF est chargée de recevoir les demandes d'autorisation d'utilisation de dépendances du domaine public qui ne sont pas instruites par un autre service gestionnaire, ce qui inclus notamment les demandes de remblais et de pontons sur le domaine public maritime à des fins privatives. Les dossiers sont instruits au sein de la DAF par la section du domaine et la cellule de Taravao pour l'échelon déconcentré des Iles-du-vent ainsi que par les subdivisions.

Selon la nature de l'autorisation demandée, la DAF peut solliciter et recueillir les avis de services techniques du Pays ainsi que des collectivités locales afin d'apporter une aide à la décision à l'autorité compétente.

La présente prestation permettra à l'administration de disposer d'une connaissance technique complémentaire pour aider l'autorité compétente à déterminer l'opportunité d'accorder ou non une autorisation d'occupation du domaine public maritime, notamment en cas de projet d'aménagement modifiant substantiellement l'état du bien.

CONTENU

La DAF a lancé un marché visant à réaliser une analyse rétrospective et de caractérisation d'une zone d'aléa littorale en fonction des évolutions du trait de côte de la Polynésie française.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	1) Cartographier l'évolution pluri-décennale du trait de côte sur une période de 40 à 60 ans, en fonction des photographies aériennes anciennes disponibles
À FAIRE	2) Caractériser la morphologie littorale (côte rocheuse, sableuse, vaseuse…), les ouvrages de protection et aménagements implantés sur le trait de côte, ainsi que les matériaux constitutifs du littoral artificialisé ou naturel
À FAIRE	3) Réaliser un bilan d'accrétion/érosion du trait de côte sur l'ensemble de la plage temporelle disponible.
À FAIRE	4) Disposer de préconisations type pour des occupations empiétant sur la zone historique d'aléa du rivage (remblai futur, opportunité de remise en état de zone remblayée sans autorisation) en prenant en compte les différentes morphologies et types de littoraux.

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
21-04-2024	21-04-2025	n.c.	0 %

Le choix de l'attributaire a été validé le 15 mars 2024.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DAF** Équipe projet : Section Cadastre - Topographie	Budget (en millions XPF) : **40**

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Mettre en place d'une politique "conservatoire du littoral" par une politique foncière

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DAF**	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Élaborer une stratégie globale de gestion des littoraux polynésiens qui permette le renforcement des capacités d'adaptation des territoires

Cible(s) : Collectivités, Grand public

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Mettre en réseau les acteurs techniques intervenant sur le sujet et faire converger les différentes démarches engagées par les acteurs locaux
- Mettre en place un/des outil(s) d'observation partagé(s) des littoraux et avoir une meilleure connaissance des espaces littoraux polynésiens : richesses naturelles, risques, usages, patrimoine, intégration dans l'environnement urbain (accessibilité, fonction au sein du tissu urbain...), etc.
- Élaborer une stratégie de préservation et de valorisation : protection des milieux naturels, accès au littoral et usages, principes d'aménagement et de gestion, etc.
- Développer un cadre règlementaire

OBJECTIF(S)

Coordonner les politiques publiques dans leurs ambitions et leurs moyens de mise en œuvre pour :

- la préservation - restauration des littoraux pour des écosystèmes protégés,
- l'anticipation des risques et la mise en sécurité des personnes et des biens,
- la restauration des valeurs d'usage des littoraux polynésiens.

DESCRIPTION

En Polynésie française, la population et les activités humaines se concentrent sur un cordon littoral étroit dans les îles hautes, avec une pression particulièrement marquée dans les archipels des îles du Vent (Moorea, Tahiti) et des îles sous le Vent (Bora Bora, Raiatea, Tahaa).

Le littoral est aujourd'hui soumis à de fortes pressions. L'intensification de l'urbanisation des années 1990 et 2000 a conduit à l'artificialisation du trait de côte (remblais, routes, ouvrages maritimes, extractions, …) et à la privatisation du littoral, et parfois du lagon (bungalows sur l'eau, concessions perlicoles, …). Cette intensification est corrélée en partie à une forte augmentation démographique et au développement économique, en particulier du tourisme, mais aussi due à des actions individuelles non concertée, qui répondent à des problématiques de court terme (protection contre la houle, étendre l'emprise foncière, stopper le phénomène d'érosion, besoin d'infrastructures publiques…).

Les perturbations d'origine anthropique sur le domaine public maritime en général (activités de loisirs, pollutions, pêche excessive, constructions sur l'eau, etc.) tendent à :

- dégrader durablement les écosystèmes lagonaires (disparition des zones de nurseries des juvéniles de poissons, ...),
- modifier le fonctionnement hydrodynamique du lagon, causant ou aggravant l'érosion littorale et la disparition des plages naturelles,
- privatiser progressivement la bande littorale, entraînant une raréfaction des accès à la mer de qualité, et une difficulté croissante d'exercer des activités en lien avec le littoral,
- d'augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens aux événements climatiques

Pourtant, les espaces littoraux fournissent de nombreux services essentiels aux populations locales et aux visiteurs (pêche, tourisme, activités récréatives et de loisirs, paysages de qualité constitutifs d'une identité, etc.). Ils revêtent une importance sociale, économique et culturelle pour les résidents, et sont des milieux particulièrement vulnérables aux changements climatiques.

La difficulté croissante d'accès au littoral en parallèle d'une multiplication des activités sur le littoral et le lagon génèrent d'une part des conflits d'usage, et d'autre part des crispations des populations locales, en demande d'accès publics de qualité au littoral.

Dans un contexte de changements climatiques, l'élaboration une stratégie globale de gestion des littoraux polynésiens peut s'appuyer de nombreuses opportunités :

- Éléments de connaissance disponibles,
- Adoption du SAGE en 2020 et validation à venir du PCPF, qui constituent des documents cadres des politiques publiques qui convergent vers des objectifs communs sur la gestion du littoral,
- Prise de conscience des acteurs politiques, en particulier les élus communaux, des enjeux de la nécessité d'une gestion plus adaptée des espaces littoraux, assumant parfois une volonté de reconquête du littoral,
- Pression accrue de la société civile, en particulier du réseau associatif,
- Nombreuses initiatives et expérimentations (CLIPSSA, ADAPTOM, projets de restauration écologique du littoral, Green Overseas, etc.),
- Formalisation de nouveaux cadres d'action : PGEM de Moorea, projet de schéma de gestion des risques naturels (DCA), étude du trait de côte (DAF), etc.
- Élaboration du schéma directeur du foncier.

Faute de coordination et de convergence des démarches, il existe un risque de déperdition des moyens. Il existe donc un enjeu fort à mutualiser et coordonner les efforts techniques et

financiers pour élaborer une stratégie commune qui permettra de définir un cadre d'actions efficace.

CONTENU

Le contenu de l'action et les tâches à programmer restent encore à déterminer avec précision, même si des pistes sont d'ores et déjà avancées :

- Caractérisation des littoraux polynésiens et partage des données via un observatoire
- Organisation d'un séminaire "Quel(s) futur(s) pour nos territoires littoraux ?"
- Élaboration d'un guide de valorisation et de gestion des espaces littoraux
- Création d'un outil public et partenarial d'action foncière
- Etc.

De par sa dimension multi-partenariale et transversale, il est envisagé de confié l'animation de la démarche à l'agence Opua dans le cadre de la convention pluriannuelle 2025-2027 encadrant le financement de son programme d'activités par le Pays.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Caractérisation des littoraux polynésiens et partage des données via un observatoire
À FAIRE	Organisation d'un séminaire "Quel(s) futur(s) pour nos territoires littoraux ?"
À FAIRE	Élaboration d'un guide de valorisation et de gestion des espaces littoraux
À FAIRE	Création d'un outil public et partenarial d'action foncière
À FAIRE	Autres étapes à détailler ultérieurement

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MSF** Coordinateur(s) : **DCA**	

Responsable(s) : **Laura UGOLINI (Laura), Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC)** Partenaires : **Agence Opua, DPE, ADEME, Communes, DAF, Acteurs du tourisme, DEQ, SDT, Organismes de recherche** Équipe projet : Réfléchir à la possibilité que Opua soit le coordinateur en tant qu'instance partenariale, avec une vision transversale du territoire. Mettre en commun et faire converger les différents projets opérationnels.	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Restaurer et valoriser les écosystèmes littoraux

↖ Projet parent : **Élaborer une stratégie globale de gestion des littoraux polynésiens qui permette le renforcement des capacités d'adaptation des territoires**

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Diffuser un protocole de restauration écologique de la végétation indigène des littoraux auprès des propriétaires fonciers afin d'encourager des alternatives aux enrochements;

OBJECTIF(S)

Encourager la préservation et la restauration des écosystèmes littoraux en Polynésie française dans une démarche de Solution fondée sur la Nature pour l'adaptation au dérèglement climatique.

DESCRIPTION

Le littoral des îles de Polynésie française, notamment les îles volcaniques de l'archipel de la Société, est soumis depuis de très nombreuses années à une intensification de l'urbanisation et la modification par l'homme du trait de côte, notamment par les remblais. La présence de murs ou d'enrochements en bordure de ces remblais modifie les mouvements naturels des courants marins. Ainsi, ces aménagements artificiels participent à l'érosion du littoral et à la régression des plages sableuses. De plus, les particules des sols érodés, appelés les sédiments, s'écoulent dans le lagon et recouvrent les coraux, les privant de lumière, d'oxygène et de nutriments vitaux.

Ces aménagements côtiers ont conduit à une perte des milieux naturels dont la préservation est pourtant la meilleure « Solution fondée sur la Nature » pour répondre aux problèmes d'érosion du littoral et de protection des habitations et autres infrastructures (routes, ponts, etc.) face aux cyclones et aux fortes houles. Parmi ces habitats naturels, les forêts littorales et les forêts marécageuses (appelées submangroves ou pseudo-mangroves) et les prairies salées (ou halophiles) à graminée *Paspalum vaginatum* sont les plus menacés. Cette action proposer d'encourager les propriétaires fonciers à préserver et restaurer la végétation littorale de leurs parcelles, grâce à la distribution large de « kits de restauration », y compris des espèces indigènes du littoral, aux habitants intéressés et à une large campagne de communication, dans la continuité du projet *Fa'atura i te Tahatai* démarré fin 2023.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Diffuser le protocole de restauration de la végétation littorale aux gestionnaires, associations environnementales et propriétaires fonciers de manière régulière (avec dons de plants indigènes)
À FAIRE	Mener une large campagne de sensibilisation sur l'importance de préserver le littoral comme Solution fondée sur la Nature
À FAIRE	Proposer des formations et des accompagnements individualisés pour les personnes intéressées
À FAIRE	Faire perdurer le réseau de surveillance des palétuviers introduits dans l'archipel de la Société

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
18-03-2024	31-12-2029	n.c.	0 %

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●○	○○○

Décliner et s'approprier les Solutions d'adaptation côtière fondées sur la Nature d'ADAPTOM

Cible(s) : Pays, Communes

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Présentation par Virginie Duvat en mars 2023

Finalisation de l'évaluation des Solutions d'adaptation côtière fondées sur la Nature fin 2023

Publication d'un recueil de SafN

Poursuite de la diffusion aux services du Pays et aux Communes

Appropriation et mise en œuvre de SafN par ces acteurs (déclinaison opérationnelle à développer à partir de 2024 sous forme de sous-actions)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-03-2023	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MSF** Coordinateur(s) : **DCA** Responsable(s) : **Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC), Laura UGOLINI (Laura)**	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Développer une plateforme digitale des ressources numériques de la zone littorale (projet TAHATAI)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

1. Identification des zones de vulnérabilité sur le littoral et l'anticipation des risques pour la population ;

2. Protection de la biodiversité marine dont dépendent les populations locales.

DESCRIPTION

Issue des engagements du **One Planet Summit** (https://www.oneplanetsummit.fr), l'initiative internationale **Space Climate Observatory (SCO)** (https://www.spaceclimateobservatory.org) a pour objectif de mettre en œuvre des outils d'observations satellitaires associées aux sources données terrain afin de surveiller les conséquences environnementales du réchauffement climatique.

Dans ce cadre, la **Direction des ressources marines (DRM)** bénéficie de la **labellisation SCO France** ouvrant à la fois un soutien financier et technique par le biais du **CNES (Centre national d'études spatiales)** pour le lancement du **projet TAHATAI** (https://www.spaceclimateobservatory.org/fr/tahatai-polynesie). Ce projet a pour objectif de développer une plateforme digitale nouvelle génération synthétisant les ressources numériques en ligne disponibles (données satellitaires, données thématiques, données Radar, …), utiles à la gouvernance de la zone littorale.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **DRM**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	○○○	○○○

Orientation : 2.4 - Préserver les écosystèmes marins

Mettre en œuvre le plan de gestion 2023-2037 de l'aire marine gérée (Tainui Atea)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

1. Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes.

2. Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels.

3. Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière.

4. Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

OBJECTIF(S)

- Gérer l'espace maritime de la Polynésie française ainsi que la biodiversité et les écosystèmes qui le constituent.

- Préserver la ressource en poissons pour maintenir la capacité en alimentation locale durable.

DESCRIPTION

Outil de stratégie qui recense les enjeux et propose des orientations de gestion.

CONTENU

Des fiches d'action et des orientations pour aider le Pays à mettre en œuvre ce plan de gestion.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN, DRM** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)** Partenaires : **OFB**	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●○○	○○○

Développer la gestion communautaire des ressources marines lagonaires

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **DRM**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	○○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
29ZPR valeur précédente : 25 (16%)	2020	**Nombre de ZPR mises en place**

Renforcer la régulation et la coordination des activités marines

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **DPAM**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	○○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
29ZPR valeur précédente : 25 (16%)	2020	**Nombre de ZPR mises en place**

Développer des protocoles d'évaluation des pressions anthropiques sur les récifs frangeants.

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Développer un protocole d'actions à terre adaptées à chaque pression pour atténuer leur impact en mer sur les récifs frangeants

OBJECTIF(S)

Diminuer l'impact des pressions anthropiques sur les récifs frangeants pour que les coraux aient une meilleure chance de survie aux CC

DESCRIPTION

Exemples de pressions déjà identifiées:
- DIREN/Polynésienne des eaux : eaux de ruissellement non contrôlées, rejet d'eaux usées, etc.
- DEQ : construction de remblais, construction de Marina, chantiers de terrassement, etc.
- DAG : l'utilisation raisonnée d'engrais et pesticides en agriculture locale

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **Tama no te Tairoto** Responsable(s) : **Romy Schneider (Tama_no_te_tairoto)** Équipe projet : en collaboration avec les services concernés (principalement DIREN, DAG et DEQ)	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	○○○	○○○

Développer une stratégie de régénération des récifs frangeants et créer un label "jardin corallien adapté aux changements climatiques"

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Permettre aux personnes motivées ayant un accès mer (petites pensions de famille, particuliers) de faire appel à l'association Tama no te Tairoto pour faire un état écologique du récif frangeant attenant à la pension, leur proposer un plan de restauration de petite échelle avec des espèces adaptées aux pressions spécifiques au site (devant chez eux).

OBJECTIF(S)

Diminuer l'impact des pressions anthropiques sur les récifs frangeants pour que les coraux aient une meilleure chance de survie aux CC

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **Tama no te Tairoto** Responsable(s) : **Romy Schneider (Tama_no_te_tairoto)**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	○○○	○○○

Pilier 3 - Vivre et consommer durable

En 2050, la Polynésie française s'est engagée sur la voie de la consommation sobre et durable. Consciente de sa forte dépendance aux importations, les acteurs du Fenua ont décidé de réduire leur consommation et de relocaliser les productions pour créer de la richesse sur le territoire. Pour atteindre ces objectifs, le PCPF a mis en place une politique visant à réduire l'empreinte carbone des importations, à réduire le déficit commercial et à limiter la production de déchets.

La population a pris conscience de l'importance de cette transition et a adopté de nouveaux comportements alimentaires. Elle privilégie désormais les produits locaux et de saison, et elle a réduit sa consommation de viande (rouge en particulier). Les initiatives pour développer la transformation et la distribution locale ont été encouragées et soutenues.

La maîtrise de la demande en énergie est également un enjeu majeur de la transition écologique. La population a été sensibilisée à l'importance de la sobriété, de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables. Les véhicules en circulation ont été optimisés pour être plus économes en énergie et moins polluants.

En matière de gestion des déchets, la Polynésie française a également fait des progrès significatifs. La production de déchets a été réduite grâce à une meilleure gestion des ressources, une économie circulaire et une forte sensibilisation de la population. Les déchets sont mieux triés et valorisés grâce à une politique de collecte et de traitement plus efficace. Ainsi, la transition vers une consommation sobre et durable a permis à la Polynésie française de réduire son empreinte écologique tout en créant de la richesse sur le territoire.

Orientation : 3.1 - Maîtriser la consommation de biens et de services

Faire évoluer la TEAP vers une taxe d'environnement à part entière

Cible(s) : Toute personne entreprise, collectivité, entité qui importe des biens meubles corporels en Polynésie française (hors régimes douaniers particuliers tels que l'admission temporaire)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Moduler le niveau de taxation en fonction du potentiel de pollution et du niveau de nuisances des biens importés.

OBJECTIF(S)

La Polynésie française est très fortement dépendante des importations. Ainsi, chaque année, des millions d'articles, produits, marchandises et autres biens corporels arrivent en Polynésie française avec leurs emballages en tous genres. Ce sont autant de déchets en puissance que la collectivité doit, à court, moyen ou long terme, traiter. A ce jour, les communes sont compétentes pour la collecte et le traitement des déchets (ordures ménagères, déchets verts et encombrants) mais peinent à assumer cette compétence. C'est la raison pour laquelle, le Pays a en projet de prendre cette compétence à sa charge.

Dans la perspective de ce transfert, il est proposé de **créer une fiscalité spécifique qui frappe tous les biens importés** en considération de la charge qu'ils sont susceptibles de représenter à court, moyen ou long terme en termes de collecte et de traitement, mais aussi les biens qui sont pourvoyeurs de nuisances en tous genres.

DESCRIPTION

La lutte contre la vie chère étant un objectif prioritaire du gouvernement, la création de cette fiscalité spécifique se ferait, à fiscalité constante, dans le cadre d'une réorganisation des droits et taxes à l'importation.

Elle pourrait ainsi se substituer à la taxe sur l'environnement, l'agriculture et la pêche (TEAP) et, dans le cadre d'une simplification de la fiscalité, absorber en termes de pression fiscale, tous les droits et taxes qui ont un lien avec l'environnement (la taxe sur les grands travaux et routes (TSGTR), la taxe sur les équipements électriques (TEEi) et en régime intérieur la taxe d'environnement pour le recyclage des véhicules (TERV)).

Le produit de cette taxe d'environnement (5 milliards FCFP prévisionnels) pourrait, si le gouvernement le décide, être fléché dans un fond vert qui servirait à financer les actions en

lien avec la collecte et le traitement des déchets, les actions de propreté et les actions et projets qui concourent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Points de vigilance : le plus important sera de veiller à ce que le chantier de réorganisation de la fiscalité n'ait pas d'effet inflationniste sur le niveau général des prix.

CONTENU

- A partir des positions douanières, identifier le potentiel de pollution de chaque catégorie de biens mais aussi, dans certains cas, à l'intérieur de chaque catégorie (ex : dans la catégorie « véhicules », taxer plus fortement les véhicules thermiques que les véhicules électriques, taxer plus fortement les produits emballés dans du plastique que de ceux emballés dans du biodégradable), ainsi que les biens porteurs de nuisances (haut-parleurs, échappements, pétards, etc.)

- Fixer un barème de taux de taxation qui permettent d'estimer une recette globale à 5 milliards F

- Définir des critères de taxation permettant de définir le potentiel de pollution des biens imposables (ex : véhicules thermiques à 15%, véhicules électriques à 10%, batteries et pneus à 20%, hydrocarbures à 8%) et le niveau de nuisance (pétards à 10%, haut-parleurs à 8%, etc.)

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Avril à décembre 2024 : Identifier les catégories de biens ayant un potentiel de pollution ainsi que les biens porteurs de nuisances.
À FAIRE	Janvier à mars 2025 : Fixer un barème de taux de taxation qui permette d'estimer une recette globale de 5 milliards F.
À FAIRE	Avril à mai 2025 : Définir des critères de taxation permettant de classer les biens taxables dans le barème de taxation.
À FAIRE	Juin à septembre 2025 : Consultation des professionnels
À FAIRE	Octobre 2025 : Élaboration du projet de loi du pays
À FAIRE	Décembre 2025 : Adoption de la loi du pays
À FAIRE	1er janvier 2026 : Entrée en vigueur de la nouvelle taxe d'environnement

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
22-04-2024	23-01-2026	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **MEF** Équipe projet : CT VP, Douane et Diren	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Favoriser les échanges commerciaux avec la région Pacifique pour limiter l'impact carbone des importations

Cible(s) : Pays

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

1. Renforcer notre coopération bilatérale et multilatérale avec nos partenaires du Pacifique notamment sur le plan commercial.

L'intégration de la Polynésie française au sein du Grand Pacifique est essentielle.

Depuis 2016, celle-ci est membre à part entière du Forum des îles du Pacifique, organisation politique régionale. Grâce à son statut de membre du Forum, la Polynésie française peut bénéficier des accords commerciaux régionaux.

Cependant, la Polynésie française ne fait partie d'aucun de ces accords commerciaux.

De ce fait, il serait pertinent de reconsidérer notre position vis-à-vis de ces principaux accords régionaux qui offrent un accès préférentiel aux marchés des pays de la région.

2. Amplifier les effets positifs de nos échanges commerciaux actuels pour limiter davantage l'impact carbone de nos importations.

OBJECTIF(S)

L'objectif vise à :

1. renforcer nos échanges économiques et commerciaux avec la région Pacifique afin de mener à bien notre transformation économique structurelle grâce à une croissance et à un développement économique inclusif et durable ;

2. promouvoir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources, en soutenant non seulement des modèles de consommation et de production durables.

DESCRIPTION

La progression continue du changement climatique a un impact sur les perspectives économiques et commerciales.

Compte tenu de la contribution du commerce aux émissions de gaz à effet de serre, nous sommes amenés à repenser la manière dont le commerce et nos politiques commerciales peuvent être établies afin de soutenir des échanges bas carbones au sein des Pays du Grand Pacifique.

A cet effet, les accords commerciaux permettent ainsi d'établir une plate-forme pour accroître le commerce régional et tendre vers des économies durables.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Définition de notre politique commerciale extérieure dans une perspective d'intégration économique et commerciale régionale
À FAIRE	Reconsidérer la position de la Polynésie française au regard de l'Accord du Pacifique sur les relations économiques Plus étroites (Pacific Agreement on Closer Economic relations Plus - PACER PLUS) et de l'Accord commercial des pays insulaires du Pacifique (Pacific Island Countries Trade Agreement - PICTA)
À FAIRE	Multiplier nos liens bilatéraux avec les Pays du Grand Pacifique : entreprendre et négocier des accords commerciaux visant à promouvoir et renforcer nos échanges économiques et commerciaux
À FAIRE	Participation active de la Polynésie française à la réunion annuelle des Ministres de l'économie des pays membres du Forum des Iles du Pacifique « Forum Economic Ministers Meeting (FEMM) »
À FAIRE	Participation active de la Polynésie française à la réunion annuelle des représentants officiels du commerce des pays membres du Forum des Iles du Pacifique « Forum Trade Officials Meeting (FTOM) »
À FAIRE	Participation active de la Polynésie française à la réunion annuelle des Ministres du commerce des pays membres du Forum des Iles du Pacifique « Forum Trade Ministers Meeting (FTMM) »
À FAIRE	Suivi de la mise en œuvre des initiatives économiques et commerciales régionales prioritaires pour la Polynésie française

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **DAIEP** Responsable(s) : **Alexandra CHONG (Alexandra)** Partenaires : **MEF, DGAE, ADE, DBF, Direction des douanes, DAIEP** Équipe projet : BAP - DAIEP, MEF, DGAE, ADE, DBF, Direction des douanes	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●●●	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Réglementer les enseignes commerciales et publicités

Cible(s) : Entreprises

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Travail global sur la publicité (équivalent d'un Règlement local de publicité) incluant des règlements limitant les heures pendant lesquelles les enseignes lumineuses des magasins et des panneaux publicitaires (écran & papier) peuvent être allumées.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste)** Équipe projet : Pays pour la réglementation (MEF/DGAE/DPE) & Communes pour la mise en œuvre	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

Allonger la durée de garantie légale de conformité des produits

Cible(s) : Consommateurs

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2018-12 du 26 septembre 2008 modifiée, relative à la certification, la conformité et la sécurité des produits et services porté par la DGAE.

OBJECTIF(S)

- Permettre de demander la réparation ou l'échange du bien dans un délai de 24 mois après la livraison du produit ;
- Inciter les vendeurs à privilégier la vente de produits plus qualitatifs
- Inciter les vendeurs à réparer plutôt que remplacer
- Mieux protéger le consommateur ;
- Lutter contre le gaspillage et en faveur de la réduction des déchets pour limiter leur impact sur l'environnement ;
- Diminuer la production de déchet sur le court terme.

DESCRIPTION

Actuellement la garantie légale de conformité est de 24 mois mais la période de présomption au cours de laquelle le consommateur n'a pas à prouver qu'il n'est pas responsable du défaut du bien est seulement de 6 mois. Il s'agit du délai courant à partir de la délivrance du bien durant lequel le consommateur peut demander au vendeur la réparation ou le remplacement du bien. Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, le consommateur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou bien le garder et se faire restituer une partie du prix.

Il est proposé de rallonger le délai de présomption à 24 mois en Polynésie française, ce qui permettra au consommateur de rapporter un bien en panne pour remplacement et réparation dans les 2 ans qui suivent l'achat, sans avoir à prouver que la panne lui est imputable.

Par ailleurs, il est prévu de prévoir qu'un bien réparé bénéficie d'une prolongation de garantie légale de conformité de 6 mois, et qu'un bien remplacé bénéficie d'une nouvelle garantie légale de conformité de 2 ans à compter du remplacement. Ainsi les opérateurs économiques seront incités à réparer plutôt qu'à remplacer.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Rédaction d'un projet de loi sur la garantie légale
À FAIRE	Saisine et avis CESEC
À FAIRE	Présentation, examen et adoption à l'APF
À FAIRE	Entrée en vigueur et suivi des effets

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-06-2024	31-12-2024	n.c.	0 %

Le texte sera proposé par la DGAE en 2024 (Possibilité d'inclure dans le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2016-28 du 11 août 2016 relative à la protection des consommateurs).

Il appartiendra au ministère en charge de l'économie de transmettre le projet au Conseil des Ministres pour transmission à l'Assemblée de la Polynésie française.

A compter de cette transmission, les délais sont les suivants :

- Saisine CESEC (délai de 30 jours pour avis)
- Présentation APF + Examen + Adoption : dépend de l'agenda de l'APF
- Entrée en vigueur : ne s'appliquera qu'aux ventes postérieures à la LP en application des règles d'application de la réglementation dans le temps

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DGAE** Responsable(s) : **DGAE**	Budget - complément : **Cout de la mesure :** • Pour les professionnels : accroissement des coûts inhérents à la réparation du bien ou au remplacement • Pour le pays : Néant

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
740kt CO2e valeur précédente : 657 (13%)	2021	**Émissions de GES des produits importés (hors combustibles et alimentation)**

Orientation : 3.2 - Faire évoluer les comportements alimentaires

Mettre en œuvre et suivre le Plan de transition alimentaire (PTrA)

Cible(s) : Consommateurs, Entreprises, Décideurs politiques, Communes, Citoyens

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Au service de cette meilleure alimentation, les schémas de développement agricoles et des ressources marines doivent être appuyés pour développer la production polynésienne et le fonctionnement des chaînes de valeur de toutes les filières.

Ces dernières devront soutenir les circuits courts entre l'offre et la demande et juguler les déséquilibres de rapports de marché. Enfin, l'empreinte écologique, y compris des productions locales doit être améliorée grâce, par exemple, à la réduction voire l'interdiction du recours à certains pesticides, par le développement de l'agriculture biologique ou encore par une gestion plus fine de la ressource piscicole. Un certain nombre d'actions prévoient évidemment d'améliorer l'empreinte des différents maillons des filières, via des énergies vertes ou encore une bien meilleure valorisation des déchets en économie circulaire.

OBJECTIF(S)

Le Plan de Transition Alimentaire de PF vise un grand objectif au terme des 10 ans : avoir modifié significativement le mode d'alimentation des polynésiens.

Cette modification devra se matérialiser au moins de trois manières :

- Par la qualité sanitaire et nutritive des aliments consommés ;
- Par l'empreinte écologique du système alimentaire ;
- Par le niveau inclusion économique et sociale des entreprises et des activités des polynésiens dans des chaînes de valeurs locales.

Le caractère inédit de ce plan est de mixer des actions qui agissent sur le comportement alimentaire, sur la disponibilité physique et économique des produits, sur les chaînes de valeurs de production locale, sur l'autoconsommation et sur la réduction de l'empreinte écologique de l'alimentation.

DESCRIPTION

Le plan de transition alimentaire polynésien s'appuie sur 6 objectifs stratégiques (OS) durables, 27 sous-objectifs stratégiques et 92 actions. Il s'adosse sur un diagnostic de durabilité du système alimentaire polynésien et de deux focus sur les Marquises et les Tuamotu ainsi que sur la mise en place d'une démarche participative d'ateliers de travail en 2021 et 2022. Cette démarche de co-construction a permis d'associer, outre les structures et institutions publiques, la société civile et le monde socio-économique. Enfin, le plan proposé repose sur une étude du coût des régimes alimentaires polynésiens et sur leur mise en perspective avec les revenus des polynésiens.

Afin que le PTrA atteigne ses objectifs, plusieurs conditions doivent être réunies parmi lesquelles :

- Un portage à un niveau interministériel afin d'être transversal et toucher à différents domaines de compétences notamment portées par les communes.
- La mise à disposition d'une programmation budgétaire pluriannuelle et interministérielle, avec une équipe et un dispositif de suivi adéquat.
- Une communication spécifique capable de mobiliser les acteurs politiques, administratifs, culturels, sociaux, économiques de la Polynésie française et de tous ses archipels autour des objectifs du PTrA.
- Le défi est sanitaire, culturel, économique, social, environnemental. Il peut s'articuler notamment avec les ambitions d'un tourisme durable, qui ferait de la Polynésie une destination d'expérimentation d'alimentation locale, savoureuse, saine et durable mais avant tout résiliente face aux défis du réchauffement climatique et pionnière dans le Pacifique.

CONTENU

Le suivi et l'évaluation du PTrA doit servir à :

- Éclairer la conduite et le pilotage des actions et ainsi faciliter la prise de décisions ;
- Rendre compte de l'exécution, des résultats et des effets d'actions mises en œuvre (ainsi que le degré d'atteinte des objectifs fixés initialement) aux différentes parties prenantes ;
- Capitaliser, diffuser et concernant la mise en œuvre d'actions, les résultats et les effets

La réussite du plan se mesurera grâce à :

- des indicateurs sanitaires (taux de MNT et d'obésité),
- des indicateurs sociaux de consommation et de comportement alimentaire (consommation de fruits et légumes, de produits locaux, autoconsommation),
- des indicateurs de développement économique (production locale, valeur créée, part de l'importation dans la consommation alimentaire etc.),

- et des indicateurs de préservation environnementale et d'empreinte écologique.

Parmi les 92 actions proposées, certaines existent dans les nombreux schémas de politiques publiques déjà élaborés par les Ministères et Directions polynésiennes (Schéma Directeur "Agriculture" en PF, Schéma de Prévention et de Promotion de la santé, Programme d'actions polynésien sur l'alimentation équilibrée et la pratique d'activité physique, Politiques sectorielles des ressources marines, etc.). D'autres actions sont propres à ce plan.

Les principaux indicateurs proposés pour les 6 objectifs stratégiques du PTrA sont indiqués ci-dessous.

OS 1 - Modifier le comportement alimentaire des populations en faveur d'une alimentation saine et durable, culturellement acceptable

- Taux de maladies non transmissibles (MNT) et Taux d'obésité
    - Diminution du taux de MNT et d'obésité (base T0 2024)
- Part des produits locaux dans la consommation totale
    - Augmentation de la quantité de fruits et légumes vendue annuellement (base T0 2022)
    - Diminution de la quantité de la quantité de produits carnés vendue annuellement (base T0 2022)
- Nombre d'actions ayant atteint leurs objectifs annuels (couplage avec le dispositif de suivi des actions qui est réalisé par chaque porteur d'action)

OS 2 - Augmenter la production alimentaire des archipels

- Part des produits locaux dans la consommation totale
    - Augmentation de la quantité de produits locaux (végétal et animal) vendue annuellement, par archipel (base T0 2022)
- Quantités d'aliments importés par archipel
    - Diminution des importations alimentaires (base T0 2022)
- Nombre d'actions ayant atteint leurs objectifs annuels (couplage avec le dispositif de suivi des actions qui est réalisé par chaque porteur d'action)

OS 3 - Améliorer l'accès économique des produits sains et durables

- Prix des produits sains et durables

  - Diminution ou stagnation du prix des produits (base T0 2023 à construire)
  - Diminution ou stagnation du coût d'un régime sain (base T0 2022)

- Part des produits sains et durables dans le contenu de l'aide alimentaire
  - Augmentation de la quantité de produits bio dans les canaux de l'aide alimentaire (centrale d'achat, banque alimentaire, bons alimentaires, cantine) (base T0 2023 à construire)

- Nombre d'actions ayant atteint leurs objectifs annuels (couplage avec le dispositif de suivi des actions qui est réalisé par chaque porteur d'action)

OS 4 - Accompagner les habitants dans l'autoconsommation

- Part de l'autoconsommation en PF
  - Augmentation des quantités d'aliments autoconsommés (base T0 2015)

- Surfaces végétalisées comestibles
  - Augmentation des surfaces dédiées à la production d'aliments comestibles (jardins partagés, logements sociaux, nouveaux aménagements urbains) (base T0 2023 à construire)

- Nombre d'actions ayant atteint leurs objectifs annuels (couplage avec le dispositif de suivi des actions qui est qui est réalisé par chaque porteur d'action)

OS 5 - Rendre les produits sains et durables disponibles et à proximité pour toute la population

- Surfaces et productions en AB (base T0 2022)
  - Augmentation des surfaces cultivées en AB
  - Augmentation du nombre de transformateurs locaux certifiés Bio
  - Augmentation des volumes produits en AB

- Nombre de communes disposant d'un point de vente alimentaire qualitatif
  - Augmentation du nombre de communes disposant d'un point de vente alimentaire avec des produits sains (base T0 2023 à construire)

- Nombre d'actions ayant atteint leurs objectifs annuels (couplage avec le dispositif de suivi des actions qui est réalisé par chaque porteur d'action)

OS 6 - Accélérer les pratiques durables (environnementales et sociales) des acteurs du système alimentaire

- Niveau de résidus des pesticides
    - Diminution des quantités de résidus de pesticides dans les productions locales (base T0 2017°

- Empreinte carbone de la production, de la transformation, de la distribution (base T0 2023 à construire) et de la consommation des polynésiens (base T0 2022)
- Nombre d'actions ayant atteint leurs objectifs annuels (couplage avec le dispositif de suivi des actions qui est réalisé par chaque porteur d'action)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	OS 1 - Modifier le comportement alimentaire des populations en faveur d'une alimentation saine et durable, culturellement acceptable
À FAIRE	OS 2 - Augmenter la production alimentaire des archipels
À FAIRE	OS 3 - Améliorer l'accès économique des produits sains et durables
À FAIRE	OS 4 - Accompagner les habitants dans l'autoconsommation
À FAIRE	OS 5 - Rendre les produits sains et durables disponibles et à proximité pour toute la population
À FAIRE	OS 6 - Accélérer les pratiques durables (environnementales et sociales) des acteurs du système alimentaire

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	01-01-2034	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **DAG** Responsable(s) : **DAG** Équipe projet : • **Les groupes de travail** réunissent les acteurs de la société civile et les différents agents compétents au sein des services. Ils sont à constituer selon les besoins et priorités proposés par le COTECH et validés par le COPIL et autant de fois que nécessaire. Ils s'assurent de la mise en œuvre des actions du PTrA et restituent l'ensemble des avancées, freins et leviers au COTECH. • Le **COTECH PTrA** se réunit autant de fois que de besoin et au moins une fois par an pour définir les orientations et le budget commun du PTrA. Il est composé des représentants techniques des différentes directions (chef.fes de service et/ou son représentant) de chaque direction et représentations	

territoriales (DAG, DS, DRM, SPC-PF, CAPL, DGAE, DGEE, DSFE, DPAM, DIREN, DCA, CPS…).

- Le **COPIL** ou comité interministériel est décisionnel sur les points politiques. Il se réunit 1 fois par an à la suite du COTECH pour valider les orientations proposées et le budget commun à la mise en œuvre du PTrA. Il est composé des ministères suivants : MPR, MSP, MEF, MSF.
- Le **Président** est informé et informe à son tour les décideurs locaux, les acteurs économiques et associatifs enfin la population.

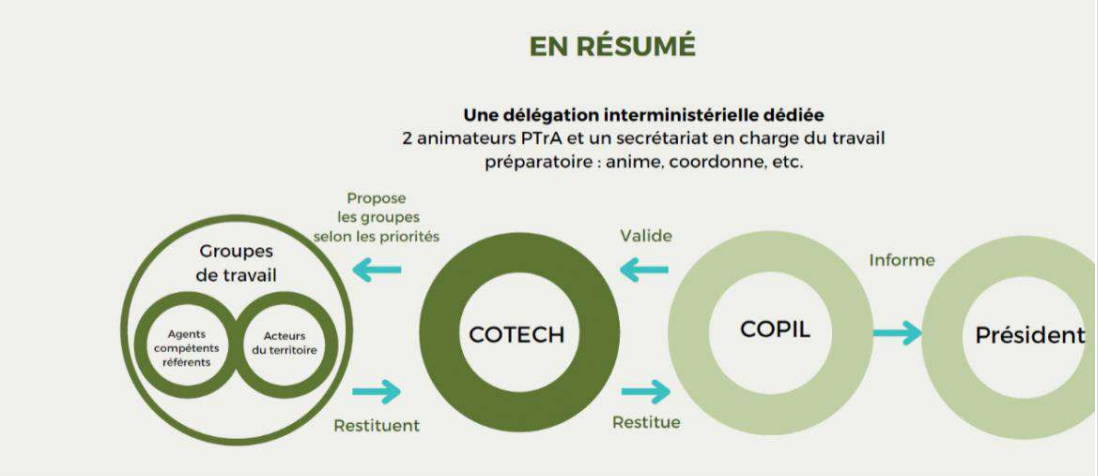

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
227ha valeur précédente : 250 (-9%)	2020	**SAU hors cocoteraie cultivée selon le mode « agriculture biologique »**
43exploitations valeur précédente : 45 (-4%)	2020	**Nombre d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique**
603kt CO2e valeur précédente : 616 (-2%)	2021	**Émissions de GES de l'alimentation importée**

Repenser démocratiquement la nomenclature des PPN pour favoriser les produits sains/locaux

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **MEF** Partenaires : **DAG, CAPL**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●●○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
603kt CO2e valeur précédente : 616 (-2%)	2021	**Émissions de GES de l'alimentation importée**

Favoriser la consommation de protéines animales de bonne qualité et diversifier les sources de protéines

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Un plan de communication (spots publicitaires et affichages dans les 2 langues) à destination du grand public
- Un plan de communication à destination des professionnels de la restauration collective
- Étude sur les comportements alimentaires (réalisée par l'ISPF)

OBJECTIF(S)

À l'échelle mondiale, l'élevage incombe pour 70% des émissions de GES du secteur agricole.

- Informer et sensibiliser sur la diversité des sources de protéines et leurs apports nutritionnels
- Changer les pratiques alimentaires des ménages : Réduire la consommation de viande et augmenter la consommation de poissons et de protéines végétales

DESCRIPTION

Avec un focus particulier sur la sensibilisation de la population et une campagne de communication sur la transition alimentaire

Communiquer sur les alternatives aux protéines animales dans les secteurs privés et publics

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	(1) Réaliser une étude sur les comportements alimentaires (ISPF en partenariat avec la Direction de la santé)
À FAIRE	(2) Élaborer un plan de communication (cibles, supports, durée, etc.).

À FAIRE	(3) Créer les outils de communication : sur la base des données disponibles de l'ISPF et en s'appuyant sur la "fiche action" 4.3 (culture/nutrition et recettes) du PTrA.
EN COURS	(4) Déployer le plan de communication auprès des cibles.
À FAIRE	(5) Évaluer les impacts à court terme de la campagne

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2028	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MSP** Coordinateur(s) : **DSP** Responsable(s) : **Vaiheatea** Partenaires : **DIREN, CAPL, DAG, DRM, ISPF, DPE, SPC PF**	Budget (en millions XPF) : **8** Budget - complément : 11 jours-hommes Partenaires financiers : **DIREN, CAPL, DAG, DRM, ISPF, DPE**

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●○○	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
603kt CO2e valeur précédente : 616 (-2%)	2021	**Émissions de GES de l'alimentation importée**

Apporter une meilleure visibilité des produits locaux et bio dans les grandes surfaces

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Réformer le système des protections de marchés en vue d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité économique des produits sains et durables pour les consommateurs tout en favorisant leur production locale.
- Réglementer la qualité nutritionnelle des produits mis sur le marché
- Encourager les transformateurs locaux à changer leurs recettes.
- Améliorer la qualité des produits mis sur le marché

OBJECTIF(S)

Améliorer l'accessibilité de la population aux produits locaux

DESCRIPTION

Actions 3.10 et 5.7 du PTrA

CONTENU

Action 3.10 Ajuster les protections de marché en vue d'assurer un meilleur compromis entre production locale développée et prix de l'alimentation saine
(1) Évaluer l'impact du dispositif sur les prix (identifier les protections placées sur les produits qui ne sont pas locaux et les produits locaux) et la disponibilité de produits sains.
(2) Quantifier l'aide publique accordée au secteur primaire et industriel de PF
(3) Identifier les produits protégés qui ne généreraient pas de valeur ajoutée locale
(4) Identifier les protections générant un surcoût de produits sains.
(5) Préconiser un ajustement des dispositifs de protection de marché

Action 5.7 Créer des réglementations pour améliorer la qualité nutritionnelle des aliments produits localement et interdire les importations des produits ne respectant pas ces réglementations
(1) Veille réglementaire de l'existant en PF et à l'international
(2) Identification et choix des critères (sucre, sel, gras, glutamate, etc.)
(3) Choix des taux maximum à imposer et critères analytiques
(4) Étude de marché et étude d'impact coûts produits
(5) Rédaction des textes législatifs
(6) Adoption et mise en application des textes
(7) Contrôle

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2033	n.c.	0 %

Action 3.10 PTRA: 2024
Action 5.7 PTRA: 2024 2024 - 2033

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **DGAE, DS** Responsable(s) : **DGAE, Vaiheatea** Équipe projet : 3.10: Acteur porteur de l'action : **DGAE** Partenaires techniques : **DAG, ISPF** Porteur budget : **DGAE** Partenaires financiers : **/** 5.7: Acteur porteur de l'action : **DS** Partenaires techniques : **DGAE** Porteur budget : **DS** Partenaires financiers : **DGAE** (contrôle)	Budget (en millions XPF) : **100** Budget - complément : 3.10: 35 JH, 4 MF fctmt 5.7: 65 JH, 2 MF fcmt

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●●○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Développer une plateforme numérique pour faciliter le "manger local"

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Plan de transition alimentaire (PTrA)**

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Faciliter l'accès physique aux produits locaux pour les acheteurs et la vente pour les vendeurs

DESCRIPTION

Développer une plateforme numérique en ligne pour faciliter le contact entre les producteurs et les consommateurs

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

2/12 tâches réalisées (soit 17 %)

RÉALISÉE	(1) Développement de la plateforme : Recherches d'informations, interviews et entretiens qualitatifs, questionnaires quantitatifs et analyses inclus Construction du persona - proto persona, de la carte d'empathie et du parcours utilisateur. Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE	(2) Définir les fonctionnalités : Analyse des besoins pour la conception technique, choix des logiciels, organisation des tests, ateliers créatifs de cocréation et brainstorming animés et guidés par un facilitateur Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
À FAIRE	(3) Concevoir l'application : Architecture de l'information, experts UX et UI dédiés, création de prototypes testables. Création de tests utilisateurs et ajustements selon feedback
À FAIRE	(4) Effectuer le Codage : Solutions OPEN Source - Développements utilisant les technologies les plus récentes et performantes.
À FAIRE	(5) Test utilisateurs : Création d'un guide d'utilisation - Observation et tests utilisateurs - Tests fonctionnels et tests d'affichages - A/B testings
À FAIRE	(6) Identifier les moyens nécessaires pour assurer la gestion et l'évolution dans le temps de la plateforme : Plusieurs outils mis en place dont SENTRY et NEW RELIC
À FAIRE	(7) Mettre l'application sur le marché : Déploiement de l'application, passage des serveurs de développement aux serveurs de production, mise en place des services externes (emailing/New Relic/Sentry) - Monitoring et suivi des indicateurs de performance - Enquête quantitative SUS (System Usability Scale)

À FAIRE	(8) Mise en place de sensibilisation voire formation à l'utilisation de l'application par les producteurs et distributeurs
À FAIRE	(9) Création d'une passerelle avec l'application des communes sur la restauration scolaire (TAVIVAT)
À FAIRE	(10) Équipements des organisations de producteurs pour l'utilisation d'outils numériques (TAVIVAT)
À FAIRE	(11) Création de modalités de paiements en ligne et autres (TAVIVAT)
À FAIRE	(12) Analyse statistiques des échanges et amélioration de la planification des OP.

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2026	n.c.	17 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **CAPL** Partenaires : **DAG, CAPL, SPC PF, DS, Restaurateurs** Équipe projet : Partenaires techniques : SPCPF En lien avec la Direction de la santé, des restaurateurs locaux, etc.	Budget (en millions XPF) : **30** Budget - complément : 19,5 M XPF en investissement 10,5 M XPF e fonctionnement 250 jours-hommes Partenaires financiers : **France 2030, SPCPF**

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●●○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
603kt CO2e valeur précédente : 616 (-2%)	2021	**Émissions de GES de l'alimentation importée**

Éduquer à la nutrition dans les écoles

Cible(s) : Cadres de l'éducation, Personnels ATSS, Enseignants (1er et 2nd degré), Personnels communaux, AEESH

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Le DFCI intègre dans son programme académique de formation (PRAF) des formations multi scalaires sur les thématiques de la nutrition en lien avec les référents ODD (Objectifs développement durable), les inspections pédagogiques et les groupes territoriaux dédiés.

- Le DFCI priorise les actions de formations ciblant les ODD en lien avec la nutrition (Faim zéro, bonne santé et bien-être, inégalités réduites…) : séminaires EDD, groupes territoriaux.

- Le DFCI promeut l'usage des ressources issues des séminaires et formations dans un esprit de mutualisation et de continuité (ex : outil d'auto-positionnement à l'échelle des établissements sur les projets EDD).

- Le DFCI s'appuie sur la plateforme "Honouira" pour trouver des solutions concrètes en interservices sur les questions de la "nutrition à l'école".

- 100% des personnels sensibilisés aux enjeux de la nutrition en 3 ans.

- 100% des personnels cibles (cadres - gestionnaires - personnel de restauration - Professeurs EPS / SVT - Référents 1er degré santé) formés en 2 ans.

OBJECTIF(S)

- Développer des politiques de formation continue, éducatives, sociales et les parcours éducatifs de santé à différentes échelles (écoles - établissements, circonscriptions, bassins, territoire).

- Développer des formations inter catégorielles et inter métiers (enseignants, non enseignants) pour impulser des dynamiques collectives et multi partenariales (parents, communes, associations, entreprises) au plus proches des élèves.

- Développer des partenariats forts avec le ministère de la santé, de l'agriculture, et de la jeunesse et des sports pour construire une culture partagée qui s'inscrit dans une conception globale avec une mise en œuvre locale (Facilitation, intelligence collective, solutions).

DESCRIPTION

Le département de la formation continue s'engage à poursuivre la promotion d'actions de formation à destination de l'ensemble des acteurs du système éducatif (cadres, enseignants, non enseignants) et de ses partenaires (parents, communes…) qui visent des dynamiques collectives et l'élaboration de projets en école ou établissement autour des ODD, notamment pour la nutrition. Il cible aussi la formation des personnels de l'éducation "non enseignants", tels que les gestionnaires, le personnel de restauration et les infirmiers pour s'inscrire dans une dimension établissement.

Pour optimiser son action il s'appuie sur les atouts suivants :

- Un maillage territorial de formateurs constitué par les groupes de réflexion ;
- L'expertise des corps d'inspection et des formateurs académiques en sciences pour construire, nourrir et porter les actions du plan de formation ;
- La mise en œuvre du pacte qui permet de valoriser les projets innovants, notamment ceux relatifs au parcours santé des élèves et des priorités ministérielles du Pays (potagers et fermes pédagogiques, buttes auto fertiles, dispositif école et CJA en santé, labellisations diverses) ;
- La démarche de synergie mise en œuvre dans le cadre de Honouira, pour construire avec les autres acteurs et services du pays (agriculture, santé, sport) des solutions concrètes à mettre en œuvre auprès des élèves mais aussi dans le cadre de la co-éducation. Les élèves peuvent être vecteurs d'une meilleure nutrition dans leur famille.

Les fortes discontinuités géographiques sont des contraintes pour la mise en œuvre de formations entraînant un effort budgétaire pour atteindre les équipes des archipels éloignés.

Les contextes très particuliers de nos archipels, isolement et difficulté d'accès à certains produits, posent aussi la nécessaire contextualisation des apports.

CONTENU

- Carte des formations en nutrition
- Cartographies des personnels cibles

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Sensibilisation des personnels à la nutrition
À FAIRE	Formation des personnels cibles (cadres, gestionnaires, personnels de restauration, professeurs EPS/SVT, référents 1er degré santé)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2027	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEE** Coordinateur(s) : **DGEE** Responsable(s) : **Catherine LEFOC (DGEE), Vaiheatea** Équipe projet : Coordinateur(s) : Cheffe du département Responsable(s) : Ingénieurs de formation DFCi Équipe projet : DFCI - Corps d'inspection	Budget (en millions XPF) : **2** Budget - complément : Formations cibles

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
603kt CO2e valeur précédente : 616 (-2%)	2021	**Émissions de GES de l'alimentation importée**

Proposer des repas végétariens dans la restauration collective

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Plan de transition alimentaire (PTrA)**

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Objectifs spécifiques PTra

- Intégrer au moins 8 repas végétariens sur 25 dans les restaurations scolaires publiques et privées accueillant des enfants de 0 à 18 ans

- Réduire la consommation de protéines animales.

DESCRIPTION

Action 1.5. Intégrer des repas végétariens dans les cantines scolaires publiques et privées et inciter les autres restaurations collectives.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2033	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **Newrest, Communes** Responsable(s) : **Vaiheatea** Équipe projet : Partenaires techniques de la fiche PTra en lien : SPCPF, communes, DGEE, CGF	Budget (en millions XPF) : **8 500 000**

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●●○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
603kt CO2e valeur précédente : 616 (-2%)	2021	**Émissions de GES de l'alimentation importée**

Limiter le gaspillage dans la restauration scolaire du 1er et du 2nd degré

Cible(s) : Consommateurs

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Plan de réduction du gaspillage alimentaire dans chaque commune avec objectifs chiffrés

OBJECTIF(S)

- Réduire le gaspillage alimentaire dans les écoles maternelles, primaires, collèges et lycées
- En réduisant les quantités achetées, dégager du budget pour favoriser l'achat de produits sains
- Sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au recyclage des déchets alimentaires et à la valeur de leur alimentation

DESCRIPTION

Réduire le gaspillage dans les cantines du 1er et 2nd degré pour réinvestir les économies réalisées dans l'achat de produits locaux, en suivant les recommandations de la Direction de la santé en matière de grammages alimentaires et en développer un véritable accompagnement des enfants durant le temps du repas.

La cuisine centrale de la commune de Teva I Uta est un exemple à suivre dans ce domaine. Tous les aliments sont répertoriés et pesés au gramme près. La deuxième phase se déroule à la cantine de l'école Mairipehe où tous les restes, entrée, plat principal et dessert sont également rassemblés puis pesé, avant d'être répertoriés sur une fiche. Les élèves de l'école participent à l'opération. Après leur repas, ils vident eux-mêmes leurs assiettes dans des plats réservés à cet effet. En termes de résultat, le taux de gaspillage tourne autour de 20%.

CONTENU

Action 3.1 du projet de PTrA

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

2/12 tâches réalisées (soit 17 %)

RÉALISÉE	A1 Modéliser l'élargissement des programmes SPCPF de déploiement du plan anti-gaspillage dans le 1er degré. Modéliser les coûts du déploiement de ces programmes pour le SPCPF et pour les communes.

	Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE	A2 Sensibiliser et former le personnel communal au programme de pesée et réduction du gaspillage. Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
À FAIRE	A3 Réaliser l'appel d'offre pour l'achat du matériel de pesée
À FAIRE	A4 Réaliser les estimations du gaspillage : proposer une méthodologie d'état des lieux dans les écoles (ex : pesée systématique des déchets alimentaires collectés à chaque fin de repas, en présence des enfants et du personnel communal dédié puis calcul des moyennes hebdomadaires/mensuelles afin d'évaluer la progression de la lutte contre le gaspillage et les économies réalisées pour l'achat de produits locaux)
À FAIRE	A5 Évaluer l'ensemble des solutions (ex : associer le calcul des volumes de déchets à l'identification des plats préférés par les élèves, de manière à pouvoir intégrer des produits locaux dans ces recettes appréciées, sans que les enfants les rejettent)
À FAIRE	A6 Déployer un plan de sensibilisation / formation en lien avec l'éducation au goût et les cooking class
À FAIRE	B1 Élaborer un programme de déploiement du plan anti-gaspillage dans le 2e degré
À FAIRE	B2 Réaliser les estimations du gaspillage : proposer une méthodologie d'état des lieux dans les établissements
À FAIRE	B3 Évaluer l'ensemble des solutions
À FAIRE	B4 Prendre les mesures réglementaires
À FAIRE	B5 Déployer un plan de sensibilisation / formation
À FAIRE	B6 Intégrer comme une action participant au Plan alimentaire communal

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2026	n.c.	17 %

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0%	2023	Part de communes exemplaires en termes de gaspillage alimentaire

Orientation : 3.3 - Développer la transformation et distribution locale

Développer l'agrotransformation des produits vivriers et leur intégration dans la consommation locale dans le cadre du projet TAVIVAT

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Plan de transition alimentaire (PTrA)**

Cible(s) : Habitants, Producteurs locaux, Transformateurs

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Aider à la mise en place d'ateliers d'agro transformation équipés de matériels innovants et adaptés et de la transformation des productions vivrières en produits prêts à l'emploi ou produits finis.

OBJECTIF(S)

- Transformer sur place, au moyen d'ateliers de transformation, des produits vivriers locaux pour fournir des produits amylacés prêts à l'emploi variés et adaptés aux goûts des consommateurs et réduire notre empreinte carbone liée aux importations.

- Développer des productions vivrières traditionnelles de produits amylacées (taro, uru, bananes, patates douces) dans une approche collaborative originale entre initiatives locales et politiques publiques.

DESCRIPTION

Contexte

Le diagnostic du système alimentaire polynésien réalisé en 2021 a montré sa forte dépendance aux importations avec un taux de couverture alimentaire hors autoconsommation de 25%.

Par ailleurs, seul un dixième de l'apport amylacé des polynésiens est couvert par des produits locaux et il persiste des risques de rupture d'approvisionnement comme il a été constaté lors de crises sanitaires.

Il est indispensable de réduire la dépendance de la Polynésie aux ressources extérieures et de valoriser les produits locaux pour concourir à la satisfaction des besoins des habitants.

Enfin, la dépendance aux aliments importés alourdit l'empreinte carbone de l'assiette des polynésiens qui est de 2,1 T CO2 eq/an/hab. La substitution des importations de riz, pâtes et farine par des produits amylacés locaux permettrait de baisser l'intensité de cette empreinte, l'agriculture locale ne produisant que 0,2 T CO2 eq/an/hab.

Actions

Les produits locaux représentent au moins 25% de la part des féculents servis à la restauration scolaire et peuvent être utilisés dans des préparations variées et appréciées des consommateurs. Les communes et gestionnaires de la restauration collective maîtrisent l'usage de ces produits et en assurent la promotion.

Il s'agit de développer des produits agro transformés nouveaux capables de modifier les circuits d'approvisionnement/consommation de produits vivriers.

Le projet s'appuie sur de nouveaux produits vivriers transformés, avec des débouchés garantis dès le lancement du projet dans la restauration scolaire, étendus progressivement auprès de la population grâce à une vente en magasin. Ceci nécessite des actions au point de process technologiques et adaptation d'équipements.

Enjeux

L'enjeu est donc de développer la capacité d'agro transformation du territoire et favoriser les circuits courts.

CONTENU

Cet axe d'action du PTrA (orientation 2.1 et 2.2) est important en termes d'investissement (850 M XPF sur 5 ans). Il concentre les investissements nécessaires pour déployer la capacité d'agro transformation du territoire chez les transformateurs pilotes mais également de la CAPL pour que l'ensemble des producteurs puissent en bénéficier. Il met en place un véritable écosystème de projets alimentaires avec le renforcement du SPC et des communes.

Axe 2 du PTrA : Créer un environnement d'appui adapté pour les projets alimentaires territoriaux

- 2.1 Créer un réseau innovant de transformateurs
- 2.2 Faciliter l'intégration des produits vivriers dans la consommation notamment scolaire

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/11 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	A2.1.1 Accompagner le démarrage et réaliser des suivis de proximité de plusieurs ateliers d'agro transformation

À FAIRE	A2.1.2 Acquérir du matériel innovant et adapté pour constituer des chaînes de transformation pilote et former les transformateurs à leur utilisation
À FAIRE	A2.1.3 Sensibiliser et former les futurs gestionnaires des ateliers de transformation et les responsables de maintenance
À FAIRE	A2.1.4 Développer de nouveaux process de transformation des viviers
À FAIRE	A2.1.5 Réaliser les infrastructures nécessaires : création d'une halle technologique de production à la CAPL et conforter les installations de l'IAA de Papara
À FAIRE	A2.2.1 Développer les compétences et renforcer les capacités des communes
À FAIRE	A2.2.2 Faire vivre une plateforme collaborative de la restauration scolaire
À FAIRE	A2.2.3 Faire en sorte que les cantines scolaires soient en mesure de mettre des produits locaux dans leurs menus en pilotant leur modèle économique
À FAIRE	A2.2.4 Équiper les communes avec des capacités de stockage et de cuissons adéquates
À FAIRE	A2.2.5 Mettre en place un programme de limitation du gaspillage alimentaire dans les cantines pilotes
À FAIRE	A2.2.6 Mettre en place un programme d'évaluation, de suivi et d'accompagnement de la soutenabilité de TAVIVAT dans les cantines pilotes

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2030	n.c.	0 %

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	●●○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0Nb	2023	Nombre de porteurs de projets en agro transformation formés ou informés
0Nb	2023	Nombre de cantines pilotes suivies

Développer l'utilisation de produits locaux dans la restauration scolaire

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Augmentation de la part des produits locaux servis dans les cantines (issus de l'agriculture biologique) par :

- Programme complet d'accompagnement des communes
- Loi de Pays ou amendement de la Loi de pays actuelle (vis-à-vis des produits locaux)

OBJECTIF(S)

- Assurer l'introduction des produits locaux dans les cantines scolaires (action 3.8 du projet de PTrA)
- Intégrer des produits biologiques dans les cantines des écoles du 1er et 2nd degré pour préserver la santé des enfants (action 5.3).
- Soutenir et développer les filières biologiques grâce aux marchés publics de la restauration collective publique (action 5.3).

DESCRIPTION

Action 3.8 du projet de PTrA : Accompagner les communes dans le respect de la loi du Pays relative à l'introduction des produits locaux dans les menus de la restauration scolaire
Action 5.3 du projet de PTrA : Mettre en place une Loi du Pays pour imposer un quota minimum de produits bio dans la restauration scolaire

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/8 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	3.8.1 Diagnostic de besoin des communes au regard de l'application de la loi du Pays
À FAIRE	3.8.2 Élaboration de la feuille de route du SPCPF
À FAIRE	3.8.3 Vote du budget du département Restauration Scolaire du SPCPF
À FAIRE	3.8.4 Mise en place de l'équipe et de l'organisation nouvelle du SPCPF

À FAIRE	3.8.5 Déploiement de la feuille de route du SPCPF sur les volets recettes, menus, planification alimentaire, animation locale des producteurs, PAC, achats
À FAIRE	5.3.1 Réaliser une étude afin d'évaluer la disponibilité des produits biologiques locaux (économique, logistique, étude d'impact) et le potentiel de production biologique locale.
À FAIRE	5.3.2 Rédiger et faire voter la Loi Pays, en intégrant des mesures transitoires (objectifs progressifs d'intégration de produits biologiques dans les menus entre 2027 et 2034) : ateliers de travail afin de définir les objectifs en % ainsi que les modalités de mise en œuvre (produits biologiques locaux/importés, échéancier des objectifs, labels autorisés, etc.).
À FAIRE	5.3.3 Mettre en application la Loi : proposition d'outils d'accompagnement des gestionnaires de cantines et producteurs locaux, contrôles de la bonne application de la loi (progressive).

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2033	n.c.	0 %

Action 3.8 du projet de PTrA : 2024 à 2027

Action 5.3 du projet de PTrA : 2026 à 2033

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●●	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0%	2023	**Taux de commune respectant la LP sur le quota de produits bio dans la restauration scolaire**

Développer la transformation et l'industrialisation des plantes locales pour usages matériaux (biosourcés local), cosmétiques et pharmaceutiques

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **CAPL** Équipe projet : DAG/CAPL	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

Créer une formation BAC +2/3 (licence pro) en agro-transformation

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **UPF**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

Orientation : 3.4 - Maîtriser la demande en énergie

Mettre en place un dispositif incitatif à la maitrise de la demande en énergie

Cible(s) : Particuliers, Collectivités, Entreprises, Pays

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

L'ensemble de ces dispositifs doit permettre de réduire la demande en énergie, en particulier électrique, afin de tendre vers les objectifs fixés par le code de l'énergie et le PCPF. En termes de MDE, il s'agira d'atteinte les indicateurs identifiés par la stratégie du PCPF pour le secteur de l'énergie et de l'habitat : **réduire de 20% les besoins en énergie des secteurs résidentiel, tertiaire et de l'industrie en 2030 par rapport à 2019**.

OBJECTIF(S)

Du fait de sa localisation géographique et de son statut d'autonomie lui conférant la compétence relative à l'énergie et au climat, la Polynésie française n'est ni rattachée aux marchés de carbone européens, ni aux mécanismes de développement issus des accords internationaux.

Le gouvernement polynésien souhaite donc se doter d'un dispositif d'accélération de la MDE sur son territoire, à l'image des différents mécanismes existants en métropole et dans les DROM-COM (cadre de compensation, ma prime rénov', décret de fermeture des portes des commerces chauffés ou climatisés, etc.), et adapté aux besoins de la population et des entreprises polynésiennes.

DESCRIPTION

La mission sera découpée en 3 phases :

1. Définition du périmètre technique du dispositif et des actions de MDE ;
2. Définition des procédures et du portage de l'opération ;
3. Financement du dispositif.

Puis les solutions co-construites seront mises en œuvre.

CONTENU

Réaliser l'étude puis mettre en œuvre les pistes d'actions issues de l'étude.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Étude : Définition du périmètre technique du dispositif et des actions de MDE
À FAIRE	Étude : Définition des procédures et du portage de l'opération
À FAIRE	Étude : Financement du dispositif
À FAIRE	Mise en œuvre et suivi des actions de MDE issues de l'étude

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2024	01-01-2030	n.c.	0 %

Mise en œuvre à partir de 2025 et jusqu'en 2030.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **Émilie, eparant**	Budget - complément : Fonction de l'étude et des leviers de financement disponibles.

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●○	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
310,25ktep valeur précédente : 304,24 (2%)	2022	**Évolution cumulée des importations en combustibles fossiles**
334,8ktep valeur précédente : 319,5 (5%)	2022	**Consommation d'énergie primaire en Polynésie française**
1060.4kTeq CO2 valeur précédente : 1 063,1 (-0%)	2017	**Émissions de CO2 liées à la combustion des produits énergétiques**
3570GWh valeur précédente : 3 421 (4%)	2021	**Consommations énergétiques**

Analyser les consommations électriques par type d'habitat (DPE Polynésien)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre au point un DPE Polynésien à chaque type de logement avec pour chacun une cible de consommation optimale en kWh (ex appartement F3 neuf en zone urbaine : 350 kWh, fare MTR en zone rurale Tahiti 250 kWh, piscine 100 kWh), etc.

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
07-01-2024	05-01-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **EDT, DPE** Responsable(s) : **yann wolff (yann_wolff_edt)**	Budget (en millions XPF) : **5**

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Engager une révision du FRPH en faveur d'un meilleur ciblage des aides

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Engager une réflexion sur la réforme du FRPH en vue de garantir un équilibre économique de ce dispositif de lissage et de renforcer le ciblage des aides.

DESCRIPTION

L'opération consiste à :

- Dans un premier temps (1er trimestre 2024) : établir une communication en Conseil des ministres afin d'y soumettre le projet de rééquilibrage économique du FRPH (hausse progressive des tarifs des hydrocarbures)
- Mettre en œuvre le rééquilibrage économique du FRPH
- Dans un second temps (2nd semestre 2024) : établir une communication en Conseil des ministres afin d'y soumettre le projet de réforme du FRPH (refonte des catégories du FRPH, etc.)
- Mettre en œuvre la réforme du FRPH

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Établir une communication en Conseil des ministres afin d'y soumettre le projet de rééquilibrage économique du FRPH (hausse progressive des tarifs des hydrocarbures) - 1er trimestre 2024
À FAIRE	Mettre en œuvre le rééquilibrage économique du FRPH
À FAIRE	Établir une communication en Conseil des ministres afin d'y soumettre le projet de réforme du FRPH (refonte des catégories du FRPH, etc.) - 2nd semestre 2024
À FAIRE	Mettre en œuvre la réforme du FRPH

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
08-02-2024	27-12-2024	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DGAE, CT Energie** Responsable(s) : **olivierd** Équipe projet : MEF (CT énergie) Catherine Colombet (Directrice adjointe DGAE)	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Réformer la fiscalité pour favoriser les appareils électroménagers les moins énergivores

Cible(s) : Consommateurs

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Recensement des fournisseurs des produits sur le marché local.
- Étudier le volume des achats d'électroménager localement.
- Évaluer les économies espérées pour les acheteurs sur leur consommation d'énergie.
- Évaluer l'impact sur le budget du pays dans le cas d'une mesure incitative et faire la balance entre les avantages et les inconvénients pour la collectivité d'un point de vue financier.

OBJECTIF(S)

- Aller vers moins de dépendance en matière d'énergie de façon à redresser la balance commerciale en PF.
- Réduire le coût que représente l'achat d'électroménagers.

DESCRIPTION

Instauration à l'achat d'un taux de fiscalité à la consommation réduit (TVA en régime intérieur) par rapport au taux applicable en général.

Poser des critères permettant de viser les produits concernés.

CONTENU

A voir plus en détail

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Recenser les fournisseurs des produits sur le marché local et les volumes des achats électroménagers
À FAIRE	Définir les critères permettant de viser les produits concernés

À FAIRE	Instauration d'un taux de fiscalité à la consommation réduit sur l'achat de produits visés

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
10-04-2025	03-07-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DGAE** Responsable(s) : **scomla, DGAE**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●○○	●○○

Gérer les flux des bâtiments du Pays

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Via le recrutement d'économes des flux.

En lien avec la stratégie patrimoniale du Pays.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MFT** Coordinateur(s) : **SMG** Équipe projet : SMG/DMRA/DPE	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Mettre en place une stratégie d'extinction des équipements de bureautique dans l'administration la nuit

↖ Projet parent : **Gérer les flux des bâtiments du Pays**

Cible(s) : Pays, Administrations, Agents publics

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en place un dispositif d'extinction des appareils la nuit, les week end et les jours fériés.

OBJECTIF(S)

- Diminuer les consommations électriques des bâtiments du Pays
- Favoriser l'exemplarité du Pays en termes de maîtrise de l'énergie.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accompagner les agents aux changement de comportement via de la sensibilisation (sauvegarde des documents avant de partir le soir) + mise en place de domotique.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Élaborer une campagne de sensibilisation
À FAIRE	Communiquer sur l'extinction des appareils
À FAIRE	Favoriser l'automatisation de l'extinction

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-09-2024	27-12-2030	n.c.	0 %

Préparation du plan d'action, de la méthode, des outils et des supports en 2024 et lancement des formations à partir de 2025

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MFT** Coordinateur(s) : **DMRA** Responsable(s) : **Eric DEAT (DMRA)** Équipe projet : DSI, DEQ, EDT	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

Optimiser l'éclairage public

Cible(s) : Pays, Communes, Grand public, Entreprises délégataires d'un service public d'électricité

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Adopter un schéma directeur d'éclairage public par SPE
- Avoir 100% des points lumineux en LED
- Avoir 75% de points lumineux solaires dans les îles

OBJECTIF(S)

- Réduire les consommations d'électricité liées à l'éclairage public de 20% ;
- Réduire les périodes de mise en fonctionnement de l'éclairage public de 20% ;
- Réduire l'empreinte carbone des collectivités liée à l'éclairage public de 50% ;
- Réduire la pollution lumineuse de 20%.

DESCRIPTION

Réaliser un inventaire des points lumineux et mettre en place une stratégie pour réduire la consommation de l'éclairage public via l'ajustement de l'intensité lumineuse, l'extinction alternée de points lumineux, etc.

Contrainte : Nécessité d'installer de l'EP récent

CONTENU

L'éclairage public est une compétence accessoire à la voirie. Les communes sont compétentes en matière de voirie communale (article 43-I de la loi organique 2004-192 portant statut d'autonomie de la Polynésie française). Les communes sont donc compétentes en matière d'éclairage public sur la voirie communale.

L'éclairage public représente une consommation électrique significative pour les communes. La production d'électricité étant largement carbonée, la décarbonation de l'éclairage public est un enjeu majeur.

Les communes doivent mener des actions de relamping de leurs points lumineux pour tendre vers du full LED. Elles doivent également mener une réflexion sur l'élaboration de schémas directeurs pour :

- Optimiser les lieux d'implantation de points lumineux,
- Gérer les plages horaires d'éclairage public ;
- Choisir une technologie de point lumineux ;
- etc.

A ce jour, seule la commune de Papeete dispose d'un schéma directeur de l'éclairage public.

Le SECOSUD est compétent en matière d'éclairage public pour le compte de ses 4 communes adhérentes.

Contraintes : les communes ne disposent pas de l'ingénierie en interne pour l'élaboration de schémas directeurs en matière d'éclairage public. L'acceptation de la population qui voit en l'éclairage public un élément concourant à la sécurité publique.

Opportunités : l'ADEME finance des études sur la maîtrise des consommations d'énergie des communes qui peuvent comprendre un volet « éclairage public ».

Tikehau et Rimatara sont des exemples à suivre dans ce domaine.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Élaboration de schémas directeurs en matière d'éclairage public.
À FAIRE	Organiser des actions de relamping pour chaque commune
À FAIRE	Mettre en œuvre l'ensemble des actions du schéma directeur (dont extinction nocturne, etc.)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-06-2025	01-06-2035	n.c.	0 %

Demande de financement : 18 mois

Production d'une étude : 18 mois

Réalisation des travaux de relamping / implantation de points lumineux solaires : 1 an

Cet échéancier sommaire est à dupliquer par autant de communes

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **SPC PF** Responsable(s) : **Amaury COROLLEUR (Amaury)** Partenaires : **SPCPF si un département énergie est créé CODIM et SECOSUD pour les communes concernées** Équipe projet : Maire/DGS	Budget - complément : Ressources financières : budgets communaux, subventions ADEME, subventions FIP. Montants dépendent de l'étendue du parc de points lumineux de chaque commune.

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Optimiser l'efficacité énergétique des pompages d'eau

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Favoriser les conditions financières et techniques de mise en œuvre des projets de captage d'eau économes en énergie ou faisant appel à des énergies renouvelables. (Outils de financement dédiés, taux de subventions bonifiés, mise à disposition d'ingénierie à moindres frais…)

- Recenser auprès de chaque commune les projets vertueux énergétiquement, en matière de pompage d'eau

- Évaluer la marge d'amélioration dans les 10-15 prochaines années

OBJECTIF(S)

Il s'agit de rendre les dispositifs de pompage d'eau plus économes en énergie et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans l'alimentation électrique des dispositifs de pompage d'eau.

DESCRIPTION

La majorité des captages d'eau sur les iles hautes de Polynésie française se fait par pompage en puits vertical. L'énergie nécessaire à relever l'eau vers les réservoirs peut être important et représente parfois près de la moitié des charges de fonctionnement d'un service de distribution d'eau potable (hors personnel). Ce poste représente un levier d'économie important.

Il s'agit ici de favoriser les projets de captage d'eau à moindre coût énergétique afin de consommer moins d'énergie fossile dans la distribution d'eau potable et par la même occasion agir sur la préservation des ressources en eau.

Freins :

- Rigidité des outils financiers

- Impossibilité technique à mettre en œuvre de l'adduction gravitaire

- Offres commerciales non disponibles pour des équipements de pompage vertueux en électricité

- Volonté de communiquer la donnée

Opportunités :

- Intégrer des critères de performance énergétique dans les conditions d'octroi des subventions publiques

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Favoriser les conditions financières et techniques de mise en œuvre des projets de captage d'eau économes en énergie ou faisant appel à des énergies renouvelables. (Outils de financement dédiés, taux de subventions bonifiés, mise à disposition d'ingénierie à moindres frais…)
À FAIRE	Recenser auprès de chaque commune les projets vertueux énergétiquement, en matière de pompage d'eau
À FAIRE	Évaluer la marge d'amélioration dans les 10-15 prochaines années

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **SPC PF** Responsable(s) : **Amaury COROLLEUR (Amaury)** Partenaires : **DPE** Équipe projet : Département eau potable du SPCPF	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●●○	○○○

Orientation : 3.5 - Optimiser l'efficacité des transports

Développer une plateforme de covoiturage

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

La Direction des transports terrestres souhaite mettre en œuvre une preuve de concept d'une solution de covoiturage, permettant d'ancrer le covoiturage dans les habitudes de déplacement des polynésiens, particulièrement des déplacements effectués sur l'île de Tahiti.

Un appel à projets a pour objet de déployer une preuve de concept sur le covoiturage en Polynésie française à compter de l'année 2024.

L'application financée doit permettre à la Polynésie française de participer, via le financement obtenu au sein du présent appel à projets, à une partie des frais de déplacement des trajets effectués en covoiturage afin d'encourager cette pratique dans un cadre et un contrôle maitrisé.

Une étude pour le développement et la pérennisation du covoiturage en Polynésie française est également prévue en s'appuyant sur les données récoltées durant la phase de preuve de concept en vue de déployer un service pérenne adapté aux besoins et au fonctionnement de la Polynésie française.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

1/5 tâches réalisées (soit 20 %)

RÉALISÉE	Appel à projets covoiturage Marquée comme réalisée le 18-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
EN COURS	Preuve du concept covoiturage local (phase 1)
À FAIRE	Étude covoiturage
À FAIRE	Preuve du concept covoiturage local (phase 2)
À FAIRE	Pérennisation du covoiturage en PF (réglementation, service, financement)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
23-10-2023	01-01-2027	n.c.	20 %

Appel à projets : Octobre 2023 à décembre 2023

Preuve de concept : janvier 2024 à février 2025 (phase 1)

Preuve de concept : février 2025 à février 2026 (phase 2)

Étude covoiturage : mars 2024 à décembre 2025

Pérennisation du covoiturage en PF (réglementation, service, financement) : Janvier 2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **DTT** Responsable(s) : **Karynn, Lucien POMMIEZ (POMMIEZLUCIEN), Sandra FORLINI (DTT_btc), sforlini** Partenaires : **Communes, Entreprises privées, DMRA**	Budget (en millions XPF) : **90** Budget - complément : Appel à projets : Octobre 2023 à décembre 2023 Preuve de concept (phase 1) : 50 M XPF Preuve de concept (phase 2) : 30 M XPF Étude covoiturage : 7 M XPF Pérennisation du covoiturage en PF (réglementation, service, financement) : 3 M XPF

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Inciter à l'utilisation de transport scolaire (matériel roulant ou naviguant) moins polluants

Cible(s) : transporteurs

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Inscrire dans les appels d'offre l'obligation d'utilisation de matériel roulant ou naviguant répondant à la norme Euro V.

OBJECTIF(S)

Inciter les transporteurs à utiliser du matériel roulant ou naviguant de type Euro V.

DESCRIPTION

A compter de l'année 2024, la BTSSA sollicitera l'acquisition de véhicules de type Euro V ;

De même, il sera demandé aux porteurs de projets, dans la mesure où l'ampérage supporté par l'île d'exploitation le permet, d'acquérir des véhicules électriques plutôt que thermiques.

Concernant les bateaux, une clause concernant le traitement des déchets sera insérée, ainsi que l'utilisation de moteurs moins polluants.

CONTENU

Selon la Direction des transports terrestre, le parc des bus est actuellement composé de :

- 215 bus thermiques (EURO V) et **25 bus 100 % électriques** (RTCT)
- 33 véhicules thermiques type autocar (RTU)
- 26 véhicules thermiques type autocar (TCCO)
- 16 véhicules thermiques type autocar (NTCE)

La délégation de service publique (DSP) impose que l'acquisition de nouveaux véhicules réponde à la norme **EURO V**. Cette norme concerne les véhicules lourds et a été mise en place pour afin de limiter les émissions de polluants liées aux transports routiers. Elle contraint les constructeurs et les oblige à mettre sur le marché des véhicules moins polluants (valeur limite des oxydes d'azote NOx, monoxyde de carbone CO, hydrocarbures HC et particules). Les 215 bus thermiques de RTCT répondent à la norme EURO V.

Normes	Textes de référence (directives)	Date de mise en application (tous types)	NOx (g/kWh)	CO (g/kWh)	HC (g/kWh)	Particules (g/kWh)
Euro 0	88/77	01-10-1990	14,4	11,2	2,4	-
Euro I	91/542 (A)	01-10-1993	9	4,9	1,23	0,36
Euro II	91/542 (B)	01-10-1996	7	4	1,1	0,15
Euro III	1999/96	01-10-2001	5	2,1	0,66	0,13
Euro IV	1999/96	01-10-2006	3,5	1,5	0,46	0,02
Euro V	1999/96	01-10-2009	2	1,5	0,46	0,02
Euro VI	Règlement (CE) n° 595/2009	31-12-2013	0,4	1,5	0,13	0,01

La DSP permet le renouvellement des biens du délégataire via la révision d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour une durée de 5 ans. Ce mécanisme est destiné à lutter contre l'obsolescence des véhicules. Cette révision est actuellement en cours. Elle permettra d'adapter et de renforcer l'offre de service actuel.

Nous ne disposons pas de données relatives au type de moteur utilisés par les transporteurs maritimes.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
13-03-2024	13-03-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEE** Coordinateur(s) : **DGEE** Responsable(s) : **Catherine LEFOC (DGEE)** Partenaires : **DTT** Équipe projet : Cheffe de bureau Équipe projet : BTSSA	Budget - complément : Aucun budget nécessaire

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

Utiliser des titres de transport scolaire moins polluants

↖ Projet parent : **Inciter à l'utilisation de transport scolaire (matériel roulant ou naviguant) moins polluants**

Cible(s) : Pays, transporteurs, élèves

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Dématérialiser les titres de transports sou forme de code barre ou QR code

et/ou

- Imprimer les titres de transports sur des supports recyclables

OBJECTIF(S)

- Rendre les titres de transport plus écologiques
- Limiter l'impact de l'édition des titres de transports sur l'écosystème

DESCRIPTION

A aujourd'hui, plus de 13000 cartes en plastique non recyclable sont éditée annuellement. Le souhait de démocratisation des transports public va probablement amener ce chiffre à augmenter. Il est possible de limiter son impact écologique en favorisant l'utilisation de support peu ou pas polluants.

L'utilisation de codes barre et/ou QR code permettrait :

- soit une impression sur un support recyclable et/ou recyclé tel que le papier
- soit une dématérialisation totale du titre de transport au format numérique

La contrainte principale serait d'adapter la billettique du transporteur pour permettre la fourniture et la lecture de codes barre et/ou QR codes. De cela découle une contrainte financière qui pourra être totalement ou partiellement à la charge du transporteur (possibilité de subvention à définir).

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Mise en œuvre de réunion de concertation avec le transporteur et de la Direction des transports terrestres,
À FAIRE	Déploiement de la solution
À FAIRE	Information des établissements scolaires et élèves

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEE** Coordinateur(s) : **DGEE** Responsable(s) : **Catherine LEFOC (DGEE)** Équipe projet : Coordinateur(s) : BTSSA Responsable(s) : Cheffe de bureau Équipe projet : DGEE / DTT / RTCT	Budget - complément : A définir selon la possibilité au pas de subventionner la mise à jour de la billettique

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Finaliser et mettre en œuvre le programme d'Optimisation Énergétique des NAVires de Pêche en Polynésie française - POENAV. (diffusion des enseignements et bonnes pratiques, accompagnement pour les équipements)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **DRM**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
30,43kTep valeur précédente : 22,04 (38%)	2022	**Quantité de carburant consommée du transport maritime**
10,93ktep valeur précédente : 10,96 (-0%)	2022	**Quantité de carburant consommée pour l'activité pêche & perliculture**

Décarboner la flotte des navires polynésiens

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **DPAM**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
30,43kTep valeur précédente : 22,04 (38%)	2022	**Quantité de carburant consommée du transport maritime**

Étudier la faisabilité pour l'utilisation de l'hydrogène en tant que source d'énergie pour les transports (maritimes et terrestres)

↖ Projet parent : **Décarboner la flotte des navires polynésiens**

Cible(s) : transporteurs

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Développer une unité de production d'hydrogène à Tahiti à partir d'une source d'énergie renouvelable.

Une étude d'opportunité devra déterminer les conditions optimums de production d'hydrogène, de stockage et les différentes utilisations possibles dans les domaines potentiels tels que les transports (goélettes, paquebots de croisière, porte-conteneurs, pétroliers, bus, BOM, …), ou l'industrie et les services

OBJECTIF(S)

Remplacer la consommation d'hydrocarbures fossiles par de l'hydrogène vert

DESCRIPTION

L'hydrogène, s'il est vert, est un vecteur énergétique propre permettant de développer l'usage des EnR dans des usages mobiles grâce à sa capacité à être stocké. Au-delà de son intérêt pour favoriser le placement des EnR, il permet de réduire la pollution atmosphérique générée par la combustion des moteurs thermiques.

L'utilisation de l'énergie fossile sera remplacée par l'hydrogène, notamment dans le domaine maritime et particulièrement les navires armés au commerce. Mais aussi dans tous les autres domaines où cela sera possible : le transport routier notamment avec les bus, les engins lourds…, les usages industriels à forte consommation d'énergie.

Le contexte actuel est une dépendance totale du transport maritime à l'énergie fossile et partiel pour le routier et les activités industrielles.

Les enjeux sont la transition du fossile au renouvelable, l'autonomie énergétique et l'économie en termes de coûts.

Les progrès dans l'hydrogène sont importants et il convient de saisir les opportunités de passer à une source d'énergie décarbonée.

Les contraintes en termes techniques sont notamment le couplage de l'unité de production à une source de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, hydraulique…), l'éloignement pour la mise en œuvre de l'unité de production, l'adoption par l'adaptation à cette nouvelle source d'énergie.

Les points de vigilance sont d'une part une rentabilité économique pour les opérateurs, une efficacité de l'ensemble de la chaine et une garantie en termes environnementales.

La phase de mise en œuvre de l'unité de production sera la plus créatrice d'emploi pendant la durée du chantier, la phase d'exploitation devrait être plus stable au niveau des emplois.

CONTENU

1. Lancer une consultation pour une assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) ;
2. Étude d'opportunité. Délai : 3 à 6 mois.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Établir une feuille de route pour la mission de l'AMO
À FAIRE	Lancer une consultation pour un AMO qui réalise l'étude d'opportunité
À FAIRE	Déploiement des solutions proposées par l'étude d'opportunité

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

Étude d'une durée de 6 mois à 1 an

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT et MEF** Coordinateur(s) : **DPAM, DPE** Partenaires : **DIREN** Équipe projet : DTT	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●○○	●●○	●●○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

30,43kTep valeur précédente : 22,04 (38%)	2022	**Quantité de carburant consommée du transport maritime**
132,73kTep valeur précédente : 126,04 (5%)	2022	**Consommations d'hydrocarbures du secteur transport routier**

Orientation : 3.6 - Maîtriser la production et valoriser les déchets

Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)

Cible(s) : Consommateurs, Entreprises, Communes, Citoyens

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

1. Officialisation : donner une ligne politique claire en matière de gestion des déchets pour les années à venir.

2. Mise en œuvre : prévention des déchets ; valorisation (organique, matières, énergétique) des déchets ; optimisation des zones de stockage ; optimisation de la gestion des déchets dangereux.

OBJECTIF(S)

Les enjeux majeurs du STPGD sont la réduction des déchets et leur valorisation matière, organique et énergétique tout en limitant les risques écologiques et sanitaires liés à la gestion des déchets.

La transition vers une économie circulaire initié par le STPGD vise à limiter la consommation et le gaspillage de ressources, contenir l'impact environnemental de nos activités et favoriser l'allongement de la durée d'usage des ressources.

DESCRIPTION

Le STPGD est un document cadre décrit dans le code de l'environnement. Ce schéma décrit les orientations en matière de prévention et de gestion des déchets en PF : optimisation de la gouvernance ; prévention des déchets ; valorisation (organique, matières, énergétique) des déchets ; optimisation des zones de déstockage ; optimisation de la gestion des déchets dangereux.

Un ensemble d'actions est décrit et hiérarchisé dans ce STPGD et permettra de donner une ligne politique claire en matière de gestion des déchets pour les années à venir

CONTENU

Les principales orientations du STPGD (pertinentes dans le cadre du Plan Climat) sont les suivantes :

L'optimisation de la gouvernance et des moyens financiers
- Répartition des compétences entre les parties prenantes
- L'optimisation de la fiscalité pour le financement des services communaux de gestion des déchets
- Plan municipal de gestion des déchets
- Mise en place des organismes intercommunaux

La prévention et la réduction des déchets
- « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »
- Promotion du compostage individuel et de quartier des biodéchets
- La réduction des produits en plastiques à usage unique
- Le réemploi, la réutilisation et la réparation
- L'éco-consommation
- L'éco-exemplarité
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'éco-conception
- La consigne

La valorisation des déchets
- Valorisation organique des déchets
- Valorisation matière des déchets
- Valorisation énergétique des déchets

Le stockage et l'enfouissement des déchets
- Installations de stockage recensées sur Tahiti
- Construction de CET hors Tahiti
- La réhabilitation des décharges

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2024	31-12-2035	n.c.	0 %

2024 : concertation entre les différents acteurs et officialisation

2024 - 2035 : mise en œuvre du STPGD

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)**	Budget (en millions XPF) : **600** Budget - complément : 2024 : 600 000 000 XPF

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●●●	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
648tonnes valeur précédente : 850 (-24%)	2020	**Volume de déchets dangereux traités**
527kg/hab.	2024	**Production de déchets par habitant**
100.7kt CO2e valeur précédente : 99,5 (1%)	2023	**Émissions de gaz à effet de serre liés aux gaz fluorés**
178kt CO2e valeur précédente : 177 (1%)	2023	**Émissions de GES associée aux déchets traités en Polynésie française**

Développer le cadre réglementaire et les mécanismes de prévention des déchets avec un focus sur une REP recyclage des batteries lithium (PV+véhicule, etc.)

↖ Projet parent : **Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)**

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Mise en place d'une réforme fiscale afin de permettre au producteur de déchets de prendre en charge le traitement de ses déchets au juste prix.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

Au moment de la mise en œuvre du STPGD.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)** Partenaires : **ADEME** Équipe projet : Institutions, acteurs économiques	Budget - complément : La mise en place de cette mesure n'entraîne pas forcément de dépenses liées à des prestations, mais le financement, voire le renforcement en RH, est nécessaire pour réaliser cette action ainsi que l'ensemble des actions du STPGD. Renforcement RH à préciser

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
37368tonnes valeur précédente : 38 907 (-4%)	2023	**Tonnage de déchets collectés par FenuaMA**
527kg/hab.	2024	**Production de déchets par habitant**

Durcir et appliquer la réglementation (renforcement des contrôles) sur les déchets professionnels

↖ Projet parent : **Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)**

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Améliorer le suivi et la traçabilité des déchets professionnels afin de s'assurer qu'ils intègrent les bonnes filières de traitement des déchets agréés.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

Au moment de la mise en œuvre du STPGD.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)** Partenaires : **ADEME** Équipe projet : A définir	Budget - complément : Renforcement de RH et financière attendu.

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
648tonnes valeur précédente : 850 (-24%)	2020	**Volume de déchets dangereux traités**

Accompagner la réhabilitation des décharges en Polynésie

↖ Projet parent : **Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)**

Cible(s) : Pays Fenua Ma, les communes non adhérentes à Fenua Ma, les propriétaires de terrains utilisés comme décharges

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Détailler le STPGD en produisant une étude pour :

- Identifier de façon exhaustive l'ensemble des décharges en Polynésie française ;
- Mesurer les surfaces concernées et les volumes de déchets présents sur ces décharges ;
- Identifier les ressources humaines et financières que les différents acteurs concernés peuvent mobiliser pour la réhabilitation des décharges ;
- Établir une priorisation des décharges à réhabiliter ;
- Établir un plan d'action.

Mettre en œuvre le plan d'action.

OBJECTIF(S)

- Réhabiliter 100% des décharges en Polynésie française ;
- Rendre du foncier disponible pour divers usages.

DESCRIPTION

Sur l'ensemble de la Polynésie française de nombreuses parcelles ont accueilli ou accueillent encore des déchets en tout genre, constituant des décharges au caractère parfois « sauvage » quand elles ne sont pas gérées et légitimées par les communes.

Ces décharges sont une source de pollution des sols et sous-sols, des cours d'eau, des nappes phréatiques, des lentilles d'eau, compromettant la préservation de la biodiversité, des milieux

et des ressources ainsi que l'usage des parcelles concernées et attenantes par les générations futures.

L'action consiste à collecter les déchets des décharges, à les trier et à les traiter.

CONTENU

La production d'une étude qui permet de mieux connaître les décharges en Polynésie française doit être menée. A la suite de cette étude les recommandations doivent être suivies.

Les moyens de réhabilitation doivent être déployés sur chaque décharge identifiée. Les déchets des décharges doivent être triés et être acheminés vers les filières de traitement adéquats.

Point d'attention : Étude initié par le Pays s'il récupère la compétence de traitement des déchets

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Réalisation d'une étude permettant d'établir un diagnostic des décharges
À FAIRE	Mise en œuvre des recommandations et du programme de réhabilitation

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2024	01-11-2040	n.c.	0 %

Production d'une étude : 18 mois

Mise en œuvre du programme de réhabilitation : 15 ans

Cet échéancier sommaire considère l'ensemble des décharges.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **SPC PF** Responsable(s) : **Amaury COROLLEUR (Amaury)** Partenaires : **DIREN, DEQ, DAF** Équipe projet : DIREN / SPCPF	Budget - complément : Budget de l'étude ? La définition du montant doit faire l'objet d'une étude particulière. Dépend de la quantité du gisement de déchets, de l'accessibilité des décharges, de la nature des déchets, des filières de traitement.

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●○	●●○	●●○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0%	2023	Part des décharges réhabilitées

Mettre en œuvre/suivre le schéma directeur de Fenua Ma

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **Fenua Ma** Responsable(s) : **Benoît LAYRLE (FENUAMA)**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
37368tonnes valeur précédente : 38 907 (-4%)	2023	**Tonnage de déchets collectés par FenuaMA**

Développer des plateformes (inter)communale de compostage

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Construire des plateformes communales et intercommunales de compostage pour que chaque commune en bénéficie.
- Augmenter la superficie de foncier destiné au compostage des déchets verts.
- Transformer 100 % des déchets verts collectés par les communes en compost.
- Instaurer des circuits de collecte, traitement des déchets verts, vente/utilisation du compost par les agriculteurs locaux.

OBJECTIF(S)

- Optimiser le traitement des déchets verts ;
- Produire du compost à base de déchets verts ;
- Transformer un déchet en ressource.

DESCRIPTION

D'après l'article 43-I du statut de la Polynésie française, les communes sont compétentes en matière de collecte et traitement des déchets verts.

Ces déchets verts constituent une ressource lorsqu'on les transforme en compost. Pour ce faire, les communes sur lesquelles des déchets verts sont générés doivent pouvoir disposer d'une plateforme sur laquelle déposer les déchets verts collectés.

La commune de Taputapuatea se montre exemplaire en la matière en ayant institué un circuit vertueux : collecte des déchets verts des usagers, stockage dans une plateforme dédiée, compostage des déchets verts, revente du compost aux agriculteurs de la commune et utilisation du compost par la pépinière communale dont les produits sont utilisés par la restauration communale à destination des élèves.

Cet exemple démontre la possibilité de transformer un déchet en le valorisant.

CONTENU

L'action consiste en un premier temps à convaincre les élus communaux de l'intérêt de consacrer du foncier et des ressources humaines à la création de plateforme de compostage. Une campagne de sensibilisation, d'information, d'information doit être menée auprès des tavanas pour susciter l'envie de mobiliser des ressources afin de créer une plateforme communale ou intercommunale de compostage.

Une fois convaincus, les élus s'entendent sur le fait d'entreprendre une démarche mutualisée sur cette compétence ou sur une démarche individuelle. Les communes ou intercommunalités mesurent la quantité du gisement de déchets verts à valoriser en compost sur leur territoire.
Chaque commune ou intercommunalité identifie du foncier disposé à accueillir cette plateforme. Les communes ou intercommunalités font des demandes de financement au besoin pour l'acquisition de matériel et/ou pour la construction de la plate-forme.

Les communes ou intercommunalités construisent les plateformes de compostage.

Les communes ou intercommunalités collectent et valorisent les déchets verts.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Campagne de communication/sensibilisation des communes
À FAIRE	Création éventuelle d'intercommunalités
À FAIRE	Demande de financement puis réalisation des constructions de plateformes de compostage

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2024	02-11-2032	n.c.	0 %

Campagne de communication : 6 mois

Création éventuelle d'intercommunalité : 18 mois

Demande de financement : 18 mois

Réalisation des constructions de plates-formes de compostage : 1 an

Cet échéancier sommaire est à dupliquer par autant de communes ou intercommunalité.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **SPC PF** Responsable(s) : **Amaury COROLLEUR (Amaury)** Partenaires : **Fenua Ma, DAG** Équipe projet : Maire/DGS/DST	Budget - complément : Fonds propres de la commune, subvention auprès d'un instrument financier local (DETR, FIP, DDC…) Budget variable en fonction du lieu et de la dimension de la plate-forme de compostage.

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Construire une composterie à Moorea

↖ Projet parent : **Développer des plateformes (inter)communale de compostage**

Cible(s) : agriculteurs, Pays, Particuliers

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Se passer d'une partie des fertilisants importés (engrais organiques), principalement utilisés pour la culture de l'ananas.
- Pouvoir fertiliser à moindre coût les sols appauvris par des dizaines d'années de cultures conventionnelles sans rotation.

OBJECTIF(S)

Créer une filière de production d'engrais et fertilisants à l'aide des déchets issus de l'agriculture ou de l'agrotransformation

DESCRIPTION

Procéder à des tests à grande échelle de production d'engrais organique à l'aide de 3 ingrédients :

- Des vinasses de distillation
- Bagasse de canne à sucre
- Calcaire minéral

Le résultat attendu serait un engrais organique avec un C/N=10

CONTENU

En 2024, des tests de compostage seront réalisés sur la base d'un itinéraire technique inspiré de ce qui se fait aux Antilles, sur une base de bagasse, vinasses de distillation, et calcaire minéral ou coquilles d'huître perlières. Le compost obtenu serait de très bonne qualité et pourrait se substituer à des intrants importés.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Validation de l'itinéraire technique + recherche de matière
À FAIRE	Production à grande échelle, distribution
À FAIRE	Pérennisation & développement (avec pour objectif la disparition du besoin d'importation des engrais organiques en 2030)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2025	n.c.	0 %

2024 : validation de l'itinéraire technique + recherche de matière

2025 : production à grande échelle, distribution

2030 : Disparition du besoin d'importation des engrais organiques

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **ROTUI** Responsable(s) : **Jérôme CHAPELIER (ROTUI)**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Valoriser les produits résiduaires organiques des exploitations agricoles et des agro-industries

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Schéma directeur agricole 2021 - 2030**

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Aider à la mise en place de structures permettant la valorisation des produits résiduaires organiques (PRO) locaux (effluents d'élevages, biomasse carbonée, sous-produits de l'agro-industrie de la pêche…) en facilitant la réalisation et le passage des différentes étapes des projets : dossiers ICPE, aides matérielles et études, caractérisation et appui technique…

OBJECTIF(S)

Produire des engrais organiques locaux, en remplacement des produits importés de même type ainsi que des engrais de synthèse pour augmenter notre autonomie et réduire notre empreinte carbone liée aux importations

DESCRIPTION

Contexte

La Polynésie française a importé 1800 tonnes d'engrais/an entre 2019 et 2022 pour permettre la production des fruits, légumes, produits vivriers et fourrages. Sur cette quantité, 40 tonnes sont des engrais organiques déshydratés que nous pouvons produire au fenua. Mais la Direction de l'agriculture (DAG) et la Chambre d'agriculture (CAPL) ont la volonté d'aller plus loin, la valorisation des produits de la pêche est un des gisements d'importance par exemple avec 1500 tonnes de sous-produits frais qui pourraient être transformés comme engrais. Avec la politique actuellement mise en place, ce gisement est en augmentation et d'autres gisements pourraient être mieux valorisés (effluents d'élevages, déchets de cantines et d'abattoirs…) et non plus être traités comme des déchets. Leurs richesses en NPK sont à déterminer pour la plupart.

Actions

L'appui aux acteurs privés et aux porteurs de projets avec une vision d'économie circulaire est à la base d'une diminution des importations d'engrais, limitant ainsi les effets du transport maritime ou aérien sur le réchauffement climatique. En ce sens, l'administration et les politiques publiques se doivent d'être des facilitateurs de l'action des privés dans un cadre règlementaire à respecter. Il est envisagé de voir si ce cadre réglementaire qui tourne autour de la production de PRO correspond aux problématiques et priorités actuelles du territoire.

Une meilleure connaissance des gisements en volume et en qualité est à privilégier dans un premier temps. Cette action a démarré avec la CAPL en collaboration avec l'ADEME. Elle doit permettre de faire un point zéro sur ce que l'on a de disponible pour chaque PRO, sur le potentiel d'utilisation, s'il est nécessaire de transformer…

Les aides à l'agriculture sont possiblement à élargir aux matériels destinés à la production d'intrants locaux pour l'agriculture. Si des appuis essayent d'aller dans ce sens aujourd'hui au sein de la Direction de l'agriculture, il est à envisager de consolider cet axe.

Une aide à l'augmentation des élevages de taille petite à moyenne plein air doit permettre de produire plus de produits résiduaires organiques au plus près des bassins de productions végétales mais aussi plus de viande locale de qualité et respectueuses du bien-être animal limitant ainsi les importations à la fois de viande et d'engrais.

En complément, dans les iles, des plateformes de compostage adaptées aux contextes doivent être développées voir des unités de micro-méthanisation avec les communes.

Les formations pour une meilleure utilisation des PRO doivent se développer, elles sont une étape clé à l'optimisation de l'utilisation de ces gisements locaux (apporter la bonne quantité, au bon moment).

Enjeux

L'enjeu est, par le biais de ces nombreuses démarches, de produire une gamme d'engrais organiques, si possible certifiés « utilisable en agriculture biologique » (UAB) en Polynésie française, pour répondre aux besoins variés des différentes espèces de plantes et à leurs différents stades de croissance.

Si cette volonté d'aller de l'avant dans une démarche d'économie circulaire et de meilleure valorisation de nos gisements doit être le moteur de la baisse du poids de l'insularité sur le réchauffement climatique, les premiers projets ont montré que l'on pouvait se heurter à une économie d'échelle défavorable à la valorisation de nos "petits" gisements en comparaison des prix pouvant être pratiqués par les importateurs des grands pays producteurs basés en Eurasie ou en Amérique. Ces prix allant même jusqu'à baisser quand un intrant local apparaissait, c'est un point de vigilance fort et une règlementation pourrait être adaptée sur la base d'un impact carbone des produits importés pouvant être substitués par des produits locaux.

CONTENU

Une partie de ces axes de travail est intégrée dans des actions phares du schéma directeur de l'agriculture (SDA). Ces actions du SDA alimenteront le plan climat pour cette fiche-action et sont enregistrées dans le tableau ci-dessous. Les dotations spécifiées sur 10 ans (période 2021 à 2030 du SDA) sont estimatives (en jaune) au regard de l'enveloppe totale de chaque action du SDA ou totales.

Axe	Orientation	action		budget/10 ans
1	1.4	A1.4.4	Mise en œuvre du dispositive de formation continue des agriculteurs conformément aux besoins exprimés	10 000 000 FP

	1.5	A1.5.1	Implanter et suivre des sites et projets pilotes autour d'un objectif d'excellence en agriculture vivrière sur atolls (A1514)	1 000 000 FP
2	2.1	A2.1.2	Maitriser la gestion des effluents des élevages porcins	9 000 000 FP
4	4.1	A4.1.1	Expérimenter, valider et transférer des références technico-économiques : • Gestion et amélioration de la fertilité des sols) • Agrosystèmes intégrant les petits élevages et agropastoralisme	10 000 000 FP
	4.6		Améliorer la gestion des effluents et le co-compostage	400 000 000 FP

D'autres actions doivent faciliter l'atteinte des objectifs du SDA en vue de limiter les importations et leur poids sur le réchauffement climatique. Elles ne portent pas de budget car uniquement sur du temps de main d'œuvre des administrations et ministères concernés :

- Révision des modalités d'attribution des autorisation de produire des protéines d'origine animale
- Taxation carbone sur les intrants importés en compétition avec des intrants locaux

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS — Mise en œuvre du dispositif de formation continue des agriculteurs conformément aux besoins exprimés (SDA A1.4.4)

EN COURS	Implanter et suivre des sites et projets pilotes autour d'un objectif d'excellence en agriculture vivrière sur atolls (SDA A.1.5.1.4)
EN COURS	Maitriser la gestion des effluents des élevages porcins (SDA A2.1.2)
EN COURS	Expérimenter, valider et transférer des références technico-économiques : - Gestion et amélioration de la fertilité des sols) - Agrosystèmes intégrant les petits élevages et agropastoralisme (SDA A4.1.1)
EN COURS	Améliorer la gestion des effluents et le co-compostage (SDA A4.6)
EN COURS	Révision des modalités d'attribution des autorisation de produire des protéines d'origine animale
À FAIRE	Taxation carbone sur les intrants importés en compétition avec des intrants locaux

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **DAG** Responsable(s) : **DAG** Équipe projet : L.MAUNAS (DAG) / C.DENIOT (CAPL)	Budget (en millions XPF) : **430**

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	●●○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Valoriser les biodéchets des restaurateurs

Cible(s) : Restaurateurs, Pays, CCISM

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Créer un circuit de collecte et de traitement des biodéchets des restaurateurs ;
- Équiper les restaurateurs en équipements de stockage de biodéchets ;
- Adopter une réglementation incitative pour les restaurateurs qui participent à une démarche de valorisation des biodéchets.

OBJECTIF(S)

- Optimiser le traitement des biodéchets des restaurateurs ;
- Produire du compost à base de biodéchets des restaurateurs ;
- Transformer un déchet en ressource ;
- Valoriser 100% des biodéchets des restaurateurs.

DESCRIPTION

Le traitement des déchets produits par les professionnels de la restauration ne relève pas de la compétence des communes. Par défaut, cela relève de la compétence du Pays et/ou des professionnels eux-mêmes.
Les professionnels restaurateurs produisent des biodéchets issus de leur activité qui peuvent être valorisés.
Ces déchets doivent être stockés le temps d'être collectés, transportés vers un site de valorisation.
A défaut de bac spécifique, les restaurateurs mettent leurs biodéchets dans des bacs destinés aux ordures ménagères.

CONTENU

La première étape est d'adopter une réglementation incitative avec un entrée en vigueur différée à une date qui permet de structurer la filière de valorisation.
Une campagne de communication est menée auprès des restaurateurs concernant leurs futures obligations. Les professionnels s'équipent de bacs spécifiques au stockage des biodéchets. Les restaurateurs s'organisent individuellement ou collectivement pour traiter leurs biodéchets. Les contrôles sur le respect de la réglementation sont effectués.
La CCISM peut être un acteur de centralisation des besoins et d'accompagnement des restaurateurs à s'équiper et structurer une filière de traitement des biodéchets.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Adoption d'une réglementation incitative
À FAIRE	Structurer une filière de traitement des biodéchets
À FAIRE	Campagne de communication auprès des restaurateurs

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-06-2025	07-06-2027	n.c.	0 %

Élaboration d'une réglementation incitative : 12 mois.

Structuration de la filière de valorisation : 12 mois.

Campagne de communication : 6 mois

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **SPC PF** Responsable(s) : **Amaury COROLLEUR (Amaury)** Partenaires : **DGAE, DIREN** Équipe projet : SPCPF ou CCISM ? (à discuter avec Amaury et Chloé)	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Étudier la faisabilité pour le retraitement des huiles usagées

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

L'étude de faisabilité devra déterminer les conditions optimums d'installation d'une unité de retraitement des huiles usagées en Polynésie française. Cela concerne les huiles de vidange de moteurs (navires, véhicules, industries…) et les huiles de cuisine (restaurants, snacks, cuisines centrales…).

OBJECTIF(S)

Développer une unité de retraitement des huiles usagées en PF. Le retraitement pourrait être étendue aux autres îles du Pacifique.

DESCRIPTION

CONTEXTE

Les navires effectuent tous périodiquement des vidanges de leurs moteurs. Cela concerne des dizaines de milliers de litres rien que pour les navires assurant la desserte maritime intérieure (goélettes). Les autres navires sont dans le même cas : marine nationale (armée), paquebot de croisière, cargo… Idem pour les véhicules, les engins lourds, les bus. Et d'une manière générale, la quasi-totalité des moteurs thermiques.

ENJEUX

Une partie de ces huiles sont collectées par la seule entreprise agréée par le pays : la Tahitienne de Services Publics (TSP) qui l'expédie principalement en Nouvelle Zélande où elles sont retraitées dans des filières agréées.

CONTRAINTES

Les quantités à traitées sont importantes à tel point que la TSP ne dispose pas de capacités suffisantes pour stocker les huiles usagées des goélettes avant l'export vers la Nouvelle Zélande.

Ces quantités vont augmenter d'année en année et risquent de se retrouver dans la nature si elles ne sont pas traitées à temps.

OPPORTUNITES

Les filières de retraitement comprennent notamment soit la valorisation énergétique, soit la régénération. Dans les 2 cas, ces déchets sont valorisés en Polynésie et non à l'étranger.

A titre d'exemple, le navire Aranui 5 dispose d'un dispositif agréé pour bruler ses huiles usagées. Le principe parait simple et une étude permettrait de déterminer la faisabilité à plus grande échelle.

POINTS DE VIGILANCE

Économiquement, la filière devra être rentable et les coûts pour les usagers inférieurs ou égale aux prix facturés actuellement par la TSP.

Le pays déterminera l'effort qu'il est prêt à consentir dans le cas où le coût serait supérieur à celui actuel.

EMPLOIS

La phase de mise en œuvre de l'unité de production sera sans doute la plus créatrice d'emploi pendant la durée du chantier, la phase d'exploitation devrait être plus stable au niveau des emplois.

CONTENU

1. Lancer une consultation pour une assistance à maitrise d'ouvrage (AMO). Délai : 1 à 2 mois
2. Établir une feuille de route pour la mission de l'AMO. Délai : 1 à 2 mois
3. Lancer une consultation pour l'étude de faisabilité suivie par AMO. Délai : 1 à 2 mois
4. Étude de faisabilité. Délai : 3 à 6 mois

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Consultation pour une AMO et réalisation d'une étude de faisabilité
À FAIRE	Étude de faisabilité
À FAIRE	Mettre en œuvre une solution de retraitement local des huiles usagées

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-12-2024	07-12-2025	n.c.	0 %

12 mois (consultation et recrutement d'un AMO + étude)

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **DPAM** Équipe projet : DPAM, DIREN, FENUA MA, Communes	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0tonnes	2023	Quantité d'huile retraitée localement

Pilier 4 - Produire local et décarboné

En 2050, la Polynésie française est un territoire souverain, résilient et prospère, qui s'est engagé dans une transition vers des modes de production plus sobres et durables. L'agriculture et la pêche sont devenues des activités essentielles et durables, où les pratiques traditionnelles et modernes sont combinées pour produire des aliments locaux de qualité tout en préservant les écosystèmes terrestres et marins.

Les acteurs économiques ont été accompagnés dans la transition par une politique active de formation et d'emploi, qui a permis de valoriser les savoirs traditionnels et de développer de nouvelles compétences et de nouvelles activités compatibles avec les enjeux climatiques.

Les investissements pour la production d'énergie renouvelable ont permis de réduire significativement la dépendance du territoire aux énergies fossiles. Le concept d'économie circulaire est devenu la norme pour toutes les activités économiques existantes et nouvellement crées, en créant des emplois locaux et en contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Le tourisme est devenu une activité durable et résiliente, qui s'appuie sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels de la Polynésie française. Les infrastructures touristiques ont été repensées pour minimiser leur impact sur l'environnement, tout en offrant une expérience unique et authentique aux visiteurs. Les acteurs du tourisme ont été formés pour développer des pratiques durables et responsables, qui contribuent à préserver la biodiversité et les cultures locales.

Cette transition a permis de renforcer la souveraineté du territoire, de créer de la richesse locale, de préserver les écosystèmes et de garantir un avenir prospère et résilient pour les générations actuelles et futures.

Orientation : 4.1 - Accélérer les transitions des productions alimentaires locales

Mettre en œuvre et suivre le Schéma directeur agricole 2021 - 2030

Cible(s) : agriculteurs, Consommateurs

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Développer l'activité et l'emploi dans les exploitations agricoles ;
- Développer des filières permettant au Pays d'accroitre sa souveraineté alimentaire ;
- Développer les filières à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroitre ses exportations ;
- Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique ;
- Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire.

OBJECTIF(S)

Le schéma directeur « Agriculture » vise à concilier différents objectifs : souveraineté alimentaire, développement durable, emplois et revenus des populations, notamment dans les archipels.

DESCRIPTION

Le SDA-PF constitue une « feuille de route à dix ans » (2021-2030) permettant de fédérer les acteurs autour d'une vision commune du devenir agricole sur l'ensemble des archipels et orienter le soutien des pouvoirs publics.

A ce titre, le SDA-PF représente pour le secteur agricole un élément structurant de la stratégie inscrite dans le cadre du développement de l'économie verte à l'échelle du Pays et doit permettre de mobiliser les soutiens nécessaires et de renforcer les partenariats et la concertation entre l'ensemble des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

CONTENU

- Développer l'activité et l'emploi dans les exploitations agricoles :

Promouvoir la création de nouvelles exploitations de type familial et les doter des facteurs nécessaires à leur durabilité (foncier, capital d'exploitation, formation initiale et continue).

L'objectif est l'aménagement de 800 nouveaux hectares de terres agricoles. Les surfaces doivent permettre d'augmenter la production agricole dans les archipels de la Société, des Marquises et des Tuamotu-Gambier, notamment la production de biens vivriers. En complément de la formation initiale et du financement des parcours d'installation sur trois ans, le soutien aux investissements agricoles permettra, sur dix ans, de poursuivre l'équipement des exploitations tout en y intégrant les programmes spéciaux de mise à niveau des élevages porcins, de conversion à l'agriculture biologique ou de mesures agro-environnementales. La réorganisation du dispositif d'aide doit favoriser la structuration des filières par l'installation d'infrastructures de stockage et de conditionnement afin de permettre le regroupement des producteurs et la vente groupée de leurs produits agricoles. Le renforcement de l'accès au crédit des institutions financières et la mise en place d'un dispositif d'assurance pour les calamités agricoles (DACA) pour sécuriser les investissements sont également associées aux mesures de soutien à l'investissement agricole.

Une aide sous forme d'un paiement de base à l'exploitant agricole permettra de mettre en œuvre une politique réellement offensive pour défendre et promouvoir la petite agriculture familiale participant à la gestion agro-environnementale des espaces ruraux et des paysages. L'objectif de cette aide serait d'assurer à tous les agriculteurs engagés dans une démarche agro-écologique un paiement minimal lié au respect d'un cahier des charges, déconnecté du niveau de la production agricole, afin de résister au mieux aux crises et à la volatilité des prix.

- Développer des filières permettant au Pays d'accroitre sa souveraineté alimentaire :

Renforcer l'articulation entre les producteurs et l'approvisionnement du marché de produits alimentaires et matériaux végétaux. Six filières font l'objet de fiches d'orientation avec des objectifs spécifiques (filière porcine, production de coprah, aviculture, apiculture, filières fruits, exploitation forestière) + infrastructures de collecte / stockage / conditionnement.

- Développer les filières à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroitre ses exportations :

Fournir l'accompagnement nécessaire au développement des plantes aromatiques et médicinales, ainsi que des plantes ornementales qui offrent aux agriculteurs et au Pays des perspectives de valorisation élevées sur des marchés de niche, notamment couplées au développement de l'activité touristique.

- Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique :

Renforcer les modes de production écologiquement intensifs dans l'ensemble des activités agricoles et d'élevage afin de maintenir un niveau de productivité suffisant, préserver les ressources naturelles en réduisant l'impact sur l'environnement tout en renforçant la résilience climatique des unités de production et des territoires. Pour la promotion et le soutien de l'agriculture biologique, l'objectif est d'atteindre, à dix ans, le quart des productions de légumes, fruits et vivrier tout en développant la démarche sur d'autres produits (vanille, miel, noni, tamanu, œufs et viandes). Cela permet une meilleure gestion des risques environnementaux liés à la conservation du patrimoine lagonaire, des récifs coralliens et, sur les atolls, des lentilles d'eau douce, en luttant contre l'érosion des sols agricoles et en promouvant des pratiques raisonnées sur l'usage d'intrants. Il répond également de façon différenciée selon les contraintes du territoire à la problématique des déchets et coproduits issus des activités agricoles et d'élevage.

- Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire :

Revaloriser le métier d'agriculteur et renforcer la représentation des agriculteurs dans l'orientation du secteur tout en dotant les institutions (CAPL, DAG et DBSA) des instruments et capacités nécessaires à leur accompagnement.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2021	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **DAG** Responsable(s) : **DAG**	Budget (en millions XPF) : **102 122** Budget - complément :

Coût Schéma directeur par rubriques	To en millions de Fcp
Coût de fonctionnement des structures administratives d'encadrement et d'appui	32 784
Total charges de personnel DAG/DBS/CAPL/EVT/ODEA	*23 763*
Total coût de fonctionnement, hors études	*8 018*
Total études	*1 003*
Aides à la profession et aux groupements	38 863
Aides aux organisations professionnelles	*6 728*
Aides à l'aménagement rural	*1 358*
Aide de base à l'exploitant agricole	*2 640*
Autres aides directes aux exploitations agricoles	*7 073*
Soutien au prix coprah et produits de la cocoteraie	*17 780*
Autres dispositifs de soutien au prix	*1 785*
Fonds assurance et calamités	*700*
Lutte contre les maladies animales (aides aux professionnels)	*800*
Investissements publics	6 882
Aménagement rural domaines territoriaux	*2 535*
Aménagement forestiers	*662*
Equipement publics (services / unités de transformation / unités de stockage-conditionnement	*3 686*
Formation initiales et continues - aides à l'installation	18 758
Formations initiales	*14 893*
Formation continue - aides à l'installation	*3 865*
Aides au frêt des produits agricoles dont coprah et bois	4 835
TOTAL	102 122

Figure 8 – Budget consolidé du Schéma directeur Agriculture (2021-2030)

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
227ha valeur précédente : 250 (-9%)	2020	**SAU hors cocoteraie cultivée selon le mode « agriculture biologique »**
43exploitations valeur précédente : 45 (-4%)	2020	**Nombre d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique**
603kt CO2e valeur précédente : 616 (-2%)	2021	**Émissions de GES de l'alimentation importée**

Développer la production agroécologique des produits vivriers dans le cadre du projet TAVIVAT

Cible(s) : Producteurs locaux, Habitants, Consommateurs

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Aider à la mise en place d'un accompagnement des agriculteurs permettant la valorisation des produits vivriers locaux (Patate douce, Uru, Taro, Bananes, Manioc) en coconcevant avec les agriculteurs des itinéraires techniques, des systèmes de production innovants…

OBJECTIF(S)

Produire, à travers des pratiques agroécologiques, des produits vivriers locaux, en remplacement des produits importés amylacés pour augmenter notre autonomie et réduire notre empreinte carbone liée aux importations.

DESCRIPTION

Contexte

Le diagnostic du système alimentaire polynésien réalisé en 2021 a montré sa forte dépendance aux importations avec un taux de couverture alimentaire hors autoconsommation de 25%.

Par ailleurs, seul un dixième de l'apport amylacé des polynésiens est couvert par des produits locaux et il persiste des risques de rupture d'approvisionnement comme il a été constaté lors de crises sanitaires. Il est indispensable de réduire la dépendance de la Polynésie aux ressources extérieures et de valoriser les produits locaux pour concourir à la satisfaction des besoins des habitants.

Enfin, la dépendance aux aliments importés alourdit l'empreinte carbone de l'assiette des polynésiens qui est de 2,1 T CO2 eq/an/hab. La substitution des importations de riz, pâtes et farine par des produits amylacés locaux permettrait de baisser l'intensité de cette empreinte, l'agriculture locale ne produisant que 0,2 T CO2 eq/an/hab.

Actions

Pour atteindre les objectifs visés et nourrir la stratégie de transformation du territoire, il est au préalable nécessaire d'effectuer un ensemble d'études. Cela commence par une phase de maturation pendant laquelle un ensemble d'études (connaissances sur les cultivars polynésiens de tubercules tropicaux) et de diagnostics technico-économiques et organisationnels vont être conduits sur les systèmes existants.

Dans la phase de réalisation, les producteurs participent à la conception de l'appui technique à répliquer sur l'ensemble du territoire. Les producteurs vivriers rencontrent des conditions de productions facilitées et disposent de facteurs de production en quantité et à des prix compatibles avec une production agricole durable. Des innovations sont intégrées à la

production permettant de fiabiliser les systèmes et de répartir équitablement la valeur. 40 ha sont mis en culture et font l'objet d'un suivi, les partages d'expérience permettent d'optimiser les systèmes. Les agriculteurs éloignés des sites de consommation sont impliqués dans le système alimentaire. Le nombre de producteurs en agriculture biologique est doublé.

L'accompagnement proposé est adapté aux types de production, systèmes agroécologiques ou biologiques mis en œuvre et permet de dégager un revenu satisfaisant dans chacun des archipels. Les acteurs des systèmes pilotes développent des compétences leur permettant de maîtriser localement l'ensemble des opérations nécessaires au bon approvisionnement en quantité et qualité de la restauration collective scolaire.

Enjeux

L'enjeu est donc d'optimiser la phase de maturation pour affiner les systèmes à développer, accompagner les porteurs de projets et coconstruire les sites pilotes avec les acteurs.

CONTENU

Pour cet axe d'action, les agriculteurs sont accompagnés sur le long terme par des équipes spécialisées en agroécologie.

Axe	Orientation	action
1		Co-construire un service d'appui innovant avec les agriculteurs
	1.1	Améliorer la boîte à outils et services des producteurs
	1.2	Assurer un accompagnement technique renforcé des producteurs vivriers en AB et agro écologie
	1.3	Renforcer les compétences locales des acteurs du système notamment en AB et en agro écologie

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/8 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Encourager l'utilisation d'intrants utilisables en AB produits localement
EN COURS	Conserver, sélectionner, produire et diffuser des semences et plants adaptés
À FAIRE	Affecter des lots agricoles pour des projets d'installation et accompagner les propriétaires privés pour la mise en culture vivrière de leur foncier
À FAIRE	Appuyer l'équipement innovant et adapté en matériel et l'investissement des producteurs vivriers
À FAIRE	Construire un modèle économiquement soutenable assurant la juste rémunération des acteurs dont dépend la pérennité du réseau initié
À FAIRE	Améliorer le dispositif public de soutien à l'agriculture bio en intégrant la rémunération des services écosystémiques
À FAIRE	Mettre en place une aide aux prix pour les agriculteurs engagés auprès des cantines scolaires avec majoration pour les agriculteurs bio
À FAIRE	Accompagner les pouvoirs publics à la mise en place d'aides adaptées au développement de l'agriculture biologique

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **DAG** Responsable(s) : **DAG** Partenaires : **CAPL, SPC PF** Équipe projet : DAG/ CAPL/ SPCPF	Budget (en millions XPF) : **30**

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	●●○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Développer les syndicats agricoles pour accélérer la production alimentaire locale

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **CAPL**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

Encourager l'agroforesterie et accompagner les acteurs dans leur transformation culturale

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Accompagner les agriculteurs dans leur transformation culturale en les formant aux pratiques agroforestières, afin de préserver (ou créer) la fertilité des sols avec des intrants minéraux et organiques. L'objectif final est d'augmenter la production de produits vivriers locaux en replacement de produits importés.

DESCRIPTION

Le changement climatique aura de fortes répercussions sur l'agriculture, la foresterie et les pêcheries notamment dans les territoires insulaires tels que la Polynésie française, ce qui risque d'accroître l'insécurité alimentaire et la malnutrition selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Dans ce contexte, les systèmes intégrés de culture et de foresterie offrent des opportunités d'enrichissement durable de la production vivrière, tout en créant un écosystème plus résilient stockant du carbone, et en réduisant la dépendance en eau douce, ressource de plus en plus limitée notamment dans les atolls - particulièrement vulnérables en cas de crise. En augmentant la biodiversité des sols grâce à des l'agroforesterie intensive, les agriculteurs peuvent contribuer de façon substantielle à la sécurité alimentaire et hydrique, ainsi qu'à l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique.

L'agroforesterie avec l'utilisation intensive de l'arbre (environ 8000 arbres hectares) est ainsi une Solution fondée sur la Nature apportant des co-bénéfices pour l'emploi, les rendements agricoles, l'environnement, les ressources en eau, et la biodiversité.

CONTENU

Cette action consiste à proposer un accompagnement des acteurs de l'agriculture en Polynésie française pour l'appropriation de cette pratique de culture, et son intégration dans les politiques et stratégies sur le climat et les risques naturels. Elle s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du programme européen PROTEGE qui a permis d'initier une démarche d'appropriation de ces pratiques aux Tuamotu, puis aux Marquises et dans certaines îles de la Société (Moorea, Raiatea).

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Identifier les agriculteurs/sites intéressés par un accompagnement
À FAIRE	Organiser des formations spécifiques pour les agriculteurs intéressés

À FAIRE	Adapter la législation locale pour permettre l'importation de produits adaptés à ces pratiques culturales (microbiologie efficace)
À FAIRE	Subventionner le transport du basalte dans les archipels pour généraliser son utilisation en engrais minéral
À FAIRE	Évaluer l'additionalité carbone sur les parcelles transformées (dans une démarche de compensation/crédits carbone potentielle)
À FAIRE	Identifier les aides agricoles appropriées et l'intégration des produits issus de ces pratiques dans la consommation locale (ex : marchés locaux, campagnes d'information adaptées au contexte de chaque île)
À FAIRE	Proposer des accompagnements individualisés de long-terme aux agriculteurs engagés dans la démarche

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Développer l'utilisation de ressources locales pour l'alimentation animale

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Identifier des productions exploitables pour l'alimentation animale et développer des itinéraires techniques pour leur production, leur stockage et leur introduction dans la ration des animaux en particulier porcs et volailles.

- Augmenter la résilience des élevages et réduire leur impact en réduisant leur dépendance aux importations
- valoriser des écarts de tri des cultures destinées à l'alimentation humaine et mettre en place des cultures dédiées.

OBJECTIF(S)

- La réduction des volumes d'importations d'aliments destinés aux animaux
- Le développement d'un modèle polyculture-élevage d'exploitation Agricole facilitant la transition agroécologique

DESCRIPTION

Les aliments pour porcs et volaille sont importés en totalité pour la production de viande de porc et d'œufs localement. Pour produire 1kg de produit animal riche en protéines il faut utiliser entre 2, et 5 kg d'aliment équilibré. Le transport de ces aliments représente une part non négligeable du bilan carbone de la production.

Des sources d'aliment locales et des guides pour leur utilisation favoriseront le développement de petites unités d'élevage lesquelles produiront à leur tour l'engrais nécessaire aux productions végétales de l'exploitation dont la résilience est ainsi accrue.

La transition agro-écologique ne peut s'envisager sans le développement de telles unités

Les contraintes sont essentiellement foncières avec la disponibilité de surfaces cultivables.

CONTENU

Les activités viseront à identifier des productions utilisables en alimentation animale, développer des itinéraires techniques pour la production et le stockage des matières premières et de l'aliment et enfin formuler un aliment équilibré permettant une production. Cette dernière activité été réalisée dans le cadre du programme « PROTEGE » mais doit être poursuivie pour améliorer l'utilisation de l'outil en intégrant la composante humidité des ingrédients pour permettre un usage en frais sans phase de séchage.

Ces activités sont intégrées dans les actions phares du schéma directeur de l'agriculture (SDA). Ces actions du SDA alimenteront le plan climat pour cette fiche-action et sont enregistrées dans le tableau ci-dessous. Les dotations spécifiées sur 10 ans (période 2021 à 2030 du SDA) sont estimatives (en jaune) au regard de l'enveloppe totale de chaque action du SDA ou totales.

Axe	Orientation	action		budget/10 ans
TAVIVAT	1.1	1.1.2	Conserver, sélectionner, produire et diffuser des semences et plants adaptés	• A faire
SDA 1	1.5	A1.5.1	Implanter et suivre des sites et projets pilotes autour d'un objectif d'excellence en agriculture vivrière sur atolls (A1513- module animaux)	10 000 000 FP
Développer des itinéraires techniques pour le stockage des matière premières				
Améliorer l'outil de formulation de ration conçu dans PROTEGE				
SDA 4				

	4.1	A4.1.1	Expérimenter, valider et transférer des références technico-économiques : • Gestion et amélioration de la fertilité des sols) • Agrosystèmes intégrant les petits élevages et agropastoralisme	10 000 000 FP

Elles trouvent également écho dans le projet TAVIVAT qui vise au développement des produits vivriers locaux.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Conserver, sélectionner, produire et diffuser des semences et plants adaptés à l'alimentation animale (Tavivat A1.1.2)
EN COURS	Implanter des modules animaux (SDA A1.5.1)
EN COURS	Développer des itinéraires techniques pour le stockage des matière premières (SDA A1.5.1)
EN COURS	Améliorer l'outil de formulation de ration conçu dans PROTEGE (SDA A1.5.1)
EN COURS	Expérimenter, valider et transférer des références technico-économiques : - Gestion et amélioration de la fertilité des sols) - Agrosystèmes intégrant les petits élevages et agropastoralisme (SDA A4.1.1)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **DAG** Responsable(s) : **DAG**	Budget (en millions XPF) : **20** Budget - complément : Financement FED XII

Équipe projet : Valérie ANTRAS/ Laurent MAUNAS	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

Favoriser la plantation des arbres fruitiers en zone urbaine

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Plan de transition alimentaire (PTrA)**

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Une réglementation pour les plans d'aménagement, les constructeurs

- Imposer que 25% des nouvelles aires bétonnées soient végétalisées
- Prioriser la plantation de plantes et arbres comestibles sur ces zones

DESCRIPTION

Action 4.11 du PTrA

Organiser la plantation d'arbres fruitiers dans les zones urbaines

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Faire un benchmark des réglementations
À FAIRE	Élaborer la réglementation
À FAIRE	Communiquer auprès des constructeurs, promoteurs, communes

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2026	31-12-2029	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MSF** Coordinateur(s) : **DCA** Responsable(s) : **Émilie CHAPELIER (DCA-CECA-EmilieC)**	Budget (en millions XPF) : **40**

Partenaires : **DAG, Communes, Associations de quartier, Associations culturelles, CAPL, DAF**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●○	●○○	●●○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Convertir en agriculture biologique 35 ha (ananas + canne à sucre)

Cible(s) : Entreprises privées, Pays, Citoyens

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Mettre en exploitation 10 hectares en production biologique à Moorea, puis 25 hectares en production biologique à Tahaa.
- Garantir par des pratiques séculaires et vertueuses une gestion responsable des sols qui permettrait d'assurer des rendements agricoles supérieurs aux pratiques conventionnelles.
- Par les principes de l'agriculture biologique, importer moins d'engrais organiques (même certifiés bio), au profit de productions d'amendements issus de la valorisation des déchets agricoles

OBJECTIF(S)

- Développer l'agriculture de manière responsable.
- Démontrer que les pratiques vertueuses peuvent à long terme améliorer les rendements agricoles et ainsi la rentabilité économique du projet.
- Inverser la balance commerciale entre les intrants et les extrants.

DESCRIPTION

Les ETP nécessaires sont d'environ 1 pour 3 hectares. Ce qui mobiliserait environ 12 ETP pour la gestion des parcelles bio.

Un des enjeux de déployer des pratiques responsables (et ancestrales !), est d'améliorer la situation concernant l'appauvrissement des sols cultivés depuis plusieurs dizaines d'année à l'aide d'itinéraires techniques conventionnels. Le rendement agricole d'une parcelle d'ananas en conventionnel aujourd'hui est de moins de 20 T/hectare, alors qu'en mode biologique, nous atteignons 40 T/hectare. Ce qui fait qu'à charge quasi-équivalente, le chiffre d'affaires est doublé.

Les tests récents ont démontré que des engrais organiques de très bonne qualité peuvent être issus des déchets de l'agrotransformation. L'enjeu pourrait être de se passer d'une partie des fertilisants importés au profit de composts produits localement (voir l'action dédiée dans l'orientation 3.6).

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Prospecter pour trouver des terres agricoles certifiables (au moins 36 mois sans avoir reçu d'engrais chimique).
À FAIRE	Déployer les cultures
À FAIRE	Mettre en place les rotations de culture adéquates
À FAIRE	Fournir les soutiens techniques aux agriculteurs
À FAIRE	Démontrer que les itinéraires techniques biologiques sont rentables

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **ROTUI** Responsable(s) : **Jérôme CHAPELIER (ROTUI)**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●○○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
227 ha valeur précédente : 250 (-9%)	2020	**SAU hors cocoteraie cultivée selon le mode « agriculture biologique »**
43 exploitations valeur précédente : 45 (-4%)	2020	**Nombre d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique**

Orientation : 4.2 - Réduire la dépendance du Fenua par une économie circulaire

Élaborer, mettre en œuvre et suivre la stratégie de développement économique 2023-2033

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Élaboration de la stratégie :

- Définir des objectifs économiques précis, mesurables, réalisables et temporellement définis, tout en les alignant de manière cohérente avec des principes de durabilité et de responsabilité sociale.
- Concevoir et mettre en place d'ici 2030 une politique économique et fiscale incitative encourageant les entreprises à adopter des pratiques éco-responsables en :
    - collaborant avec les services concernés (ex : DICP, DGAE…),
    - impliquant d'autres parties prenantes (ex : les entreprises, les experts, citoyens…).

Planification de la stratégie : estimation du budget, identification des services en charge de l'élaboration et du suivi de la stratégie…

Évaluation de la stratégie :

- Établir un mécanisme de suivi continu des performances environnementales des entreprises bénéficiant des incitations fiscales, en utilisant des indicateurs tels que ceux listés dans la section « indicateurs ».
- Mettre en place des campagnes de communication pour informer les entreprises des avantages fiscaux liés à l'adoption de pratiques éco-responsables.
- Réviser périodiquement la politique fiscale.

OBJECTIF(S)

L'objectif global de cette action est d'élaborer, mettre en œuvre et suivre une stratégie de développement économique du Pays permettant une croissance économique durable par le développement de secteurs identifiés comme prioritaire.

L'objectif est d'accroitre le PIB, le nombre d'emploi, les exportations, la production locale pour réduire les importations, ce sur l'ensemble du territoire polynésien.

DESCRIPTION

L'idée du développement durable n'est pas récente, mais se présente plutôt comme la dernière manifestation d'une réflexion sur l'évolution économique et la prédominance de la dynamique capitaliste en Polynésie française. Ainsi, lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie économique du pays, il est impératif de se poser la question suivante : Quels sont les moyens économiques et financiers à notre disposition pour aligner nos actions sur les priorités locales de développement durable ?

CONTENU

Définition des objectifs économiques :

- Mettre en place un groupe de travail et organiser des ateliers impliquant les parties prenantes pour définir des objectifs de la stratégie.
- Élaborer des indicateurs de mesure précis pour évaluer la réalisation de ces objectifs.

Conception de la Politique Économique et Fiscale :

- Organiser des consultations publiques pour recueillir les opinions des entreprises, experts et autres parties prenantes.
- Rédiger un document de politique détaillant les incitations fiscales et les mécanismes d'encouragement aux pratiques éco-responsables.
- Élaborer un plan détaillé du projet avec une répartition claire des responsabilités et des échéanciers.

Évaluation des outils mis en place :

- Réfléchir à un système de collecte de données pour suivre les performances environnementales de entreprises et une méthode d'analyse des données.
- Organiser des audits périodiques pour évaluer l'efficacité des incitations économiques/fiscales.

Communication sur les nouvelles mesures :

- Créer du matériel marketing (brochures, vidéos et/ou présentations) expliquant les nouvelles mesures économiques/fiscales.
- Organiser une/des conférence(s) de presse.

- Utiliser les médias sociaux et d'autres canaux pour diffuser l'information à un public plus large.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Définition des objectifs économiques
À FAIRE	Conception de la Politique Économique et Fiscale
À FAIRE	Élaborer un plan détaillé du projet avec une répartition claire des responsabilités et des échéanciers
À FAIRE	Élaborer les outils d'évaluation de la politique
À FAIRE	Mise en œuvre de la politique économique et fiscale
À FAIRE	Communication sur les nouvelles mesures
À FAIRE	Organiser des audits périodiques pour évaluer l'efficacité des incitations économiques/fiscales

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2023	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **ADE** Responsable(s) : **Ines Usang (inesusang), Moira**	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
659 815 millions de FCP valeur précédente : 620 478 (6%)	2022	**Produit intérieur brut (PIB) nominal de la Polynésie française**
2,08 millions de FCP valeur précédente : 2,03 (2%)	2019	**PIB réel par habitant**

Favoriser la durée de vie des produits par une TVA réduite sur les produits reconditionnés

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

- Ralentir la dépendance sur les biens importés.
- Éviter le gaspillage.
- Diminuer la production de déchets pour soulager les communes chargées de la collecte et du traitement des déchets.
- Diminuer la facture énergétique afin de redonner du pouvoir d'achat aux consommateurs.
- Responsabiliser les consommateurs dans leurs choix de consommation.
- Réduire la part des dépenses des ménages.
- Réorienter les moyens des ménages sur les besoins plus immédiats et de plus grande importance (alimentaire-éduction-santé).

DESCRIPTION

- Évaluer les appareils qui peuvent faire l'objet d'un reconditionnement.
- Parmi eux sélectionner ceux qui ont un impact plus important sur l'environnement et/ou qui coûte cher à l'achat.
- Identifier les entreprises ou les organismes qui font du reconditionnement d'appareils.
- Identifier les circuits de distributions et les intermédiaires dont les échanges fabriquent la marge sur le consommateur et la TVA supportées par le client.
- Inciter les fournisseurs de biens neufs à fournir un service de reconditionnement à leur client.
- Simuler les impacts sur les entreprises et les consommateurs et sur le secteur (restructuration du secteur par suppression des intermédiaires et donc des échanges)
- Évaluer l'impact budgétaire pour le Pays qui sera fonction du nombre des échanges et des circuits de distributions.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Identifier les produits les plus impactants qui peuvent faire l'objet d'un reconditionnement
À FAIRE	Identifier les acteurs et filières potentielles de reconditionnement de ces produits
À FAIRE	Poser les critères permettant d'identifier les produits concernés par la mesure
À FAIRE	Instaurer un taux réduit à 5% (voire super réduit) sur ces produits reconditionnés

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
12-09-2024	30-11-2024	15-12-2024	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **MEF** Responsable(s) : **scomla, DGAE**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●●○	●○○

Favoriser l'économie circulaire via des appels à projet

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Contribuer à la mise en place d'un système économique plus éco-durable.

DESCRIPTION

Favoriser les filières de réemploi, de réutilisation, de valorisation des matières (dont énergétiques et organiques via le compostage).

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **ADEME** Responsable(s) : **Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)** Partenaires : **DIREN** Équipe projet : ADEME, Pays, Communes, entreprises	Budget - complément : Renforcement RH nécessaire

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●●○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
26nb valeur précédente : 23 (13%)	2020	**Entreprises accompagnées sur des projets d'économie circulaire**

Développer une règlementation sur les emballages consignés

↖ Projet parent : **Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)**

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Réduire la production de déchets sur le territoire

DESCRIPTION

Mise en place d'une loi du Pays afin d'obliger la consigne de certains emballages tels que les bouteilles.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

Au moment de la mise en œuvre du STPGD.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)** Partenaires : **ADEME**	Budget - complément : Renforcement RH

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●●○	●○○

Développer un réseau de ressourcerie et recyclerie

Cible(s) : Particuliers, Demandeurs d'emplois, Professionnels du secteur déchet

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Promouvoir le réemploi, la réutilisation, la réparation et les low-tech afin de réduire la quantité de déchets, créer des emplois locaux et préserver les ressources naturelles.

- Étude, accompagnement et conseil en vue de la création d'un réseau d'acteurs du réemploi local et solidaire polynésien ;
- Accompagnement à la création d'un organisme de formation permettant l'accompagnement à la montée en compétence des personnes éloignées de l'emploi ainsi que la valorisation et l'acquisition des savoir être et faire ;
- Développement et déploiement d'une offre de formation expérimentale qualifiante de réemploi, adaptée au territoire polynésien et à ses spécificités et problématiques.

OBJECTIF(S)

Créer et développer un réseau d'acteurs locaux de réemploi local et solidaire + créer une offre de formation qualifiante polynésienne en lien avec les enjeux du réemploi.

DESCRIPTION

Suite à l'ouverture de la première ressourcerie sur l'atoll de Rangiroa, une prise de conscience émerge quant à l'importance du réemploi et de la réduction des déchets en Polynésie française. Cette initiative a été accueillie avec enthousiasme et intérêt par la communauté locale, soulignant ainsi le potentiel des actions de réemploi, de réutilisation et de réparation dans notre région.

Dans ce contexte, notre projet vise à étendre cette approche à l'ensemble de la Polynésie Française. Afin de mener à bien ce projet, nous avons imaginé nous associer avec le Réseau National des Ressourceries et Recycleries dont la mission est justement la promotion du réemploi local et solidaire et d'accompagner les territoires à le déployer.

Le projet fait appel à de nombreuses compétences et nécessite de nombreux travaux aux problématiques très variées ;

- Structurer une offre locale ;
- Accompagner les acteurs locaux dans une démarche de coopération et de collaboration afin qu'ils construisent eux-mêmes le projet ;

- Accompagner la création de structures complexes (Organisme de formation, d'acteurs locaux) aux ambitions et missions importantes ;

- Permettre la création d'une offre de service globale, de la formation professionnelle qualifiante à la mise en œuvre de structures de réemploi locales et solidaires adaptées.

CONTENU

Partie 1 - Étude documentaire et diagnostic territorial :

Analyse des activités de réemploi en Polynésie française, identification des gisements de déchets, des acteurs locaux et des opportunités de développement. Cette phase permettra également de sensibiliser la population à l'importance du réemploi pour réduire la production de déchets et préserver l'environnement. En outre, elle permettra d'établir des partenariats avec les autorités locales et les entreprises pour une collaboration efficace dans la gestion des déchets.

Partie 2 - Structuration de l'Association Régionale des Acteurs du Réemploi :

Création d'une plateforme collaborative pour mobiliser et fédérer les acteurs locaux, favorisant ainsi un développement harmonieux du réemploi. L'association travaillera également à la création d'un réseau de partage de bonnes pratiques et d'expériences entre ses membres. De plus, elle organisera des événements et des ateliers de sensibilisation pour impliquer activement la communauté dans ses initiatives.

Partie 3 - Étude d'opportunité et accompagnement à la création d'un Organisme de Formation:

Évaluation de la faisabilité de créer un organisme de formation spécialisé dans le réemploi, avec un accompagnement personnalisé des porteurs de projet. Cette phase permettra également d'identifier les besoins de formation spécifiques des acteurs du réemploi et de concevoir des programmes adaptés. De plus, elle impliquera la recherche de financements et de partenariats stratégiques pour assurer la viabilité à long terme de l'organisme de formation.

Partie 4 - Construction d'une offre de formation :

Mise en place de programmes certifiants pour former des "Techniciens Valoristes du Réemploi" et des "Agents Valoristes des Biens de Consommation", conformes aux référentiels du RNCP.

Objectifs : développement des programmes, recrutement et formation de formateurs, mise en place des infrastructures et validation des compétences. Cette phase marquera une étape importante dans la professionnalisation du secteur du réemploi en offrant des perspectives de carrière dans un domaine en plein essor. En outre, elle favorisera la reconnaissance des métiers du réemploi et leur intégration dans le marché du travail local.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Partie 1 - Étude documentaire et diagnostic territorial
À FAIRE	Partie 2 - Structuration de l'Association Régionale des Acteurs du Réemploi
À FAIRE	Partie 3 - Étude d'opportunité et accompagnement à la création d'un Organisme de Formation
À FAIRE	Partie 4 - Construction d'une offre de formation

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-07-2024	01-12-2026	n.c.	0 %

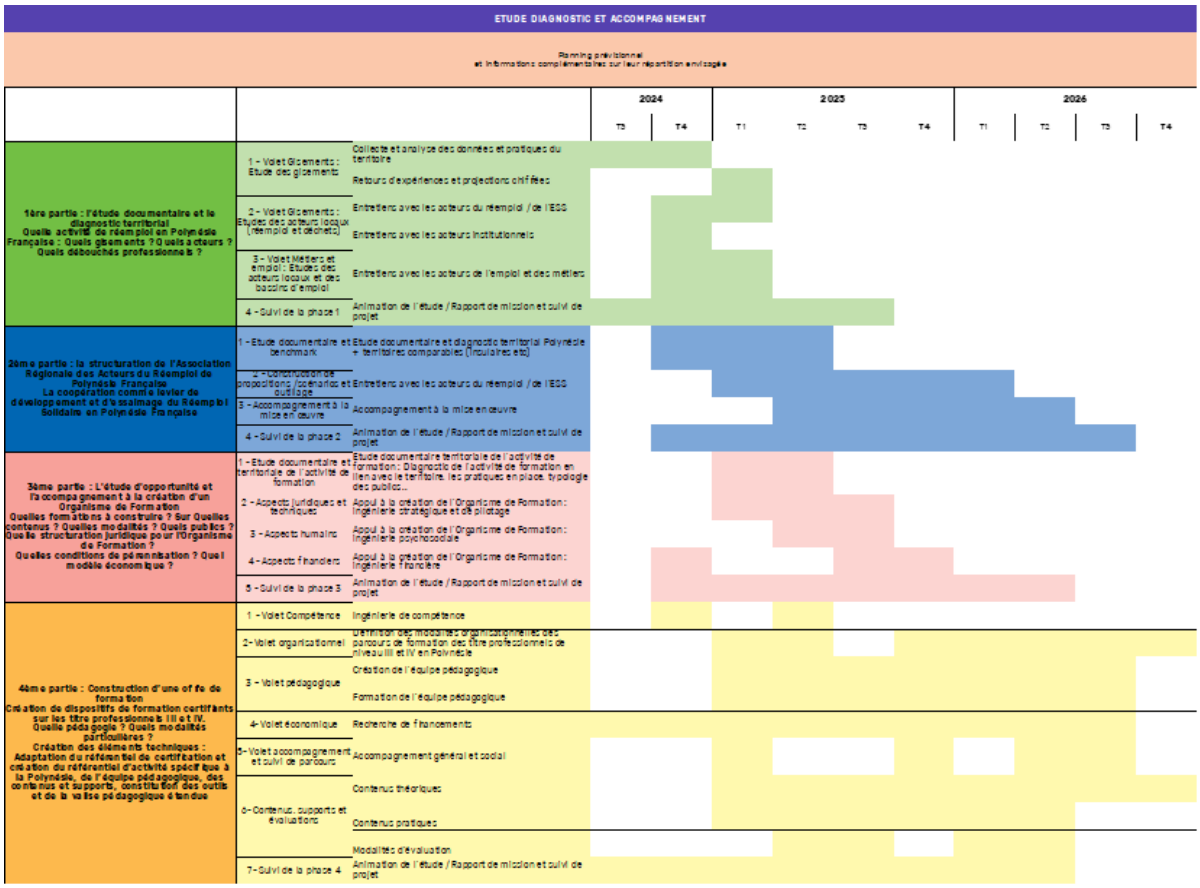

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **Association Tata'I** Partenaires : **Réseau National des Ressourceries et Recycleries (RNRR), L'association Acise Insertion Environnement (AIE), Le Réseau Régional de Réemploi d'Occitanie (RRROC)** Équipe projet : Moea Pereyre + Ademe + FACE + TSP	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●●○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Soutenir financièrement le développement des ressourceries/recycleries

↖ Projet parent : **Officialiser et mettre en œuvre le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)**

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Contribuer à la mise en place d'une économie circulaire au travers de l'octroi de subventions en faveur d'actions associatives dédiées au recyclage, au réemploi et à la réparation/reconditionnement.

OBJECTIF(S)

- Valoriser l'antigaspillage
- Favoriser la production d'emplois
- Améliorer le pouvoir d'achat des personnes à faible/modeste revenu

DESCRIPTION

Accompagnement des associations de protection de l'environnement et d'insertion sociale pour l'implantation de ressourceries/recycleries, en leur fournissant notamment des locaux sur l'ensemble du territoire de la PF.

CONTENU

Dans le cadre de l'action "Soutenir les associations œuvrant pour la protection de l'environnement"

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

Dates des appels à projets

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)** Partenaires : **Associations, Fenua Ma** Équipe projet : Pays, Communes,FENUA MA	Budget - complément : Subventions aux associations

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●●	●○○

Normaliser les matériaux bois issus de la production locale

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre le Schéma directeur agricole 2021 - 2030**

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Depuis 2016 environ, la politique forestière de la Polynésie française a été centrée autour de l'appui du secteur forêt/bois local afin de réduire les dépendances sur les importations (actuellement environ 85%) et de créer des emplois durables dans les îles. Cette politique est motivée par l'arrivée à maturité des quelques 5 000 hectares de pinus caribaea et le besoin d'assurer son exploitation et par la suite son reboisement.

En 2023, le secteur privé local a produit près de 4 500m^3 de sciages de pins (en provenance de Hiva Oa, Rapa, Rurutu et Tahiti) soit environ 15% des besoins annuels du Pays. L'objectif d'ici 2025 est d'atteindre 55% des besoins. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, l'installation d'au moins une unité de sciage est prévue dans chacune des 8 îles suivantes : Nuku Hiva, Hiva Oa, Raiatea, Tahiti, Moorea, Rurutu, Tubuai et Rapa.

OBJECTIF(S)

- Utilisation du bois local dans la construction afin de sécuriser les débouchés de la production locale
- Réduire les importations (et réduire le bilan carbone dû au transport international)
- Création d'emplois dans les Archipels
- Réduire la part du béton (ciment) dans la construction (et réduire le bilan carbone lié au la fabrication du ciment)
- Réduire le prélèvement des agrégats dans les rivières en augmentant la part de bois dans la construction
- Améliorer la balance économique de la Polynésie française

Note : Contribution aux piliers du PCPF :

- *Pilier 1.3 Développer les filières de proximité de l'économie circulaire*

- *Pilier 3.3 Développer la transformation et la distribution locale*
- *Pilier 4.2 Réduire la dépendance du Fenua par une économie circulaire*

DESCRIPTION

L'objectif de normalisation des produits en bois local consiste à étudier la possibilité de production et de réaliser un ensemble de tests, selon des normes en vigueur afin de caractériser le produit visé.

Note : Schéma directeur de la Direction de l'agriculture : Orientation : 261 - Soutenir le développement du secteur forestier et de la filière bois

CONTENU

1. Mise en place d'une filière bois pour valoriser la ressource forestière des 5000 hectares de résineux.
2. En 2024, l'objectif est d'augmenter significativement la production de bois local pour réduire les importations de 50 %
3. Poursuivre l'effort de normalisation des produits bois issus des scieries afin de diversifier l'offre pour une utilisation dans la construction et ainsi stabiliser la filière forêt/bois.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

3/8 tâches réalisées (soit 38 %)

RÉALISÉE	Normalisation des classes de résistances mécanique du sciage de bois de pin des Caraïbes Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE	Normalisation du traitement en profondeur sur pin des Caraïbes « classe 4 » Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
EN COURS	Normalisation des colles pour un usage structural du bois de pin des Caraïbes « Lamellé collé »
EN COURS	Normalisation de la tuile de bois en pin des Caraïbes de PF
À FAIRE	Normalisation du platelage de terrasse
RÉALISÉE	Agrément des scieries au classement des bois de sciage de pin des Caraïbes Marquée comme réalisée le 02-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
À FAIRE	Caractériser le déroulage du falcata
À FAIRE	Autres produits bois…

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2016	31-12-2030	n.c.	38 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **DAG** Responsable(s) : **DAG**	Budget (en millions XPF) : **50**

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
3 500m3/an valeur précédente : 2 500 (40%)	2020	**Volume de bois de pins local commercialisé**

Orientation : 4.3 - Accompagner la transition des activités et une politique emploi/formation

Mettre en œuvre et suivre la Stratégie de l'innovation 2030

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **REC** Responsable(s) : **Tea FROGIER (TFrogier)**	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●○

Réaliser un état des lieux des formations existante et leur prise en compte des enjeux écologiques

Cible(s) : Personnels affectés au département de la formation continue et de l'innovation

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Le DFCI examine les dispositifs de formation proposés au PRAF pour identifier les modules liés aux enjeux écologiques.

Le DFCI collecte et analyse le contenu des formations (syllabus) ou participe à des sessions de formation pour évaluer l'intégration des ODD (Objectifs développement durable).

Le DFCI évalue l'impact concret des formations écologiques sur le terrain.

Le DFCI s'inscrit dans une dynamique de mise à niveau de son plan de formation (volet écologique) en faisant des analogies avec les préconisations et recommandations actuelles.

Le DFCI propose une cartographie précise des formations en lien avec les enjeux écologiques.

OBJECTIF(S)

Déterminer le taux d'intégration des enjeux écologiques dans le cadre du programme académique de formation continue de la DGEE.

DESCRIPTION

Le département de la formation continue, dans un contexte où les problématiques écologiques sont centrales, s'engage à intégrer ces aspects cruciaux dans le programme de formation continue à destination de tous les personnels de l'éducation. Procéder à un état des lieux des formations existantes est une étape stratégique essentielle pour s'inscrire dans une dynamique d'amélioration de l'offre autour des enjeux écologiques et ainsi garantir la qualité, la pertinence et l'efficacité des programmes éducatifs. Le DFCI :

- évalue l'adéquation entre le type de formations proposées et les besoins actuels dans le domaine cible.
- identifie les manques et propose des améliorations prioritaires
- apporte une réponse aux évolutions relatives à la prise en compte des enjeux écologiques dans le domaine de l'éducation et de ses métiers

Pour optimiser son action, il s'appuie sur les atouts suivants :

- l'expertise des corps d'inspection, des formateurs académiques, et des départements de la DGEE pour effectuer les analyses qualitatives.
- le recours aux outils business object et Sofia FMO pour une analyse quantitative qui favorise une vision plus systémique des formations par domaines (extractions, bilans de formation).

Le DFCI est confronté à des difficultés :

- Le nombre élevé de modules de formation (1131) rend l'étude qualitative très chronophage. Le recours à l'intelligence artificielle, pour optimiser le traitement des données au regard du nombre important de celles-ci est une possibilité.

CONTENU

- Étude de l'offre 2023-2024
- Catalogue de formation sur le domaine cible (enjeux écologiques)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Le DFCI examine les dispositifs de formation proposés au PRAF pour identifier les modules liés aux enjeux écologiques.
À FAIRE	Le DFCI collecte et analyse le contenu des formations (syllabus) ou participe à des sessions de formation pour évaluer l'intégration des ODD (Objectifs développement durable).
À FAIRE	Le DFCI évalue l'impact concret des formations écologiques sur le terrain.
À FAIRE	Le DFCI s'inscrit dans une dynamique de mise à niveau de son plan de formation (volet écologique) en faisant des analogies avec les préconisations et recommandations actuelles.
À FAIRE	Le DFCI propose une cartographie précise des formations en lien avec les enjeux écologiques.

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-09-2024	07-09-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEE** Coordinateur(s) : **DGEE** Responsable(s) : **Catherine LEFOC (DGEE)** Équipe projet : Coordinateur(s) : Cheffe du DFCI Responsable(s) : Référents 1D (CP et gestionnaire) Équipe projet : Équipe du DFCI	Budget - complément : Budget nul, uniquement du temps agent

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Intégrer les enjeux de transition écologique dans chaque formation, chaque secteur, chaque métier

Cible(s) : Personnels de l'éducation

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Le DFCI analyse et évalue les besoins spécifiques de chaque secteur de métier en termes de transition et d'évolution.
- Le DFCI intègre des dispositifs de formation qui abordent spécifiquement les enjeux de transition (numérique, écologique, technologique, climatique, énergétiques …) pour tous les personnels de l'éducation.
- Le DFCI promeut l'usage des ressources issues des séminaires et formations dans un esprit de mutualisation et de continuité (ex : outil d'auto-positionnement à l'échelle des établissements sur les projets EDD).
- Le DFCI participe à l'adaptation des programmes du 1er degré pour la contextualisation dans le cadre des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable et à leur diffusion dans les formations.
- Le DFCI s'engage dans une démarche participative de préservation de l'environnement dans toutes les actions relatives au fonctionnement de la formation continue (formations circuit court, hybridation des formations, co-voiturage, brigades de formation délocalisées, sobriété numérique).

OBJECTIF(S)

Il s'agit de favoriser la prise de conscience des enjeux écologiques planétaires et locaux tout en créant une culture commune.

Proposer et mettre en œuvre un programme académique de formation (PRAF) adapté et qui réponde aux besoins, en intégrant les enjeux de transition et les ODD.

DESCRIPTION

Le département de la formation continue s'engage à adapter son plan de formation aux besoins spécifiques de chaque métier dans le cadre des transitions. Cette démarche s'inscrit obligatoirement dans une consultation des personnels pour un recensement de leurs besoins, la prise en compte de l'évolution des référentiels métiers induits par les transitions et la collaboration avec des experts pour s'assurer que les formations proposées sont alignées sur les réalités et les défis actuels.

Le DFCI considère que les enjeux de transition doivent également s'exprimer au travers d'actions concrètes et quotidiennes qui participent à un fonctionnement plus durable. C'est pourquoi il favorise des formations en circuit court (formations d'initiative locale in situ, lieux de formation limitrophes), l'affectation des brigadiers de remplacement en fonction de leur lieu de résidence, covoiturage, le recours à l'hybridation des formations. Dans cet ordre d'idée, une réflexion autour du télétravail des agents dont les résidences sont éloignées de la DGEE a été amorcée.

Pour optimiser son action, il s'appuie sur les atouts suivants :

- L'expertise des corps d'inspection, des formateurs académiques et du groupe de réflexion engagé dans le séminaire EDD.
- Les compétences en ingénierie de formation des conseillers pédagogiques pour développer des modalités hybrides.
- Les stratégies d'affectation de la brigade de formation continue mises en œuvre et d'optimisation des montages de stage.
- L'évaluation systématique des formations par les personnels avec un volet "expression des besoins".
- La mise en cohérence du schéma directeur national avec les priorités éducatives du pays, notamment dans le cadre des ODD.

Le DFCI est confronté à des difficultés, notamment en raison de la multitude des référentiels métiers qui sont parfois très spécifiques et qui demandent le déploiement d'expertise externe à l'éducation nationale (ex: gaz et combustibles, structures bioclimatiques).

Le recours à l'hybridation n'est pas généralisé, l'après-covid a entraîné un regain du présentiel. Les référents de formation ne sont pas suffisamment formés aux scénarios à distance.

-

CONTENU

Espace de mutualisation de ressources, de pratiques et de projets inter catégoriel, inter degré, inter métier

Outil de positionnement des projets d'établissements dans le cadre des ODD (Outil radar) -

Circulaire EDD (programmes adaptés et contextualisés, labellisation E3D, pilotage et démarche d'auto-positionnement)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Le DFCI analyse et évalue les besoins spécifiques de chaque secteur de métier en termes de transition et d'évolution.
À FAIRE	Le DFCI intègre des dispositifs de formation qui abordent spécifiquement les enjeux de transition (numérique, écologique, technologique, climatique, énergétiques …) pour tous les personnels de l'éducation.
À FAIRE	Le DFCI promeut l'usage des ressources issues des séminaires et formations dans un esprit de mutualisation et de continuité (ex : outil d'auto-positionnement à l'échelle des établissements sur les projets EDD).
À FAIRE	Le DFCI participe à l'adaptation des programmes du 1er degré pour la contextualisation dans le cadre des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable et à leur diffusion dans les formations.
À FAIRE	Le DFCI s'engage dans une démarche participative de préservation de l'environnement dans toutes les actions relatives au fonctionnement de la formation continue (formations circuit court, hybridation des formations, co-voiturage, brigades de formation délocalisées, sobriété numérique).

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
20-03-2024	01-03-2027	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEE** Coordinateur(s) : **DGEE, Vice-Rectorat** Responsable(s) : **Catherine LEFOC (DGEE)** Équipe projet : Cheffe du DFCI, groupe EDD	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Réaliser un schéma directeur des formations (enseignement secondaire et supérieur)

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEE** Coordinateur(s) : **DGEE, REC** Responsable(s) : **Catherine LEFOC (DGEE)** Partenaires : **MPR**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire pour la transition écologique

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

2024 : Réalisation d'une étude de structuration de l'ESS en PF et rédaction d'un projet de loi de Pays.

2025 : Vote et mise en œuvre du plan de structuration de l'ESS dont les dispositifs d'incitation financières fléchées vers les secteurs d'activité priorisés.

OBJECTIF(S)

- Promouvoir le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en tant que levier stratégique de la transition écologique.
- Renforcer la contribution des initiatives ESS à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la préservation des ressources naturelles et à l'adaptation aux impacts du changement climatique.

DESCRIPTION

Analyse d'opportunité, quels secteurs d'activité prioriser (déchets, produire local, économie circulaire), etc.

Les acteurs s'inscrivant dans l'Économie Sociale et Solidaire portent les valeurs d'utilité sociale et environnementale, de gouvernance démocratique et de lucrativité limitée (l'objectif sociale et/ou environnementale prime sur la recherche de bénéfices).

Cela en fait des acteurs aussi intéressés par la pérennisation des ressources et de la préservation de l'environnement que par son exploitation qui sera considérée dans un aspect durable.

L'action vise à identifier les initiatives existantes et les opportunités en termes de transition écologique et à déterminer une priorisation des secteurs à développer (déchets, produire local, économie circulaire etc.).

Dans le cadre plus général de développement de l'Économie Sociale et Solidaire en PF, les entreprises et opportunités identifiées pourront être accompagnées et bénéficier des ressources financières et techniques dédiées.

Un volet sensibilisation et formation des parties prenantes à l'importance de l'ESS dans la transition écologique est aussi prévu pour permettre aux entreprises ne connaissant pas l'ESS de l'intégrer si cela correspond à leurs valeurs.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Identifier et recenser les initiatives existantes.
À FAIRE	Réaliser une cartographie des acteurs existants.
À FAIRE	Mise en place d'un cadre législatif de l'ESS pour identifier les entreprises entrant dans ce cadre et pouvant bénéficier des dispositifs dédiés.
À FAIRE	Organisation d'événements de sensibilisation et de formation pour promouvoir les bonnes pratiques en matière d'ESS et de transition écologique.
À FAIRE	Facilitation des échanges et des partenariats entre les acteurs de l'ESS, les entreprises, les collectivités et les associations environnementales via la désignation d'une entité en charge de suivre la mise en œuvre des dispositifs et d'en évaluer l'efficacité.

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **ADE** Responsable(s) : **Ines Usang (inesusang), Moira**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●●○	○○○

Développer des cartes de formations en vue de construire les compétences humaines nécessaires aux activités de production locale et décarbonée.
Cible(s) : Demandeurs d'emplois, salariés

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

OBJECTIF(S)
Attirer les talents vers les activités de production locale et décarbonée.

DESCRIPTION
1/ Promouvoir et mettre en œuvre les formations initiales diplômantes ou certifiantes aux métiers du développement durable

2/ Favoriser et financer la formation - classique, en apprentissage - ou les stages d'insertion tout au long de la vie (formation professionnelle) pour renforcer les compétences :

- des salariés du privé et du public dans les domaines du développement durable. (partenaires: FPG, DGRH, CGF, H-C)
- des personnes éligibles à la formation professionnelle qu'ils soient demandeurs d'emploi (DE) ou non. (partenaires : SEFI, CFPA, CFPPA, CMMPF, IJSPF, CMA, GREPFOC, RSMA, UPF, organismes de formation privés (Cnam, CCISM, ...))

3/ Encourager la validation des Acquis d'Expérience (VAE) en direction des patentés et autres personnels dans les entreprises pour une élévation de qualification

4/ Mettre en place des campus des métiers et des qualifications dédiés aux domaines d'activité stratégiques et de surcroit décarbonés

5/ Faciliter l'accès aux études supérieures spécialisées proposées au niveau local, régional, national et international pour assurer la formation des talents et favoriser l'égalité des chances au bénéfice de la Polynésie.

6/Favoriser les échanges avec des organismes de formation internationaux et développer les équivalences

7/Développer et déployer des méthodologies spécifiques ainsi que des outils numériques pour permettre aux acteurs de l'éducation de mettre en œuvre des techniques pédagogiques innovantes (ex: E-learning, archipels connectés, . . .)

8/ Encourager les écoles entreprises à développer les mini entreprises/associations dans les établissements scolaires

9/Contribuer ainsi à l'acculturation auprès des publics cibles :

- les scolaires de l'enseignement primaire et secondaire - voies générales, technologique, et professionnelle. (partenaire : DGEE)
- les étudiants,
- les enseignants,
- les porteurs de projet,
- les chefs d'entreprises,
- les chercheurs et enseignants-chercheurs,
- les salariés
- les demandeurs d'emploi

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	01-11-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MFT** Responsable(s) : **Tumata Vernaudon (Tumata)** Partenaires : **CGF PF, DGEE, SEFI** Équipe projet : L'équipe projet sera probablement la même que pour la mise en œuvre des Points 1.2.2 et 1.2.3 de la stratégie d'innovation 2030. Les formations aux métiers, à la fois, de l'innovation et de la transition énergétique seront concernées.	Budget - complément : Chaque partenaire devra être en mesure d'estimer son budget propre.

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Organiser une formation certifiante pour réaliser des Bilans carbone

Cible(s) : Entreprises, bureau d'étude

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Sur le Territoire, pratiquement plus personne n'est compétent pour réaliser des bilans carbone.

Les participants des bureaux d'études aux dernières formations en Polynésie ne sont plus en poste.

Il n'y a plus de prestataire local.

L'objectif est de former le plus de bureaux d'études pour généraliser la pratique du bilan carbone, ainsi disposer de données locales pour une définir une base d'actions et de priorisations des stratégies publiques et privées.

OBJECTIF(S)

Généralisation des bilans carbone par la formation locale et ainsi limiter les coûts d'études, et fiabiliser les données avec les ratios locaux.

DESCRIPTION

Formation débouchant sur une certification des personnes formées. La certification est délivrée à titre individuel, elle est nominative, et non au nom de la société.

La cible : Bureau d'études et responsables RSE (ou équivalent dans les entreprises et administrations)

Une certification permettra de sécuriser le choix des prestataires et surtout les bilans qui pourront alors être diffusés, publiés et servir de référence pour l'observatoire ou pour le Plan Climat.

CONTENU

Formation élaborée sur la base de données adaptées (issues des données internationales, nationales et surtout locales du Plan Climat et actualisation des anciens ratios calculés pour la Polynésie française), dispensée par des référents nationaux des BEGES.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **ADEME** Responsable(s) : **Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)** Partenaires : **CCISM**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0Nb	2023	**Nombre de personnes certifiées pour réaliser des BEGES localement**
5nb valeur précédente : 5	2020	**Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) conduits**

Réinventer l'enseignement supérieur en cohérence avec les besoins du fenua et de ses transitions (projet Nārua)

Cible(s) : Étudiant, salariés

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Le projet **Narua, qui signifie en tahitien "naviguer par le chemin des étoiles"**, vise à réinventer de façon ambitieuse l'enseignement supérieur de premier cycle en cohérence avec les besoins du fenua et de ses transitions.

DESCRIPTION

Nārua sera mis en œuvre sur 8 ans, selon 3 principaux axes:

1. Transformation de la formation universitaire de premier cycle ;
2. Renforcement des capacités (formation des cadres polynésiens tout au long de la vie) sur des questions en lien avec le développement durable ;
3. Positionnement de l'UPF comme phare dans la région Pacifique et comme université multilingue.

CONTENU

La 1ere étape du projet Narua est la création et l'ouverture de la Licence (L1-L2-L3) Sciences de la Transition Écologique et Sociétale (STES) pour la rentrée 2024. Une licence pour former des professionnels qui répondront aux enjeux de la transition écologique et sociétale.

La licence Sciences de la Transition Écologique et Sociétale a l'ambition de former des étudiants et de les préparer à des carrières transversales à l'interface climat-environnement-société, à l'heure où ils devront faire face aux nombreux enjeux et risques liés aux diverses transitions (écologiques, économiques, technologiques et sociétales) que connaissent aujourd'hui les milieux multi-insulaires polynésiens.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Ouverture d'une licence Sciences de la Transition Écologique et Sociétale (STES)
À FAIRE	Étapes suivantes du projet (à compléter)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-02-2024	01-02-2032	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **UPF** Responsable(s) : **Hélène Jorry (NaruaUPF)** Partenaires : **RESIPOL, IRD, IFREMER, CNRS, CLUSTER MARITIME, FRENCH TECH**	Budget (en millions XPF) : **540** Budget - complément : Nārua a été lauréat de l'appel à projets « ExcellencES sous toutes ses formes » du 4ème plan d'investissement d'avenir (PIA 4). Il recevra ainsi ~11,2 millions d'euros pour un budget global de plus de 45 millions d'euros.

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

Créer un IUT/Licence « Génie écologique » (eau/biodiversité)

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **UPF** Partenaires : **OFB**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	●○○	○○○

Publier les données sur le besoin en main d'œuvre, la GPEC et les ressources en formation des activités de production locale et décarbonée

↖ Projet parent : **Produire des données et faire de la prospective en termes d'emploi**

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Créer une plateforme numérique consultable du grand public comme ressources d'aide à la décision.

OBJECTIF(S)

Rendre accessible et centralisée la data sur une seule plateforme au profit de tout public. (Site du SEFI ?)

DESCRIPTION

1/ Créer des outils pédagogiques d'aide à la décision pour toutes les parties prenantes de la société : politiques, administrés, chefs d'entreprises, scolaires, étudiants, enseignants, organismes de formation

a- Des cartographies du bassin d'emploi

- Localiser les lieux d'activités de production locale et décarbonée existants : carte interactive
- Qualifier chaque lieu avec :
  - La densité de salariés
  - La densité d'autoentrepreneurs
  - La densité d'entreprise
  - La capacité de développement économique
  - La capacité de développement géographique
- Identifier les flux d'échanges entre unités et les réseaux de communication
- Ajouter les éléments contextuels des lieux (population globale, infrastructures présentes…)

b- Des cartographies du bassin de la formation

c -La centralisation des cartes de formation (public et privé) ou au moins les passerelles d'accès à ces cartes

Autres formats : tableaux de données, graphiques, vidéos illustratives, . . .

2/ Créer une veille internationale

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
15-03-2024	30-12-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MFT** Responsable(s) : **Tumata Vernaudon (Tumata)** Équipe projet : SEFI, UPF, CFPA, DGEE, CCISM, MEDEF, ISPF, Présidence, CGF, DGRH, ADIE, IEOM	Budget - complément : Prématuré pour estimer un budget. Nécessité de : • Renforcer le SEFI, ayant le rôle de secrétariat de l'Observatoire de l'Emploi avec les ressources humaines compétentes : géomaticiens, designers, statisticiens • Éventuellement solliciter l'accompagnement d'un cabinet de conseil en la matière.

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

Former les salariés du privé aux enjeux de la transition écologique

Cible(s) : Entreprises

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Faciliter l'accès à ces formations en sollicitant auprès du Fonds Paritaire de Gestion (FPG) la création d'un dispositif de financement complémentaire sur Reliquats de Fonds Mutualisés intitulé "Transition écologique".

OBJECTIF(S)

Assurer l'acculturation (formation/sensibilisation, ...) des salariés pour permettre de :

- Renforcer la compréhension des enjeux de la transition (Bilan GES PF, disparition biodiversité, épuisement des ressources, phénomène El Nino, etc.) ;
- Savoir identifier et quantifier nos impacts environnementaux au quotidien (professionnel) ;
- Contribuer à la réduction des impacts environnementaux de son entreprise.

DESCRIPTION

- La sensibilisation et la formation des salariés du privé aux enjeux de la transition écologique devrait faciliter la mise en œuvre et l'adoption d'actions écologiques en entreprise.
- Les contraintes actuelles sont la difficulté de réussir à dégager du temps aux salariés pour les former à ces enjeux.
- Le point de vigilance sera l'adaptation de la formation au contexte de l'entreprise ou du secteur pour être pertinent.

CONTENU

- En collaborant avec le FPG, **solliciter la création d'un dispositif de financement complémentaire sur Reliquats de Fonds Mutualisés intitulé « Transition écologique »**
- Via le processus habituel **d'appel à consultation lancé auprès des organismes de formation de Polynésie Française**, ajouter au moins une proposition de sensibilisation remplissant les objectifs sus mentionnés et les critères du FPG

- Formations transversales
- Ne demandant pas de prérequis
- Peuvent être réalisées en inter-entreprises
- S'inclut dans la catégorie d'**Actions de promotion : pour développer des compétences et accéder à un niveau de qualification plus élevé.**
- Critère pédagogiques / de collaboration / de moyen

Lien vers le catalogue actuel : https://www.fondsparitaire.pf/entreprise-3/actions-collectives/

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Ajouter au catalogue de formation du FPG un domaine de formation "transition écologique"
À FAIRE	Mettre en œuvre les formations

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-06-2024	31-12-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **MEDEF** Responsable(s) : **Florent Masson (Florent_Masson)** Équipe projet : FPG / CCISM / MEDEF / CPGME	Budget - complément : Selon la demande (Fonds Paritaire de Gestion)

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Animer la Convention des Entreprises pour le Climat Pacifique

↖ Projet parent : **Renforcer l'accompagnement et la formation des entreprises sur les enjeux de la transition écologique**

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Sensibiliser des publics de dirigeants sur l'économie à visée régénérative.
- Comprendre l'ensemble des enjeux écosystémiques aujourd'hui importants à intégrer dans la stratégie des entreprises.
- Aligner la stratégie et le business model des entreprises aux limites planétaires, dans le respect du vivant.
- Développer des projets coopératifs qui intègrent les enjeux sociaux, les acteurs privés et publics des territoires du Pacifique.

OBJECTIF(S)

Rendre irrésistible la bascule d'une économie extractive vers une économie régénérative à l'horizon 2030 et développer la résilience des territoires du Pacifique.

DESCRIPTION

La Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) a accompagné les dirigeant·es de 150 entreprises françaises dans un parcours de transformation personnelle et de redirection écologique de leur organisation de septembre 2021 à juin 2022.

Fort de ce premier succès au niveau national, la CEC essaime dans plusieurs régions, à l'international et dans plusieurs secteurs professionnels sur des thématiques-clés. Un parcours CEC Pacifique est organisé pour la période 2024-2025.

Le parcours CEC Pacifique est un accompagnement stratégique en collectif destiné à un binôme de dirigeants. Il rassemble des entreprises de toutes tailles et secteurs d'activité de la zone Pacifique, particulièrement Polynésie française et Nouvelle-Calédonie.

Face à l'effondrement du vivant (chute de la biodiversité, dérèglement climatique, ...) et la montée des tensions, des inégalités sociétales, les entreprises ont un shift urgent et radical à opérer. Elles doivent s'adapter aux menaces qui pèsent sur leur business model, et prendre leur part de responsabilité dans la transition écologique.

Le parcours CEC permet de refondre son business model de manière à tendre vers une entreprise régénérative, réconciliant prospérité économique, écologie, et social.

Face à l'urgence, la réduction des impacts négatifs des entreprises ne suffit plus (pollutions, consommation de ressources, GES), il faut restaurer les écosystèmes.

Comment ? En réinventant son activité de manière à être résilient et créer et maximiser des externalités positives sur la nature et les hommes.

Concrètement, le parcours CEC Pacifique se déroule sur 10 mois autour de 6 sessions en présentiel et en distanciel (webinaires, visios), et s'appuie sur des experts et méthodologies de 1° plan, un réseau de garants et partenaires, et des témoignages et inspirations de précurseurs. Les participants travaillent en intelligence collective et en sous-groupes pour créer ensemble des coopérations entre eux et avec leur écosystème.

En fin de parcours, les participants repartent avec :

- une feuille de route concrète pour leur entreprise, pensée en coopération voire en symbiose avec d'autres acteurs de proximité,
- la satisfaction d'avoir contribué au Bien Commun, via des projets coopératifs répondant à des défis territoriaux, avec des impacts concrets,
- l'appartenance à une communauté engagée,
- une vraie montée en compétences sur les enjeux écologiques et sociétaux et les méthodes de redirection régénérative de business model.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
16-04-2024	21-02-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **Cap Régénération Pacifique** Responsable(s) : **CECPAC** Équipe projet : L'association Cap Régénération Pacifique porte le projet de la CEC Pacifique. Présidente Karine Le Flanchec Vice-Présidente Carole Antoine Trésorier Vincent Fabre Secrétaire Patricia Lo Monaco Membre Céline Charpiot	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Produire des données et faire de la prospective en termes d'emploi

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Recenser, produire, harmoniser, réaliser un état des lieux des données existantes et une GPEC (prospective).

OBJECTIF(S)

Identifier les besoins, à court, moyen, longs termes, en termes d'emplois, de compétences et de formations, ce afin de développer les activités économiques participant à produire local et décarboné.

Certaines données et informations relatives aux métiers et aux compétences en matière d'innovation et de développement durable à l'échelle du Pays sont certes disponibles auprès des différents acteurs de l'écosystème mais demeurent partielles.

Par exemple, la Direction de l'orientation (DGEE) est prête à apporter ses données sur les arrivées sur le marché de l'emploi. Le Fonds paritaire de Gestion peut contribuer sur les reconversions professionnelles. Le Medef et le SEFI ont des données sur les métiers en apprentissage. La direction de l'agriculture ou le service du Tourisme doivent pouvoir sonder au sein de leurs filières respectives, etc.

Il convient donc de coordonner le recensement de données déjà existantes et la production de données requises à moyen et long termes.

DESCRIPTION

- Identifier les activités (NAF), les métiers, les appellations métiers de production locale et décarbonée à développer ;
- Identifier les compétences disponibles et transférables sur ces nouvelles activités ;
- Identifier les compétences à développer par niveau de qualification ;
- Identifier les parcours de formations (initiales et continues, de court et de long terme, récurrentes et ponctuelles…) nécessaires au développement et au maintien de ces activité

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Note de cadrage
À FAIRE	Démarrage du diagnostic
À FAIRE	Validation de la stratégie
À FAIRE	Démarrage de la GPEC
À FAIRE	Création de la structure d'administration de la Prospective Emploi compétences du Pays.

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
15-03-2024	01-01-2026	n.c.	0 %

15 juin 2024 : Envoi d'une note de cadrage, par le COMITE OPERATIONNEL ECOSYSTEME (stratégie d'innovation 2030) à l'attention du Président de la Polynésie française.

01/07/2024 : Démarrage du diagnostic

01/11/2024 : Validation de la stratégie

01/01/2025 : Démarrage de la GPEC

01/01/2026 : Création de la structure d'administration de la Prospective Emploi Compétences du Pays. Évolution des missions de l'Observatoire de l'emploi.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MFT** Responsable(s) : **Tumata Vernaudon (Tumata)** Équipe projet : Même équipe projet que celle constituée pour la mise en œuvre de l'action 12.1 de la Stratégie d'innovation 2030. SEFI, DGEE, MEDEF, CPME, CCISM, ISPF, Présidence, UPF, CGF, DGRH, ADIE, IEOM	Budget - complément : Il conviendra de renforcer les services du Pays, soit par le recrutement de compétences en statistiques et enquêtes, soit par la mutualisation des compétences interservices déjà existantes. La méthodologie de la GPEC devra, si besoin, être rendue accessible auprès des responsables opérationnels. Les moyens financiers seront réévalués plus en aval au cours de la mise en œuvre du projet.

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●○○	●○○

Promouvoir les clauses environnementales et clauses de référence du CPMP

Cible(s) : Acheteurs publics, Collectivités, Pays

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Élaborer un schéma directeur de l'achat public durable du Pays
- Prendre en compte des normes environnementales dans la définition des besoins
- Prendre en compte le coût du cycle de vie ou le coût global au lieu du prix
- Créer un droit de préférence en cas d'équivalence d'offre ou d'agilité de prix pour les entreprises ayant engagé une démarche sociétalement responsable
- Former et sensibiliser les acheteurs publics sur les clauses sociales et environnementales dans les MP

OBJECTIF(S)

Mettre en œuvre une politique de développement durable dans les achats publics

DESCRIPTION

L'élaboration du schéma directeur de l'achat public durable, en cohérence avec la politique achat du Pays, permet de définir les objectifs chiffrés, à plusieurs échéances, pour la mise en œuvre des objectifs des politiques sectorielles dans les marchés publics.

La prise en compte des normes environnementales et de développement durable doit faire l'objet d'une prise en compte effective et systématique dans la détermination des besoins de l'acheteur public. Pour cela l'expression « autant que faire se peut » doit être remplacer par « doit » à l'article LP221-2 du code polynésien des marchés publics.

La mise en œuvre de cette prise en compte des normes environnementales doit être expliquée et demandée à l'ensemble des acheteurs publics du Pays et de ses établissements publics.
Afin de prendre en compte l'impact environnemental et social d'un achat, il est nécessaire d'appliquer une approche différente pour l'évaluation des offres. Les critères du coût global ou du coût du cycle de vie permettent de déterminer l'offre économiquement et sociétalement la plus avantageuse. Sont ainsi pris en compte les coûts environnementaux de production mais également les coûts d'exploitation et les coûts de fin de vie (recyclage ou élimination).

La création d'un droit de préférence permet la prise en compte d'un engagement global de l'opérateur économique pour une démarche sociétalement responsable. Ainsi en cas offre équivalente ou d'égalité de prix, l'acheteur public peut décider l'attribution d'un marché à un opérateur économique possédant une certification éco-durable, ESG ou équivalent.

La mise en œuvre des clauses sociales et environnementales est renforcée par l'évolution du CPMP pour les prendre en compte systématiquement dans la définition des besoins.

Une formation et sensibilisation des acheteurs publics est nécessaire pour expliquer les enjeux, les contraintes imposées aux opérateurs économiques dans ces clauses. La vérification de leur mise en œuvre effective pendant l'exécution du marché est également essentielle pour remplir les objectifs fixés du schéma directeur de l'achat durable.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Élaborer un schéma directeur de l'achat public durable du Pays
À FAIRE	Créer un droit de préférence en cas d'équivalence d'offre ou d'agilité de prix pour les entreprises ayant engagé une démarche sociétalement responsable
À FAIRE	Former et sensibiliser les acheteurs publics sur les clauses sociales et environnementales dans les MP

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-06-2024	31-12-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DCO** Responsable(s) : **Gilles Lorphelin (gilleslorphelin)**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

Soutenir une industrie navale éco-responsable (entretien, réparation, déconstruction)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

- Inciter les opérateurs maritimes à passer à des modes de propulsion décarbonés ou à des constructions éco-responsables des navires de commerce.

- Développement du transport maritime vers l'objectif "Zero Emission".

DESCRIPTION
CONTEXTE

A ce jour, aucun navire armé au commerce (goélettes) n'utilise de propulsions décarbonées. Certains prévoient des moteurs hybrides dans les projets de navires de remplacement et inclus dans les constructions des aménagements qui réduisent l'impact carbone sur l'environnement. C'est le cas des retraitements des huiles usagées à bord.

Le transport maritime actuel est totalement dépendant de l'énergie fossile importée.

ENJEUX

Le passage à un mode de propulsion décarboné ou à la construction éco-responsable de navires induit un surcout d'investissement important qui dissuadent les opérateurs maritimes.

Une prime supplémentaire dans le cadre de la défiscalisation locale permettra d'inciter à une transition vers des propulsions décarbonés et des constructions de navires éco-responsables, une meilleure autonomie énergétique et une économie en termes de coûts.

Ces primes d'incitation pourraient être définies par un groupe de travail.

Elles pourraient être basées sur :

- 5% supplémentaire de défiscalisation dans le cas de l'utilisation d'un moyen de propulsion décarboné. Ex : hydrogène, éolien, bio-carburant…

- 1% supplémentaire de défiscalisation dans le cas d'une construction éco-responsable. Ex : dispositif de retraitement des huiles usagées à bord

Ces taux seraient à définir suivant les surcoûts liés aux travaux supplémentaires.

CONTENU

- Réunir un groupe de travail pour définir la pertinence et les modalités pratiques de mise en œuvre de mesures incitatives.
- Soutien à l'énergie verte par une prime au niveau de la Défiscalisation (5% supplémentaires ?)
- Soutien à la construction éco-responsable et peu polluante avec une prime au niveau de la Défiscalisation (5% supplémentaires ?)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Créer un groupe de travail pour définir la pertinence et les modalités pratiques de mise en œuvre de mesures incitatives.
À FAIRE	Mise en œuvre des mesures

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
24-12-2024	24-12-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MGT** Coordinateur(s) : **DPAM**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Orientation : 4.4 - Déployer les énergies renouvelables locales

Adopter et mettre en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

La PPE vise à satisfaire l'objectif de 75 % d'EnR dans la production d'électricité à horizon 2030 fixé dans le code de l'énergie, notamment via le développement de l'hydroélectricité et du photovoltaïque, et à initier une transition vers une mobilité plus vertueuse.

OBJECTIF(S)

Ce document directeur fixe les objectifs de réduction des consommations et de développement des énergies renouvelables (EnR) dans le secteur de l'énergie à l'horizon 2030.

DESCRIPTION

La PPE fixe les orientations de la Polynésie française en matière de consommation énergétique, de développement des énergies renouvelables et, de manière plus générale, d'organisation du secteur de l'énergie.

Elle est ainsi structurée autour de 8 axes :

- Axe 1 : Système énergétique de la Polynésie française ;
- Axe 2 : Scénarios d'évolution de la demande ;
- Axe 3 : Améliorer l'efficacité énergétique et baisser la consommation d'énergie ;
- Axe 4 : Diversifier le mix énergétique en favorisant la pénétration des énergies renouvelables ;
- Axe 5 : Moderniser et améliorer l'efficacité des moyens de production thermique ;
- Axe 6 : Développer le réseau électrique en assurant sa sécurité et stabilité ;
- Axe 7 : Stratégie de développement énergétique des îles (hors Tahiti) ;
- Axe 8 : Préserver le pouvoir d'achat des consommateurs.

En particulier, la PPE arrête les conditions pour atteindre un mix électrique composé à 75% d'énergies renouvelables et pour initier une transition vers une mobilité plus vertueuse, secteur qui représente aujourd'hui plus de 50% de la consommation d'énergie primaire (160 millions de litres de gazole en 2022 pour les seuls transports terrestres).

CONTENU

Point de vigilance : L'objectif de 75% d'EnR dans le mix électrique polynésien en 2030 ne semble pas réaliste aux acteurs du secteur dans les conditions actuelles. L'atteinte de 60% d'EnR dans le mix électrique de Tahiti apparait plus réaliste selon ces derniers.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	Adoption réglementaire de la PPE
EN COURS	Mise en œuvre de la réglementation énergétique des bâtiments (REBPF)
À FAIRE	Développement du photovoltaïque de forte puissance (objectif 75% : 120 MW en 2030 - objectif réaliste : 60 MW en 2030)
À FAIRE	Travaux d'optimisation hydroélectrique (objectif 75% : 66 MW en 2030 / +18 MW - objectif réaliste : 50 MW en 2030 / +2 MW)
À FAIRE	Développement du photovoltaïque en toiture (70 MW en 2030 / + 25 MW)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant** Partenaires : **EDT, TEP, Marama Nui**	Budget - complément : Chiffrage à compléter (cf. Eleonore, Pierre) Eléonore : aucune idée, l'exercice n'a pas été fait et semble compliqué vu le nombre de projets à mener (= budget énorme)

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●○○	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

310,25ktep valeur précédente : 304,24 (2%)	2022	**Évolution cumulée des importations en combustibles fossiles**
334,8ktep valeur précédente : 319,5 (5%)	2022	**Consommation d'énergie primaire en Polynésie française**
7,34% valeur précédente : 5,82 (26%)	2022	**Part des énergies renouvelables dans la consommation primaire d'énergie**
35,91% valeur précédente : 28,25 (27%)	2022	**Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité**
0ktep valeur précédente : 0	2021	**Capacité de stockage d'électricité mise en service**
49,881GWh valeur précédente : 47,352 (5%)	2022	**Production photovoltaïque**
23,567GWh valeur précédente : 23,136 (2%)	2022	**Production solaire thermique**
17,6GWh valeur précédente : 3,5 (403%)	2022	**Production SWAC**
194GWh valeur précédente : 142 (37%)	2022	**Production hydraulique**
1060.4kTeq CO2 valeur précédente : 1 063,1 (-0%)	2017	**Émissions de CO2 liées à la combustion des produits énergétiques**
3570GWh valeur précédente : 3 421 (4%)	2021	**Consommations énergétiques**
244.326GWh valeur précédente : 189,713 (29%)	2022	**Production EnR - Électricité**
285.495GWh valeur précédente : 216,349 (32%)	2022	**Production d'énergie renouvelable sur le territoire**
159,7Wc/hab. valeur précédente : 147,5 (8%)	2020	**Puissance photovoltaïque installée sur le territoire**

Optimiser le parc hydroélectrique existant et développer de nouveaux ouvrages hydroélectriques

↖ Projet parent : **Adopter et mettre en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)**

Cible(s) : Acteurs de la transition énergétique

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

L'objectif est de développer le parc de l'ordre de 18 MW d'ici 2030, à travers l'optimisation et la modernisation du parc hydroélectrique existant et la mise en service de nouveaux ouvrages hydroélectriques.

OBJECTIF(S)

Améliorer l'autonomie énergétique de la Polynésie en continuant d'optimiser et de développer la production hydroélectrique.

DESCRIPTION

Les atouts de l'hydroélectricité sont nombreux. L'énergie hydroélectrique est tout d'abord une source d'énergie renouvelable (EnR) modulable et stockable qui permet donc d'optimiser le placement des autres EnR. Les ouvrages hydroélectriques, de par leur grande durée de vie (bien supérieure à 30 ans) apportent de la résilience à la production EnR et restent peu dépendants des importations extérieures (à l'inverse des panneaux solaires et batteries de stockage). Ils représentent de surcroit un vecteur économique fort en termes d'emplois et de retombées locales puisqu'une grande part des coûts d'investissement est liée aux travaux de réalisation.

L'énergie hydroélectrique représente donc une filière particulièrement stratégique en PF du fait de sa plus grande résilience par rapport aux autres filières d'EnR. Et pourtant, le parc de production a peu évolué depuis vingt-six ans. La mise en service du dernier ouvrage hydroélectrique d'ampleur date de 1996 dans la vallée de Papenoo.

Cependant, à partir de 2017, un programme d'optimisation des ouvrages existants a été mis en place (Hydromax), qui a déjà permis d'augmenter la puissance du parc hydroélectrique de 804 kW.

Le potentiel d'optimisation du parc hydroélectrique existant est d'environ 11 GWh/an (4,5 GWh/an pour Côte 95 et 6,5 GWh/an pour Hydromax 2) ou 2% de la production totale.

Le potentiel pour de nouveaux projets sur l'île de Tahiti est d'environ 29 MW, soit 81 GWh/an ou 15% de la production totale.

CONTENU

<u>Optimisation du parc :</u>

- Côte 95 (Papenoo) : Poursuivre le développement du projet (porté par Marama Nui)

- Hydromax 2 : Lancer les études de faisabilité pour le projet pilote Titaaviri 1 affluent (porté par Marama Nui)

Nouveaux projets :

- Vaitapiha (Tautira) : Poursuivre le développement du projet (porté par LANGA + CEREG + association des habitants de la vallée) - Puissance estimée : 6 à 7 MW
- Vaiiha-Papeiha (Faaone) : Relancer le projet ?

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Tahiti**

TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	Vaitapiha : étudier les options de raccordement (extension ligne TEP ? raccordement au poste source de Taravao ou de Hitiaa ?)
EN COURS	Côte 95 : DUP et procédure d'expropriation
À FAIRE	Titaaviri 1 affluent (Hydromax 2) : étude de faisabilité
À FAIRE	Vaiiha-Papeiha : étudier l'opportunité de relancer le projet
À FAIRE	Côte 95 : Consolider le financement (FTE ou autre ?)
À FAIRE	Vaitapiha : finaliser l'instruction du dossier d'intention et poursuivre la procédure de concession hydro (mise en concurrence)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **eparant** Partenaires : **Marama Nui, EDT, TEP**	Budget (en millions XPF) : **8 210** Budget - complément : Titaaviri 1 affluent = 150 M XPF Côte 95 : 2670 M XPF Vaitapiha : 5390 M XPF

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (2/3)
●○○	●●●	●●○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
194GWh valeur précédente : 142 (37%)	2022	**Production hydraulique**

Renforcer le développement de la filière solaire (photovoltaïque et thermique)

↖ Projet parent : **Adopter et mettre en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)**

Cible(s) : Acteurs de la transition énergétique

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Solaire thermique : Maintenir le taux de croissance de la production de chaleur issue du solaire thermique d'ici 2030 (+2% par an).

Solaire photovoltaïque :

- **PV au sol** = Il est prévu dans la PPE la mise en service d'environ 120 MWc d'ici 2030 (soit un gain de production d'au moins 144 GWh). Un objectif plus réaliste porte sur 60 MWc d'ici 2030 (soit un gain de production d'au moins 72 GWh).

- **PV en toiture** = Il est prévu dans la PPE la mise en service d'environ 25 MWc d'ici 2030 (soit un gain de production d'au moins 25 GWh).

OBJECTIF(S)

Améliorer l'autonomie énergétique de la Polynésie en continuant de développer le solaire thermique et photovoltaïque.

DESCRIPTION

Solaire thermique : L'objectif est de maintenir, a minima, un taux de croissance similaire (+2% par an) jusqu'en 2030 en s'appuyant sur la REBPf, la consolidation de la filière CESI (chauffe-eau solaire individuel) et sur le Fond chaleur de l'ADEME pour le solaire collectif et industriel.

Solaire photovoltaïque :

- **PV au sol** = Après la création d'un cadre réglementaire et technique pour les installations PV avec stockage en 2019 et 2020, la PF a lancé en 2021 le premier appel à projets (AAP) portant sur la réalisation et l'exploitation de ce type d'installations sur l'île de Tahiti. La mise en service des projets lauréats (30,4 MWc) devrait produire à hauteur de 37 GWh à l'horizon 2025. Le développement de 90 MWc supplémentaires pourrait passer par la mise en service de 30 MWc tous les deux ans sur la période 2026-2030 (soit un gain de production de 36 GWh tous les deux ans). Le besoin foncier correspondant est évalué entre 85 et 125 hectares.

- **PV en toiture** = L'objectif est de maintenir, a minima, un taux de croissance similaire jusqu'en 2030.

Points de vigilance :

- Report du 2nd appel à projets PV au sol
- Intégration sur le réseau électrique et impacts sur les autres moyens de production
- Gestion des périodes de surcapacité (puissance de production supérieure à la demande)

CONTENU

- Lancement des appels à projets photovoltaïques par la DPE ;
- Mise en application de la REBPf + amélioration de l'offre de formation + meilleur suivi et contrôle des travaux ainsi que le suivi énergétique des projets + poursuivre l'accompagnement des projets de systèmes solaires thermiques collectifs et industriels via l'ADEME.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Lancement d'un nouvel AAP PV
EN COURS	Refonte de la réglementation touchant la filière PV
EN COURS	Réalisation d'un cadastre solaire à Tahiti

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2023	27-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant** Partenaires : **Acteurs de la transition énergétique**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●○	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
35,91% valeur précédente : 28,25 (27%)	2022	**Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité**
49,881GWh valeur précédente : 47,352 (5%)	2022	**Production photovoltaïque**
23,567GWh valeur précédente : 23,136 (2%)	2022	**Production solaire thermique**
159,7Wc/hab. valeur précédente : 147,5 (8%)	2020	**Puissance photovoltaïque installée sur le territoire**

Réaliser une étude "Vers l'autonomie énergétique en zone non interconnectée en Polynésie française"

Cible(s) : Collectivités, Entreprises

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Cette étude, se veut être un outil d'aide à la décision pour le Pays. Elle vise à construire de façon optimisée différentes trajectoires d'évolution possibles du système électrique, en vue d'atteindre un très fort taux de pénétration des énergies renouvelables.

Outre les trajectoires d'investissements, les résultats apporteront aux décideurs et parties prenantes, une vision des éventuels freins à lever pour l'atteinte de l'objectif fixé, notamment ceux relatifs à l'accessibilité aux différents potentiels EnR.

OBJECTIF(S)

Disposer d'une étude neutre et objective permettant de définir les conditions et de quantifier les impacts qu'aurait la mise en place d'un approvisionnement électrique à fort contenu renouvelable en Polynésie française.

DESCRIPTION

L'étude, portée par l'ADEME, sera structurée en plusieurs phases (Collecte de données, Optimisation/Modélisation du système électrique, Analyses d'impacts techniques et économiques, ...) et permettra de prendre en compte les différences du territoire (structure archipélagique, îles hautes/basses...).

La première phase consistera en un inventaire de l'ensemble des gisements ENR présents ainsi qu'à la collecte de l'ensemble des données nécessaires à la modélisation/optimisation.

Dans la seconde phase, après le choix de jeux d'hypothèses pour le paramétrage des scénarii, différentes trajectoires d'évolution du système électrique seront calculées de façon optimisée en respectant l'équilibre offre/demande au pas horaire et les contraintes du réseau.

Dans la dernière phase, les scenarii seront analysés et comparés sur la base d'indicateurs technico-économiques (coûts moyens de production de l'électricité, couverture ENR, rythme d'installation de nouvelles capacités, énergies produites et consommées, taux d'autonomie, etc.).

Cette analyse permettra de donner des orientations sur les questions suivantes : Quel serait le parc de production optimal ? Quelle serait la répartition géographique des moyens de production ? Quel serait l'impact sur le coût de production de l'électricité ? Quels seraient les besoins en termes d'infrastructure de réseau ? Quels seraient les besoins en moyens d'équilibrage ?

CONTENU

1. Compilation de l'ensemble des études et données/analyses existantes sur le territoire pour disposer d'une base à fournir dans le cadre de l'étude

2. Rédaction d'un cahier des charges par l'ADEME et concertation sur les éléments de la commande avec l'ensemble des parties prenantes dans le système électrique

3. Déroulement du marché de prestations porté par l'ADEME jusqu'aux livrables

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Réalisation et concertation sur le cahier des charges
À FAIRE	Lancement de la consultation du marché de prestation de service pour l'élaboration de l'étude
À FAIRE	Déroulement de l'étude jusqu'aux livrables

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
14-01-2024	01-02-2024	n.c.	0 %

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●○	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
310,25ktep valeur précédente : 304,24 (2%)	2022	**Évolution cumulée des importations en combustibles fossiles**
7,34% valeur précédente : 5,82 (26%)	2022	**Part des énergies renouvelables dans la consommation primaire d'énergie**
35,91% valeur précédente : 28,25 (27%)	2022	**Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité**
0ktep valeur précédente : 0	2021	**Capacité de stockage d'électricité mise en service**
49,881GWh valeur précédente : 47,352 (5%)	2022	**Production photovoltaïque**

23,567GWh valeur précédente : 23,136 (2%)	2022	**Production solaire thermique**
17,6GWh valeur précédente : 3,5 (403%)	2022	**Production SWAC**
0MWh valeur précédente : 78 (-100%)	2022	**Production éolienne**
194GWh valeur précédente : 142 (37%)	2022	**Production hydraulique**
0GWh valeur précédente : 0	2023	**Production d'agrocarburants**
244.326GWh valeur précédente : 189,713 (29%)	2022	**Production EnR - Électricité**
41.2GWh valeur précédente : 26,6 (55%)	2022	**Production EnR - Chaleur**
0GWh valeur précédente : 0	2023	**Production EnR – Biocarburants**
285.495GWh valeur précédente : 216,349 (32%)	2022	**Production d'énergie renouvelable sur le territoire**
159,7Wc/hab. valeur précédente : 147,5 (8%)	2020	**Puissance photovoltaïque installée sur le territoire**

Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens

Cible(s) : Acteurs de la transition énergétique, Citoyens, Communes, Élus

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Développer la dimension locale des projets d'EnR, en favorisant la participation à la gouvernance et l'investissement au capital des acteurs locaux (citoyens et collectivités territoriales principalement).

OBJECTIF(S)

Accompagner le montage de projets citoyens de production d'énergie renouvelable.

DESCRIPTION

Les énergies renouvelables sont un moteur de développement pour les territoires. Maîtrisées et financées par les collectivités territoriales et les habitants, les installations citoyennes d'énergie renouvelable maximisent les retombées économiques locales (x2 ou 3 selon la part des investisseurs locaux au capital et le recours aux prestataires locaux).

NB : Les collectivités et citoyens et leurs intermédiaires pèsent a minima 40 % dans l'actionnariat de la (future) société de projet, en fonds propres et quasi fonds propres (actions, comptes courants d'associé, autres outils). Dans un projet dit "participatif", les acteurs locaux financent la dette et n'ont pas droit à la gouvernance. Dans un projet citoyen, les acteurs locaux financent les fonds propres et accèdent à la gouvernance

Une réelle participation à la gouvernance du tissu citoyen et des collectivités territoriales tout au long du projet - dès lors que ces parties prenantes sont formées et accompagnées - apporte de la transparence et sécurise les retombées locales en maîtrisant et en optimisant les choix et les coûts du projet.

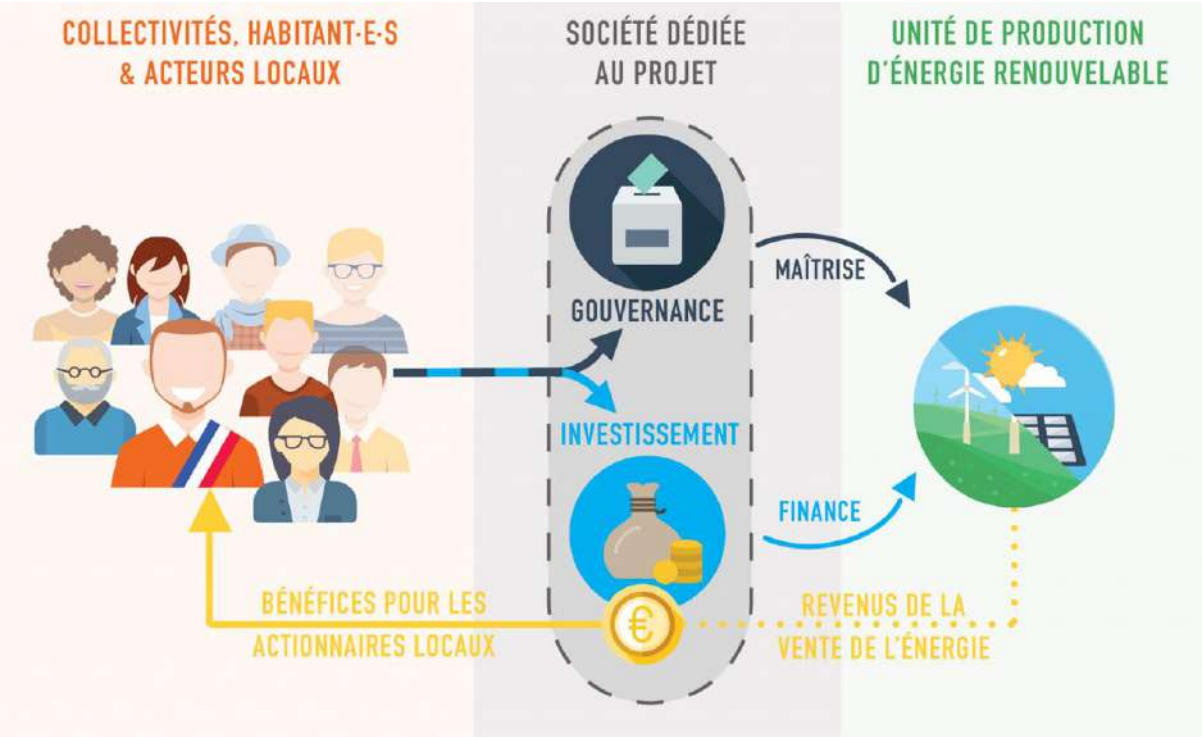

Priorité : **basse** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	Former les agents de la DPE à la méthodologie des projets d'énergies renouvelables citoyens.
À FAIRE	Sensibiliser, former et accompagner d'éventuels porteurs de projet (collectifs citoyens, communes, etc.)
À FAIRE	Inclure une dimension EnR citoyenne dans les futurs appels à projets EnR.

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
31-01-2024	27-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0kTep	2023	Production d'énergie renouvelable issue de projets citoyens

Développer la filière biomasse Bois Energie

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Assurer une valorisation des résidus de bois de pin issus de la première transformation en tant que bois-énergie
- Trouver et mettre en œuvre des solutions techniques adaptées au contexte Polynésien et aux volumes de matières disponibles pour la valorisation des déchets de sciage en bois énergie.
- Suivre les volumes de résidus produits pendant la première transformation du bois sur l'ensemble des scieries en activité
- Former les professionnels du secteur du bois-énergie en termes de production, manutention et stockage de la matière première
- Communiquer sur les actions menées en ce qui concerne l'utilisation du bois-énergie et le développement de la filière.

OBJECTIF(S)

- Diminuer la dépendance de la Polynésie française envers l'importation et l'usage des combustibles fossiles pour la production d'énergie thermique
- Participer à la politique énergétique de la Polynésie française et contribuer à atteindre l'objectif de 75% d'énergie renouvelables d'ici 2030
- Création d'une nouvelle filière d'économie circulaire

DESCRIPTION

Depuis 2016 environ, la politique forestière de la Polynésie française a été centrée autour de l'appui du secteur forêt/bois local afin de réduire les dépendances sur les importations (actuellement environ 85%) et de créer des emplois durables dans les îles. Cette politique est motivée par l'arrivée à maturité des quelques 5 000 hectares de pinus caribaea et le besoin d'assurer son exploitation et par la suite son reboisement.

En 2023, le secteur privé local a produit près de 4 500m3 de sciages de pins (en provenance de Hiva Oa, Rapa, Rurutu et Tahiti) soit environ 15% des besoins annuels du Pays. L'objectif d'ici 2025 est d'atteindre 55% des besoins. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, l'installation d'au moins une unité de sciage est prévue dans chacune des 8 îles suivantes : Nuku Hiva, Hiva Oa, Raiatea, Tahiti, Moorea, Rurutu, Tubuai et Rapa.

Le développement du secteur bois local impliquera une génération importante de résidus issus de la première transformation. En effet, basé sur un rendement moyen de sciage de 50%, la moitié du volume de bois qui entre en scierie constitue un déchet connexe. Aujourd'hui, ces résidus sont très peu valorisés faute de débouchés et la plupart sont simplement brulés.

Un chargé de mission a été recruté pour 3 ans (2023-2026) pour assurer la valorisation des résidus par l'identification et le développement d'une série de projet énergétiques adaptés sur tout le territoire utilisant le bois-énergie.

L'objectif est que les résultats de l'opération soient intégrés dans les 8 îles disposant d'une unité de sciage. Les procédés et les porteurs de projets sont à identifier. Les associations entre secteurs public et privés ainsi que les projets de production de chaleur, d'électricité (cogénération) et de froid (trigénération) sont à envisager. A ce jour, la Polynésie française ne dispose d'aucune expérience pour l'utilisation de la biomasse « bois-énergie ». La présente opération sera pionnière en la matière.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/10 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	État des lieux/faisabilité sur des opportunités de valorisation de la biomasse issue de la transformation du bois local en Polynésie française comme source d'énergie renouvelable
EN COURS	Proposer un plan d'action pour la mise en place des projets bois-énergie dans les secteurs industriels et publics dans les îles où se trouvent les gisements de déchets de bois issus d'une unité de sciage de première transformation (Tahiti, Moorea, Raiatea, Hiva Oa, Nuku Hiva, Rurutu, Tubuai et Rapa)
EN COURS	Accompagner les porteurs de projet dans le dimensionnement, fonctionnement technique et budgétisation de leurs projets bois-énergie
À FAIRE	Mettre en place un système de suivi des volumes de résidus produits avec la première transformation du bois sur l'ensemble des scieries en activité
À FAIRE	Identifier et travailler en étroite collaboration avec les institutions/industries locales souhaitant développer des projets énergétiques à partir de la biomasse issue de la transformation du bois local (par exemple les chaufferies industrielles et les installations énergétiques publiques comme les centrales thermiques)
À FAIRE	Être force de conseil quant aux solutions d'approvisionnement et de maintenance/exploitation des installations et mettre en relation les différents acteurs
À FAIRE	Identifier et mobiliser les sources de financement/subventions disponibles (locales, nationales et européennes) afin de concrétiser les projets
À FAIRE	Étudier la faisabilité des projets de valorisation des résidus ligneux des transformateurs de bois local, comme par exemple, la simple production de la chaleur pour le séchage du bois, et/ou la cogénération pour la production de la chaleur et l'électricité
À FAIRE	Formation des professionnels du secteur dans les projets bois-énergie

À FAIRE Communiquer sur les actions en cours

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2025	n.c.	0 %

État des lieux du secteurs et opportunités pour le territoire	02-05-2023	05-06-2024
Accompagnement de porteurs de projets dans le dimensionnement, fonctionnement technique et recherche de subventions	02-01-2023	02-01-2026
Plan d'action pour dynamiser la filière bois-énergie	02-05-2023	02-12-2025
Définir un protocole de suivi des volumes de résidus de bois de scieries	01/02/2024	02/07/2024
Formation des professionnels du secteur dans les projets bois-énergie	01-12-2024	02-01-2026

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Favoriser l'utilisation locale d'agrocarburants

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Action à définir pour une meilleure utilisation pour des besoins fixes (production d'électricité en particulier) et/ou des besoins mobiles (véhicules) du coprah. Au-delà des questions techniques, se posent des enjeux financiers (prix de rachat du coprah par l'huilerie, prise en charge du fret de coprah, prise en charge du fret d'hydrocarbures, etc.)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste)**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0GWh valeur précédente : 0	2023	**Production d'agrocarburants**

Fabriquer des biocarburants par la valorisation d'effluants à Moorea

Cible(s) : Pays, Entreprises privées

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Installer une unité de traitement des effluents des industries agroalimentaires producteurs de boissons, en valorisant ces rejets par la production d'alcool industriel, pouvant venir faire baisser la part d'énergies fossiles utilisées au sein de l'usine de Moorea.

OBJECTIF(S)

Retraiter les effluents liquides des industries agroalimentaires en boisson (jus de fruits, brassins non conformes, productions hors spécifications, etc.) par une distillation en vue de produire du biocarburant, pouvant être utilisé comme appoint dans la chaudière de l'usine de Moorea.

DESCRIPTION

Enjeu : Éviter de rejeter de gros volumes d'effluents valorisables, riches en sucre ou en alcool. Diminuer la part d'énergies fossiles dans le fonctionnement de l'usine de Moorea

Contrainte : prise en charge du transport de la matière entre Tahiti et Moorea.

Opportunité : Mettre en place dans un second temps une valorisation des vinasses de distillation par une méthanisation.

CONTENU

Étude de faisabilité, estimation des volumes, procédures de collecte

Investissements : Unité de distillation industrielle / Brûleur biocarburant chaudière de l'usine

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Étude de faisabilité - Définition des utilisations (véhicules, chaudière)
À FAIRE	Lancement des investissements : brûleur chaudière et colonne de distillation industrielle
À FAIRE	Collecte de 100% des effluents valorisables

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2027	n.c.	0 %

2024 : Étude de faisabilité - Définition des utilisations (véhicules, chaudière)

2025 : Lancement des investissements : brûleur chaudière et colonne de distillation industrielle

2027 : Collecte de 100% des effluents valorisables

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR & MEF** Coordinateur(s) : **ROTUI** Responsable(s) : **Jérôme CHAPELIER (ROTUI)**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●●●	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0GWh valeur précédente : 0	2023	**Production d'agrocarburants**
0GWh valeur précédente : 0	2023	**Production EnR – Biocarburants**

Orientation : 4.5 - Développer un tourisme durable et inclusif

Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27

Cible(s) : Acteurs de l'industrie du tourisme, Prestataires d'activités touristiques, Touristes internationaux, Hébergements touristiques (hôtels & pensions de famille)

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en œuvre les 95 actions et 40 sous-actions de la FM27

OBJECTIF(S)

Développer un tourisme inclusif et durable

DESCRIPTION

La Stratégie FM27 s'articule autour de 5 axes comprenant au total 95 actions et 40 sous-actions.

CONTENU

Axe 1 : Valoriser et promouvoir la destination

Axe 2 : Renforcer la diversité d'expériences et de l'offre touristique

Axe 3 : Tourisme durable et éco-tourisme

Axe 4 : Structurer et professionnaliser les filières

Axe 5 : Développer les infrastructures et équipements

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2027	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **SDT** Responsable(s) : **Tahititourisme, SDT - SDT**	Budget - complément : Budget alloué à la mission tourisme

Équipe projet : PR : Guillaume COLOMBANI SDT : Bruno JORDAN / Laurence Varet / Zélie CHOLLIER TT : Jean-Marc MOCELLIN / Vaihere LISSANT / Gina BUNTON / Vaima DENIEL / Frédéric CHIN FOO	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0% valeur précédente : 0	2023	Taux d'hébergements touristiques labellisés Écolabel européen ou équivalent
0Nb	2023	Nombre de structures touristiques formées au DD (par filière)
0Nb	2023	Nombre de passeports tourisme durable attribués
0Nb touristes	2023	Nombre de touristes participant aux programmes de compensation
0%	2023	Part des émissions des touristes compensées
0Nb	2023	Nombre de circuits agrotouristiques proposés en Polynésie française
0Nb	2023	Nombre d'entités appliquant le programme de gestion des déchets du secteur touristique
0%	2023	Nombre de structures détentrices du label "Tourisme durable" local
16,014kTep valeur précédente : 14,625 (9%)	2022	Quantité de carburant consommée du transport aérien local

Concevoir et mettre en œuvre un programme de compensation carbone (Action 3-2.3 FM27)

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27**

Cible(s) : Acteurs de l'industrie du tourisme, Pays

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Compenser les émissions
- Encourager la durabilité
- Promouvoir des projets environnementaux
- Favoriser la responsabilité climatique
- Contribuer à la transition vers une économie bas carbone

OBJECTIF(S)

L'objectif d'un programme de compensation carbone est de compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'activité touristique.

DESCRIPTION

Définir un programme de compensation carbone liés aux déplacements touristiques, en faveur de la protection locale de l'environnement. Proposer aux touristes un programme de compensation carbone pour les émissions liées à leur voyage.

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	Analyse de l'empreinte carbone du secteur
À FAIRE	Élaboration des modèles de compensation
À FAIRE	Règlementation
À FAIRE	Communication et sensibilisation
À FAIRE	Suivi et évaluation

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
10-05-2023	31-12-2027	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **SDT** Responsable(s) : **Tahititourisme, SDT - SDT** Équipe projet : SDT / MTT / CTD / TT	Budget - complément : Budget à préciser

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0 Nb touristes	2023	Nombre de touristes participant aux programmes de compensation
0%	2023	Part des émissions des touristes compensées

Développer la randonnée touristique (Action 2-20.1 FM27)

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27**

Cible(s) : Touristes

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Aménager des sentiers de randonnée sur des domaines publics et privés

OBJECTIF(S)

Privilégier des activités touristiques non polluantes

DESCRIPTION

Développer l'offre touristique de randonnée pédestre en Polynésie française

CONTENU

- Lancer une étude sur la faisabilité du développement de la randonnée et l'aménagement des sentiers
- Mettre en place une réglementation adaptée
- Aménager des sentiers de randonnée pédestre

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Étude à lancer avec AtoutFrance
À FAIRE	Développement de sentiers de randonnées
À FAIRE	Promotion et marketing

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
31-12-2023	31-12-2027	n.c.	0 %

Étude : 2024

Aménagements : 2025-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **SDT** Responsable(s) : **Tahititourisme, SDT - SDT** Équipe projet : SDT/MTT/TT	Budget (en millions XPF) : **10** Budget - complément : Étude : 10 MF Aménagements de sentiers : à déterminer

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (0/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	○○○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
10 Nb	2023	**Nombre de sentiers de randonnée créés et entretenus**

Sensibiliser et former au tourisme durable (Action 3-6 FM27)

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27**

Cible(s) : Touristes, Acteurs de l'industrie du tourisme, Habitants

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Campagnes de sensibilisation et de formation au tourisme durable

OBJECTIF(S)

Sensibiliser et former la population, les touristes et les acteurs du secteur touristique aux bonnes pratiques et aux exigences du développement durable

DESCRIPTION

- Renforcer les actions de sensibilisation et faciliter l'accès aux informations concernant le secteur touristique pour les résidents, les acteurs du tourisme et les touristes, au sein de chaque territoire
- Former les acteurs du tourisme au développement durable : mettre à disposition des formations annuelles dans le but de former ces personnes aux actions durables.

CONTENU

- Définir le programme de sensibilisation et le contenu informatif
- Lancer les campagnes de sensibilisation et d'information
- Organiser des formations adaptées aux acteurs du tourisme
- Organiser des évènements axés sur le tourisme durable

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/11 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Conception de programmes de sensibilisation
EN COURS	Organisation au moins une campagne de sensibilisation au tourisme durable (TV/radio/réunions de sensibilisation) en 2024
À FAIRE	Organisation au moins une campagne de sensibilisation au tourisme durable (TV/radio/réunions de sensibilisation) en 2025

À FAIRE	Organisation au moins une campagne de sensibilisation au tourisme durable (TV/radio/réunions de sensibilisation) en 2026
À FAIRE	Organisation au moins une campagne de sensibilisation au tourisme durable (TV/radio/réunions de sensibilisation) en 2027
À FAIRE	Impliquer les résidents dans les évènements locaux liés au tourisme
À FAIRE	Création de contenus informatifs accessibles pour les résidents (Plateforme FM27)
À FAIRE	Définir le contenu de la formation aux acteurs du tourisme
À FAIRE	Planifier et mettre en œuvre les premières sessions de formation (2024)
À FAIRE	Pérenniser les formations
À FAIRE	Organiser des évènements axés sur le tourisme durable

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2027	n.c.	0 %

2024-2027

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0% valeur précédente : 0	2023	Taux d'hébergements touristiques labellisés Écolabel européen ou équivalent
0Nb	2023	Nombre de structures touristiques formées au DD (par filière)

Circuits touristiques et agro-touristiques liés aux productions locales (Action 3-9 FM27)

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27**

Cible(s) : Acteurs de l'industrie du tourisme

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Développer des circuits agrotouristiques liées aux productions locales

OBJECTIF(S)

Soutenir le développement de l'offre en agrotourisme et tourisme gourmand

DESCRIPTION

Encourager les circuits thématiques centrés sur la transformation locale ("Routes de" l'ananas, la vanille, du coco, la perle, du miel…) ou mêlant différentes productions du territoire concerné, avec des visites et ateliers pratiques, et ventes de produits

CONTENU

- Encourager le développement des circuits agrotouristiques
- Lancer des campagnes de promotion des circuits agrotouristiques

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Création des circuits touristiques
À FAIRE	Promotion des circuits touristiques

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
30-12-2023	31-12-2027	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **SDT** Responsable(s) : **Tahititourisme, SDT - SDT** Partenaires : **Direction de l'agriculture, CPAL, Communes** Équipe projet : SDT / MTT / TT / Producteurs locaux	Budget - complément : Budget à préciser

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●●○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0Nb	2023	**Nombre de circuits agrotouristiques proposés en Polynésie française**

Améliorer la gestion des déchets touristiques (Action 3-16 FM27)

↖ Projet parent : **Mettre en œuvre et suivre la stratégie touristique FM27**

Cible(s) : Acteurs de l'industrie du tourisme

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Établir un programme de gestion des déchets liés à l'activité touristique

OBJECTIF(S)

Réduire la production et l'impact des déchets générés par le secteur touristique

DESCRIPTION

Optimisation de la production des déchets par les entreprises touristiques :

- sélection des fournisseurs s'engageant à minimiser les emballages,
- réutilisation et réparation des produits,
- recyclage après tri,
- inscription dans des systèmes de collecte adaptés aux réalités touristiques (éloignement, encombrement...)

Priorité : **haute** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Élaboration d'un plan de gestion des déchets
À FAIRE	Système de collecte sélective
À FAIRE	Sensibilisation et éducation

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2023	31-12-2027	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **SDT** Responsable(s) : **Tahititourisme, SDT - SDT** Partenaires : **Communes, Acteurs du tourisme, Fenua Ma** Équipe projet : SDT / MTT / CTD / TT	Budget - complément : Budget à préciser

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0Nb	2023	Nombre d'entités appliquant le programme de gestion des déchets du secteur touristique

Réduire les émissions de l'aéroport de Faa'a

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

"L'objectif du service d'État de l'aviation civile en Polynésie Française est d'atteindre la neutralité carbone dans tous les composants de l'aviation d'ici à 2050, on cherche zéro émission de CO2 pour tout ce qui touche à l'aviation" Marc Houalla, directeur de SEAC.PF (pour l'ensemble des bâtiments mais également pour les acteurs du transport aérien)

DESCRIPTION

À l'aéroport de Tahiti-Faaa, les bâtiments pourraient être équipés de photovoltaïques ou être alimentés par le SWAC (Sea Water Air Conditioning) système de climatisation qui va puiser de l'eau de mer à 900 mètres de profondeur à une température de 5°C.

Il s'agit également de travailler sur des opérations aériennes avec de l'électricité verte, de réfléchir au déplacement des 2500 personnes travaillant sur la plateforme aéroportuaire chaque jour et d'organiser un système de navettes pour éviter que tous utilisent leur véhicule.

Autre innovation majeure : l'utilisation des carburants alternatifs durables, qui pourraient contribuer à environ 65% de la réduction des émissions nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Une réelle avancée qui, hélas, pour le moment, s'accompagnerait d'une hausse considérable des prix des billets en raison des coûts de production. De ce fait, le SEAC-Pf travaille actuellement avec l'Agence française de développement sur le financement d'une étude technique et économique pour la faisabilité d'un tel projet. Et enfin, dernière innovation à envisager selon le SEAC-Pf : l'utilisation de drones, notamment dans le transport de marchandises dans les îles. Si les cas d'usage restent encore à définir, certains acteurs ont déjà manifesté leur intérêt, à l'exemple du Fare Rata.

Voir l'axe 6 de la stratégie 2023-2026 du SEAC.PF (https://www.seac.pf/wp-content/uploads/SEAC-PF-Plan-stratégique-2023-2026-2.pdf)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Mettre en œuvre une politique de "CO2 zéro émission" sur la partie bâtimentaire de la zone aéroportuaire
À FAIRE	Électrifier toutes les opérations liées à la plateforme aéroportuaire
À FAIRE	Viser la neutralité carbone de la croisière avion des lignes internationales au départ de Tahiti Faa'a
À FAIRE	Adapter les procédures de circulation aériennes

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **HC** Coordinateur(s) : **SEAC.PF**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

Favoriser le tourisme local des résidents

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Encourager et soutenir les déplacements intra insulaires des résidents

OBJECTIF(S)

- Diminuer l'empreinte carbone des résidents liée à leurs voyages à l'international (diminuer le nombre de voyages à l'international)
- Favoriser le tourisme domestique (ou moyen-courrier)

DESCRIPTION

Comprendre les motifs de voyage des résidents vers l'international et les freins à voyager dans les îles pour établir les bonnes actions/leviers

CONTENU

Réactiver un dispositif de chèque vacances dans les îles éloignées (Titeti'ai'a)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Réaliser une enquête/étude "tourisme domestique"
À FAIRE	Repenser le dispositif "Titeti Aia" (coupons voyages) en fonction des résultats de l'étude (exemple : voir comment/dans quelles mesures le coupon peut être inclus dans les avantages corporate, à l'instar du ticket Tama'a)
À FAIRE	Renforcer les campagnes de communication pour augmenter le nombre de visiteurs résidents aux deux salons du tourisme (convertir plus de résidents aux voyages domestiques)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2023	31-12-2027	n.c.	0 %

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Augmenter l'importance de Green Criteria

Cible(s) : Hébergements touristiques (hôtels & pensions de famille)

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Augmenter l'importance des critères liés au développement durable dans le processus de classement des hébergements touristiques

OBJECTIF(S)

Motiver et inciter les hébergements touristiques à adopter des pratiques durables au sein de leurs structures

DESCRIPTION

- Augmenter l'importance des critères liés au développement durable dans le processus de classement des hébergements touristiques
- Encourager le classement des hébergements touristiques

CONTENU

- Modifier la règlementation relative aux critères de classement de durabilité
- Sensibiliser les hébergements touristiques aux nouveaux critères de classement de durabilité
- Encourager et accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche de classement

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Refonte de la règlementation relative aux critères de classement
À FAIRE	Sensibilisation aux nouveaux critères auprès des hôtels et des pensions de famille

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2023	31-12-2027	n.c.	0 %

Travaux réglementaires : 2024
Mise en vigueur de la règlementation : 2025

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **SDT** Responsable(s) : **Tahititourisme, SDT - SDT** Partenaires : **Tahiti Tourisme**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

Mettre en place un Green Invest

Cible(s) : Prestataires d'activités touristiques

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en place un dispositif d'aide au bénéfice des prestataires d'activités touristiques pour l'acquisition d'engins vertueux (moteurs électriques/ hybrides destinés aux bateaux, jet skis, véhicules de transport touristique…)

OBJECTIF(S)

Encourager les prestataires d'activités touristiques à privilégier l'utilisation d'équipements respectueux de l'environnement

DESCRIPTION

- Mettre en place la réglementation relative à l'aide financière des prestataires d'activité
- Lancer une campagne de sensibilisation du nouveau dispositif

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Mise en place des modalités d'octroi de l'aide (éligibilité, taux d'intervention, plafond)
À FAIRE	Sensibilisation au dispositif d'aide

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2023	31-12-2027	n.c.	0 %

Travaux réglementaires relatifs à l'aide : 2024
Mise en œuvre de la réglementation : 2025-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **SDT** Responsable(s) : **SDT - SDT** Partenaires : **MEF, Tahiti Tourisme**	Budget (en millions XPF) : **50** Budget - complément : Estimation BP 2025 : 50 MF

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Mettre en place un passeport tourisme durable pour les touristes internationaux

Cible(s) : Touristes internationaux

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en place un engagement à destination des touristes internationaux visant au respect de l'environnement et aux bonnes pratiques à avoir durant le séjour

OBJECTIF(S)

Encourager les touristes à adopter des pratiques responsables tout en découvrant une destination

DESCRIPTION

- Définir un passeport/engagement des touristes internationaux
- Promouvoir ce passeport tourisme durable

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Conception du passeport
À FAIRE	Partenariats avec les entreprises locales
À FAIRE	Activités diversifiées (tels que les circuits agro-touristiques)
À FAIRE	Guide du touriste responsable
À FAIRE	Campagne de lancement

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
20-12-2023	31-12-2024	n.c.	0 %

Mise en place du passeport : 2024

Suivi de l'engagement des touristes internationaux : 2025-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **SDT** Responsable(s) : **Tahititourisme, SDT - SDT** Équipe projet : SDT / MTT / TT / CTD	Budget (en millions XPF) : **2** Budget - complément : 2 MF

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0Nb	2023	Nombre de passeports tourisme durable attribués

Développer un label "Tourisme durable" made in Fenua

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Mettre en place un label "tourisme durable made in Fenua"

OBJECTIF(S)

Encourager les structures touristiques à développer des actions durables et promouvoir leurs activités

DESCRIPTION

Créer un label « tourisme durable PF » pour classifier les bonnes pratiques des hébergements touristiques et des activités touristiques (économie circulaire, traitement déchets et recyclage divers, économies d'eau, …)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Définition du contenu du label tourisme durable PF
À FAIRE	Modèles de certification
À FAIRE	Promotion du label
À FAIRE	Certification des acteurs du tourisme

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2023	31-12-2027	n.c.	0 %

Premiers travaux 2024

Premières labellisations 2025

Pérennisation et développement du label jusqu'en 2030

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **SDT** Responsable(s) : **Tahititourisme, SDT - SDT** Partenaires : **Acteurs de l'industrie du tourisme** Équipe projet : SDT/MTT/TT/CTD	Budget (en millions XPF) : **10**

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0%	2023	**Nombre de structures détentrices du label "Tourisme durable" local**
0% valeur précédente : 0	2023	**Taux d'hébergements touristiques labellisés Écolabel européen ou équivalent**

Élaborer et mettre en œuvre la stratégie bas carbone du groupe Pacific Beachcomber

Cible(s) : Touriste locaux, Touristes internationaux, Touristes

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

1/6 tâches réalisées (soit 17 %)

RÉALISÉE	Formation à la réalisation de Bilan GES Marquée comme réalisée le 16-02-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
EN COURS	Réalisation en interne (avec accompagnement externe) du Bilan GES
À FAIRE	Élaboration d'une stratégie pluriannuelle bas carbone
À FAIRE	Élaboration d'un plan d'action opérationnel
À FAIRE	Mise en œuvre du plan d'action
À FAIRE	Suivi, évaluation et mise à jour annuelle de la stratégie bas-carbone

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-06-2023	31-12-2025	n.c.	17 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **Pacific Beachcomber** Responsable(s) : **Isabelle Honorez (IsaH)**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●●○	○○○

Pilier 5 - Déployer une gouvernance transversale

La Polynésie française a réussi à mettre en place une gouvernance innovante et inclusive pour piloter son Plan climat en transversalité. Un comité de pilotage et un comité de suivi sont en place pour garantir la cohérence des politiques et des actions engagées. Le Plan climat est constamment suivi et actualisé en fonction des résultats obtenus et des nouveaux enjeux qui émergent. La concertation en continu avec les différents acteurs est une priorité pour garantir la pertinence et la légitimité des décisions prises.

Les citoyens, les élus, les services des collectivités et les entreprises sont accompagnés dans leurs changements de comportement pour contribuer activement à la transition écologique et sociale. Une communication, une formation et une sensibilisation adaptées sont mises en place pour faciliter la compréhension et l'adhésion des acteurs aux enjeux climatiques.

Les modes de vie traditionnels, respectueux de la nature et de la biodiversité, sont valorisés et promus. Les leviers financiers pour la transition sont mobilisés, notamment à travers des investissements dans les énergies renouvelables locales, l'agriculture et la pêche durables, et la mise en place d'une économie circulaire.

En somme, la gouvernance de la Polynésie française permet à toutes les parties prenantes de contribuer activement à la transition vers un modèle sobre, résilient et durable.

Orientation : 5.1 - Piloter le PCPF en transversalité

Piloter, animer et suivre la mise en œuvre du PCPF

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Il s'agit dans un premier temps de renforcer et restructurer l'équipe technique du Plan Climat avec la création d'une cellule placé au niveau de la présidence puis s'assurer de réunir les conditions de réussite suivantes pour une mise en œuvre à la hauteur des objectifs définis dans la stratégie :

1. garder le cap sur le niveau d'ambition fixé ;
2. s'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions ;
3. entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire ;
4. partager les expériences et les résultats ;
5. mettre en place un suivi d'avancement des actions.

OBJECTIF(S)

- Disposer d'une bonne organisation pour piloter et animer la démarche dans la durée
- Assurer un suivi efficace

DESCRIPTION

- Le suivi se déroule tout au long de la mise en œuvre du plan climat. Il apporte une vision quantifiée grâce à des indicateurs définis dès la phase de conception de l'action, qui peuvent évoluer au grès des besoins. Les indicateurs sont constitués de données, voire d'unités, claires et précises qui correspondent aux résultats d'une opération : m2 isolés, kWh économisés, teqCO2 évitées, m3 de bois valorisés, km de pistes cyclables aménagés, nombre de participants à un atelier, etc.
- Les indicateurs permettent ainsi de justifier, de façon pratique et visible, des moyens qui ont été attribués à une opération, à des investissements réalisés et plus largement,

d'une politique menée. *Attention : ils sont généralement très appréciés dans ce sens, mais limités à cette fonction, ils perdent leur rôle essentiel : servir de base au travail d'évaluation.*

CONTENU

Création de la cellule Plan Climat. Elle veillera à la bonne exécution des engagements pris par tous les ministères en matière de transition écologique. Elle a pour mission d'assurer la cohérence et le suivi des politiques à visée écologique, d'initier et de cadrer la mobilisation des ministères et parties prenantes, de coordonner toutes les négociations et enfin de mesurer la performance des actions menées (Voir le site de l'IDDRI)

La cellule s'organise autour de 3 enjeux majeurs :

- **Ambition**, en charge des politiques publiques, qui veille tout particulièrement à ce que les actions décidées permettent d'atteindre les objectifs écologiques du Gouvernement et à faire arbitrer et mettre en œuvre de nouvelles mesures si nécessaire ;
- **Engagement**, en charge de la définition de la stratégie de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes (écosystème gouvernemental, entreprises, collectivités territoriales, société civile et grand public) à la transition écologique, et d'assurer la communication de la planification écologique ;
- **Impact**, en charge du pilotage des indicateurs, qui assure le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des feuilles de route et des décisions principales, et du respect des trajectoires attendues à court, moyen et long terme.

Réalisation et suivi d'un tableau de bord centralisé pour piloter, gérer et évaluer le plan climat : il centralise toutes les données relatives aux actions menées sur le territoire par l'ensemble des partenaires.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/11 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Création d'une équipe dédiée à la coordination du PCPF
À FAIRE	Pérenniser le Comité citoyen et le Comité scientifique
EN COURS	Développement d'un tableau de bord centralisé pour piloter/évaluer le programme d'actions du PCPF
À FAIRE	Suivre la démarche en continu (indicateurs de territoire, indicateurs d'avancement et de résultat, budget) et actualiser annuellement le plan d'action et le budget
À FAIRE	Suivi/actualisation 2025
À FAIRE	Suivi/actualisation 2026
À FAIRE	Réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCPF (2026-2027, en relançant un nouveau cycle Territoire engagé transition écologique)
À FAIRE	Suivi/actualisation 2028
À FAIRE	Suivi/actualisation 2029

À FAIRE	Évaluer le PCPF et relancer la poursuite de la démarche climatique de la Polynésie française
À FAIRE	Communiquer en continu sur l'avancement de la démarche * Alimenter et animer en permanence le site web de la démarche * Organiser des restitutions régulières * Réaliser une synthèse annuelle de l'avancement

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-09-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), Ludovic Schneider (AE_LudovicSchneider), eparant** Partenaires : **ADEME, AFD, DIREN**	Budget (en millions XPF) : **40** Budget - complément : Cellule en discussion au niveau de la présidence+AFD+ADEME. 3 ETP aux profils variés et complémentaires : 1 chargé de mission spécialisé sur les enjeux d'atténuation, 1 sur les enjeux d'adaptation et 1 coordonnateur (délégué interministériel).

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
6nb valeur précédente : 5 (20%)	2023	**Publication du rapport annuel l'Observatoire**
1 172kt de CO2e valeur précédente : 1 137 (3%)	2019	**Émissions de GES sur le territoire polynésien**
1060.4kTeq CO2 valeur précédente : 1 063,1 (-0%)	2017	**Émissions de CO2 liées à la combustion des produits énergétiques**
1152000TeqCO2	2021	**Bilan d'émissions de gaz à effet de serre**
10,8t CO2e par habitant valeur précédente : 10,7 (1%)	2022	**Empreinte carbone moyenne des Polynésiens**

Suivre annuellement les émissions de GES du territoire avec le CITEPA

Cible(s) : Pays, Entreprises, Communes, Citoyens

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Accompagnement par les services de l'État (CITEPA) pour l'actualisation régulière de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre du Plan Climat 2030 en vue de disposer d'une information de qualité en matière de GES.

OBJECTIF(S)

Évaluer la mise en œuvre de la politique d'atténuation au changement climatique du territoire.

DESCRIPTION

La mise en place d'une collaboration pérenne avec le CITEPA pour la mise à jour de l'inventaire des émissions de GES de la Polynésie sur une base annuelle ou biennale aiderait à renforcer le suivi de la mise en œuvre du plan climat et alimenterait l'observatoire polynésien de l'énergie, etc.

CONTENU

Convention à prévoir avec le HC

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/8 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Passer une convention avec le HC
À FAIRE	Suivi/exploitation du Bilan GES 2024 de la PF
À FAIRE	Suivi/exploitation du Bilan GES 2025 de la PF
À FAIRE	Suivi/exploitation du Bilan GES 2026 de la PF
À FAIRE	Suivi/exploitation du Bilan GES 2027 de la PF
À FAIRE	Suivi/exploitation du Bilan GES 2028 de la PF
À FAIRE	Suivi/exploitation du Bilan GES 2029 de la PF
À FAIRE	Suivi/exploitation du Bilan GES 2030 de la PF

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
30-10-2024	01-10-2030	n.c.	0 %

Convention valable jusqu'en 2032 ?

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant** Partenaires : **MEF, OPE, CITEPA, MCE, HC** Équipe projet : DPE + HC Mission à réaliser par l'OPE dans un premier temps et transféré à l'APE quand elle existera	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
1 172kt de CO2e valeur précédente : 1 137 (3%)	2019	**Émissions de GES sur le territoire polynésien**
1060.4kTeq CO2 valeur précédente : 1 063,1 (-0%)	2017	**Émissions de CO2 liées à la combustion des produits énergétiques**
1152000 TeqCO2	2021	**Bilan d'émissions de gaz à effet de serre**
10905tonne valeur précédente : 11 318 (-4%)	2021	**Emission de polluant atmosphérique - oxydes d'azote (NOx)**
1674tonne valeur précédente : 1 693 (-1%)	2021	**Emission de polluant atmosphérique - composés organiques volatils (COV)**
1801tonne valeur précédente : 3 241 (-44%)	2023	**Emission de polluant atmosphérique - dioxyde de soufre (SO2)**

Créer un réseau d'acteurs de la transition écologique (cercle cœur)

Cible(s) : Acteurs de la transition énergétique

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Mise en place d'un ensemble de rendez-vous réguliers entre acteurs pour avancer sur des sujets communs.
- Mise en place d'une cartographie d'acteurs de la transition écologique.
- Mise en place de réunions accélérateurs de projets / codev

OBJECTIF(S)

Le cercle cœur est un groupe d'acteurs ayant pour objectif de favoriser la collaboration et la coordinations des actions liées à la transition énergétique en faveur du fenua. Il vise à mieux connaître et faire connaître les acteurs impliqués, éviter les redondances, et créer des actions complémentaires pour un impact plus efficace et coopératif.

DESCRIPTION

L'idée est de rassembler des personnes partageant un intérêt commun dans la transition énergétique, pour mieux se connaître, identifier des synergies et éviter les doublons d'actions.

Les membres de ce cercle sont des pairs dans leur milieu professionnel et des partenaires potentiels.

Le groupe pourrait créer une cartographie des acteurs impliqués dans la transition écologique qui serait partagé avec le grand public.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Élaborer la gouvernance du cercle cœur
À FAIRE	Mettre en place le cercle cœur et des rencontres régulières
À FAIRE	Réaliser une cartographie des acteurs de la transition au Fenua

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
06-11-2023	16-08-2025	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **EIE** Responsable(s) : **Espace_Info_Energie** Partenaires : **DPE, ADEME**	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
1 Nb	2023	**Nombre de réunions de travail suivi/accélérateurs de projets (cercle cœur)**

Créer une Agence Polynésienne de l'Énergie (APE)

Cible(s) : Entreprises, Grand public, Acteurs de la transition énergétique

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Mise en place d'une structure dédiée, facilement identifiable et accessible par les différents acteurs afin promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables auprès de l'ensemble des importateurs, producteurs, sociétés de service et consommateurs d'énergie.

L'APE permet d'optimiser la mise en œuvre de la PPE.

OBJECTIF(S)

Structurer un modèle de gouvernance qui permette d'assurer un véritable service public pour la transition énergétique.

DESCRIPTION

L'agence polynésienne de l'énergie (APE) abrite notamment l'actuel "Espace Info Energie" et "l'Observatoire polynésien de l'énergie".

Ses 3 principales missions sont les suivantes :

- œuvrer pour la transition énergétique par le biais d'accompagnements techniques et financiers sur divers projets liés à la maîtrise de l'énergie
- financer la transition des communes et des entreprises à travers un règlement d'intervention qui reprend l'ensemble des dispositifs qui peuvent être sollicités par les porteurs de projets.
- sensibiliser et informer les consommateurs en s'appuyant sur un certain nombre d'outils de sensibilisation qui peuvent être déployés auprès des collectivités et des entreprises.

Freins actuels : La gouvernance et le mode de gestion de cette nouvelle structure reste à créer.
Calqué sur le modèle ACE en NC ?

CONTENU

L'APE assure le volet communication/information/sensibilisation de la PPE.

La DPE reste compétente en matière de stratégie et de règlementation dans le domaine de l'énergie.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Définir une gouvernance et les missions de l'APE
À FAIRE	Créer l'APE
À FAIRE	Assurer le suivi énergétique du territoire (mission OPE)
À FAIRE	Accompagner techniquement et financièrement à la MDE
À FAIRE	Financer la transition des communes et des entreprises
À FAIRE	Sensibiliser et informer les habitants et autres acteurs du territoire

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant, Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)** Partenaires : **ADEME**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●○○	●●●	●●●

Créer une association de suivi de la qualité de l'air (AASQA)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Mise en place d'un réseau de surveillance en Polynésie Française et particulièrement dans les zones urbaines et industrielles de Tahiti. Établir un réseau de stations de surveillance de la qualité de l'air pour collecter des données de différents polluants ou gaz à effet de serre en temps réel. Modéliser la distribution spatiale de la qualité de l'air sur les îles de la Polynésie française.

Analyse et rapport : analyser les données recueillies et produire des rapports réguliers sur la qualité de l'air pour tous publics, mettant en évidence les zones à risque et les tendances observées.

Programmes de sensibilisation : concevoir et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation ciblés, visant le grand public, les entreprises et les autorités locales.

Conseil et recherche : fournir des conseils basés sur des données scientifiques aux autorités et participer à des projets de recherche pour améliorer les connaissances sur la pollution de l'air.

OBJECTIF(S)

- **Surveiller la qualité de l'air** : observer les niveaux de polluants atmosphériques en Polynésie Française pour cibler la réduction des émissions, et contribuer à la préservation de la santé publique et de l'environnement.

- **Sensibilisation et éducation** : informer et sensibiliser la population aux enjeux de la pollution de l'air, en encourageant des comportements responsables.

- **Collaboration avec les autorités** : travailler en partenariat avec les autorités communales, territoriales et nationales pour influencer les politiques et les actions visant à améliorer la qualité de l'air.

DESCRIPTION

La création d'une AASQA implique l'établissement d'un organisme dédié à la surveillance continue de la qualité de l'air en Polynésie française, la collecte de données précises, fiables et exploitables, et le conseil pour la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la qualité de l'air tout en ayant un impact positif sur la santé et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Contexte

La pollution de l'air a des conséquences directes sur la santé publique et l'environnement. L'OMS estime que cette pollution est responsable de plus de 4 millions de décès prématurés

par an dans le monde. La création de cette AASQA répond à la nécessité de surveiller, comprendre et atténuer les effets néfastes de la pollution atmosphérique.

Enjeux

Préservation de la santé publique. Réduction des émissions polluantes et à effet de serre. Sensibilisation aux comportements responsables. Protection de l'environnement.

Opportunités

Collaboration avec les autorités, les entreprises et les associations. Participation à des projets de recherche. Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

Contraintes

Besoin de financement initial et annuel. Coordination avec les autorités territoriales et communales. Sensibilisation et mobilisation de la communauté.

Points d'attention

Garantir la précision des données collectées. Impliquer les parties prenantes dès le début du projet. Assurer une communication transparente avec le public.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	1. Mise en place des stations de surveillance : installer des stations de mesures équipées de capteurs professionnels pour collecter et mesurer différents polluants et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les variables de base de la météorologie, de manière fiable et exploitable.
À FAIRE	2. Analyse des données : mettre en place une équipe d'experts et de techniciens de métrologie et de maintenance pour analyser les données recueillies, maintenir et consolider les procédures et méthodologies, produire des rapports réguliers et participer à des campagnes de mesure sur le terrain.
À FAIRE	3. Modéliser la qualité de l'air : disposer d'une distribution spatiale des différentes concentrations des polluants sur le territoire.
À FAIRE	4. Diffusion des résultats et rapports aux autorités et au public. Programmes de sensibilisation : créer des campagnes de sensibilisation en ligne, des ateliers éducatifs dans les écoles et des partenariats avec les médias locaux.
À FAIRE	5. Collaboration avec les autorités : établir des partenariats avec les autorités communales, territoriales et nationales pour intégrer les données de l'AASQA dans les politiques de gestion de la qualité de l'air.
À FAIRE	6. Recherche et innovation : participer à des projets de recherche sur la qualité de l'air et explorer des solutions innovantes pour réduire la pollution.

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-08-2021	n.c.	n.c.	0 %

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (3/3)
●○○	●○○	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
1 172kt de CO2e valeur précédente : 1 137 (3%)	2019	**Émissions de GES sur le territoire polynésien**
1060.4kTeq CO2 valeur précédente : 1 063,1 (-0%)	2017	**Émissions de CO2 liées à la combustion des produits énergétiques**
1152000TeqCO2	2021	**Bilan d'émissions de gaz à effet de serre**
10905tonne valeur précédente : 11 318 (-4%)	2021	**Emission de polluant atmosphérique - oxydes d'azote (NOx)**
1674tonne valeur précédente : 1 693 (-1%)	2021	**Emission de polluant atmosphérique - composés organiques volatils (COV)**
1801tonne valeur précédente : 3 241 (-44%)	2023	**Emission de polluant atmosphérique - dioxyde de soufre (SO2)**

Renforcer l'engagement régional et international de la Polynésie française sur les enjeux climatiques

Cible(s) : Pays, Gouvernement

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

1. Information et sensibilisation des acteurs locaux des enjeux climatiques régionaux et internationaux

2. Participation au plaidoyer océanien de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses conséquences

3. Identification des programmes et projets régionaux en lien avec le Plan Climat de la Polynésie française

OBJECTIF(S)

Affirmer le rôle d'acteur de la Polynésie française sur les questions climatiques au niveau régional et international

DESCRIPTION

Dans un monde globalisé, polarisé et complexe, il s'avère nécessaire d'améliorer l'intégration de la Polynésie française dans son bassin géographique. Cela lui permettra d'unir sa voix à celle des pays insulaires du Pacifique afin de parler d'une seule voix sur la scène internationale concernant des enjeux communs fondamentaux, dont le changement climatique. Cela lui permettra également de consolider les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre pays insulaires du Pacifique et participer à l'effort collectif régional.

L'intégration régional pourra se faire via la participation aux travaux des organisations régionales dont la Polynésie française est membre par traité international : Forum des îles du Pacifique (FIP), Communauté du Pacifique (CPS), Programme Océanien Régional pour l'Environnement (PROE)

Priorité : **basse** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Participation active au Pacific Resilience Partnership (PRP) du Forum des îles du Pacifique et alignement de la stratégie au Framework for a Resilient Development in the Pacific (FRDP)

À FAIRE	Partenariat avec la Communauté du Pacifique (CPS) pour l'assistance à la mise en œuvre du Plan Climat de la Polynésie française
À FAIRE	Partenariat avec le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE) pour l'assistance à la mise en œuvre du Plan Climat de la Polynésie française
À FAIRE	Partenariat avec le Pacific Climate Change Center (PCCC) pour l'assistance à la mise en œuvre du Plan Climat de la Polynésie française
À FAIRE	Partenariat avec la Commission Économique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU (UN ESCAP) pour l'assistance à la mise en œuvre du Plan Climat de la Polynésie française
À FAIRE	Participation aux travaux et réunions régionaux en lien avec la COP Climat (UNFCCC)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **DAIEP** Responsable(s) : **Engel Raygadas (Engel)** Équipe projet : DAIEP, VP, MEF, MPR, DPE, DIREN, DAG, DRM	Budget (en millions XPF) : **30** Budget - complément : Co-financement des projets retenus par le Pays (30 millions XPF)

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Structurer les fonctions support des associations

Cible(s) : Associations environnementales

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Pérenniser et soutenir le fonctionnement des associations en améliorant la collaboration et facilitant la gestion des coûts en matière de Fonction support (administratif, comptable, communication...).

OBJECTIF(S)

Améliorer la collaboration et la gestion des coûts des fonctions supports des associations.

DESCRIPTION

Ce projet est né d'un problème globale des asso environnementale de ne pas avoir de financement support pour leurs fonctionnement, cela provoque des risques de fermeture de certaines structure et les empêchent de mener à bien leurs missions (EIE, FAPE).

Cette problématique peut être résolue par différents biais qui restent à préciser : la création d'une maison de l'énergie, l'exploration de mécanismes tels que le mécénat de compétences ou une bourse aux patentes.

Plus d'information sur https://mypads2.framapad.org/p/cercle-coeur-vv4wie943

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2024	31-12-2026	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **EIE** Responsable(s) : **Espace_Info_Energie** Équipe projet : EIE, FAPE	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●○○	●○○

Intégrer la dimension de l'héritage nucléaire dans le plan d'action de lutte contre le changement climatique de la Polynésie française

Cible(s) : Pays, Gouvernement, Collectivités, Organismes de recherche, Associations, Grand public

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Renforcer la résilience climatique et sociale de la Polynésie française tout en valorisant son rôle sur la scène internationale à travers l'intégration des impacts de l'héritage nucléaire dans les politiques climatiques locales et internationales

OBJECTIF(S)

• Promouvoir la compréhension des interactions entre les impacts des essais nucléaires et les défis climatiques.
• Inclure les vulnérabilités spécifiques liées à l'héritage nucléaire dans les actions climatiques Existantes.
• Renforcer le plaidoyer international de la Polynésie française pour la justice climatique et Nucléaire.

DESCRIPTION

Cette action vise à intégrer la question de l'héritage nucléaire dans le Plan Climat 2030 de manière cohérente avec ses orientations existantes. Elle a pour objectif principal de renforcer la résilience climatique et sociale de la Polynésie française tout en valorisant son rôle sur la scène internationale. En mobilisant des partenaires locaux et internationaux, elle met l'accent sur la reconnaissance des vulnérabilités historiques et sur la promotion de solutions adaptées aux spécificités environnementales et sociales du territoire.

CONTENU

Cette action s'articule autour de trois axes :

1. Encouragement au diagnostic :
- Collecter ou soutenir la réalisation de diagnostics environnementaux et sociaux sur les interactions entre les impacts de l'héritage nucléaire et les défis climatiques (Orientation 2.1).
- Collaborer avec des partenaires locaux et internationaux, tels que la Délégation à la Recherche (REC), les institutions scientifiques, et les associations, pour mobiliser des ressources et des savoirs locaux (Orientation 5.2).

2. Intégration des vulnérabilités spécifiques :
- Identifier et intégrer les vulnérabilités induites par les essais nucléaires dans les trajectoires climatiques d'adaptation existantes, notamment dans les actions telles que FenuAdapt.
- Renforcer les projets d'adaptation en tenant compte des particularités historiques et environnementales du territoire (Orientation 2.1).

3. Plaidoyer international :
- Développer un positionnement international qui met en lumière les injustices historiques liées aux essais nucléaires, afin de promouvoir une approche intégrée de la justice climatique et Nucléaire.

- Participer activement aux négociations climatiques mondiales et aux forums régionaux pour affirmer le rôle de la Polynésie française comme acteur clé dans la justice environnementale (Orientation 5.1).

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Identifier et mobiliser des partenariats avec des organismes de recherche et des institutions internationales pour déterminer dans quelle mesure les conséquences des essais nucléaires interagissent avec celles du changement climatique (2025-2026)
À FAIRE	Inclure la question des impacts du nucléaire dans les trajectoires d'adaptation aux dérèglements climatiques (2027-2030)
À FAIRE	Élaborer une stratégie de plaidoyer climatique international incorporant la notion d'héritage nucléaire (dès 2025)

ROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s): Présidence de la Polynésie française Coordinateur(s) : Délégué Interministériel en charge du Climat et du Développement Durable Partenaire(s) : DAIEP, DSCEN, REC, DIREN, Organismes de recherche, associations	n.c.

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●○○	○○○

Orientation : 5.2 - Accompagner au changement

Réduire l'empreinte carbone du gouvernement et des services du Pays

Cible(s) : Gouvernement, Pays

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☐ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Réduction de l'empreinte carbone du gouvernement

DESCRIPTION

Le gouvernement devrait servir en tant que modèle de transition énergétique. Les services administratifs et les établissements publics administratifs devraient s'impliquer fortement dans la transition énergétique, notamment en faisant un calcul annuel de leur empreinte carbone.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/10 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Sensibilisation des services administratifs et établissements publics administratifs au bilan carbone
À FAIRE	Choix d'un référent « bilan carbone » dans chaque service administratif et établissement public administratif
À FAIRE	Formation sur le calcul du bilan carbone avec les référents « bilan carbone »
À FAIRE	Création d'un rapport annuel 2024 sur le Bilan carbone du gouvernement
À FAIRE	Création d'un rapport annuel 2025 sur le Bilan carbone du gouvernement
À FAIRE	Création d'un rapport annuel 2026 sur le Bilan carbone du gouvernement
À FAIRE	Création d'un rapport annuel 2027 sur le Bilan carbone du gouvernement
À FAIRE	Création d'un rapport annuel 2028 sur le Bilan carbone du gouvernement
À FAIRE	Création d'un rapport annuel 2029 sur le Bilan carbone du gouvernement

À FAIRE	Création d'un rapport annuel 2030 sur le Bilan carbone du gouvernement

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	30-06-2024	n.c.	0 %

Calendrier pour les 3 premières tâches. Puis action récurrente, chaque année jusqu'à 2030 pour le suivi et le rapport annuel

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **DAIEP** Équipe projet : VP, MEF, MPR, SEN, DIREN, DAG	Budget - complément : Travaux en régie

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0Nb	2023	**Nombre de services et établissements publics administratifs qui créent un bilan carbone annuel**

Organiser un parcours de séminaires et d'ateliers sur l'adaptation, la résilience, et la robustesse face au changement climatique

Cible(s) : Grand public

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Réalisation de séminaires et d'ateliers avec intervention d'experts.

OBJECTIF(S)

Sensibiliser et former sur l'adaptation, la résilience et la robustesse au changement climatique.

DESCRIPTION

Les définitions et différences entre adaptation, résilience, robustesse et performance face au changement climatique et aux enjeux des prochaines décennies pour le fenua ne sont que peu connues en Polynésie. Pourtant, ailleurs, ces définitions aident à mieux comprendre le chemin que nous devons prendre pour réussir la transition énergétique ou au moins s'y adapter.

CONTENU

Faire intervenir divers experts du domaine et proposer des ateliers de réflexion et de prospective sur l'adaptation du Fenua au changement climatique

Exemple sur le sujet : https://drive.google.com/file/d/1guHQ33F_MdvmOHA6iP_2EhPV5Df7jakt/view?usp=sharing

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Structuration du parcours de sensibilisation/formation
À FAIRE	Mise en œuvre du parcours (à préciser)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2028	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens

Coordinateur(s) : **EIE** Responsable(s) : **Espace_Info_Energie**	Budget (en millions XPF) : **1** Budget - complément : Environ 1 million XPF

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●○	●○○

Former les élus de l'APF et les membres du CESEC aux enjeux de la transition écologique

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Former les 57 représentants de l'assemblée de la Polynésie et les 51 membres du CESEC (représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations) pour générer un élan et établir le portage territorial nécessaires à la "transition écologique de la Polynésie"

DESCRIPTION

Format de la formation: participatif, actif type atelier-débat.

Il s'agirait d'une formation de base commune avec la formation prévue pour les élus communaux (pouvant être communs aux élus de l'APF) qui auront par ailleurs une formation pratique sur leurs leviers et champs d'actions communaux.

Durée : 2 demi-journée

Lieu : Assemblée de la Polynésie

Intervenants (a minima):

- opérateurs de l'État : OFB, Météo France, AFD, Caisse des dépôts, ADEME
- les services du Pays : DPE, DIREN, DCA ... (via les chargés de mission Plan Climat et Adaptation).
- les acteurs universitaires et recherches locaux: UPF, IRD...

Pour une adhésion des participants, il serait envisagé l'intervention d'une personne à forte notoriété (pas obligatoirement scientifique), investie et reconnue dans la cause du climat issue par exemple du secteur journalistique, sportif, ... ou autres personnalités médiatiques.

CONTENU

1. Diffuser les notions du changement climatique avec des présentations factuelles, à des échelles globales à locales: des causes aux impacts, pour aboutir à la présentation de leviers et déclinaisons d'exemples de solutions concrètes avec les notions d'"atténuation" et d'"adaptation".

2. Encourager le questionnement permanent et systématisé par les élus et membres du CESEC des politiques publiques et de la cohérence avec la question climatique et les orientations stratégiques retenues.

3. Appropriation du positionnement amont du Plan Climat de la Polynésie à l'instar du SAGE sur les politiques publiques sectorielles, de la stratégie de la Polynésie en termes d'atténuation et d'adaptation.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Conception de la formation
À FAIRE	Mise en œuvre de la formation initiale APF
À FAIRE	Mise en œuvre de la formation initiale CESEC
À FAIRE	Mise en œuvre de la formation de suivi APF
À FAIRE	Mise en œuvre de la formation de suivi APF

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2024	31-12-2026	n.c.	0 %

Formation qui se déploierait sur l'année 2025 avec un rappel sur une année suivante 2026 ou 2027.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **ADEME** Responsable(s) : **Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)** Partenaires : **CESEC, APF, VP** Équipe projet : Chargé de mission PCPF -> Lien à opérer avec l'action "formation aux élus communaux" portée par le SPCPF	Budget (en millions XPF) : **10**

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

Former les agents du Pays aux enjeux de la transition écologique

Cible(s) : Agents publics, Administrations

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Disposer d'une équipe de formateurs en interne.

Systématiser la prise en compte des enjeux écologiques dans les politiques publiques du Pays.

OBJECTIF(S)

Sensibiliser les agents du public au enjeux de la transition écologique (changement climatique + biodiversité + ressources)

DESCRIPTION

- Former les agents de Cat A et B en priorité
- Organiser des temps de sensibilisation
- Mettre à disposition de l'information sur la plateforme Honouira

CONTENU

- Mobiliser les acteurs publics
- Préparer les contenus et les supports (serious game par exemple)
- Préparer les équipes de formation
- Programmer les actions de sensibilisation
- Organiser des temps de sensibilisation
- Mettre à disposition de l'information sur Honouira

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	Mobiliser les acteurs publics
EN COURS	Préparer les contenus et les supports

À FAIRE	Programmer les actions de sensibilisation
À FAIRE	Organiser des temps de sensibilisation
À FAIRE	Mettre à disposition de l'information sur Honouira
À FAIRE	Préparer les équipes de formation

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-06-2024	27-12-2030	n.c.	0 %

Préparation du plan d'action, de la méthode, des outils et des supports en 2024 et lancement des formations à partir de 2025.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MFT** Responsable(s) : **Eric DEAT (DMRA)** Partenaires : **CGF PF, DPE, SPC PF, HC, CESEC, APF, CCISM, Administrations** Équipe projet : Partenaires de l'innovation publique (HCRPf , CGF, SCPCPf, CPS, APF, CESEC, CCISM, SOCREDO) DGRH EP	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Former les communes à la transition écologique et à l'aménagement durable

Cible(s) : Tavana, DGS

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Former les élus et techniciens des communes à la transition écologique et aux enjeux d'aménagement durable et à la prévention/gestion des risques climatiques.

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **SPC PF** Responsable(s) : **Amaury COROLLEUR (Amaury)**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	●●○	○○○

Déployer la sensibilisation/formation dans les îles via les associations

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

- Mieux faire connaître et comprendre les enjeux climatiques
- Proposer des pistes d'actions adaptées aux différentes cibles et aux différents contextes insulaires

DESCRIPTION

La FAPE est une organisation à but non lucratif, agréée au code de l'environnement national et reconnue d'intérêt général par la Polynésie française, regroupant 50 associations œuvrant pour la protection de l'environnement à Tahiti et dans les îles de Polynésie et présidée à ce jour par Mr Winiki SAGE.

Ses principales missions sont de fédérer et accompagner nos associations membres, représenter et défendre la cause écologique et agir pour la transition écologique au travers de ses actions de communication et de formation et de ses projets de terrain.

Nous relèverons, à titre d'exemple, les projets suivants : sa participation à la création d'aires marines éducatives dans certains établissements scolaires, l'incitation et l'accompagnement à la mise en place d'espaces marins protégés dans des communes (ZPR, rahui…), la lutte contre l'érosion du littoral au moyen d'une étude scientifique de terrain menée sur les mangroves puis l'aménagement d'un site pilote de re-végétalisation de littoral par des plantes indigènes, la mise en place d'un réseau d'éco-sentinelles, la sensibilisation à travers un parcours "atelier pratique de l'écologie" des jeunes en insertion ainsi que l'organisation de formations pour la montée en compétences de nos associations.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site web : www.teoranaho-fape.org

Comme toutes les associations de loi 1901, la FAPE est soumise aux problématiques de pérennisation de ses actions et de ses ressources humaines en dépendant d'appels à projets annuels. Elle souhaite construire un plan d'actions sur 3 ans afin de bénéficier d'une visibilité à moyen terme.

La principale mission qui nécessite un appui financier pour la FAPE est celle d'accompagner et de fédérer son réseau d'associations. En effet, animer un réseau réparti dans les 5 archipels de la Polynésie est une tâche ardue et nécessite du temps pour organiser des moments d'échanges ainsi que des moyens financiers pour assurer la logistique.

La montée en compétences des associations dans tous les domaines leur permettra de s'autonomiser et d'être plus efficaces dans la mise en œuvre de leurs actions de terrain. Plus le réseau FAPE échangera, plus il sera force de frappe et entendu au sein des institutions.

L'objectif de chacun est bien d'améliorer la protection de l'environnement. Toutes ces actions prévues à long terme y contribueront largement.

Plusieurs thématiques seront abordées pour les prochaines années :

- 2023 : Préservation marine
- 2024 : Projet qui porte atteinte à l'environnement
- 2025 : Gestion des déchets
- 2026 : Préservation de la biodiversité
- 2027 : Enjeux climatiques

CONTENU

Afin de remplir les objectifs de ce projet, la FAPE propose d'organiser :

- **2 sessions de formation** (1 sur Tahiti et 1 dans les îles) sur les enjeux climatiques à destination des associations de la FAPE permettant d'être au même niveau d'informations et de connaissances
- **1 module de formation** "enjeux climatiques" dans le parcours pédagogique destiné aux jeunes en insertion avec une partie théorique et pratique
- **1 atelier technique avec les associations** de la FAPE afin de discuter de la problématique du climat et de faire un état des lieux permettant d'identifier ensemble les freins et leviers d'actions pour avancer sur le sujet et rédiger un plaidoyer à destination des institutions publiques et privées
- **1 séminaire technique** : les associations ainsi que les acteurs liés à la problématique (public et privé) réfléchissent ensemble pour identifier les actions à mener de façon complémentaire permettant de rédiger la feuille de route à mener pour améliorer les choses.
- **1 conférence publique** : le grand public sera sensibilisé à la problématique à travers la vulgarisation de l'information, l'intervention d'experts, d'ateliers ludiques des associations …
- **Plusieurs réunions dans les îles** afin de transmettre les résultats et diffuser l'information.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2 sessions de formation sur les enjeux climatiques à destination des associations
À FAIRE	1 module de formation "enjeux climatiques" dans le parcours pédagogique destiné aux jeunes en insertion avec une partie théorique et pratique

À FAIRE	1 atelier technique avec les associations de la FAPE pour identifier les freins et leviers d'actions pour avancer sur le sujet et rédiger un plaidoyer à destination des institutions publiques et privées
À FAIRE	1 séminaire technique pour identifier les actions à mener de façon complémentaire permettant de rédiger la feuille de route.
À FAIRE	1 conférence publique pour sensibiliser à la problématique climatique
À FAIRE	Plusieurs réunions dans les îles afin de transmettre les résultats et diffuser l'information

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-06-2026	01-01-2028	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **FAPE** Responsable(s) : **Jean-Claude FOGLIA (Foglia)** Équipe projet : Deux animateurs/organisateurs Prestataires publiques ou privés pour prestations intellectuelles ou opérationnelles	Budget (en millions XPF) : **15**

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●○	●●○	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0Nb	2023	Nombre de personnes sensibilisées
0Nb îles	2023	Nombre d'îles couvertes par des actions de sensibilisation/formation
0Nb	2023	Nombre de membres d'associations formés aux enjeux climatiques

Organiser et animer des défi-jeux sectoriels (défi énergie/défi déchets/100% local/etc.) dans les archipels

↖ Projet parent : **Déployer la sensibilisation/formation dans les îles via les associations**

Cible(s) : Grand public, Scolaires, familles

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Sensibiliser les populations aux enjeux environnementaux pour faciliter l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

DESCRIPTION

Mettre en place des challenges de type :

- familles à énergie positive,
- zéro déchet,
- 100 % local (exemple famille à alimentation positive),
- 0 km voiture,
- etc.

Point d'attention : à voir si cela doit être avec des familles, ou des groupes de collègues ou des élus

CONTENU

Suivi possible, le cas échéant, du nombre d'engagement pris (déclaratif)

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Mettre en place le projet, ses objectifs & sa communication
À FAIRE	Recruter des familles volontaires pour le challenge
À FAIRE	Réaliser le challenge
À FAIRE	Rédiger un retour d'expérience

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

Mise en place d'un défi au cours de l'année ou mise en place du projet

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **FAPE** Responsable(s) : **Jean-Claude FOGLIA (Foglia), Espace_Info_Energie** Partenaires : **ADEME**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●○	●○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0Nb	2023	Nombre de personnes sensibilisées

Accompagner des équipes d'écoles pédagogiques pour mobiliser les familles aux enjeux écologiques

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Le DAPE apporte une vision systémique capable de relier des dispositifs tournés vers l'éducation au développement durable.
- Le DAPE sera force de proposition en lien avec le DFCI sur la mise en œuvre de formations inter catégorielles
- Le DAPE coordonne la mise en œuvre des AME
- Le DAPE entretient et développe les partenariats, acteurs locaux, communes, partenaires des enjeux écologiques

OBJECTIF(S)

A partir des dispositifs existants tournés vers l'éducation au développement durable et plan climat :

- Sensibiliser les familles par les actions menées dans le cadre de l'école
- Coopérer lors des sorties sur les aires éducatives
- Développer la classe ouverte pour des séances conduites en classe par les enseignants avec la présence des parents sur la conduite d'ateliers
- Faire appel à des parents pécheurs, plongeurs, agriculteurs, acteurs locaux
- Construire des projets et action inters catégoriels
- Faire vivre la démocratie participative : conseils municipaux des jeunes autour de l'EDD
- Encourager les habitants et les partenaires, investisseurs locaux à accompagner les enjeux écologiques

DESCRIPTION

Le Département de l'action pédagogique et éducative s'engage :

- à poursuivre la mise en œuvre et le déploiement en faveur du plan climat, de la biodiversité pour un Fenua durable prenant en compte l'école, les familles, les partenaires

- à mener des actions auprès des circonscriptions, dans un maillage territorial et partenarial.
- à inciter les écoles à s'engager dans une labellisation E3D
- à inscrire les équipes d'école dans une réflexion et une mise en œuvre des 20 mesures pour la transition écologique à l'école et s'emparer du référentiel de compétences.
- à inciter les écoles à inclure les familles dans des actions qui visent à développer la biodiversité, lutter contre le réchauffement climatique dans une réflexion à mener sur les énergies renouvelables

CONTENU

- 100 % des familles sensibilisés par les actions écoles en lien avec les partenaires aux enjeux du plan climat
- Déploiement de dispositifs : ambassadeurs climat dans chaque école : élève/parents/partenaires

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Élaborer une feuille de route et piste d'actions ECOLE-FAMILLES-PARTENAIRES
À FAIRE	Développer des axes de la Malette des parents autour du plan climatique : café des parents et enjeux écologiques

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-07-2024	31-12-2028	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEE** Coordinateur(s) : **DGEE** Responsable(s) : **Catherine LEFOC (DGEE)** Équipe projet : Coordinateur(s) : Cheffe du DAPE Responsable(s) : Chargée de mission et CPAIEN Équipe projet : DAPE et différents bureaux : BAE et BPPA	Budget (en millions XPF) : **2**

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

Créer des fiches pédagogiques "Décrypter la transition énergétique" à destination du corps enseignant

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **EIE** Responsable(s) : **Espace_Info_Energie**	

IMPACTS

Adaptation (0/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

Sensibiliser par le Serious game à l'empreinte carbone et aux consommations énergétiques

Cible(s) : Grand public, Administrations, Élus

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Développement et déploiement d'un serious game interactif pour sensibiliser à l'empreinte carbone et aux consommations énergétiques

DESCRIPTION

A partir du simulateur d'empreinte carbone individuelle adapté à la Polynésie française puis d'une scénarisation pour imaginer les leviers individuels et collectifs, les groupes d'une douzaine de participants travaillent sur les différentes thématiques de l'atténuation du changement climatique.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Développement du serious game
À FAIRE	Mise en place des sessions de jeu publiques

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-03-2024	30-06-2025	n.c.	0 %

Puis pérennisation

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **EIE** Responsable(s) : **Espace_Info_Energie** Partenaires : **DMRA**	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●●○	●○○

Créer un kit d'animation des éco-délégués (énergie puis toutes thématiques)

Cible(s) : Scolaires

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Promouvoir l'engagement des apprenants en faveur de la transition énergétique
- Encourager chez eux une compréhension approfondie des concepts de transition énergétique

OBJECTIF(S)

Le projet de kit d'animation sur la transition écologique visera à fournir un ensemble de ressources d'animations pour aider les éco délégués à sensibiliser leurs camarades.

DESCRIPTION

Ce kit proposera des ressources telles que des présentations visuelles, des activités interactives, de l'animation, des déroulés de jeux et de facilitation... sur les thèmes les éco-gestes, de la transition énergétique, etc.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Conception d'un kit énergie
À FAIRE	Diffusion du kit énergie aux éco-délégués
À FAIRE	Conception d'un kit transition écologique
À FAIRE	Diffusion du kit transition écologique aux éco-délégués

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2023	29-06-2024	n.c.	0 %

Venue d'une stagiaire en BTS pendant 6 semaines à l'EIE

Puis mise en place d'un tutorat de cette stagiaire dans le cadre de son BTS pendant six mois

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **EIE** Responsable(s) : **Espace_Info_Energie** Partenaires : **DPE, ADEME** Équipe projet : DGEE et Vice-Rectorat	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●●●	○○○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0Nb	2023	**Nombre d'utilisations du kit pédagogique par les éco-délégués**

Développer les sciences participatives sur les enjeux de transition écologique

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MPR** Coordinateur(s) : **REC** Responsable(s) : **Tea FROGIER (TFrogier)** Équipe projet : JY Meyer/DRT/DRE/Associations/OrganismesRecherche	

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●○○	●○○	○○○

Développer les sciences participatives à l'école

↖ Projet parent : **Développer les sciences participatives sur les enjeux de transition écologique**

Cible(s) : Cadres de l'éducation, Formateurs (1er et 2nd degré), Enseignants (1er et 2nd degré)

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☑ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Développer des politiques de formation continue, éducatives, sociales et les parcours éducatifs à différentes échelles (écoles - établissements, circonscriptions, bassins, territoire)

- Développer des formations inter degrés pour impulser des dynamiques collectives et multi-partenariales (parents, communes, associations, experts, centre de recherche de proximité) pour rendre les élèves acteurs et citoyens.

- Développer dans le cadre de la formation, des partenariats (locaux et internationaux) forts avec les universités, les chercheurs, les laboratoires et observatoires pour inciter les acteurs de l'éducation à promouvoir les actions participatives auprès des élèves (démarches de projet).

OBJECTIF(S)

L'objectif est de favoriser le dialogue entre la science et la société et de vulgariser de manière interactive les enjeux écologiques.

DESCRIPTION

Le DFCI s'engage au travers des formations proposées, à diffuser les principes de démarches participatives en lien avec des collaborations externes. Il participe à la mise en œuvre de formations :

- De sensibilisation des personnels pour illustrer comment les contributions individuelles peuvent avoir un impact collectif.

- Spécifiques qui couvrent les bases de la méthode de collecte de données, de l'utilisation d'outils numériques et de la contribution à la recherche scientifique.

- Favorisant la pédagogie de projet.

- Visant la mise en place de partenariats externes pour renforcer les apports scientifiques, faciliter la mise en réseau et offrir des champs d'actions concrets aux enseignants.

- De valorisation des actions participatives au travers du PACTE, dans le cadre des séminaires et des journées académiques de formation.

Pour optimiser son action, il s'appuie sur les atouts suivants :

- L'expertise et le dynamisme du professeur formateur académique en sciences.
- L'expertise des corps d'inspection et des formateurs académiques en sciences pour construire, nourrir et porter les actions du plan de formation.
- La mise en œuvre du pacte qui permet de valoriser les projets innovants, notamment ceux relatifs aux priorités ministérielles du Pays (AME, ATE, CRIOBE, labos classes).

Les fortes discontinuités géographiques sont des contraintes pour la mise en œuvre de formations entraînant un effort budgétaire pour atteindre les équipes des archipels éloignés.

CONTENU

- Le DFCI intègre dans le PRAF des actions de formation pour mettre en œuvre les sciences participatives en établissement.
- Le DFCI valorise dans le cadre du PACTE, la mise en œuvre d'actions innovantes en lien avec la recherche (AME…).
- 100% des professeurs de sciences formés à ces démarches.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Intégration dans le PRAF des actions de formation pour mettre en œuvre les sciences participatives en établissement
À FAIRE	Mise en œuvre d'actions innovantes en lien avec la recherche (AME…)
À FAIRE	Cartographie du réseau d'enseignants sensibilisés aux sciences participatives

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	02-01-2028	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEE** Coordinateur(s) : **DGEE** Responsable(s) : **Catherine LEFOC (DGEE)** Équipe projet : Coordinateur(s) : Cheffe du département Responsable(s) : PFA sciences Équipe projet : DFCI - Corps d'inspection	Budget (en millions XPF) : **2** Budget - complément : Formations cibles

IMPACTS

Adaptation (1/3)	Atténuation (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●○○	●○○	●○○

Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication globale pour accompagner et promouvoir la démarche PCPF

Cible(s) : Grand public, Entreprises, Collectivités

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Il s'agit d'assurer la communication auprès des acteurs du territoire en passant par différents vecteurs de communication (médias locaux, internet, réunions publiques, campagnes d'affichage, influenceurs, etc.).

Cette communication permet d'accompagner les changements de pratiques et de comportements des différents acteurs du territoire.

OBJECTIF(S)

Développer un plan de communication adapté à chaque cible du territoire.

DESCRIPTION

Il convient de rappeler que la transition écologique nécessite une transformation des modes de vie et donc un accompagnement au changement de comportement.

Les propositions et contenus de ce plan de communication seront fondés sur :

- la nécessité de cibler un public qui jusqu'alors est peu associé aux démarches climat ;
- la nécessité de changer d'échelle de communication, par exemple pour obtenir des retours d'opinion à l'échelle de l'ensemble du territoire ou de quartiers ;
- la nécessité de renouveler le support d'expression et de communication auprès des acteurs, par exemple pour amener de nouvelles catégories d'acteurs à contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques fixés par le territoire.

CONTENU

- Consultation pour faire appel à une agence de marketing/communication afin de structurer une stratégie de communication ;
- Déploiement de la stratégie de communication en s'appuyant notamment sur des influenceurs sociaux et leaders d'opinions pour informer/sensibiliser sur des thématiques particulières.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Consultation pour faire appel à une agence de marketing/communication afin de structurer une stratégie de communication
À FAIRE	Connaître les besoins, identifier les cibles prioritaires et budgéter le plan de communication pluriannuel
À FAIRE	Déploiement de la stratégie de communication (à préciser une fois la stratégie définie)
À FAIRE	Contrôler et évaluer annuellement l'efficacité du plan de communication

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-09-2024	02-09-2030	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DPE** Responsable(s) : **Baptiste Sureau (PCPF_Baptiste), eparant** Équipe projet : Équipe projet du PCPF	Budget (en millions XPF) : **18** Budget - complément : Budget annuel de 3 MF de 2024 à 2030.

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●○	●●○	●●○

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Recenser et diffuser les techniques culturelles et sociétales low tech et résilientes ancestrales adaptées aux enjeux énergétiques et climatiques

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Remettre en avant les techniques ancestrales qui permettent d'économiser l'énergie, à travers des gestes et des outils simples et low tech (à l'opposé des high tech) permettant d'être résilients, robustes et adaptés face aux changements énergétiques à venir.

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **Service de la culture, Service de l'artisanat traditionnel** Responsable(s) : **Espace_Info_Energie** Équipe projet :	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●○	●●○

Orientation : 5.3 - Dégager les leviers financiers pour la transition

Établir une méthode d'évaluation climat du budget du Pays pour favoriser son verdissement

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

La démarche de verdissement du budget acte la nécessité de généraliser l'exigence climatique à l'ensemble de l'action publique.

En effet, l'accord de Paris pose comme l'un des axes d'action dans le renforcement de la « *riposte mondiale à la menace des changements climatiques* » le fait de rendre « *les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique* » (article 2.1).

Cette démarche est encore confidentielle bien qu'en plein essor. Fin 2022, le *Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État* estime qu'une dizaine de pays a initié un travail de budgétisation environnementale.

En Polynésie française, le choix de s'inscrire dans cette démarche a été initié à la faveur d'un changement de gouvernement au deuxième trimestre 2023. Outre la volonté de satisfaire aux nécessités citées supra, l'intégration d'objectifs environnementaux dans le processus budgétaire répond au besoin de lisibilité environnementale des engagements budgétaires, à destination notamment des citoyens de plus en plus sensibilisés aux enjeux climatiques, mais également à l'obtention de financements spécifiques et de prêts à taux bonifiés de la part de l'EU, de l'AFD etc.

OBJECTIF(S)

Initier la décarbonation de l'économie polynésienne, tout en améliorant les autonomies alimentaires et énergétiques

Analyser le budget du Pays sous le prisme de l'impact sur le climat, afin de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition climatique

DESCRIPTION

Une budgétisation "verte" permet l'évaluation de l'impact d'une dépense, et potentiellement d'une recette, sur l'environnement. On évalue ainsi l'action publique au regard d'objectifs environnementaux, ainsi que les efforts budgétaires dévolus pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux en matière environnementale.

La démarche consiste à développer une méthodologie de verdissement du budget de la Polynésie, c'est-à-dire, sur la base des BP 2023 et 2024 et du Compte administratif de 2023, de mesurer le niveau de verdissement actuel, et de proposer une méthodologie permettant aux différents services administratifs de s'approprier la démarche afin que celle-ci soit intégrée à la réflexion budgétaire dès la préparation du BP 2025.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

2/7 tâches réalisées (soit 29 %)

RÉALISÉE	Recrutement d'un AMO pour établir une méthodologie d'évaluation climatique du budget Marquée comme réalisée le 07-03-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE	Introduction de la démarche climat en 2024 : consiste à identifier dans SBUD les opérations d'investissement concourant soit à l'atténuation des effets du changement climatique, soit à l'adaptation aux risques liés aux évolutions climatiques. Il est ainsi demandé aux ministères et à leurs services d'intégrer autant que possible les questions climatiques dans les projets en cours et à venir, ainsi que de signaler les opérations concernées. Marquée comme réalisée le 13-03-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
À FAIRE	1. Note méthodologique sur ce qu'est la démarche de verdissement d'un budget d'une collectivité publique et les spécificités de la Polynésie française
À FAIRE	2. Revue du BP 2023 et du CA 2023, avec la colorisation appliquée, telle que décrite en 1
À FAIRE	3. Revue du BP 2024 avec la colorisation appliquée, telle que décrite en 1
À FAIRE	4. Accompagnement et formation des acteurs de la préparation budgétaire, afin de leur présenter la démarche et de les y faire adhérer
À FAIRE	Acter la systématisation de l'analyse du BP et du CA avec le prisme de verdissement. Ce budget vert sera matérialisé comme annexe aux délibérations budgétaires.

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2023	n.c.	n.c.	29 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DBF** Responsable(s) : **Cecile MONOD GASTAMBIDE (Cecile)**	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

Surveiller les dispositifs financiers pour la transition énergétique en Polynésie Française

Cible(s) : Acteurs de la transition énergétique, Associations, Entreprises ICPE, Administrations

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF(S)

Réaliser un recensement et une veille collaborative des dispositifs financiers (pérennes ou non, AAP, AMI et concours) dédiés à la transition énergétique disponibles en Polynésie française.

DESCRIPTION

Recensement des dispositifs financiers pour la transition énergétique en Polynésie française

Porté par l'ADEME, il s'agit d'un recensement et une veille collaborative des dispositifs financiers dédiés à la transition énergétique. Il soulève des questions importantes telles que le lien entre les cibles et les dispositifs, ainsi que la nécessité de distinguer entre les dispositifs pérennes et ponctuels. Plusieurs pistes d'action sont envisagées :

- Création d'une newsletter annuelle pour informer sur les dispositifs financiers disponibles, en mettant davantage l'accent sur les dispositifs pérennes ;
- Organisation d'un forum entre associations et financeurs sur le thème "Où est l'argent? Où sont les gens ?".

Plus d'informations sur : https://mypads2.framapad.org/p/cercle-coeur-vv4wie943

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Structuration du recensement et du suivi
À FAIRE	Organisation d'un forum entre associations et financeurs sur le thème "Où est l'argent ? Où sont les gens ?"
À FAIRE	Envoi d'une newsletter (annuelle ?) sur les dispositifs financiers de transition énergétique en PF

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2024	30-06-2025	n.c.	0 %

Pérennisation à partir de 2025

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : **EIE** Responsable(s) : **Espace_Info_Energie** Partenaires : **ADEME**	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●○	●○○

Donner de la visibilité aux outils financiers de la transition écologique (fond de transition énergétique, fond vert, etc.)

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

-

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **HC** Coordinateur(s) : **HC, ADEME** Responsable(s) : **Laurie G (lauriegorria), sophie escande (sophie.escande)** Partenaires : **CCISM, DPE**	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

Diversifier les modes de financement pour accélérer l'adaptation du territoire aux changement climatiques

Cible(s) : Porteurs de projets du PCPF

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☐ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Établir notre stratégie de plaidoyer pour accéder aux financements extérieurs:
- Mettre en œuvre les actions de notre stratégie de plaidoyer.

OBJECTIF(S)

Augmenter nos sources de financements extérieurs en soutien au Plan Climat PF

DESCRIPTION

Pour réaliser une transition à l'échelle du territoire, il faut identifier et dégager les leviers financiers qui nous sont accessibles. L'identification et la poursuite de programmes de financement compatibles avec le Plan Climat PF pourrait accélérer le développement d'une gouvernance transversale (Pilier V) avec une bonne coordination des acteurs et accélérer l'atténuation et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	Participation active de la Polynésie française aux travaux de la Pacific Resilience Facility (PRF)
À FAIRE	Identification des programmes de financement extérieurs compatibles avec le Plan Climat PF
À FAIRE	Participation active de la Polynésie française à la communauté GO Finance et à la stratégie de plaidoyer de la communauté GO Finance Climat du 11ème FED thématique
À FAIRE	Procéder à une évaluation PEFA des finances de la Polynésie française sous l'angle d'une analyse sensible au climat

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2024	n.c.	0 %

- Janvier-Décembre 2024 : Identification et validation des programmes de financement à poursuivre
- 2024-2030 : Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **PR** Coordinateur(s) : **DAIEP** Responsable(s) : **PCPF-BAE** Équipe projet : DAIEP, VP, MEF, MPR, SEN, DIREN, DBF	Budget - complément : Travaux en régie

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0 Millions XPF	2023	**Montant total des financements résultants de la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer**

Mettre en place de taux bonifié pour les projets "climato-compatible" soutenus par la DGAE

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **DGAE** Responsable(s) : **DGAE**	

IMPACTS

Adaptation (3/3)	Atténuation (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

Réduire l'empreinte carbone de la SOCREDO

Cible(s) : Socredo et ses clients

FINALITES

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
☐ L'épanouissement des êtres humains
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIF OPERATIONNEL

Les objectifs de réduction concerneront à la fois les émissions directes de la Banque SOCREDO et les émissions indirectes, dont les émissions liées au portefeuille d'encours de crédit.

Il s'agira de bâtir des plans d'actions permettant d'agir sur :

- Les émissions liées à la vie de bureau
- Les investissements : SOCREDO est une banque à destination des particuliers et des entreprises et a donc des émissions financées via les crédits et les actifs immobiliers détenus.

OBJECTIF(S)

Avec la réalisation d'un Bilan des émissions de GES sur l'ensemble des 3 scopes, l'objectif est :

1. d'estimer l'empreinte carbone de la Banque SOCREDO,
2. de définir d'objectifs de réduction
3. d'identifier des leviers de réduction et plan d'actions associés.

DESCRIPTION

La Banque SOCREDO a placé le développement durable au cœur de sa stratégie.

Son ambition est de participer activement au développement durable de la Polynésie avec un accompagnement de la croissance économique du territoire qui doit se faire en intégrant les enjeux de réduction des déséquilibres sociaux, de l'alignement aux trajectoires de réduction des émissions, de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

La contribution de Banque SOCREDO doit permettre la création d'emplois et de richesses, tout en maîtrisant voire supprimant les effets néfastes sur la biodiversité et sur le changement climatique.

La mise en œuvre de cette stratégie de développement durable comprend un volet interne (initiatives visant à réduire l'empreinte environnementale de la banque au titre de son fonctionnement) et un volet externe / cœur de métier (promotion du financement des

investissements verts et inclusifs, adoption d'une liste d'exclusion, processus intégré -dans le processus d'instruction- d'évaluation des concours financiers à l'aune d'une matrice alliant criticité sectorielle et impact économique, social/sociétal, climat et environnement, biodiversité, permettant d'accepter, de refuser ou d'assortir un financement de covenants extra financiers, amorce d'un dialogue stratégique avec les acteurs économiques historiques).

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie couvrant la période 2024-2028, la Banque SOCREDO a renforcé ses ambitions en termes de développement durable notamment via l'adoption d'ODD prioritaires pour lesquels des actions-phares seront lancées avec une mesure des impacts (ce qui implique la définition de plans d'actions détaillés, de cibles et d'indicateurs) :

- n°7 : Garantir l'accès de tous à des énergies propres, fiables et à un coût abordable
- n°8 : Travail décent et croissance économique
- n°10 : Inégalités réduites
- **n°13 : Lutte contre le changement climatique**
- n°14 : Préservation de la biodiversité aquatique
- n° 15 : Préservation de la biodiversité terrestre

Le projet de bilan des émissions de GES s'inscrit dans ce cadre.

CONTENU

Phase 1 : Calcul de l'empreinte carbone

Phase 2 : Sur la base de l'empreinte carbone calculée, formalisation d'une trajectoire alignée avec les engagements de la Polynésie et les objectifs de réduction nationaux

Phase 3 : Identification des principaux leviers de réduction pour les postes significatifs et des plans d'action associés

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Phase 1 : Calcul de l'empreinte carbone
À FAIRE	Phase 2 : Sur la base de l'empreinte carbone calculée, formalisation d'une trajectoire alignée avec les engagements de la Polynésie et les objectifs de réduction nationaux
À FAIRE	Phase 3 : Identification des principaux leviers de réduction pour les postes significatifs et des plans d'action associés
À FAIRE	Mise en œuvre et suivi de la stratégie bas carbone

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-03-2024	27-12-2024	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **MEF** Coordinateur(s) : **SOCREDO** Responsable(s) : **JC_GILLY, Brice Meunier (bricemeunier)** Partenaires : **AFD** Équipe projet : Cellule Développement Durable de la banque SOCREDO Dir. Moyens Généraux / Dir. Système Informatique / Dir. Financière / Dir. Commerciales	

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●○	●○○

Soutenir les associations œuvrant pour la protection de l'environnement

FINALITES

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☑ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ☑ L'épanouissement des êtres humains
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

DESCRIPTION

Des subventions sont octroyées aux associations œuvrant pour la protection de l'environnement et pour le bien-être animal.

Priorité : **moyenne** / Échelle : **Polynésie française**

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0 %

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : **VP** Coordinateur(s) : **DIREN** Responsable(s) : **Tess U-FA (Tess)**	Budget (en millions XPF) : **75** Budget - complément : 75 000 000 F CFP pour 2024

IMPACTS

Adaptation (2/3)	Atténuation (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●○	●●○	●○○

Titre du rapport :
Date de création : 15-05-2024 09:52:25
Auteur du rapport :
Mail de l'auteur :
Service :
Adresse complète :